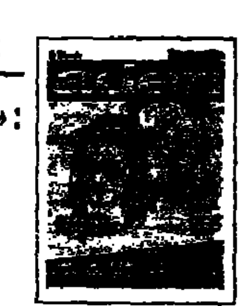
EN ÎLE-DE-FRANCE
■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties



Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16684 – 7,50 F - 1,13 EURO — JEUDI 17 SEPTEMBRE 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

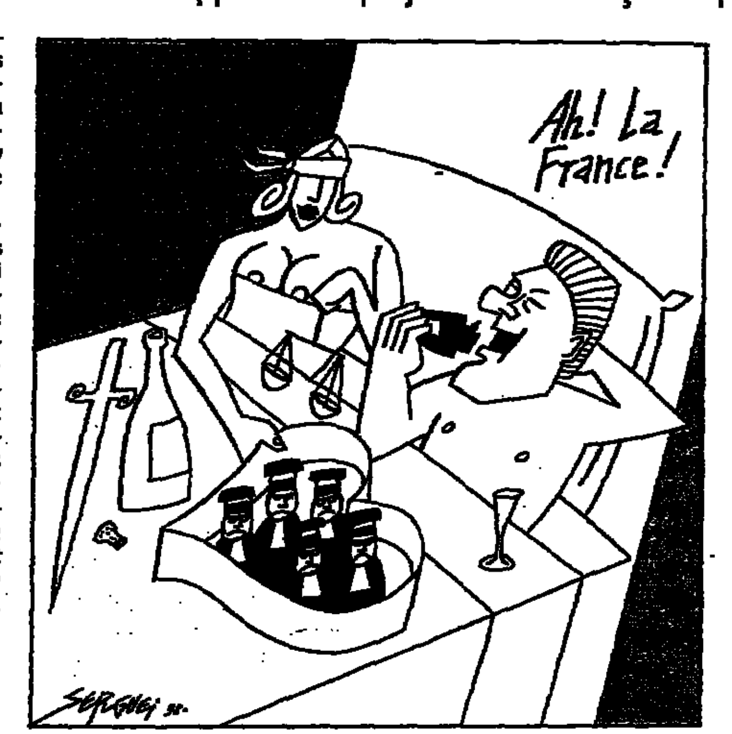
Vie publique, vie privée : le débat français

● « Le Monde » a interrogé des femmes et des hommes politiques sur l'affaire Clinton ● Ils défendent l'intimité de la vie privée et s'inquiètent des possibles dérives d'une justice à l'américaine ● Le gouvernement approuve un projet de loi renforçant la présomption d'innocence

LE RAPPORT du procureur indépendant Kenneth Starr sur les relations sexuelles entre Bill Clinton et Monica Lewinsky a été lu avec effarement par les responsables politiques français, qui y voient une dangereuse dérive de la démocratie américaine.

Plusieurs d'entre eux se demandent si cet épisode n'est pas annonciateur d'une évolution qui pourrait concerner toutes les démocraties, en raison de la défiance qui entoure les responsables politiques, de la latitude dont disposent les magistrats et de la pression des médias. *« On dit : "C'est l'Amérique !" Mais il faut y réfléchir à deux fois*, estime François Bayrou, candidat à la présidence de l'UDF. *A l'origine de la déstabilisation de Clinton, il y a d'abord un engrenage médiatico-judiciaire. Et aucune démocratie n'en est à l'abri.* » L'indépendance qui va être accordée au parquet est mise en cause par certains députés à la lumière de l'usage que M. Starr a fait de ses pouvoirs. Cependant, Pierre Lellouche, député (RPR) de Paris, s'il condamne la *« dérive »* juridique et politique du procureur indépendant américain, défend néanmoins cette institution, nécessaire selon lui pour *« éviter à la fois l'intrusion du pouvoir exécutif et la politisation du pouvoir judiciaire »*.

La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a présenté au conseil des ministres, mercredi 16 septembre, un projet de loi destiné à *« renforcer la présomption d'innocence et le droit des victimes »*. Après avoir accru l'autonomie du parquet et réformé le Conseil supérieur de la magistrature, la ministre veut encadrer plus strictement les pouvoirs des juges d'instruction. Pour éviter les « détentions-pressions », le placement en détention provisoire serait désormais confié à un autre juge que le magistrat instructeur. Les droits de la défense seraient renforcés au cours de la procédure et l'avocat pourrait intervenir dès la première heure de garde à vue.



Lire pages 6, 7 et 9

Algérie : l'ONU ménage le pouvoir face au terrorisme islamiste

LA MISSION *« d'information »* mandatée par le secrétaire général de l'ONU *« sur la situation algérienne »* et dirigée par l'ancien président portugais Mario Soares a rendu public son rapport, mercredi 16 septembre. Le terrorisme y est condamné *« catégoriquement »*. Le document dénonce toute forme *« d'extrémisme ou de fanatisme qui pourrait être invoquée pour justifier les actes de terrorisme »*. Les autorités d'Alger se sont *« rendues coupables de violations des droits de l'homme »* et les forces de police *« devraient être tenues d'observer les règles les plus strictes »* de la légalité. Mais leurs excès ne doivent pas, selon le rapport, être mis sur le même plan que les violences terroristes. L'ambassadeur algérien à l'ONU, Abdallah Baali, s'est dit *« satisfait »*.

Lire page 2 et notre éditorial page 15

Les flambeurs israéliens feront tourner les roulettes de Jéricho

JÉRICHO
de notre correspondant

Un jour à Vienne, Herr Doktor Steger, alors ministre autrichien d'un gouvernement *d'union socialo-libérale*, fit un rêve : que la paix s'installe entre Palestiniens et Israéliens et, pour ce faire, que le tourisme des uns aide au développement des autres. Quinze ans plus tard, Herr Doktor Steger, devenu homme d'affaires prospère, s'apprête à ouvrir à Jéricho, en plein territoire palestinien autonome, le premier casino de la région. Un rêve en plein désert.

Flanqué de ses associés de Casinos Austria, société autrichienne spécialisée dans la gestion des établissements de jeu, M. Steger a présenté à la presse son enfant prénommé Oasis. Les cuisines ne sont pas entièrement équipées, des ouvriers s'affairent toujours à régler les circuits électriques, les agents de sécurité sont encore gauche, et Claudia Schiffer, qui devait inaugurer l'établissement, ne viendra pas. Mais le casino, bâtiment surréaliste à mi-chemin entre Las Vegas et les Mille et Une Nuits, est bien là, planté dans le désert à l'entrée de Jéricho, surplombé d'une implantation de colons juifs et bordé par un *camp de réfugiés palestiniens*. Deux cent vingt machines à sous, trente-cinq tables de roulette et de black jack, un restaurant et un bar, quatre cents employés locaux et quelque soixante-dix croupiers recrutés en Europe ou en cours de formation à Jéricho, attendent leurs premiers clients de pied ferme. A terme, huit cents chambres d'hôtel, des courts de tennis, un parcours de golf et des emplois pour mille personnes devraient compléter le dispositif faisant du casino Oasis l'un des plus *vastes complexes du genre au Proche-Orient*.

Car pour être un rêveur, M. Steger et ses amis, *qui ont investi dans l'affaire 50 millions* de dollars (environ 285 millions de francs), savent aussi compter. Si leurs calculs se vérifient, et si les incertitudes politiques propres à la région n'ouvrent pas la voie au pire, ils devraient commencer à toucher leurs premiers bénéfices dans deux à trois ans, grâce aux incitations diverses consenties par le gouvernement de Yasser Arafat et, surtout, grâce aux Israéliens, coriaces flambeurs qu'un *oukase rabbinique prive de jeu dans* leur pays. Quant aux Palestiniens qui n'au*raient pas le privilège de posséder un passe*port étranger, ils seront purement et simplement interdits d'entrée, conformément au désir de l'Autorité palestinienne soucieuse de ménager ses religieux, intraitables adversaires des jeux d'argent.

Les initiateurs du projet sont catégoriques : financièrement, l'affaire est totalement transparente, pilotée par une société, Cap Tourism, installée au Liechtenstein et dont les porteurs de parts majoritaires sont des *banques honorablement connues sur la* place. Mais M. Steger s'est obstinément refu*sé à révéler les noms des investisseurs privés*, notamment palestiniens, qui ont apporté leur contribution. Il n'en a pas fallu plus pour alimenter la rumeur selon laquelle des proches de Yasser Arafat, dont certains se sont particulièrement démenés pour permettre le montage du projet, avaient mis de l'argent dans l'affaire.

Georges Marion

La République en débats

REFONDER la République ? *Alain Minc n'a vu dans le* manifeste de huit intellectuels publié dans *Le Monde* du 4 septembre qu'un étrange égarement. *« Oubliez vite*, leur demande-t-il, *ce dérapage qui vous a fait vous exprimer, sous couvert de la "République", avec les mots des pires réactionnaires.* » Jean-Jacques Dupeyroux brocarde une nouvelle *« mission harassante »* de la *« gauche caviar » : « Donner des leçons de morale au monde entier. »* Christophe Prochasson s'en prend implicitement aux critiques d'extrême gauche (*Le Monde* du 11 septembre) de cette attitude en faisant l'éloge d'une gauche enfin sortie de *« l'âge métaphysique »*.

Lire page 14



D.R.

■ Sur la terre comme au ciel

Natacha Régnier *(photo)* et Elodie Bouchez irradient *La Vie rêvée des anges*, le premier film d'Erik Zonca. L'un des événements de la rentrée cinématographique. p. 27 à 29

■ Menaces sur le maïs transgénique

Le Conseil d'Etat examine le recours d'associations qui demandent de suspendre la mise en vente du maïs transgénique, prévue pour novembre. p. 32

■ Du mieux pour Helmut Kohl

Selon un sondage, l'écart entre le parti du chancelier, toujours donné perdant, et le SPD se resserre. p. 3

■ Financement du PR

Selon l'ancien directeur du cabinet de M. Balladur, Matignon n'a jamais versé de fonds secrets au parti de François Léotard. p. 10

■ François Bayrou, favori de l'UDF

Les adhérents de l'UDF élisent directement, pour la première fois, leur président. M. Bayrou part gagnant. p. 8

■ Karpov, antihéros des échecs

Champion du monde pendant dix ans, *ce Russe de l'Oural n'a jamais trouvé* le succès auprès du public. Classé, malgré tous ses efforts, apparatchik à vie. p. 13 *et nos informations* sur la Russie p. 3

■ La Bretagne contre les pesticides

Deux produits ont été interdits et la croisade que mène la région pour la qualité des eaux porte enfin ses fruits. p. 11

■ Drôles de drones

Véritables robots des airs, ces avions sans pilote, naguère trop coûteux et réservés aux armées, intéressent désormais le secteur civil. p. 23

■ Deux quotidiens pour les enfants

Trois ans après Mon quotidien, voici *L'Actu*, destiné aux adolescents, et *Le Petit Quotidien*, pour les 6-9 ans. p. 19

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 917 - 7,50 F

La dure et juste loi des marchés financiers

LES MARCHÉS financiers peuvent-ils être rendus responsables de la montée du chômage en Corée du Sud et de l'envolée du prix des denrées en Russie ?

La réponse paraît aller de soi au vu des adjectifs qui fleurissent au sujet des opérateurs : aveugles, égoïstes, *grégaires*, irrationnels, dangereux, destructeurs, anti-dé*mocratiques, tyranniques*.

Ils sont accusés, en bloc, d'avoir *mis* fin à *l'expansion miraculeuse* dans les pays asiatiques, d'avoir plongé la Russie dans le chaos, de menacer la croissance dans une Amérique latine présentée comme un modèle de vertu économique et de saper la confiance dans les Etats *occidentaux, en* faisant trébucher les Bourses.

Dans plusieurs pays, la chasse aux spéculateurs est ouverte. A Kuala Lumpur, le premier ministre Mohammad Mahathir, pour qui la chute du ringgit malaisien est le résultat d'un *« complot juif »* fomenté de New York, a décidé de le déjouer en mettant en place un très strict contrôle des changes. A Hongkong, pourtant considéré comme le grand modèle de libéralisation financière dans la région asiatique, certains types de transactions boursières sont désormais passibles d'une peine de prison de plusieurs années. En Occident, le doute s'installe, même dans les rangs des plus chauds partisans du *« free market »*.

Le film catastrophe a commencé en juillet 1997 avec la dévaluation du baht thaïlandais. Les opérateurs des marchés se trouvent directement à l'origine de cet événement *purement monétaire, qui a précipi*té la région asiatique, puis le *monde entier, dans la tourmente.* Ce sont eux qui mirent à genoux la banque centrale thaïlandaise.

Leurs attaques contre le baht étaient-elles économiquement injustifiées ? Ce n'est pas l'avis des experts qui, même s'ils ne l'avaient guère annoncée, expliquent aujourd'hui que la chute du baht *était inéluctable, compte tenu des* déséquilibres croissants de l'économie thaïlandaise. Dans ces conditions, la volonté de la Thaïlande de maintenir à tout prix la parité de sa devise avec la monnaie de la première puissance économique du monde était devenue illusoire.

Pierre-Antoine Delhommais

Lire la suite page 15 et nos informations page 16

Le dauphin de Tiger Woods



DAVID DUVAL

NUMÉRO DEUX MONDIAL, derrière Tiger Woods, l'Américain *David Duval* participe au *Trophée* Lancôme, du 17 au 20 septembre, à Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines). A vingt-six ans, il vient d'exploser sur le circuit américain. Il sera avec son compatriote Mark O'Meara la vedette d'une compé*tition française* de plus en plus cotée.

Lire page 22

DROITS DE L'HOMME La mission *« d'information »*, mandatée par le secrétaire général de l'ONU, *« sur la situation algérienne »* devait publier son rapport mercredi 16 septembre. ● LA CONDAMNATION du terrorisme *« dans toutes ses formes et manifestations »* est *« catégorique »*. ● LES AUTORITÉS d'Alger se sont *« rendues coupables de violations des droits de l'homme »*, reconnaît le rapport et les forces de police *« devraient être tenues d'observer les règles les plus strictes »* de la légalité. Mais il ajoute que leurs excès ne doivent pas être mis sur le même plan que les violences terroristes. ● L'AMBASSADEUR algérien à l'ONU, M. Abdallah Baali, s'est dit *« satisfait »* ; Simone Veil dénonce la situation *« paticulièrement douloureuse »* des femmes et des enfants. *(Lire aussi notre éditorial page 15.)*

Le rapport de l'ONU sur l'Algérie condamne « catégoriquement » les islamistes

La mission d'information, dirigée par l'ancien président portugais Mario Soares, dénonce toute forme « d'extrémisme ou de fanatisme invoquée pour justifier les actes de terrorisme ». Elle déplore les violences des forces de sécurité mais refuse la comparaison avec celles des groupes armés

NEW YORK
(Nations unies)
de notre correspondante

Mandatée par le secrétaire général de l'ONU pour *« recueillir des informations sur la situation algérienne »*, une mission de six *« personnalités éminentes »* dirigée par l'ancien président portugais Mario Soares devait présenter, mercredi 16 septembre, son rapport à Kofi Annan. Les membres de la mission ont séjourné du 22 juillet au 4 août en Algérie. Qualifié de *« positif »* par le gouvernement algérien et d'*« équilibré »* par des diplomates à l'ONU, le rapport de la mission *« d'information »* des Nations unies risque d'être critiqué par les organisations non gouvernementales (ONG) chargées de la défense des droits de l'homme.

DES « EXCÈS » INCOMPARABLES

Ce rapport d'une quarantaine de pages, obtenu par *Le Monde* mardi 15 septembre, *« rejette catégoriquement »* le terrorisme *« dans toutes ses formes et manifestations »*. Les membres du panel *« condamnent »* toute forme *« d'extrémisme ou de fanatisme qui pourrait être invoquée pour justifier les actes de terrorisme »*. L'Algérie, conclut le document, *« mérite le soutien de la communauté internationale dans les efforts qu'elle déploie pour combattre ce phénomène »*.

A l'adresse du gouvernement algérien, les membres de la mission de l'ONU ajoutent aussitôt que *« les efforts déployés pour combattre le terrorisme doivent s'inscrire dans le cadre de la légalité, de la proportionnalité et du respect des droits fondamentaux de la population algérienne »*. Le rapport souligne que les forces de police, de sécurité et d'autodéfense *« devraient être tenues d'observer les règles les plus strictes, afin de convaincre la population algérienne et la communauté internationale dans son ensemble que l'Etat de droit prévaut en Algérie »*. C'est en *« renforçant »* la démocratie et en *« assurant mieux le respect des droits de l'homme que l'on pourra combattre le terrorisme »*, estiment les membres de la mission d'information.

Les membres de la mission se défendent pourtant d'accuser les forces de sécurité algériennes de complicité ou de passivité dans les massacres qui, depuis 1992, ont coûté la vie à plusieurs dizaines de milliers de personnes dans ce pays. Selon le rapport, l'Algérie a vécu ces dernières années des *« changements importants »*. Elle a désormais un président élu, un Parlement élu qui est *« le lieu de débats animés »*. Toutefois, souligne le document, *« certains Algériens pensent que l'armée joue un rôle important dans la conduite des affaires publiques et qu'elle exerce encore une influence déterminante »*.

Interrogé sur le rapport, l'ambassadeur algérien à l'ONU Abdallah Baali s'est dit *« satisfait »* des conclusions de la mission d'information qui, selon lui, sont *« équilibrées »*. Il a souligné le fait que, dans ces conclusions, le rapport *« condamne catégoriquement »* le terrorisme. Expliquant que le rapport de l'ONU sera *« largement diffusé »* en Algérie, il a fait observer que la mission avait pu constater que l'Algérie dispose, selon lui, *« d'une presse pluraliste et dynamique »*.

Le rapport, estiment des diplomates qui en ont eu connaissance, est *« équilibré sans être surprenant »*. *« L'important est qu'il existe »*, explique un des conseillers du secrétaire général avant d'ajouter : *« Je m'attends à ce qu'il soit critiqué par certaines organisations non gouvernementales. »*

Evoquant justement des ONG, le rapport souligne que, selon plusieurs de leurs interlocuteurs, bien que les agents du gouvernement algérien se soient *« rendus coupables de violations des droits de l'homme »*, la comparaison entre leurs *« excès »* et les crimes commis par les *« terroristes »* est à rejeter *« énergiquement »*.

Pour comprendre les conclusions du rapport, estime un diplomate proche du dossier à l'ONU, *« il faut lire entre les lignes »*. Il rappelle, par exemple, que *« l'accès libre et entier à toute source d'informations »* promis à la mission par le gouvernement algérien *« laisse à désirer »*. Le rapport note que, tout en ayant pu procéder à un *« grand nombre d'auditions de personnes de toutes tendances »*, les membres de la mission n'ont pas pu, *« en dépit de* [leurs] *souhaits »*, rencontrer certaines personnes *« en raison de la position prise par les autorités algériennes »*. La mission souhaitait rencontrer Abassi Madani et Ali Belhadj, respectivement président et vice-président du Front islamique du salut (FIS), mais, explique le rapport, les autorités algériennes *« nous ont fait savoir que les intéressés relevaient de la catégorie des personnes sortant du cadre de la légalité »*. De même, la demande des membres de la mission de rencontrer le directeur de la Sûreté générale, le colonel Ali Tounsi, a été refusée *« parce qu'il n'était pas à Alger »*.

Selon un général algérien, cité dans le rapport, il resterait 3 200 terroristes opérant sur l'ensemble du territoire algérien.

FRUIT D'UN « CONSENSUS »

Le document fait état des disparitions évaluées de 2 000 à 20 000 personnes. Il note aussi que des personnes arrêtées étaient souvent retenues par la police et que, pendant cette période, *« mauvais traitement et torture seraient fréquemment pratiqués »*. Le rapport ajoute que la *« stratégie »* utilisée par les forces de sécurité, pour lutter contre le terrorisme, repose sur le renseignement. *« Chaque fois qu'elles capturent un terroriste vivant, elles s'efforcent de recueillir le maximum d'informations, ce qui explique sans doute que les terroristes préfèrent être tués sur place qu'être pris vivants »*, peut-on lire dans le rapport.

Fruit d'un *« consensus »* entre les membres de la mission de l'ONU, leur rapport, qui devait être rendu public, mercredi 16 septembre à New York, ne fera pas l'objet d'un débat au Conseil de sécurité, ni de commentaire du secrétaire général, affirme-t-on à New York. Un premier projet de rapport aurait été refusé par *« trois des six »* membres de la mission pour ses conclusions *« plutôt moralistes »*, ce qui, dit-on à New York, *« n'aurait pas aidé l'ONU dans sa tentative pour amener le gouvernement algérien vers la transparence »*.

Outre l'ancien président portugais, Mario Soares, et Simone Veil, les autres membres du panel étaient l'ancien premier ministre de l'Inde I. K. Gujral, Abdel Karim Kabariti, ancien premier ministre de la Jordanie, Donald McHenry, ancien représentant permanent des Etats-Unis à l'ONU, et Amos Wako, ministre de la justice du Kenya.

Afsané Bassir Pour

Une situation « particulièrement douloureuse » pour les femmes et les enfants

Les membres de la mission consacrent une partie de leur rapport à la situation des femmes et des enfants en Algérie. Elle est, estime le rapport, *« particulièrement douloureuse »*. Ils sont *« gravement touchés par la situation en matière de sécurité et la violence »*.

A la demande de Simone Veil, l'ancien ministre français, le rapport tient à signaler la décision prise par le gouvernement algérien, lors du séjour de la mission dans ce pays, *« d'interdire »* le départ de deux groupes d'enfants qui devaient être accueillis en Belgique et en France à l'initiative de deux associations humanitaires. L'argument invoqué officiellement par Alger pour justifier cette décision – *« prise le jour même du départ des enfants »* – a été que l'an dernier les enfants algériens invités par l'une de ces associations auraient été *« politiquement manipulés »*.

Selon la presse algérienne, le pouvoir a été « ménagé »

La presse algérienne, à la lecture des premières informations qui ont filtré de l'ONU, était unanime mercredi pour considérer que les résultats de la mission Soarès sont favorables au pouvoir. Si pour *El Watan*, *« le panel a ménagé le pouvoir »*, *L'Authentique*, un journal proche du général Betchine, souligne que les conclusions du panel de l'ONU signifient *« la fin du chantage international »*. *« Le rapport ne prend pas en compte l'argument fallacieux de certaines ONG, de médias étrangers ou d'organisations islamistes qui n'avaient de cesse de remettre sur le tapis le dossier des droits de l'homme, comme si les problèmes de l'Algérie ne tenaient qu'à ce seul aspect. »* Quant au quotidien *La Tribune*, il note que le rapport est une exhortation au pouvoir à *« renforcer le processus démocratique »* et pronostique que, au cours de la conférence de presse attendue mercredi, le ministre des affaires étrangères, Ahmed Attaf, expliquera que le document de l'ONU *« reste largement favorable aux efforts de l'Algérie »*.

Les luttes à la tête de l'Etat vont encore s'exacerber

ANALYSE

Le départ de M. Zeroual apparaît comme le *résultat d'un* affrontement au sommet

DEPUIS l'élection de son président au suffrage universel, le 16 novembre 1995, l'Algérie n'a eu de cesse de présenter à la communauté internationale l'image d'un pays doté d'institutions démocratiques normales. Le rapport de la mission d'information de l'ONU, qui devait être publié mercredi 16 septembre, donne d'ailleurs acte de cette *« normalisation »*.

C'est cette image rassurante que l'annonce surprise par le président Zeroual, vendredi 11 septembre, qu'il allait écourter son mandat et convoquer de nouvelles élections avant la fin février 1999, met à mal. L'Algérie est ainsi renvoyée à ses vieux démons, ceux d'un pays où les changements à la tête de l'Etat doivent moins au résultat des urnes qu'à des révolutions de palais (démission du président Chadli le 11 janvier 1992) ou à des crimes aux commanditaires mystérieux (assassinat du président Boudiaf le 29 juin 1992).

Pour expliquer sa décision, le chef de l'Etat a invoqué la nécessité d'entrer dans *« une ère nouvelle »* et vanté les principes de *« l'alternance »*. Cet habillage n'a convaincu personne.

« Révolution de palais. » « Coup d'Etat maquillé. » « Eviction déguisée. » La presse et les commentateurs voient dans le départ inopiné de l'ex-général Zeroual le résultat d'un affrontement au sommet de l'Etat, au sein de ce pouvoir militaire qui, en dernier ressort, dirige le pays depuis la disparition du président Boumedienne en décembre 1978. Mais les causes en restent mystérieuses.

DIVORCE

S'agit-il d'une divergence de fond sur la gestion du dossier islamiste ? Il est exact que Liamine Zeroual, alors qu'il n'était encore que ministre de la défense, a paru jouer la carte du *« dialogue »* avec les dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS) et qu'une fois porté à la tête du pays, il a pris langue avec les chefs de l'Armée islamique du salut (AIS), le bras armé du FIS. Mais cette dernière démarche, dictée par le seul pragmatisme, a été approuvée par les patrons de l'armée et des services secrets qui l'ont poursuivi jusqu'à amener l'AIS à décréter une trêve illimitée.

Le divorce entre le président et la poignée de militaires qui tiennent les rênes du pays a, selon différentes sources, des causes plus banales. Elles tournent autour du général Mohamed Betchine. Ancien chef de région militaire, patron des services secrets au lendemain des émeutes d'octobre 1988, cet homme de soixante-six ans, petit et râblé, ami et proche conseiller de Zeroual, est devenu au fil du temps la bête noire des militaires de l'état-major et de leurs alliés qui lui reprochent pêle-mêle son affairisme débridé et ses ambitions politiques.

C'est un fait qu'à partir de 1992, le général Betchine s'est lancé avec succès dans les affaires. Directement ou par le biais de son épouse, il possèderait des intérêts dans la presse (le quotidien *L'Authentique* et *El Acil*, sa version en langue arabe), l'industrie, l'immobilier et la banque... C'est *« un escroc »*, clâme l'un de ses anciens associés, Réda Benboualia, un chef d'entreprises aujourd'hui en prison.

Mais *« l'éminence grise »* du président Zeroual dérange sans doute moins par ses affaires que par son jeu politique. En se faisant élire il y a quelques mois au bureau politique du Rassemblement national démocratique (RND), le principal parti politique algérien, le général Betchine est devenu un candidat sérieux à la succession du président Zeroual. La risposte n'a pas tardé.

La presse algérienne se hasarde rarement à critiquer ceux qui appartiennent au premier cercle du pouvoir. Les risques encourus sont trop grands. Elle n'a pourtant pas hésité à lancer au printemps une campagne de presse contre le général Betchine. La charge a contraint le président Zeroual à intervenir publiquement à la télévision pour calmer le jeu et apporter un soutien indirect à son conseiller et ami.

Ce n'est pas l'unique renfort dont a bénéficié le général Betchine. Des associations de *moudjahidine* (anciens combattants), d'enfants de *chouada* (enfants de martyrs), toutes très infuentes en Algérie, le RND, ont été mobilisées.

L'affrontement a manqué tourner au règlement de compte généralisé lorsque, début septembre, *Demain l'Algérie*, un journal proche de Betchine, a évoqué pour gêner quelques uns de ses adversaires, la création d'escadrons de la mort au début des années 90. En le mettant sur la place publique, un tabou sécuritaire a été brisé. *« Sommé de se séparer du général Betchine, le président Zeroual a refusé et préféré démissionner »*, affirme un spéitaliste.

Dans cette lutte pour le pouvoir, le tandem Zeroual-Betchine dispose encore de quelques cartes. Contrairement aux vœux de ses adversaires, le chef de l'Etat n'a pas démissionné à l'inverse de son prédecesseur, le général Chadli. Il restera en place jusqu'à l'organisation des prochaines élections, début 1999. Le président et son conseiller tiennent aussi bien en mains le RND, un parti qui a pris la succession du FLN. Il est implanté dans tout le pays et contrôle la majorité des communes. Zeroual et Betchine peuvent aussi compter sur le soutien de quelques responsables militaires dont ils ont favorisé la promotion. Les chefs actuels de trois régions militaires (Blida, Oran, Constantine) leur doivent leur nomination. *« Les prochains mois vont être terribles. L'affrontement entre les clans va s'intensifier »*, prédit un diplomate.

Jean-Pierre Tuquoi

Le gouvernement autoriserait la création de radios-télévisions privées

LE GOUVERNEMENT a adopté, mercredi 9 septembre, un projet de loi sur l'information. Destiné à remplacer celle en vigueur depuis 1990, il consacre *« le pluralisme médiatique »* et marque le *« désengagement des pouvoirs publics des missions de régulation »*, selon le communiqué publié à l'issue du conseil de gouvernement. Le nouveau texte, qui n'a pas encore été rendu public, exclurait toute peine de prison pour les délits de presse, mais cette règle générale serait assortie d'exceptions suffisamment vagues pour pouvoir être invoquées au besoin : les atteintes à *« l'ordre public »*, *« les besoins de la défense nationale, de la politique extérieure »*.

Le projet de loi, qui sera examiné en conseil des ministres (présidé par le chef de l'Etat, à l'inverse des conseils de gouvernement), confirmerait que la création de journaux ou d'agences d'information privées n'est plus soumise qu'à une simple déclaration auprès du procureur territorialement compétent trente jours avant le début de la parution. Mais, font remarquer les critiques du texte, c'était déjà le cas dans la loi antérieure, ce qui n'a pas empêché les pouvoirs publics d'instituer *de facto* une sorte d'autorisation préalable. Plusieurs projets n'ont, de ce fait, pas pu passer l'écueil de ce que les journalistes algériens surnomment *« l'agrément »*.

La seule nouveauté du texte que les parlementaires auront à étudier d'ici à quelques semaines est le feu vert donné à la création de radios et de télévision privées. L'autorisation en sera donnée par un Conseil supérieur de la communication (CSC). Officiellement cette *« autorité de régulation jouissant de la personnalité morale et financière »* sera *« indépendante »* du pouvoir politique. Mais ses membres seront nommés par le président de République et les présidents des deux chambres législatives (le Conseil de la nation et l'Assemblée nationale). Dans la loi de 1990, les journalistes élisaient un tiers des membres du Conseil supérieur de l'information (CSI), l'ancêtre du CSC.

SCEPTICISME DES PROFESSIONNELS

Cette timide ouverture de l'audiovisuel au privé laisse sceptiques les professionnels. Dans son édition de jeudi, le quotidien privé *El Watan*, estimait que *« la fin du monopole sur l'audiovisuel risque d'être vidée de son sens lors de sa mise en pratique. L'importance qu'accorde le pouvoir à la télévision unique actuelle est telle qu'il ne tolèrera pas une concurrence sérieuse. D'ailleurs, les autorités ont commencé à mettre sur pied une deuxième chaîne de télévision publique, afin de couper l'herbe sous le pied des éventuels candidats »*.

J.-P. T.

Le recours à une émission monétaire en Russie semble inévitable

Le libéral Alexandre Chokhine, vice-premier ministre chargé des finances, juge que celle-ci sera « désastreuse pour la sphère économique et sociale »

François Bonnet a été nommé correspondant du *Monde* à Moscou. Il succède à Sophie Shihab, qui rentre à la rédaction centrale à Paris. Voici ses premiers articles :

MOSCOU
de notre correspondant

Après quelques jours de redressement, jugé artificiel, le rouble a brutalement replongé, mardi après-midi 15 et mercredi 16 septembre. Mercredi matin, la monnaie russe s'échangeait à Moscou à 15-16 roubles pour 1 dollar, contre 9-10 roubles, vendredi 11 septembre. Mardi soir, la banque centrale a fixé un taux officiel de 9,61 roubles pour 1 dollar, contre 8,67 lundi, soit une baisse de 10 % en vingt-quatre heures. Sur le marché interbancaire, la chute était plus brutale, à 12,5 roubles pour 1 dollar. Au plus fort de la crise financière qui frappe la Russie depuis le 17 août, le rouble était descendu à 22 pour 1 dollar.

Ces derniers jours, la banque centrale russe et ce qu'il reste du système bancaire s'étaient efforcés de faire remonter le rouble. Le 15 de chaque mois est en effet fixé un cours de référence pour les contrats à terme payables en dollars. Les entreprises russes, non directement concernées par le moratoire de quatre-vingt-dix jours institué fin août, ont ainsi pu pour partie alléger les remboursements arrivant à échéance. Mardi, la baisse a repris, les opérateurs anticipant sur les prochaines mesures économiques du nouveau gouvernement. Alors que la composition du gouvernement devrait être achevée mercredi ou jeudi 17 septembre, le débat est lancé sur l'ampleur d'une émission monétaire qui apparaît inévitable. M. Primakov a nommé, mardi, comme vice-premier ministre chargé des finances, Alexandre Chokhine, un libéral de quarante-six ans.

BUDGET D'URGENCE

Mardi, Alexandre Chokhine déclarait qu'*« une émission de monnaie serait désastreuse pour la sphère économique et sociale ». « Il existe des outils non inflationnistes pour augmenter les recettes d'argent »*, a dit M. Chokhine, sans préciser lesquels. Le premier ministre, Evgueni Primakov, a annoncé un budget d'urgence pour le quatrième trimestre, précisant que la Russie honorerait toutes ses dettes et que le paiement des arriérés de salaires était une priorité. Ces arriérés sont estimés à 75,8 milliards de roubles, soit 7,6 milliards de dollars.

Plusieurs responsables ont à nouveau plaidé pour une émission monétaire rapide. Viktor Guerachtchenko, président de la banque centrale, a estimé mardi à la Douma que *« la Russie a un manque catastrophique d'argent ; nous ne pouvons pas nous passer d'une émission monétaire ». « Une émission n'est pas plus terrible que le retard des versements de salaires »*, a déclaré le vice-président de l'Association des banques russes, Viatcheslav Zakharov. De son côté, l'académicien Leonid Abalkine, l'un des cinq économistes que M. Primakov consulte sur les grands dossiers économiques, explique, dans le quotidien *Nezavissimaia Gazeta* du 16 septembre, que *« pour sortir progressivement d'une économie de troc (...), il n'y a pas d'autre moyen qu'une émission monétaire ; les impôts pourront alors être payés en argent vivant. Nous avons le choix entre une démonétarisation de l'économie, avec un effondrement de la production et du budget (...), et une émission dirigée et réfléchie »*.

Le nouveau gouvernement devra en convaincre la mission du Fonds monétaire international (FMI) attendue à Moscou ce mercredi 16 septembre. Les discussions porteront sur le déblocage d'un prêt de 4,3 milliards de dollars. Le président de la Commission européenne, Jacques Santer, a d'autre part annoncé mercredi un sommet UE-Russie avec le président russe Boris Eltsine le 27 octobre, à Vienne.

François Bonnet

Les derniers beaux jours dans les datchas de Krioukovo

REPORTAGE

Dans les vieilles maisonnettes de bois sans cesse bricolées, l'électricité est rare

MOSCOU
de notre correspondant

Appuyé contre la palissade de son jardin, Alexandre Andreevitch tient dans ses mains abîmées une [illegible] casquette et désigne le sigle qui orne la visière : « CCCP », suivi de la faucille et du marteau. *« Avant, on pouvait vivre dans l'amitié, dans un collectif. On avait 140 roubles, mais cela suffisait. Maintenant, il n'y a pas d'argent, rien. La vie est devenue insupportable. »* A soixante-seize ans, Alexandre Andreevitch est de ces millions de retraités une nouvelle fois ruinés par la tourmente financière russe. Ancien menuisier, sa pension est de 400 roubles par mois (250 francs, au cours du 14 septembre). *« De quoi acheter du pain et du lait*, dit-il, *même le saucisson est trop cher. »*

Ce sont les derniers beaux jours dans les datchas. Le *« babiietta »*, l'été indien tant prisé par les Russes, a envoyé des dizaines de milliers de Moscovites à la campagne. A une quarantaine de kilomètres au sud de Moscou, Krioukovo est déjà perdue dans les forêts de pins, de bouleaux, d'ormes et de peupliers. C'est une ancienne zone de datchas, construite dans l'entre-deux-guerres où, entre les allées, se succèdent de superbes jardins et des maisons de tous styles. A Krioukovo, les vieilles maisonnettes de bois sont sans cesse bricolées, repeintes, l'électricité est rare et il faut aller à la fontaine s'approvisionner en eau.

« JE N'AI BESOIN DE RIEN »

Alexandre Andreevitch vit là toute l'année, comme beaucoup de ses voisins, dans cette maison que lui a laissée un ami aujourd'hui décédé. Moscou ? *« Trop loin »*, répond-il, *« trop cher »*. L'ancien menuisier compte d'abord sur le jardin, les pommes de terre, les concombres, les carottes, les choux. *« La récolte est mauvaise cette année, mais ça aide. La chute du rouble, c'est la mort »*, ajoute-t-il en citant les hausses de prix des produits de base. Produits russes, bien sûr, car, pour sa part, Alexandre Andreevitch ne se souvient pas avoir acheté des produits importés – *« des pâtes, peut-être, une fois »*. Et il ajoute en riant qu'il *« ne connaît pas le dollar. Avec ma pension, où voulez-vous que je trouve ça ? »* Deux allées plus loin, une de ses voisines est elle aussi pensionnée à 400 roubles par mois. Et quand l'ancien menuisier s'inquiète du *« malheur »* à venir, Irina Nikolaevna soutient le contraire en faisant admirer ses parterres de fleurs. A soixante-dix-huit ans, cette ancienne bibliothécaire, qui parle un anglais impeccable et cite les grands écrivains européens, assure qu'elle *« parvient à vivre ». « J'ai un petit appartement à Moscou qui me coûte 150 roubles par mois, le théâtre, les concerts sont gratuits grâce à la bibliothèque, je n'ai besoin de rien »*, dit-elle. *« Nous avons été misérables pendant soixante-dix ans, toute notre vie, nous avons survécu à une crise financière. »*

« ET LA GRÈVE D'AIR FRANCE ? »

Plus que de la chute du rouble, Irina Nikolaevna s'inquiète d'abord de la « revanche » des communistes. *« La Douma communiste s'appuie d'abord sur des vieilles comme moi, des idiotes qui n'ont plus d'argent pour se refaire les dents. Notre vie changera quand il n'y aura plus de communistes. »* Fan de Boris Eltsine – *« il n'y a personne comme lui »* –, elle dit craindre que le gouvernement Primakov ne *« soit qu'un camouflage »*. Peu importe l'argent, *« quand nous en avons, nous ne savons qu'en faire »*, l'ancienne bibliothécaire redoute surtout un retour un arrière, se plaint de ces agriculteurs *« qui ne veulent pas des réformes »*.

Il faut traverser plusieurs allées, pousser du pied quelques poules pour arriver en bordure de forêt dans le petit paradis que Nina et Boris entretiennent depuis trente ans. A cinquante-neuf ans, lui est chef d'équipe dans une usine de meubles. Nina est employée à Moscou. *« Ici, on oublie la capitale »*, disent-ils. Eux vivent à Krioukovo la moitié de l'année et sont propriétaires d'un petit appartement dans la banlieue de Moscou. Les pommes de terre viennent d'être arrachées, tomates et concombres poussent dans une petite serre, les choux, les betteraves sont presque prêts. *« Bien sûr, c'est difficile, notre pouvoir d'achat en a pris un coup, mais nous nous ne vivons pas comme des Européens. Comment dire... Vous, vous buvez du vin, nous de la bière »*, explique Boris.

Plus loin est garée la Jigouli du couple. *« On a une voiture. L'essence a augmenté de 40 %, mais la veille j'ai été prévenu par un ami et j'ai pu acheter 200 litres à l'ancien prix, alors... »* Pendant que Nina prépare des oeufs, du lard, des tomates, des oignons, Boris sort le produit maison : du vin de prunes ; l'arbre est au fond du jardin. Sous le banc de la cuisine, deux bonbonnes de trente litres remplies de fruits, de sucre et *« seulement d'eau »*, assure-t-il, fermentent depuis plusieurs semaines.

« Et vous, vous avez bien eu la grève d'Air France, avant le Mondial je crois, vous vous en êtes remis ? » interroge-t-il. Se félicitant d'*« être encore payés tous les mois »*, Boris et Nina préfèrent espérer. Nina reconnaît volontiers que toutes ces crises depuis 1991, *« cela a détruit le monde intérieur des gens »*.

Boris, lui, veut croire en une restauration de l'Etat. *« Eltsine est un destructeur*, dit-il. *Il a été bien pour faire tomber les communistes, déclarer la liberté et la démocratie. Mais, depuis, plus rien. »* Au contraire, Boris déplore la dislocation de l'industrie de défense. *« On fait des casseroles au lieu des tanks*, dit-il. *On aurait au moins pu fabriquer autre chose, des télés, des voitures et ne pas tout importer. »*

Relancer la production nationale, restaurer l'Etat, « stabiliser », « mettre fin au chaos » : Evgueni Primakov, nouveau premier ministre, y parviendra peut-être, veulent croire Nina et Boris. Mais ils semblent bien peu nombreux à penser de même dans les jardins de Krioukovo.

« POLITICIENS CORROMPUS »

Victor Sergueevitch, urbaniste, assure qu'il n'y a plus *« ni liberté ni démocratie »*, dénonce tous *« ces politiciens corrompus »*. Citant plusieurs groupuscules regroupant communistes staliniens, extrémistes nationalistes et néo-fascistes, il explique que seules *« de nouvelles forces politiques »* pourront reconstruire l'Etat.

La maison est délabrée, le jardin n'a pas donné grand-chose cette année, explique Mikael, le père, qui brandit un paquet de cigarettes. *« Avant la crise : 1,2 rouble ; maintenant, 3,5 roubles ! On ne peut plus rien acheter. »* Loin de la grande politique *« qui ne fait rien pour le peuple »*, Mikael préfère montrer l'allée de terre qui court devant sa maison. *« Là, j'ai installé un éclairage public, j'ai tout fait moi-même. Et puis les lampes usées ont claqué. Ils ne les ont jamais remplacées. On est abandonnés, voilà tout. »* Inutile de parler au père et au fils de l'été indien. Les beaux jours, ils n'ont jamais connu et, reclus dans leur datcha de Krioukovo, ils ont définitivement renoncé à espérer.

F. Bt

Helmut Kohl remonte dans les sondages après la défaite du SPD en Bavière

La complexité du scrutin rend les prévisions hasardeuses

Quelques jours après la défaite du Parti social-démocrate (SPD) en Bavière, l'écart se resserre entre le parti de Helmut Kohl (CDU-CSU) et le SPD. Selon un sondage de l'institut Forsa, réalisé au lendemain du scrutin bavarois et publié mardi 15 septembre, 38 % des Allemands voteraient CDU-CSU, contre 36 % à la veille des élections.

BONN
de notre correspondant

A dix jours des élections législatives du 27 septembre, l'incertitude la plus totale domine sur l'issue du scrutin. Les élections de Bavière, dimanche 13 septembre, ont représenté un échec important pour Gerhard Schröder, qui s'y était impliqué personnellement, s'affichant dans toute la région aux côtés de la candidate locale Renate Schmidt. Il a fortement ébranlé la direction du Parti social-démocrate (SPD) qui croyait avoir déjà gagné la partie.

Les résultats de Bavière ont redonné le moral aux partisans de M. Kohl, mais elles ne sont pas une victoire du chancelier sortant : les Bavarois ont clairement voté pour leur ministre-président Edmund Stoiber, qui n'a pas hésité depuis des années à croiser le fer avec le chancelier, par exemple sur l'Europe. Enfin, M. Stoiber a un bilan excellent à défendre en Bavière, ce qui n'est pas le cas de Helmut Kohl.

Le chancelier ne profiterait pas personnellement de l'effet Bavière : selon le sondage réalisé par Forsa, seuls 25 % des électeurs veulent de M. Kohl comme chancelier, contre 26 % la semaine précédente, tandis que Gerhard Schröder est le chancelier souhaité par 39 % des Allemands, en recul de deux points.

Mais l'écart se resserre entre la CDU-CSU d'Helmut Kohl et le SPD, qui perd un point à 41 %, réduisant son avance sur le parti de M. Kohl qui gagne deux points à 38 %. Les Verts progressent d'un point et recueilleraient 7 % des suffrages, tandis que le Parti libéral (FDP) est toujours sur le fil du rasoir avec 5 % des intentions de vote. Créditée de 43 % des voix, la coalition gouvernementale de M. Kohl (CDU-CSU-FDP) accuse encore un retard de 5 points sur la gauche SPD-Verts (48 %).

Devant tant d'incertitudes, l'Allemagne a les yeux rivés sur les sondages, qui montraient avant les élections bavaroises une nouvelle dégradation des intentions de vote pour Helmut Kohl. Mais peut-on faire confiance aux instituts de sondages ?

SONDAGES TROMPEURS

Le mode de scrutin allemand très complexe rend l'exercice périlleux, les électeurs ayant deux voix, l'une pour élire des députés de circonscription, la seconde pour élire des députés à la proportionnelle sur des listes. Seuls entrent au Bundestag les partis qui ont obtenu 3 mandats directs ou plus de 5 % des « deuxièmes » voix. Pour aider les petits partis à entrer au Bundestag, certains électeurs votent SPD ou CDU dans leur circonscription, mais Vert ou Libéral avec leur deuxième voix. Votes tactiques et effets de seuil rendent très difficile les prévisions.

Depuis un an, les sondages se sont systématiquement trompés : ils n'avaient pas prévu le recul du maire social-démocrate de Hambourg Henning Voscherau en septembre 1997, qui a conduit à son retrait ; ils n'avaient pas anticipé l'extraordinaire victoire de Gerhard Schröder en Basse-Saxe en mars 1998 (47,9 % des voix contre 44,3 % quatre ans plus tôt). En Saxe-Anhalt, en avril, ils n'avaient pas décelé l'envolée de l'extrême droite (12,9 % des suffrages) ni le score décevant du SPD (35,9 % contre plus de 40 % annoncé).

Enfin, en Bavière, si les instituts indiquaient que la CSU serait en mesure de remporter la majorité absolue des suffrages, ils n'avaient pas prévu la baisse du SPD (28,7 % contre 30 %), objectivement limitée mais vécue comme une défaite humiliante.

Selon l'institut Allensbach, le SPD est surestimé dans les sondages : le Parti social-démocrate a plus de mal à mobiliser ses électeurs que les chrétiens-démocrates : 20 % de ses sympathisants ne participeraient qu'irrégulièrement aux élections, contre 14 % pour la CDU. Le SPD dispose d'un noyau d'électeurs indéfectibles plus faible que la CDU. Enfin, dans une période où Helmut Kohl apparaissait usé et vieilli, il était plus facile pour les électeurs sondés de dire qu'ils allaient voter Schröder.

Dans ce contexte très tendu, chacun guette les fausses notes des adversaires : Claudia Nolte, ministre du travail de Helmut Kohl, a commis une erreur en annonçant une prochaine hausse de la TVA. Le soutien apporté par Daniel Cohn-Bendit au terroriste Klein a une influence limitée sur les Verts, M. Cohn-Bendit étant absent de la campagne. En revanche, le porte-parole des Verts Jürgen Trittin a déclenché une mini-polémique avec le SPD, réclamant par avance des portefeuilles ministériels importants dans une future coalition. A dix jours des élections, la moindre erreur peut coûter très cher.

Arnaud Leparmentier

L'affaire Klein suscite une polémique entre les Verts et la majorité en Allemagne

LE PARQUET de Francfort a officiellement demandé à la France, mardi 15 septembre, l'extradition de Hans-Joachim Klein, recherché par les justices allemande et autrichienne pour sa participation à la prise d'otages des ministres de l'OPEP, dirigée par le terroriste Carlos, qui avait fait trois morts en décembre 1975 à Vienne. Arrêté le 8 août dernier dans le petit village de Normandie où il vivait sous une identité d'emprunt, Klein avait rompu officiellement en 1977 avec le terrorisme, dont il avait dénoncé dans un livre publié en 1979 la dérive meurtrière, mais avait toujours refusé de se livrer.

Son arrestation a été exploitée par plusieurs personnalités des partis de la coalition du chancelier Kohl pour tenter de jeter le discrédit, en pleine campagne électorale, sur le leader des Verts, Joschka Fischer, et son ami Daniel Cohn-Bendit. Les deux responsables Verts avaient croisé Klein dans les années 70 alors qu'ils fréquentaient les mêmes milieux d'extrême gauche.

Député européen des Verts allemands, Daniel Cohn-Bendit, qui devrait diriger la liste des Verts français aux élections européennes de 1999, a signé la semaine dernière avec plusieurs intellectuels français et allemands une tribune libre pour prendre la défense de Klein. Ils y affirmaient qu'ils n'avaient aucun doute sur le renoncement de l'ancien terroriste à la violence, qu'ils l'avaient aidé à rompre avec ses anciens amis et avaient toujours tenté de le persuader de se livrer, ce qu'il était, assurent-ils, à la veille de faire.

PEINES RÉDUITES

Des négociations discrètes avaient eu lieu avec les autorités judiciaires allemandes, selon l'hebdomadaire *Der Spiegel*, pour déterminer les conditions d'une reddition. Ces dernières années, plusieurs terroristes repentis, qui n'avaient pas à se reprocher des faits graves, avaient bénéficié de peines réduites.

La prise de position de Daniel Cohn-Bendit a suscité de vives réactions à droite. Joschka Fischer, qui postule au portefeuille des affaires étrangères d'une éventuelle coalition SPD-Verts, a été sommé de prendre ses distances à l'égard de son ami. Un responsable libéral a demandé au parquet de Francfort d'ouvrir une instruction contre le député européen pour obstruction à la justice. Mardi, un porte-parole du parquet a indiqué qu'*« il n'existe pas, jusqu'ici, de motif pour une telle enquête »*. De leur côté, les Verts soupçonnent le ministre de l'intérieur d'avoir précipité l'arrestation pour l'utiliser à des fins politiques.

La demande d'extradition est maintenant examinée par les autorités judiciaires françaises. Celles-ci ont refusé d'utiliser la procédure rapide prévue dans la zone Schengen. Il leur faut décider si elles doivent extrader Klein vers l'Allemagne ou vers l'Autriche, qui le réclame également pour la prise d'otages de Vienne.

Henri de Bresson

L'Iran met ses troupes en alerte maximum et masse 200 000 hommes à la frontière afghane

Téhéran hésite sur la conduite à tenir après l'assassinat de ses diplomates à Mazar-i-Sharif

Les autorités iraniennes ont placé, mardi 15 septembre, leurs troupes en état d'alerte maximum et confirmé l'envoi de 200 000 hommes à la frontière afghane. Ces forces ne pourront toutefois être sur place que d'ici une semaine, un délai qui devrait être mis à profit par la diplomatie de Téhéran qui redoute qu'une intervention ne conduise à un enlisement militaire en Afghanistan.

LES MANŒUVRES militaires iraniennes prennent de l'ampleur près de la frontière afghane. Alors que 70 000 hommes sont déjà sur place, l'Iran a confirmé, mardi 15 septembre, l'envoi de 200 000 hommes dans la région et précisé que ses forces étaient désormais placées en état d'alerte maximum. Le régime des talibans a annoncé de son côté avoir disposé 25 000 hommes le long de la frontière. Il faudra au moins une semaine aux Iraniens pour mener à bien un tel mouvement de troupes qui permet donc à la diplomatie de gagner du temps.

Car depuis que les talibans ont officiellement reconnu l'assassinat (par des miliciens incontrôlés, assurent-ils), à la suite de la conquête de Mazar-i-Sharif, de dix diplomates et d'un journaliste iraniens, Téhéran se trouve placé face à un dilemme. La gifle, il est vrai, est à la mesure des ambitions régionales de l'Iran. Téhéran ne saurait rester inerte, surtout quelques semaines seulement après les représailles américaines perpétrées en Afghanistan et au Soudan, à la suite des attentats dont avaient été victimes douze diplomates américains en Afrique australe.

Le retour, lundi soir, des corps de six diplomates et d'un journaliste à Téhéran, ont ravivé les interrogations. Deux thèses sont en concurrence : ne pas laisser l'affront impuni et une opinion chauffée par les slogans nationalistes d'une partie de la presse frustrée ; ne pas précipiter maladroitement l'Iran dans le bourbier afghan. *« Il nous faut protéger nos intérêts nationaux et contrer une menace pour le pays et la nation »*, a expliqué mardi le Guide de la République islamique, Ali Khameneï. La veille, le président de la République, Mohammad Khatami, prenant la parole devant les dépouilles des victimes, avait assuré que le pays défendrait *« l'honneur et l'intégrité territoriale de la République islamique d'Iran de la meilleure des façons »*.

Si, pour l'instant, les voix plaidant pour la prudence sont plutôt venues des rangs modérés et celles défendant une ligne dure nationaliste de ceux des conservateurs, le sujet n'est pas encore devenu l'une des nombreuses pommes de discorde qui opposent, souvent de la manière la plus brutale, les deux factions aux prises à la tête de l'Etat. Le Guide de la République étant chef des armées et le gouvernement ayant eu la responsabilité de la présence à Mazar-i-Sharif des diplomates disparus, les motifs potentiels de discorde ne manquent pourtant pas.

Compte tenu des derniers succès enregistrés lundi par les talibans aux dépens des chiites afghans soutenus par les Iraniens dans leurs derniers bastions, une intervention ne pourra désormais utiliser leur truchement. Une opération punitive iranienne, qui ne pourrait guère être que ponctuelle, peut bien sûr être envisagée. L'équilibre des forces, il est vrai, est largement en faveur des Iraniens même si les talibans ont assuré qu'ils n'hésiteront pas à frapper le territoire iranien à la moindre action.

Le coût diplomatique d'une telle opération en vaut-il la chandelle ? Au-delà de la réaction du gouvernement américain qui a affirmé *« comprendre tout à fait l'indignation »* des Iraniens, tout en leur demandant, en somme, de ne pas suivre l'exemple américain et de ne pas intervenir en Afghanistan, l'Iran pèse surtout l'avis de ses voisins et notamment de l'Arabie saoudite. Celle-ci, en effet, compte parmi les rares Etats, avec le Pakistan, leur parrain, et les Emirats arabes unis, à avoir reconnu le régime au pouvoir à Kaboul.

Depuis le début de la crise, les Saoudiens multiplient les appels à la retenue et s'efforcent de jouer les intercesseurs entre les sunnites wahhabites de Kaboul et les chiites de Téhéran. Des représailles iraniennes entacheraient les efforts de retrouvailles engagés depuis plusieurs mois, après des années d'imprécations, et qui commencent à porter leurs fruits. La solution d'une commission d'enquête internationale sur les assassinats de Mazar-i-Sharif et sur les véritables nettoyages ethniques qui y auraient été perpétrés pourrait peut-être constituer une porte de sortie honorable pour l'Iran. Encore faudrait-il que les Nations unies en prennent l'initiative.

G. P.

Une mission humanitaire de l'ONU en Afghanistan

Le Conseil de sécurité de l'ONU a, une nouvelle fois, *« condamné énergiquement »*, mardi 15 septembre, l'assassinat de diplomates iraniens en Afghanistan *« par des combattants talibans »*. Les quinze membres du Conseil ont adopté à l'unanimité une déclaration présidentielle dans laquelle ils affirment que *« cet acte criminel devrait faire l'objet d'une enquête approfondie »* avec la participation de l'ONU. Le Conseil souligne aussi que l'assassinat des diplomates *« a sérieusement fait monter la tension dans la région »* et appelle toutes les parties à *« exercer un maximum de retenue »*. Une mission humanitaire de l'ONU devait en revanche partir dès mercredi pour l'Afghanistan, à la demande des talibans qui se sont entretenus mardi soir avec les responsables de l'ONU.– *(AFP.)*

Abdallah, prince saoudien en tournée et monarque de fait, en visite à Paris

TOURNÉE ROYALE ou tournée princière ? Si le roi Fahd est toujours le monarque en titre du royaume saoudien, en dépit de sa maladie et de ses hospitalisations à répétition, le prince Abdallah, qui arrive à Paris mercredi 16 septembre, exerce en fait depuis plusieurs mois les fonctions de souverain. La grande campagne diplomatique lancée le 13 septembre en Grande-Bretagne et qui doit le mener notamment au siège des Nations unies, à New York, puis en Chine, au Japon et au Pakistan, participe donc d'une lente intronisation.

Le prince a beau avoir été désigné prince héritier depuis 1982, cette évolution n'était pourtant pas acquise. Né en 1923 et élevé à la cour dans le respect de la tradition, il détient depuis 1963 un poste clef : il commande en effet la Garde nationale saoudienne, le bouclier du régime qui a la charge des sites stratégiques saoudiens, notamment les installations pétrolières. Mais à la différence des princes Salman, gouverneur de Ryad, Nayef, ministre de l'intérieur et surtout Sultan, ministre de la défense, deuxième dans l'ordre de la succession, Abdallah n'est qu'un demi-frère du roi Fahd, affilié de par sa mère à la confédération des tribus Chammar, également présentes en Irak, en Syrie et en Jordanie.

Lorsqu'en janvier 1996 le souverain, frappé par une attaque cérébrale, lui avait transmis la régence, il avait eu fort à faire avec ses demi-frères. La régence avait été d'ailleurs rapidement abrégée. En février, le roi, et par lui le clan Sudairi (la sixième épouse du fondateur de la dynastie saoudienne, Abdel Aziz, la mère d'Abdallah étant la huitième), revenait officiellement aux affaires, même si Abdallah restait souverain de fait. Ce retour apparent à la normale avait en tout cas apaisé les tensions.

NOUVEAU RAPPORT DE FORCES

Depuis, le prince Abdallah n'a pourtant cessé d'imposer discrètement sa marque. Plus familier des pays arabes que de l'Occident, le prince est servi par un style de vie relativement austère et par son attachement ostensible à l'islam, au moment où le royaume est taraudé par une contestation islamique qui dénonce pêle-mêle la corruption et la présence militaire américaine qui perdure depuis la fin de la guerre du Golfe. L'attentat anti-américain de Dahran, en 1996, a mis en évidence de manière dramatique ces tensions, de même que l'enquête qui en a découlé et qui a opposé à plusieurs reprises le royaume aux Etats-Unis. Selon certains observateurs, le prince héritier a pu profiter de ses atouts pour instaurer un nouveau rapport de forces en sa faveur parmi les princes.

Son influence se fait déjà sentir sur la diplomatie saoudienne. On lui attribue notamment, côté saoudien, la reprise graduelle des relations avec l'Iran. Le prince Abdallah aurait également pesé pour que l'Arabie saoudite s'oppose fermement à une intervention militaire américaine lors de la dernière crise avec l'Irak [illegible]. Bon connaisseur du Levant de par sa famille, il a également renforcé les liens avec le Liban et la Syrie.

A l'intérieur du royaume, les dossiers ne manquent pas. Outre le subtil équilibre des pouvoirs entre les princes (la désignation du prochain prince héritier en sera une nouvelle manifestation), Abdallah doit également tenir compte des difficultés induites par l'effondrement des prix du pétrole qui procure toujours l'essentiel de ses revenus au royaume saoudien.

La tournée du prince va conforter son rang. Il s'agit pour lui de son premier séjour officiel à Paris depuis 1985. En 1996, il avait déjà rencontré à Jeddah le président Jacques Chirac à l'occasion de la visite de ce dernier en Arabie saoudite. Les dossiers régionaux seront passés en revue, notamment le blocage du processus de paix israélo-arabe et les tensions actuelles entre l'Iran et l'Afghanistan. Ils comportent leur lot de convergences et de nuances : l'Arabie saoudite a ainsi réservé un accueil pour le moins mesuré à la proposition de conférence franco-égyptienne pour relancer le dialogue israélo-arabe.

Gilles Paris

La rébellion congolaise accuse le Soudan d'intervenir militairement au profit du président Kabila

LA RÉBELLION congolaise a accusé, mardi 15 septembre, le Soudan d'intervenir directement dans le conflit en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) en soutien au président Laurent-Désiré Kabila. Elle a par ailleurs démenti que les forces qui soutiennent M. Kabila aient lancé une offensive dans l'est du pays.

Le coordinateur politique de la rébellion a affirmé que 2 000 militaires soudanais envoyés par le régime de Khartoum apportaient leur soutien aux forces de M. Kabila à Kindu (est), ville stratégique où s'est installé l'état-major avancé des forces alliées du régime. Capitale de la province du Maniema, Kindu est à moins de 150 kilomètres des plus proches positions rebelles dans l'Est et possède une piste aérienne d'où ont été menés, il y a une semaine, des raids aériens contre les villes de Kalémié (sud-est) et Lubutu (nord-est) tenues par les rebelles.

Le régime soudanais du président Omar El Bechir a envoyé ses troupes *« pour sauver Kabila d'un naufrage »* à Kindu, a déclaré M. Bululu. La rébellion a déjà accusé ces derniers jours le Soudan de *« collusion objective »* avec Kinshasa, sans évoquer à ce jour une intervention directe en RDC. M. Kabila s'était rendu fin août à Khartoum et s'était de nouveau entretenu avec le président soudanais au début du mois à Durban (Afrique du Sud) en marge du sommet des non-alignés.

DÉMENTIS

D'autre part, le chef militaire des rebelles, le commandant Jean-Pierre Ondekane, a démenti l'information selon laquelle une offensive générale aurait été lancée par l'armée congolaise et ses alliés angolais, zimbabwéens et namibiens contre les positions de la rébellion dans l'est du pays. Il a nié en particulier que des combats *« terribles »* aient eu lieu, mardi, entre Lubutu et Kisangani (nord-est), comme l'affirme Kinshasa. Il a également démenti que les Forces armées congolaises (FAC) soient *« aux portes »* de Goma, rendue au calme mardi après les tirs d'armes lourdes essuyés la veille pendant six heures.

La capitale du Nord-Kivu avait été, lundi, le théâtre d'un assaut conjugué d'anciens soldats hutus rwandais et de miliciens tribaux Maï-Maï notoirement hostiles aux Tutsis. Selon M. Bululu, 300 assaillants auraient été tués, mais ce bilan n'a pu être confirmé de source indépendante. La rébellion congolaise a d'autre part exhibé 12 corps présentés comme ceux de Congolais tutsis, massacrés lundi lors de cette attaque. Les cadavres présentés à la presse étaient ceux de femmes, d'enfants et d'un homme tués à coups de machette à Ndosho II, à la périphérie de Goma, selon des porte-parole rebelles qui accompagnaient les journalistes.

Le président Laurent-Désiré Kabila a regagné Kinshasa mardi après avoir participé à l'île Maurice à un sommet des pays d'Afrique australe qui n'est pas parvenu à mettre sur pied des pourparlers de paix entre le gouvernement et les rebelles. Selon un communiqué publié lundi, il a confié des postes de commandement à trois ex-généraux du maréchal Mobutu Sese Seko – Mulimbi Mabilo, Bekazwa Bakundulo et Ngwala Panzu – pour intensifier les opérations militaires contre les rebelles dans l'est de la RDC. A Kigali, l'homme fort du Rwanda, Paul Kagamé, a accusé M. Kabila d'avoir *« usurpé le pouvoir de l'Alliance »* qui l'avait aidé à renverser le régime du maréchal Mobutu en 1997. Il a estimé que le gouvernement congolais et les rebelles devaient *« s'asseoir à la même table et discuter afin d'ouvrir la voie à une solution pacifique à la crise actuelle »*.

A Kampala, le président ougandais Yoweri Museveni devait s'expliquer mercredi devant le Parlement sur l'engagement de son armée dans le conflit en République démocratique du Congo. C'est la première fois que M. Museweni utilise cette possibilité que lui offre la Constitution.

Cette intervention de M. Museveni semble motivée par la réaction d'un député de l'opposition, Aggrey Awori, qui a fait part de son intention de déposer une motion au Parlement pour demander le retrait immédiat des forces ougandaises du Congo. – *(AFP, Reuters.)*

Le deuxième enregistreur de l'avion de la Swissair s'était aussi arrêté

HALIFAX. La deuxième boîte noire de l'avion de la compagnie Swissair qui s'est abîmé en mer le 2 septembre, contenant les enregistrements des conversations dans le cockpit, n'a rien enregistré pendant les six dernières minutes du vol, ont annoncé, mardi 15 septembre, les responsables de l'enquête. La première boîte, contenant les enregistrements de vol, n'avait pas enregistré non plus les six dernières minutes du vol. *« Les enregistreurs se sont arrêtés à peu près au même moment, quelque six minutes avant que l'appareil ne s'écrase près de Peggy's Cove »*, au large de la Nouvelle-Ecosse, a indiqué dans un communiqué le Bureau canadien de la sécurité des Transports (BST). – *(AFP.)*

Le missile nord-coréen était un lanceur intercontinental

WASHINGTON. *Le missile nord-coréen, lancé* le 31 août, était un lanceur à trois étages propulsé par des propergols solides, selon une analyse du Pentagone rendue publique mardi 15 septembre. Ce qui peut indiquer que la Corée du Nord tente de mettre au point des missiles à longue portée, de l'ordre de 6 000 kilomètres, qui permettraient d'atteindre de nombreux pays en Asie-Pacifique et jusqu'à l'Alaska. Toutefois, il semble que que la Corée du Nord ne soit pas parvenue, contrairement à ce qu'elle avait affirmé en août, à mettre en orbite un satellite. Selon le Pentagone, c'est la première fois que Pyongyang démontre ses capacités scientifiques, techniques et industrielles en matière spatiale. – *(AFP.)*

La Grèce refuse à son tour d'interdire les vols yougoslaves

BRUXELLES. La Grèce a suivi le Royaume-Uni dans son refus d'appliquer l'interdiction pour la compagnie aérienne yougoslave JAT d'atterrir dans l'UE, a annoncé, lundi 14 septembre, un porte-parole de la Commission européenne. Les autorités britanniques avaient provoqué la colère de leurs partenaires européens en annonçant la semaine dernière qu'elles ne pourraient appliquer cet embargo, pourtant décidé à l'unanimité des Quinze, avant un an, durée du préavis nécessaire selon elles pour dénoncer un accord bilatéral datant de 1959.

L'Allemagne, notamment, et la Commission européenne, avaient critiqué cette décision contestée, qui vide de leur sens les sanctions décidées à l'encontre de Belgrade en raison de la violence de la répression serbe dans la province du Kosovo. Jacques Santer, le président de la Commission, a annoncé que son institution examinerait le dossier mercredi et pourrait décider de traîner Londres devant la Cour de justice de l'UE. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ALBANIE : les partisans de l'ex-président albanais Sali Berisha** ont rendu, mardi 15 septembre, les deux chars qu'ils avaient pris à l'armée lors des troubles de lundi, qui ont été qualifiés par le gouvernement de tentative de coup d'Etat ratée, a annoncé le ministère de l'Intérieur. Le premier ministre albanais, Fatos Nano, avait averti que les forces de l'ordre interviendraient si les partisans du Parti démocratique (PD) de M. Berisha, ne rendaient pas les chars et continuaient à bloquer par les armes les accès au bâtiment du PD. – *(AFP.)*

■ **CUBA : La Havane a estimé**, mardi 15 septembre, que l'inculpation de dix Cubains, lundi, pour espionnage par un tribunal fédéral de Miami était une conspiration américaine digne de l'époque de la guerre froide. *« Ce n'est pas la première fois que l'on lance ces accusations »*, a déclaré à la presse le ministre cubain des affaires étrangères, Roberto Robaina.

■ **ÉTATS-UNIS : la CIA a financé le mouvement tibétain en exil**, dans les années 60, à hauteur de 1,7 million de dollars par an (dix millions de francs), dont 180 000 dollars (un million de francs) pour le dalaï lama, rapporte le *Los Angeles Times*, dans son édition du mardi 15 septembre. Le journal cite des documents du département d'Etat. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : le médiateur américain au Proche-Orient, Dennis Ross**, en visite en Israël depuis le 9 septembre, pour tenter de débloquer le processus de paix dans l'impasse depuis dix-huit mois, devrait rentrer *« à la fin de la semaine »*, a déclaré mardi 15 septembre James Rubin, porte-parole du département d'Etat, en précisant qu'il ne s'attendait pas à une *« percée dans l'immédiat »*. – *(AFP.)*

■ **ANGOLA : les forces gouvernementales ont repris**, mardi 15 septembre, la ville de Kangola (province de Uije, Nord), tombée dimanche aux mains des soldats fidèles à Jonas Savimbi, le chef de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita), a affirmé le gouvernorat de la province. Selon la même source, contactée par l'AFP depuis Luanda, les deux camps se disputaient mardi le contrôle de la région de Damba située dans le nord de la province de Uije. Depuis vendredi, les troupes de Jonas Savimbi contrôlent Makela-do-Zombo, dans la même province de Uije. Les actions de guerilla lancées par l'Unita depuis le mois de mars auraient fait plus de 700 morts, selon Luanda. Depuis le début du mois, les négociation de paix entre Luanda et Jonas Savimbi sont rompues. – *(AFP.)*

■ **INDONÉSIE : le gouvernement indonésien a annoncé**, mercredi 16 septembre, la création d'une commission chargée d'enquêter sur les avoirs de l'ancien président Suharto. Contraint à la démission en mai, après trente-deux ans passés au pouvoir, Suharto est soupçonné d'avoir amassé une gigantesque fortune répartie dans des comptes bancaires à l'étranger. Les enquêteurs interrogeront cette semaine l'ex-président pour décider s'il *« doit ou non être considéré comme un suspect »*. – *(AFP, Reuters.)*

■ **Le Parlement européen a approuvé**, mardi 15 septembre, des directives renforçant les normes d'émissions de polluants par les automobiles. Ce programme « Auto Oil » comporte notamment l'interdiction de l'essence au plomb en l'an 2000 et la diminution des émissions de soufre, qui devront passer de 500 ppm (parties par million) à 50 en 2005. Les camions et les motos ne sont pas concernées par ce programme.– *(AFP.)*

Le gouvernement néerlandais base son budget sur un scénario « prudent »

LA HAYE. *Insécurité, fragilité, mais aussi prudence* et résistance : le traditionnel discours du trône, prononcé mardi 15 septembre par la reine Beatrix en préalable à la présentation par son gouvernement du budget 1999, a retenti d'échos plus sombres que prévu, liés aux bourrasques financières qui se sont abattues sur l'Asie et sur la Russie.

Le gouvernement de Wim Kok a choisi de fonder sa politique pour 1999 et les années suivantes sur *« un scénario de croissance prudent, de l'ordre de 2,25 % »*. Sur cette base, le déficit budgétaire devrait se stabiliser en 1998 et 1999 autour de 1,3 %, et devrait atteindre 1 % en 2002, fin de l'actuel gouvernement. Le ratio de la dette continuera à baisser, *« pour atteindre vraisemblablement 68,7 % du PIB en 1998 et 66,7 % en 1999. »* L'inflation devrait passer de 2 % cette année à 1,75 % en 1999. – *(Corresp.)*



هكذا من الإصل

…enregistreur de l'avion
…était aussi arrêté

…nord-coréen
…lanceur intercontinental

…à son tour d'interdire

…néerlandais base
…sur un scénario « prudent »

DÉBAT Le rapport du procureur Kenneth Starr sur la liaison entre le président des Etats-Unis, Bill Clinton, et une employée de la Maison Blanche soulève un débat chez les responsables politiques français, qui condamnent en général une dérive américaine, mais s'interrogent, aussi, sur sa possible extension à d'autres démocraties. Où doit passer la frontière entre responsabilités publiques et vie privée ? ● CERTAINS ÉLUS mettent en cause l'indépendance qui sera accordée aux parquets, en France, en invoquant l'exemple de M. Starr pour illustrer l'abus que les magistrats pourraient faire de cette autonomie. ● EN FRANCE, les épisodes de la vie politique récente mêlant la vie privée à la vie publique ont été extrêmement rares. Le dernier en date a été la révélation de l'existence d'une « deuxième famille » de François Mitterrand (*lire page 7*).

Les élus redoutent que l'affaire Clinton ne fasse école

La querelle américaine sur la conduite du président annonce-t-elle un déplacement des frontières entre action publique et vie privée dans les démocraties ? Plusieurs responsables politiques s'interrogent sur les pratiques françaises et leur évolution possible

AU DÉPART, la plupart d'entre eux ont lu le rapport Starr avec un sourire teinté parfois d'incrédulité. Aujourd'hui, les mêmes, élus ou membres du gouvernement, avouent qu'ils sont choqués. La crudité des détails, le viol de l'intimité, l'étalage d'un secret d'alcôve aux yeux du monde entier les effarent. Cet ébranlement du pouvoir les inquiète : cette désacralisation de la fonction, ce président couvert de ridicule par la révélation de sa sexualité.

Dans cette « *pantalonnade* », selon l'expression du ministre communiste des transports, Jean-Claude Gayssot, beaucoup lisent aussi la mort tragique de la politique dans la vulgarité. « *Il y a un dévoiement du politique aux Etats-Unis* », dénonce le premier secrétaire du PS, François Hollande. C'est sans doute Simone Veil qui a résumé le mieux le désarroi général en soulignant, le 14 septembre sur Europe 1, que la première « *victime* » de ce scandale « *sera la démocratie* ».

Chacun analyse pourtant cette dérive à l'aune de ses propres engagements. « *Triste et inquiétante démocratie américaine, qui fait qu'un président peut ne pas être inquiété pour le massacre de milliers de gens, mais se voir destitué pour une goutte de sperme inopportune* », stigmatise le porte-parole de la LCR, Alain Krivine. « *La protection du droit à l'intimité figure dans la déclaration universelle des droits de l'homme* », rappelle pour sa part Philippe de Villiers qui, après avoir longtemps prôné un ordre moral, familial et privé, est revenu à une défense plus traditionnelle de la famille comme institution sociale. « *La vie privée doit être protégée, pour les politiques comme pour les citoyens*, dit aujourd'hui le président du Mouvement pour la France. *Sauf, bien sûr, quand il y a détournement de fonds publics. Il est très facile de désacraliser une fonction, mais il est beaucoup plus difficile de la restaurer.* »

UN ENGRENAGE

Soucieuse de préserver la responsabilité individuelle, Martine Aubry a observé, le 13 septembre, sur TF 1 : « *Nous avions là à faire à deux personnes adultes en consentement mutuel parfait, semble-t-il. Je ne comprends pas cette impudeur et cette indécence. Une démocratie se doit de protéger la vie privée, ce sont les libertés individuelles qui sont en cause. Un pouvoir politique, un pouvoir judiciaire n'ont pas à dire ce qu'ils considèrent comme étant moral ou pas.* »

Elle est rejointe sur ce point par Charles de Courson, député (UDF-FP) de la Marne, qui affirme : « *La vie privée du président, c'est son problème, à moins qu'elle n'ait eu une incidence sur le fonctionnement de la vie politique. Or, je n'ai rien lu dans le rapport qui indique que cette liaison ait influencé ses positions politiques.* »Certains ne décèlent dans cette affaire que le « *vieux fond de puritanisme inquisiteur* » qui, selon Guy Hascoët, député (Verts) du Nord, « *caractérise les Etats-Unis* ». « *Cela prouve toute la différence de culture qui nous sépare des Américains* », souligne à son tour le radical-socialiste Michel Crépeau, député de Charente-Maritime. Cependant, plusieurs responsables politiques, considérant sans doute que les Etats-Unis annoncent souvent avec dix ans d'avance les évolutions qui fonderont ensuite sur l'Europe, croient une telle dérive possible en France. « *On dit : "C'est l'Amérique ! " Mais il faut y réfléchir à deux fois*, estime François Bayrou, candidat à la présidence de l'UDF. *A l'origine de la déstabilisation de Clinton, il y a d'abord un engrenage médiatico-judiciaire. Et aucune démocratie n'en est à l'abri.* »

Le président de Force démocrate réclame également un peu d'introspection. « *Il faut que les hommes politiques s'interrogent*, explique-t-il. *Ils ont tant mis en scène leur famille, leurs enfants, (...) qu'ils ont presque invité, justifié cette mise en cause. Personnellement, je plaide pour la réserve.* » Député de Maine-et-Loire, Roselyne Bachelot (RPR) se montre plus sévère encore. « *Clinton a passé un pacte avec les Américains sur le thème de la famille*, juge-t-elle, *ce que n'a pas fait Jacques Chirac. Lorsqu'il a été élu, Clinton a dit :* "Vous votez pour un Clinton, vous en avez deux", *en montrant sa femme. Il s'est exhibé en famille. Bref, il a tendu le bâton pour se faire battre. Au fond, tout est question de promesses électorales.* »

EXEMPLARITÉ

C'est à droite que l'on se montre le plus sévère pour Bill Clinton lui-même. Non que Kenneth Starr recueille la moindre sympathie, mais plusieurs élus considèrent qu'un homme public, notamment lorsqu'il occupe une fonction aussi symbolique et puissante que celle de président, doit avoir conscience de son exemplarité. Ronald Reagan avait coutume de dire qu'en entrant dans le bureau ovale, il « *remet sa veste* ». Bon nombre de députés UDF-FP et RPR expriment le même souci du respect formel. « *On n'use pas de l'Elysée ou de la Maison blanche pour la gaudriole, c'est pitoyable* », estime André Santini, député (UDF) des Hauts-de-Seine. Ancien ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, sénateur (RPR) des Hauts-de-Seine, a déclaré sur RTL, le 14 septembre, qu'« *un président devrait se comporter un peu mieux* ». Quand à Christine Boutin, députée (UDF) des Yvelines, elle considère plus directement encore qu'un homme politique doit être un « *guide* », un « *modèle* ». « *C'est un leurre de croire qu'on peut avoir un comportement public et un comportement privé* », assure cette catholique militante.

La presse du Front national a observé, pour sa part, un silence total sur le sujet. Interrogé sur LCI, mardi, Jean-Marie Le Pen a seulement concédé : « *Quand on est chef de l'Etat, il faut se comporter comme tel. Là, c'était tout de même un peu un gamin galipettant.* » Soulignant pourtant que « *la manière dont cela a été présenté au public mondial* [lui] *paraît aussi choquante* », le président du Front national a expliqué que « *si c'était une affaire privée, il n'aurait pas dû, à ce moment-là, le faire dans le bureau ovale* ». « *Il me semble, quand même, que les institutions doivent être respectées et que les lieux du pouvoir et de la responsabilité doivent l'être* » également, a-t-il dit.

A l'Assemblée nationale, mardi, dans les couloirs encore déserts, quelques députés interrogés sur le respect de la vie privée montraient seulement un écho de presse signalant la publication d'un livre de Christine Deviers-Joncour, proche du président du Conseil constitutionnel Roland Dumas, et mise en cause dans l'affaire Elf. Mme Deviers-Joncour a intitulé son ouvrage : *La Putain de la République*.

Service France

Lionel Jospin ne souhaite pas s'exprimer

Sollicité par *Le Monde*, le service de communication du premier ministre a fait savoir que Lionel Jospin ne souhaite pas, pour le moment, livrer les réflexions que lui inspire la publication du rapport Starr. Cultivant la réserve et la pudeur, M. Jospin, qui attend de la presse une certaine retenue, a toutefois laissé entrevoir, à l'occasion de l'accident récent de Jean-Pierre Chevènement, son opinion sur l'intérêt porté à la vie privée des personnalités.

« *Certes, la vie personnelle d'un homme public ne peut être totalement soustraite à la curiosité de ses concitoyens et, donc, à l'intérêt des médias* », a-t-il déclaré, le 11 septembre, devant les préfets réunis Place Beauvau. S'opposant à Michel Charasse, qui lui reprochait, début 1997, d'avoir demandé la levée du secret-défense dans l'affaire des écoutes de l'Elysée, M. Jospin, qui était alors premier secrétaire du PS, avait répondu qu'il était à la tête d'« *un parti qui a lutté pour la démocratie, l'Etat de droit et le respect de la vie privée des personnes* ».

TROIS QUESTIONS À...

PIERRE LELLOUCHE

1 **Député (RPR) de Paris et ancien conseiller diplomatique de Jacques Chirac, vous connaissez bien les Etats-Unis. Quelles réflexions vous inspire la publication du rapport Starr ?**

Depuis mes études de droit à l'université de Harvard, dans les années 70, où j'ai eu pour professeur Archibald Cox, procureur spécial dans l'affaire du Watergate, j'ai toujours pensé que l'existence d'un magistrat indépendant de la hiérarchie judiciaire est une assez bonne formule. On assiste aujourd'hui, avec le rapport Starr, à une dérive juridique, manifestement inspirée par des considérations politiques. Parti d'une enquête sur un scandale immobilier, l'affaire Whitewater, M. Starr en est arrivé, par le biais de saisines successives, à exploiter une affaire qui ne regarde que Bill Clinton et son épouse, pour prouver à tout prix l'immoralité totale et permanente du président américain. Le pouvoir de la première puissance mondiale s'en trouve totalement paralysé, avec les conséquences que l'on peut imaginer pour l'exercice de la démocratie, voire pour la sécurité internationale.

Néanmoins, je reste favorable à une séparation du traitement des affaires à caractère politique, du gros du travail de la justice, afin d'éviter à la fois l'intrusion du pouvoir exécutif et la politisation du pouvoir judiciaire.

2 **La confusion entre vie privée et vie publique pourrait-elle se produire en France ?**

Cette évolution est possible. Il y a déjà eu des cas de confusion entre vie privée et vie publique. Je pense à l'annonce de son divorce par un premier ministre ou à celle de l'existence de la fille naturelle de François Mitterrand. Il y a surtout, depuis quelques années, une relation quasi ombilicale entre la justice et la presse, qui peut atteindre les hommes politiques dans leur vie personnelle. Je pense, par exemple, à Alain Juppé qui se voit soudain montré du doigt, alors que personne ne doute de son intégrité personnelle.

3 **Les responsables politiques doivent-ils se montrer exemplaires dans leur vie personnelle ?**

Non, je ne me pose pas en censeur moral. Les hommes politiques ne sont que des humains. On leur demande d'exercer leur mandat le mieux possible. Leur vie privée n'intéresse qu'eux.

Propos recueillis par Jean-Louis Saux

Faut-il redouter un procureur Starr français ?

GEORGES SARRE a fait un cauchemar. « *Si les procureurs étaient indépendants en France, ça ferait autant de Starr !* », lance-t-il, à propos du rapport de Kenneth Starr sur ses relations avec Monica Lewinsky (*Le Monde* du 12-13 septembre). Adversaire de l'indépendance du parquet, le député de Paris, chef de file des députés du Mouvement des citoyens de l'Assemblée, voit, à travers l'affaire Clinton, ce que pourrait donner en France la coupure du lien entre le pouvoir exécutif et les magistrats du ministère public. Même s'il ne compare pas l'institution américaine du procureur indépendant à celle du parquetier français, le fantasme est bien là, et les députés du MDC ont émis des réserves sur leur vote de la réforme du parquet, mise en œuvre par Elisabeth Guigou (*Le Monde* du 4 juin).

Michel Crépeau s'inquiète lui aussi. L'ancien garde des sceaux radical de gauche ne peut s'empêcher d'adresser un « *clin d'œil* » à celle qui le remplace aujourd'hui à ce poste, lorsqu'il évoque l'affaire Clinton. « *Puissions-nous nous protéger du lynchage médiatique des procureurs indépendants !* », plaide-t-il, comme un avertissement. Lorsque Mme Guigou avait présenté sa réforme de la justice devant les députés, le 15 janvier, le maire de La Rochelle avait déclaré que la rupture du lien entre la chancellerie et le parquet – ce que Mme Guigou se défend de vouloir faire – serait « *un recul sans précédent du droit* », et il avait agité le spectre des « *procureurs Rambo* » (*Le Monde* du 17 janvier). La démocratie américaine « *souffre* » d'une « *bulle du judiciaire* », s'inquiète M. Crépeau, qui redoute que la France s'engage, à l'avenir, « *sur la même pente* ».

Pour Arnaud Montebourg (PS, Paris), s'emparer de cette affaire pour mener campagne contre la réforme actuelle du parquet relève de la « *mauvaise foi* ». Aux antipodes du système français, le procureur à l'américaine n'est « *pas transposable* » en France, analyse l'avocat. L'office de procureur indépendant, créé par une loi de 1978 – à la suite du scandale de Watergate – renouvelable tous les cinq ans, incarne selon lui une « *caricature d'indépendance* ». C'est une « *institution dérogatoire* », qui « *s'auto-saisit* », qui n'a « *pas de contraintes matérielles* », qui peut « *prolonger ses enquêtes à l'infini* », qui « *ne répond à aucune directive pénale* ». Puis, le procureur « *n'est pas un magistrat* », son poste est « *politisé* » : « *On est dans l'irresponsabilité totale.* »

« LE SENS DES LIMITES »

M. Montebourg sait parfaitement que la ministre de la justice affiche, dans sa réforme, un but totalement opposé, puisqu'elle a déclaré, dans le *Journal du dimanche* du 13 septembre, vouloir « *poser sereinement le problème de la responsabilité des juges* ». « *L'indépendance des juges est culturelle aux Etats-Unis, et inexistante en France. C'est d'indépendance dont la France a besoin. Si j'étais l'avocat de Clinton, la question de l'*empeachement *se poserait pour Starr* », ne peut s'empêcher de conclure M. Montebourg.

Pluseurs responsables politiques français n'ont pas manquer de juger sévèrement, au passage, le rôle de M. Starr dans cette affaire, et plus généralement, de mettre en cause le statut du procureur indépendant aux Etats-Unis. Martine Aubry a estimé, le 12 septembre, « *que le juge a dépassé ce qui est permis par la loi* ». « *Je crois qu'un pouvoir politique, un pouvoir judiciaire, n'a pas à dire ce qu'il considère comme étant moral ou pas* », a ajouté la ministre de l'emploi et de la solidarité. Raymond Barre, dans *Le Point* (daté 12 septembre), déclare qu'il « *ne souhaite pas que des magistrats français prennent pour modèle le procureur indépendant Starr, dont l'action dans l'affaire Lewinsky est dégradante et préjudiciable pour le pays le plus puissant du monde* ». L'ancien premier ministre appelle les juges français à « *acquérir eux-mêmes le sens des limites qu'ils ne doivent pas franchir, tout en remplissant leur rôle, bien entendu !* ».

Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, juge que M. Starr « *a franchi les limites du bon sens avec en plus son luxe de détail* ». Le député vendéen souligne que « *la justice a été inventée pour se substituer à la vengeance privée. Là, la justice est au service d'une vengeance privée (...). C'est un délire, qui n'a rien à voir avec l'Etat de droit. Starr n'est plus un procureur, mais un justicier. Le procureur indépendant avec financement illimité et tous les moyens désiré est maintenant périmée. C'est grave pour la démocratie.* » Sans aucun doute, le débat sur la loi américaine du procureur indépendant, qui arrive à échéance l'an prochain, sera aussi français.

Clarisse Fabre

La gauche de la gauche ne croit plus que « tout est politique »

L'AFFAIRE Clinton-Starr, c'est d'abord, pour la gauche de la gauche – communistes, Verts, trotskistes –, le procès de l'Amérique symbole du libéralisme. Robert Hue souligne le niveau « *pour le moins inquiétant* » du débat politique aux Etats-Unis. « *Quand on voit la crise politique et financière liée à cette affaire* », dans un pays « *présenté comme une société idéale, on voit qu'il y a un échec patent de l'ultralibéralisme* », juge le secrétaire national du PCF. « *Cette affaire montre bien que nous sommes très mal gouvernés* », estime Jean-Luc Bennahmias, secrétaire national des Verts, en établissant un parallèle avec l'état de santé de Boris Eltsine. « *Deux pantins au sommet du monde, c'est bien la preuve que les marchés financiers ont le vrai pouvoir* », analyse-t-il.

Alors que les manifestants de mai 68 considéraient la réserve sur la vie privée comme un obstacle à l'apparition d'un être humain total et libéré, toute frontière entre l'espace privé et l'espace du politique étant dénoncée comme réactionnaire, elle s'indigne, aujourd'hui, des procédés de Kenneth Starr et de ses révélations sur la vie privée de Bill Clinton. « *"Tout est politique", on l'a tous dit, c'est vrai* », s'amuse M. Bennahmias. Il ajoute : « *Mais ceux qui ont essayé des vies communautaires ont tenu six mois et en sont revenus.* » « *Les métamorphoses sociales, notamment les métamorphoses de la communication, amorcent un jeu de redistribution assez pervers, analyse Daniel Bensaïd, dirigeant de la Ligue communiste révolutionnaire. La médiatisation de la vie privée en a fait un instrument de construction de l'image publique qui brouille les repères.* »

RAPPORTS DE FORCE

Candidat des Verts aux élections européennes, Daniel Cohn-Bendit, porte-parole du libéralisme de la société et des mœurs, refuse, à la différence de nombre de ses amis écologistes français, « *de châtier le message pour le message et de condamner la publication du rapport par la presse* ». « *Nous sommes tous des voyeurs* », confesse-t-il. Il préfère « *s'énerver de voir Clinton, en s'entêtant à jouer la carte du moral, devenir à la fois bourreau et victime de cette affaire politique* ». Il en convient toutefois volontiers : il faut défendre la vie privée face à une société agressive, fondée sur les rapports de force. « *C'est l'une des perversités du discours que nous avons tenu il y a trente ans*, commente l'ancien chef de file de mai 68. *Toute manière de faire l'amour n'est pas politique. Le comportement d'un homme dans sa chambre à coucher doit rester le comportement de cet homme dans sa chambre à coucher.* »

Pour la gauche de la gauche, enfin, la critique de l'intrusion dans la sphère privée rejoint celle des médias, dont, depuis la guerre du Golfe, elle s'est fait une spécialité. Même si elle ne veut pas critiquer de manière univoque la profession journalistique en invoquant, comme M. Bensaïd, une « *responsabilité partagée, un voyeurisme entretenu* », les thèses développées depuis quelques années trouvent ici l'occasion d'être proclamées haut et fort.

INTERNET, COMME UN LEURRE

Dans un éditorial intitulé « La nausée », L'Humanité du 14 septembre a choisi d'expliquer pourquoi le lecteur du quotidien communiste ne « *lira rien* » des « *(non)-faits* » décrits par le menu dans le rapport Starr : « *Le choix que nous avons effectué a été guidé par une double conception de la vie publique et de l'information. Seuls les choix publics de Bill Clinton valent d'être portés à la connaissance des citoyens. Ses choix de vie privée ne regardent que lui. D'ailleurs, en quoi la narration par le menu de ses relations intimes permet-elle d'éclairer son action en tant que président des Etats-Unis ? En revanche, l'utilisation de ce rapport à des fins partisanes et commerciales en dit un peu plus sur la façon dont certains envisagent la politique et l'information.* »

Les Verts revendiquent, eux aussi, le droit de ne pas « *céder aux sirènes de l'économie de marché* » et de boycotter le rapport Starr : leur hebdomadaire *Vert-contact* « *n'en dira pas une ligne* ». Derrière ces réserves, la « gauche de la gauche » dit « non » à la pensée unique mondiale assénée par les médias. Symbole de la libération, quand il était utilisé en Amérique latine par le sous-commandant Marcos, Internet apparaît, dans l'Amérique libérale, comme un leurre : « *De moyen d'échange universel qu'il pourrait être, il est ravalé à un vecteur de la barbarie morale, où seule l'accusation a la parole* », juge Alain Krivine, porte-parole de la LCR.

Ariane Chemin





La presse américaine critique les méthodes de Kenneth Starr

NEW YORK
de notre correspondante

Chacun a son morceau choisi dans le rapport Starr. Pour les uns, c'est telle ou telle description des rencontres furtives dans le bureau ovale, pour d'autres, c'est une phrase révélatrice du mode de fonctionnement du président avec ses proches collaborateurs. Meg Bortin, journaliste qui ne couvre pas l'affaire Lewinsky, mais a lu le rapport comme des millions de ses compatriotes, a relevé, elle, un élément qui lui fait froid dans le dos : pour les besoins de l'enquête, l'équipe du procureur Starr est allée rechercher dans le disque dur de l'ordinateur de Monica Lewinsky les messages de son courrier électronique qu'elle avait pourtant pris soin d'effacer. « *Cela veut dire,* souligne-t-elle, *que l'on ne contrôle même plus ce que l'on veut jeter à la poubelle.* »

Ce n'est pas la première fois que l'enquête du procureur Kenneth Starr soulève ce type d'inquiétudes dans un pays traditionnellement soucieux de la protection des libertés individuelles. Lorsque M. Starr avait réquisitionné les factures d'une librairie de Washington pour retrouver les noms des livres que Monica Lewinsky y avait achetés (et, peut-être, offerts au président), les clients de la librairie avaient été si indignés que le libraire avait décidé de se battre en justice pour éviter de fournir les factures. Mais, ces jours-ci, alors que l'Amérique digère peu à peu le rapport au-delà de ses détails scabreux, un débat sur les méthodes musclées du procureur indépendant et ses conséquences sur les libertés individuelles commence à s'ouvrir dans la presse.

Peu de gens critiquent le Congrès pour avoir autorisé la publication du rapport lui-même, qui aurait de toute façon fait l'objet d'innombrables fuites si sa diffusion avait été limitée aux membres du Congrès. Mais la perspective de voir davantage de matériel, celui que contiennent les annexes du rapport, s'étaler de nouveau sur Internet et mettre en cause d'autres gens que les principaux protagonistes en fait réfléchir plus d'un. Déjà, une jeune femme, Eleanor Mondale, fille de l'ex-vice-président Walter Mondale et reporter à CBS, a dû publier une mise au point sur ses relations avec M. Clinton, parce que son nom apparaît dans le rapport : dans sa déposition, Mlle Lewinsky se souvient avoir fait une scène de jalousie en apprenant que Mlle Mondale se trouvait dans le bureau ovale en décembre 1996. Dans un communiqué, Mlle Mondale, qui vit en Californie, a précisé le 14 septembre que, de passage à Washington pour un reportage, elle s'était brièvement arrêtée à la Maison Blanche pour saluer le président, dont la famille est liée depuis longtemps à la sienne. Plusieurs juristes ont fait observer que la mention du nom de Mlle Mondale dans le rapport Starr était superflue et affectait son droit à l'intimité.

« UNE INTRUSION ORWELLIENNE »

Dans les colonnes du courrier des lecteurs du *New York Times*, un universitaire de Milwaukee, Daniel Maguire, demande si, parfois, l'exigence de la vérité ne doit pas céder le pas « *devant une autre valeur, celle du droit à l'intimité* ». Dans le même journal, Orlando Patterson, professeur de sociologie à Harvard, déplore « *l'érosion d'un élément fondamental de notre liberté, l'intimité, implicite dans les méthodes* » de M. Starr. L'une des raisons pour lesquels les Noirs ont soutenu M. Clinton avec tant de constance, ajoute-t-il, « *c'est parce que leur histoire a été une longue violation de leur intimité* » par l'esclavage. « *La bonne compréhension qu'a le public de la démocratie se superpose à son inquiétude pour la préservation des libertés individuelles,* écrit le sociologue. *Si la vie privée de l'homme le plus puissant du pays peut être violée si arbitrairement par un procureur public, alors nous sommes tous en danger. Et qu'est-ce que la liberté sans le droit à l'intimité ?* »

En écho à cette préoccupation, le chroniqueur Richard Cohen, dans le *Washington Post*, relève que « *Clinton a été mortifié, soumis à une intrusion orwellienne par les bottes de l'Etat. Sa vie intérieure, ses fantasmes ont été cloués au mur, exposés à tout le monde* ». « *C'est une éviscération publique,* s'indigne-t-il. *Nous vivons à une époque où la frontière entre le public et le privé a été oblitérée, où la renommée est devenue synonyme de célébrité, où la personnalité a remplacé l'idéologie et où un procureur zélé est allé là où il n'aurait jamais dû aller. Voilà ce qui m'inquiète. Un seul d'entre nous est président. Mais nous avons tous des chambres à coucher.* »

Sylvie Kauffmann

Un divorce total entre l'opinion publique et les médias

NEW YORK
de notre correspondante

Comme après la confession télévisée de M. Clinton, le 17 août, les réactions au rapport Starr révèlent un décalage spectaculaire entre les médias et l'opinion publique. Alors qu'une majorité d'Américains continuent de se prononcer en faveur du maintien de M. Clinton au pouvoir, une trentaine de quotidiens américains, dont des journaux à grand tirage comme *USA Today*, le *Philadelphia Inquirer*, le *Detroit Free Press*, l'*Atlanta Journal-Constitution* ou le *San José Mercury News*, ont réclamé la démission du président dans des éditoriaux ayant fait l'objet de discussions préalables au sein de la direction de la rédaction de chaque journal.

« *Le président a-t-il à ce point manqué à ses devoirs vis-à-vis du pays qu'il lui faut quitter son poste ? La réponse est oui, et il ne lui faut pas partir après des mois d'embarras continuel pour le pays, mais maintenant* », écrivait dans un éditorial, publié lundi, *USA Today*, qui diffuse nationalement à plus d'1,5 million d'exemplaires.

Sans aller jusqu'à l'appel à la démission, le *New York Times* a publié plusieurs éditoriaux condamnant M. Clinton de la manière la plus sévère. Le quotidien est allé jusqu'à parler de « *honte à la Maison Blanche* » pour un « *président qui avait espéré* » passer dans l'histoire « *pour la grandeur de sa législation sociale* » et « *dont on se souviendra en fait pour (...) le mépris qu'il a affiché pour une demeure considérée comme le symbole révéré de la dignité présidentielle* ».

« *Nous nous faisons une plus haute idée des politiciens que le public et sommes donc plus exigeants* », expliquait une journaliste de la chaîne de télévision ABC au *Washington Post* pour justifier ce décalage. Pour d'autres, ce fossé est une manifestation supplémentaire de la désillusion de l'électorat à l'égard de la classe politique et des médias.

S. K.

En France, par convention, la vie privée des hommes politiques est respectée

Michel Rocard et François Mitterrand ont rompu cette règle tacite

LE DÉBALLAGE mondial de la vie privée du président américain ne peut guère provoquer en France qu'incrédulité ou stupeur. Habitués à accueillir avec placidité les frasques royales puis républicaines, les Français ont fixé, depuis belle lurette, une convention salutaire : la vie privée des hommes publics n'a rien à faire sur la place publique. Même lorsque les « secrets » intimes des hommes politiques pouvaient influencer, à l'évidence, l'exercice de leur fonction, leur divulgation a bien souvent choqué.

Qu'on se rappelle les remous provoqués par Hubert Beuve-Méry, dans ces colonnes, lorsqu'il s'interrogeait sur l'âge du capitaine au soir du règne gaulliste. Ou encore les supputations souvent jugées scandaleuses sur l'état de santé exact ou sur les engagements de jeunesse du président Mitterrand. Sans oublier « l'affaire des diamants » à la fin du septennat de Valéry Giscard d'Estaing. Pour le reste, la frontière est restée étanche. Depuis le début de la Ve République, elle n'a guère été franchie qu'à trois reprises.

En 1974, c'est la presse qui rompt la règle implicite. Après que *Le Canard enchaîné* eut raconté les mésaventures de M. Giscard d'Estaing rentrant à l'Elysée à « *l'heure du laitier* », *Le Monde* s'interroge en ces termes, en « une », sur le secret qui entoure l'« exercice solitaire du pouvoir » par les présidents de la République : « *Quant aux rumeurs qui circulaient sur la maladie de Georges Pompidou, elles se sont aujourd'hui déplacées vers la vie privée de son successeur* » (*Le Monde* du 27 novembre 1974). On en resta là.

PARLER-VRAI

En 1991, c'est Michel Rocard qui rompt, de sa propre initiative, le tabou du respect de la vie privée. L'ancien premier ministre, « *viré* » de Matignon quelques mois plus tôt, choisit de révéler son divorce, dans un entretien à l'hebdomadaire *Le Point* (2 novembre 1991). Mieux, il s'en explique : « *C'est toujours un drame, un couple qui craque. Quand on se veut un honnête homme et l'époux d'une grande dame, ce qui était mon cas, la séparation m'a paru la solution la plus conforme à la loyauté et à la capacité que j'aurais à retrouver un équilibre affectif.* » Et il ajoute : « *Je fais confiance à la presse pour que, une fois ces choses dites, elle s'en tienne là. Nous avons la chance de ne pas connaître le syndrome américain, la vie privée de tout homme public étalée en long et en large.* » Cet élan de parler-vrai courageux, où certains préfèrent voir une habileté de présidentiable, fait en tout cas événement.

La troisième transgression résulte d'un jeu complexe entre le président François Mitterrand et la presse. Lorsque *Paris Match* publie, en novembre 1994, un reportage photographique sur la fille naturelle du chef de l'Etat – dont l'existence n'était plus un secret, depuis longtemps, dans les salles de rédaction, mais que les Français ignoraient –, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer cette intrusion. La controverse ne durera guère : François Mitterrand n'avait-il pas, lui-même, dans les mois précédents, choisi par petites touches de rompre l'anonymat de sa fille ?

Et quand le 11 janvier 1996, lors de son enterrement dans le cimetière de Jarnac, la France entière découvre Mazarine aux côtés de Danielle Mitterrand, c'est l'émotion qui domine. Démontrant une nouvelle fois que les Français n'entendent pas confondre morale bourgeoise et morale publique.

Gérard Courtois

Le RPR n'empêche pas M. Poncelet de briguer la présidence du Sénat

Le sénateur des Vosges vise le siège de René Monory

Le bureau du groupe RPR du Sénat, réuni mardi 15 septembre, n'a pas fait d'objection à la candidature de Christian Poncelet, président de la commission des finances, au siège de président de la deuxième Assemblée, pour lequel René Monory (UDF-FD) briguera un nouveau mandat au début du mois d'octobre.

PERCEPTIBLES depuis plusieurs mois, les interrogations de la droite sénatoriale sur la reconduction de René Monory à la présidence du Sénat, après le renouvellement triennal de celui-ci, le 27 septembre, trouvent désormais leurs premières traductions concrètes. Au grand dam du sénateur de la Vienne qui, à la mi-juin, avait tenté de forcer la main de ses partenaires en affirmant, sur France 3, que *« tous les présidents de groupe de la majorité RPR-UDF* [lui avaient] *demandé de* [se] *représenter »* (*Le Monde* du 27 juin). A ces déclarations péremptoires ont succédé les états d'âme estivaux des centristes, un silence pesant et persistant des Républicains et Indépendants, ainsi qu'une forte « dissidence » RPR.

Confirmant les propos qu'il nous avait tenus (*Le Monde* daté 6-7 septembre), le président de la commission des finances, Christian Poncelet, a présenté, mardi 15 septembre, sa candidature au bureau du groupe RPR. Prenant soin de ménager les soutiens UDF dont il a besoin, le sénateur des Vosges a indiqué à ses collègues qu'il souhaitait un soutien franc et massif de leur part, mais pas une investiture proprement dite. *« Je souhaite avoir une indépendance qui me permette de garder une certaine objectivité »*, confie M. Poncelet. *« C'est une démarche directement inspirée de celle de l'élection présidentielle*, explique l'un de ses plus actifs soutiens, Philippe Marini (RPR, Oise). *Christian Poncelet n'est pas le candidat d'un appareil ou d'un parti, mais un candidat pour le Sénat. »*

NEUTRALITÉ DE L'ÉLYSÉE

Interrogé par ses collègues sur l'opinion du président de la République, le président du groupe, Josselin de Rohan, a fait part de la neutralité officielle de Jacques Chirac. En dépit des réserves formelles qui l'accompagnent – *« le groupe se prononcera définitivement après le renouvellement sénatorial du 27 septembre »* –, la teneur de l'entretien que nous a accordé M. de Rohan *(lire ci-dessous)* semble indiquer qu'aucun « feu rouge » n'a été opposé, à l'Elysée, à la candidature de M. Poncelet. La vingtaine de sénateurs RPR présents, parmi lesquels Jean-Paul Delevoye, Philippe de Gaulle, Adrien Gouteyron, Gérard Larcher, Paul Masson et Lucien Neuwirth, se sont, à ce stade, déclarés favorables à la candidature de M. Poncelet.

En dépit de la sérénité affichée par l'entourage de M. Monory, l'officialisation de la candidature du président de la commission des finances a relancé l'usage des calculettes au Palais du Luxembourg. Le groupe RPR, qui compte actuellement 93 sénateurs, devrait, selon toute probabilité, sortir légèrement renforcé du renouvellement du 27 septembre. Pour que M. Poncelet l'emporte, il faudrait toutefois qu'une vingtaine de voix non RPR soient « gelées » à son profit. Sa candidature officialisée, la balle est donc désormais dans le camp des partenaires du RPR au sein de la droite sénatoriale, dont le groupe des Républicains et Indépendants, composé pour l'essentiel de représentants de Démocratie libérale.

Le président de ce groupe, Henri de Raincourt, a fait consulter ses membres sur l'opportunité d'une prise de position. Au vu des résultats, le sénateur de l'Yonne a décidé d'en rester aux termes d'un communiqué en date du 23 juin, lequel indiquait que le groupe avait *« décidé à l'unanimité de ne pas s'exprimer sur l'élection à la présidence du Sénat avant le renouvellement du 27 septembre »*. A l'approche d'un scrutin qui s'annonce de plus en plus serré, il serait inopportun de ne pas faire monter les enchères...

J.-B. de M.

TROIS QUESTIONS À...

JOSSELIN DE ROHAN

1 Président du groupe RPR du Sénat, proche du président de la République, ne craignez-vous pas que la candidature de Christian Poncelet à la présidence du Sénat, face à René Monory, soit un nouveau facteur de division de la droite ?

La démocratie, c'est le choix. Et je ne vois pas en quoi une pluralité de candidatures devrait entraîner une guerre civile avec nos partenaires de la majorité sénatoriale. Christian Poncelet, qui ne mène pas une campagne agressive, n'est pas du tout dans cet état d'esprit. En ne demandant pas l'estampille du RPR, il a tenu à se situer en dehors des partis. Cela étant, compte tenu de la situation politique actuelle, on ne peut invoquer l'argument de l'« Etat RPR » à l'encontre de sa candidature. Il appartiendra aux sénateurs de voir si son programme vise à transcender les clivages partisans. La primaire devra se régler de manière républicaine et civile.

2 L'élection de M. Poncelet ne risquerait-elle pas d'être interprétée comme une perte d'influence de M. Chirac, compte tenu des liens de ce dernier avec M. Monory ?

Le président de la République n'est en rien engagé dans cette affaire. L'élection du président du Sénat est l'affaire des sénateurs. Mais je serais étonné et peiné qu'on puisse penser que l'élection d'un candidat RPR soit en quoi que ce soit un affront à Jacques Chirac. Le chef de l'Etat, qui a entretenu des relations courtoises et amicales avec René Monory et un vieux compagnonnage avec Christian Poncelet, sera dans les meilleurs termes avec le vainqueur de l'élection, quel qu'il soit. Il est neutre.

3 M. Poncelet est-il en mesure de l'emporter ?

Ses prétentions ne sont pas du tout ridicules. Il a des chances. René Monory aussi. L'élection du président du Sénat, qui a lieu à bulletins secrets, fait appel à une équation personnelle dans laquelle les considérations humaines, les services rendus et la qualité des relations pèsent assez lourd. Il s'agit de choisir entre des personnalités qui dépassent les clivages partisans.

Propos recueillis par Jean-Baptiste de Montvalon

François Bayrou devrait être élu à la tête de l'UDF

Les soixante-quinze mille adhérents officiellement recensés sont appelés à voter dans leurs fédérations. Hervé Mariton, proche de Charles Millon, est le principal rival du président de Force démocrate

FRANÇOIS LÉOTARD aura, mercredi 16 septembre, un successeur à la présidence de l'UDF. Pour la première fois, les adhérents de la confédération sont appelés à élire directement leur nouveau chef de file, en votant dans leurs fédérations, dans la journée de mercredi. Centralisés à Paris, les résultats devraient être connus dans la nuit. La victoire ne devrait pas échapper à François Bayrou, président de Force démocrate, l'une des composantes de la nébuleuse UDF. Mais l'intérêt de la consultation résidera aussi dans le score de l'un de ses deux adversaires, Hervé Mariton – le troisième, Philippe de Longevialle, conseiller municipal de Meylan (Isère), étant plus symbolique.

Vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes, M. Mariton est un proche de Charles Millon. Il a fait campagne en prônant, comme l'ancien ministre de la défense, le rassemblement de la *droite au sein d'un unique parti* politique. Dans une lettre aux adhérents de l'UDF, il défend la *« justesse de l'acte »* qu'il a accompli, avec M. Millon, au conseil régional de Rhône-Alpes. *« Je n'ai à rougir d'aucun acte accompli. Au contraire, j'ose affronter la réalité de l'arithmétique politique du moment, pour expliquer, convaincre, gagner, sur nos valeurs. Y a-t-il une autre stratégie pour gagner sur le Front national et la gauche à la fois ? A-t-elle fait ses preuves ? »*, écrit-il.

UNIQUE DÉBAT PUBLIC

L'accueil réservé à sa candidature permettra donc de mesurer jusqu'à quel point, maintenant qu'Alain Madelin et Démocratie libérale ont quitté l'UDF, par refus de rompre avec les présidents de région élus grâce au Front national, les adhérents de l'UDF sont d'accord avec la ligne de fermeté envers l'extrême droite prônée par M. Bayrou. M. Mariton, qui n'avoue qu'une confiance relative dans le décompte des voix qui sera fait mercredi soir, n'a pas bénéficié de moyens de la confédération pour mener sa campagne. Mais les dirigeants de l'UDF, qui ont tous *soutenu M. Bayrou, se gardaient* bien de faire un pronostic ou d'écarter l'hypothèse d'un score substantiel de M. Mariton.

Mardi soir, à l'occasion de la dernière réunion de campagne de M. Bayrou, à Paris, les deux hommes se sont affrontés pour la seule fois de la campagne puisque, sans y avoir été convié, M. Mariton avait pris place dans les rangs du public. *« Tu dis : Il faut réformer"*, a-t-il lancé à M. Bayrou. *Mais pour réformer, il faut des alliés. » « Des alliés ? Il est clair que, pour toi, ils sont au Front national,* lui a rétorqué M. Bayrou. *Tu reprends un débat qui a fait exploser l'opposition. »*

Outre le score de M. Mariton, la seconde interrogation du scrutin sera le nombre de votants. Officiellement, le nombre d'adhérents susceptibles de voter – c'est-à-dire n'ayant pas fait sécession avec Démocratie libérale – et répertoriés dans le fichier mis en place cette année est d'environ soixante-quinze mille personnes. Mais les dirigeants de l'UDF craignent de voir présenter, mercredi soir, un chiffre beaucoup plus modeste, soit que les adhérents se soient peu passionnés pour un scrutin *malgré tout peu disputé, soit que,* aidés par l'état de la droite depuis les élections régionales, ils se soient, pour beaucoup, évanouis dans la nature.

Cécile Chambraud

Les militants du Nord escomptent une clarification

LILLE
de notre correspondant régional

Quel que soit le taux de participation, les responsables et les militants UDF du Nord attendent de l'élection du nouveau président une clarification. Les conditions de ce scrutin inédit ne sont pas favorables à une forte participation : des bureaux de vote difficiles à trouver, un laps de temps réduit, une campagne très confidentielle. La règle du jeu est simple : chaque bureau est muni d'un listing des adhérents du département ; les électeurs montrent leur carte et ne peuvent se faire représenter. Une complication se présente pour les membres patentés de Démocratie libérale, qui ne fait plus partie de l'UDF : s'ils sont inscrits sur le listing et veulent voter, ils doivent, au préalable, adhérer à une composante de la confédération, comme le Pôle républicain indépendant et libéral (PRIL), mis en place par *Gilles de Robien, député et maire d'Amiens, et les* autres libéraux qui ont rompu avec DL.

Les militants de Force démocrate affichent une certaine philosophie : *« Quand Bayrou et Bosson se sont affrontés, dans les mêmes conditions, personne n'a contesté »*, dit Marc Daubresse, député et maire de Lambersart, très heureux de voir un vote direct se mettre en place. *« C'est quand même une révolution à l'UDF ! »* M. Daubresse peut envisager les choses avec sérénité dans la mesure où Philippe Vasseur n'a pas réussi, à l'occasion des régionales, ce qui fut considéré comme une OPA inamicale dans le département du Nord. Dans le Pas-de-Calais, fief de M. Vasseur, près de la moitié des quinze cents militants devraient rester fidèles à Démocratie libérale.

En revanche, dans le Nord, où M. Vasseur n'avait pas réussi à s'imposer malgré le soutien d'une partie du RPR, les militants espèrent que ce scrutin débouchera sur une UDF qui fera *« un seul parti »*.

Il n'y a pas d'inquiétude face à DL, qui ne compte que trois à quatre cents militants dans une fédération qui reste, avec plus de deux mille adhérents, l'une des plus importantes de France. Beaucoup y voient l'occasion de se ranger aux côtés d'un RPR qui n'a pas encore effectué la même remise à jour, qu'il s'agisse des rapports avec le Front national ou du débat européen.

Pierre Cherruau

Guy Hermier reproche à Robert Hue ses « tergiversations »

ROBERT HUE a lu, mardi 15 septembre, lors du bureau national du PCF, une lettre du député des Bouches-du-Rhône Guy Hermier lui reprochant ses *« tergiversations »* et sa *« désinvolture »* dans la préparation des élections européennes de 1999. Constatant que la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) a décidé, à 80 % des voix, le 13 septembre, le principe d'une alliance avec Lutte ouvrière, M. Hermier reproche à M. Hue de *« ne pas avoir rencontré »* Alain Krivine à la fête de *L'Humanité*, comme cela avait été proposé.

M. Hermier prend acte du refus de la direction de préparer *« une liste de large rassemblement »* à gauche, comme elle l'avait annoncé, en juin, lors d'un comité national. *« Franchement, on est en droit de se demander à quoi servent les réunions de la direction du parti si les questions n'ont de réponse qu'à ta seule discrétion*, écrit le porte-parole des refondateurs. *On voudrait détruire les faibles chances qui demeurent de favoriser l'émergence d'un rassemblement à la gauche de la gauche qu'on ne s'y prendrait pas autrement. »*

DÉPÊCHES

■ **EUROPÉENNES : Valéry Giscard d'Estaing serait** *« la personnalité la plus à même de parer au danger de voir les Français voter pour les extrêmes ou se réfugier dans l'abstention »* pour les élections européennes, estime, dans *Le Figaro* du 16 septembre, l'ancien ministre Christian Bonnet, sénateur UDF du Morbihan.

■ **ÉLYSÉE : Jérôme Peyrat, porte-parole adjoint de l'Elysée, va quitter ses fonctions** pour devenir directeur de la communication de l'Hôtel de Ville de Paris, en remplacement de Claude Comiti. Administrateur de la Ville de Paris, M. Peyrat a travaillé à la direction des relations internationales de la Ville de Paris jusqu'en 1995, avant d'être chargé par Jacques Chirac, à l'Elysée, des relations avec la presse diplomatique et internationale. Fidèle chiraquien, il a été élu maire de La Roque-Gageac (Dordogne) en 1995.

■ **ASSURANCE-MALADIE : les dépenses d'assurance-maladie ont reculé de 0,2 % en juillet** tous secteurs confondus et de 0,4 % hors hospitalisation, a annoncé, mardi 15 septembre, la Caisse nationale d'assurance-maladie. Sur les sept premiers mois de 1998, la hausse est de 4,1 % tous secteurs confondus et de 6,2 % pour les dépenses de soins de ville.

Mme Le Pen se dit prête à suppléer son mari aux élections européennes

INVITÉ à revenir sur l'éventuelle nomination de Jany Le Pen à la tête de la liste du Front national pour les élections européennes, mardi 15 septembre sur LCI, Jean-Marie Le Pen a, de nouveau, longuement justifié son choix. *« J'ai émis une hypothèse*, a-t-il expliqué. *C'est un choix de circonstance. »* Aussi continue-t-il de penser que, si la cour d'appel devait confirmer, à la fin du mois de septembre, son inéligibilité, prononcée le 2 avril par le tribunal de Versailles, *« la meilleure personne capable de tenir le drapeau de Le Pen et du Front national, ce serait Jany Le Pen »*.

M. Le Pen présente cette procédure comme une tradition frontiste : *« Quand on est persécuté, eh bien ! on utilise les moyens et les ripostes qui sont à notre disposition. C'est vrai que nous, au Front national, nous avons une culture de couple, une culture familiale, et que ce n'est pas la première fois que, dans l'histoire de nos familles, ce sont les femmes qui viennent à la place des hommes quand ils sont à la guerre ou qu'ils sont empêchés. »*

« LA MEILLEURE SOLUTION »

Très longtemps réticente, Mme Le Pen se jette à l'eau, dans un entretien publié par *Le Parisien* du 16 septembre : *« S'il faut y aller, je saurai avoir le courage et j'irai à la bataille »*, affirme-t-elle à présent. *« Je suis convaincue que, si mon mari décidait de ne pas se pourvoir en cassation, ce serait la meilleure solution »*, explique Mme Le Pen, qui, malgré son *« peu de goût pour la politique »*, ne peut *« envisager de le laisser dans cette situation insupportable : être empêché de faire ce à quoi il se prépare depuis quarante ans »*. *« Il faut qu'il puisse, le jour venu, être candidat à l'Elysée »*, ajoute-t-elle. Son mari l'a *« rassurée »* en lui promettant qu'à Strasbourg elle pourra *« choisir la commission qui* [l']*intéresse »*. En attendant, le président du Front national estime que son épouse *« contribuerait à faire élire vingt à vingt-cinq députés »*, au lieu de onze actuellement.

Revenant sur les prétentions de M. Mégret, le président du parti d'extrême droite a insisté, calmement, mais fermement, sur le fait qu'*« il n'y a jamais eu de numéro deux au Front national »*. *« Il n'y a qu'un numéro un »*, a-t-il affirmé, en précisant qu'il ne compte pas ouvrir lui-même le problème de sa succession. *« Je n'ai jamais voulu*, a-t-il dit, *introniser un dauphin, pour laisser, lorsque je partirai – soit de ma propre volonté, soit parce que la vie ou les forces m'auront quitté – la possibilité au mouvement de choisir lui-même le chef qui sera le plus utile et le plus capable de maintenir son unité, son homogénéité et sa ligne politique. »*

Christiane Chombeau

La Commission des comptes de campagne déplore des « pratiques contestables »

LA COMMISSION nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CCFP), qui a rendu public son quatrième rapport d'activité, mardi 15 septembre, propose des *« adaptations législatives »* afin de *« freiner certaines pratiques contestables de candidats ou de partis politiques »*.

Après s'être penchée sur les comptes de campagne des élections législatives de mai-juin 1997, elle constate que l'aide de l'Etat, qui s'est substituée à celle des personnes morales depuis 1995, a modifié le comportement des candidats (*Le Monde* du 11 août). Contrairement au passé, leur principal souci n'a pas été de ne pas dépasser les plafonds, ce qui les rendrait inéligibles pour un an, mais d'intégrer dans leurs comptes un maximum de dépenses remboursables, afin de bénéficier du remboursement forfaitaire de l'Etat institué par la loi du 19 janvier 1995. En conséquence, les membres de la commission n'ont pas eu à traquer les dépenses omises ou sous-évaluées, mais à déceler celles qui n'auraient pas dû figurer sur les comptes.

La commission affirme que *« certains n'hésitent pas à gonfler leurs dépenses pour atteindre ce montant* [du remboursement forfaitaire, d'environ 175 000 francs], *en incorporant au compte des dépenses dont le caractère électoral est contestable : frais de représentation (esthéticienne, cours de diction, vêtements, dépenses de restaurant etc.), frais de déplacement non appuyés de justificatifs, exagérément calculés, engagés par le candidat, voire par des militants assurant l'aider dans sa campagne, frais de recrutement d'un remplaçant par un professionnel "occupé" par la campagne, etc. »*.

La commission indique que, *« même si toute proposition en la matière peut faire l'objet de critiques, on pourrait imaginer, afin que chaque candidat consente un apport financier lors de sa campagne, de limiter le remboursement non pas à 50 % du plafond de dépenses mais à 50 % de l'apport personnel du candidat »*. La législation actuelle permet, en effet, le remboursement de la totalité de l'apport personnel, dans la limite du plafond de dépenses.

La commission juge que certaines formations *« ont compris tout l'intérêt qu'elles pouvaient tirer »* de la combinaison du remboursement forfaitaire institué au bénéfice du candidat et du versement de la première fraction de l'aide publique aux partis en fonction de leurs résultats aux élections législatives. Certaines formations présentent un maximum de candidats et fixent le budget de chacun d'eux à un montant voisin du plafond du remboursement forfaitaire. Chaque voix obtenue par les candidats rapportant 11 francs au parti, au titre de la première fraction de l'aide publique, *« l'Etat paie donc deux fois »*, conclut la commission. Pour éviter ces dérives, la CCFP suggère que l'attribution de l'aide publique soit soumise à un seuil de représentativité de 2 % à 3 %, soit par circonscription, soit au niveau national.

Rafaële Rivais

…u devrait être élu
e de l'UDF

…aux élections européennes

JUSTICE La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, devait présenter, mercredi 16 septembre, au conseil des ministres, un projet de loi sur le respect de la *présomption d'innocence.* ● CE TEXTE est le troisième volet de la réforme de la justice, *qui a concerné dans un* premier temps l'autonomie des parquets, puis la réforme du Conseil supérieur de la magistrature. Le projet de loi prévoit que le *placement en détention provisoire* ne sera plus décidé par le juge d'instruction mais par un autre juge du siège. ● EN ENCADRANT plus strictement le travail du juge d'*instruction*, le texte parachève l'évolution de cette fonction, héritée du lieutenant-criminel institué par une ordonnance de 1670. ● L'AVOCAT pourra désormais intervenir dès la première heure de garde à vue, ce qui suscite quelques réticences chez les policiers.

Le juge d'instruction ne pourrait plus placer en détention provisoire

Dans un projet de loi sur le respect de la présomption d'innocence, Elisabeth Guigou confie cette décision à un autre juge du siège afin de limiter la pratique des « détentions-pressions ». L'avocat pourra désormais intervenir dès la première heure de garde à vue

LA MINISTRE de la justice, Elisabeth Guigou, devait présenter, mercredi 16 septembre, en conseil des ministres, le troisième et dernier volet de la réforme de la justice, le projet de loi *« renforçant la présomption d'innocence et le droit des victimes »*. Après avoir fait part d'une réforme renforçant l'autonomie du parquet le 3 juin, et soutenu en première lecture un projet de réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature, Mme Guigou dévoile une réforme de la procédure pénale, dont la principale innovation est l'instauration d'un *« juge de la détention provisoire »*.

Le projet de loi inscrit en tête du code de procédure pénale le principe de la présomption d'innocence, qui n'est actuellement affirmé que dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et dans la Convention européenne des droits de l'homme de 1950. *« Le principe de la présomption d'innocence est trop souvent bafoué, et la confiance des citoyens envers l'institution judiciaire s'en trouve profondément atteinte,* note l'exposé des motifs. *C'est la raison pour laquelle il est apparu indispensable de réaffirmer dans notre droit, de façon claire et expressive, ce principe fondamental et d'en tirer toutes les conséquences nécessaires afin d'assurer qu'il soit pleinement et entièrement respecté. »*

De la réaffirmation de ce principe, découle, aux termes de l'exposé des motifs, l'ensemble des dispositions du projet de loi. Afin de limiter les « détentions-pressions », le projet enlève la détention provisoire au juge d'instruction pour la confier à un autre juge du siège. Outre l'intervention de l'avocat à la première heure de garde à vue, le texte renforce les prérogatives de la défense au cours de l'instruction en insufflant plus de contradictoire dans la procédure. Le travail du juge d'instruction sera en outre plus encadré, afin qu'il respecte la notion de *« délai raisonnable »* prévu par la Convention européenne des droits de l'homme. Ce projet de loi sera examiné par le Parlement à l'automne.

● La création d'un juge de la détention provisoire

Le projet de loi institue un *« juge de la détention provisoire »* en charge du contentieux de la liberté et de la détention. A la différence du *« juge délégué »* instauré pendant quelques mois en 1993, ce juge constitue une nouvelle fonction de la magistrature, réservée au rang de président, premier vice-président ou vice-président. Il sera également chargé de prolonger la détention provisoire, de statuer sur les demandes de mise en liberté et de révoquer les contrôles judiciaires en cas de violation des obligations. Il prendra sa décision à l'issue d'un débat contradictoire.

Le juge d'instruction ne sera cependant pas totalement dépossédé de ses pouvoirs. C'est sur sa demande que le juge de la détention provisoire interviendra. Quant aux demandes de remise en liberté, elles seront d'abord adressées au juge d'instruction, qui pourra y faire droit. En cas de refus, elles seront soumises à l'appréciation du nouveau juge de la détention provisoire. *« La détention provisoire*, résume l'exposé des motifs, *ne pourra être prescrite ou maintenue qu'après décision d'au moins deux magistrats du siège, tandis qu'il suffira d'une décision d'un seul de ces deux magistrats pour y mettre fin. »*

Afin d'instaurer des *« fenêtres de publicité »* dans la procédure, les audiences devant le juge de la détention provisoire pourront être publiques si le mis en examen en fait la demande. La même possibilité lui sera offerte lors des débats devant la chambre d'accusation. Les juridictions pourront toutefois ne pas accéder à ces demandes.

● La limitation des conditions de placement en détention provisoire

Afin de limiter la détention provisoire, le projet de loi prévoit de la réserver aux délits punis d'au moins trois ans d'emprisonnement, aux délits contre les personnes ou contre l'Etat punis de deux ans d'emprisonnement ainsi *qu'aux délits contre les biens* punis de deux ans d'emprisonnement lorsque la personne a déjà fait l'objet d'une condamnation. Le projet de loi prévoit également de limiter la durée de la détention provisoire à deux ans pour les délits punis de dix ans d'emprisonnement et pour les crimes punis de vingt ans de réclusion, et à trois ans pour les crimes passibles de trente de réclusion.

Le texte prévoit, par ailleurs, de mieux informer les personnes qui bénéficient d'un non-lieu, d'une relaxe ou d'un acquittement de leur droit à demander une indemnisation. Les décisions de la commission d'indemnisation de la détention provisoire devront désormais être motivées et ses séances seront publiques, sauf si la personne s'y oppose.

● Le renforcement des droits de la défense au cours de l'instruction

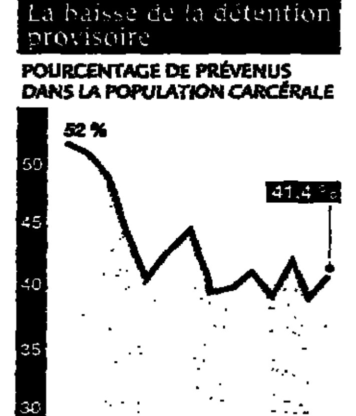
Le texte souhaite renforcer le rôle d'arbitre du juge d'instruction entre les demandes du parquet et celles de la défense. Désormais, les personnes mises en examen et les parties civiles pourront demander au juge d'instruction *« tout acte qu'elles estiment nécessaire à la manifestation de la vérité »*. Le juge d'instruction pourra accéder ou non à ces demandes *sous le contrôle de la* chambre d'accusation. Les avocats des parties pourront ainsi assister aux transports sur les lieux, aux interrogatoires et aux auditions des autres parties à la procédure.

Le texte d'Elisabeth Guigou donne également le droit aux parties, en vertu du respect du *« délai raisonnable »*, d'interroger le juge d'instruction sur la durée *prévisionnelle de son enquête.* A l'issue de ce délai, les parties pourront demander au juge de clôturer son information. S'il refuse, la chambre d'accusation pourra décider soit de poursuivre l'information, soit de clôturer le dossier, soit de dessaisir le juge d'instruction.

Le statut de *« témoin-assisté »*, qui permet à la personne entendue de bénéficier de l'assistance d'un avocat sans être mise en examen, sera étendu. Il ne sera plus limité aux personnes visées par une plainte avec constitution de partie civile ou par un réquisitoire, *mais pourra également* bénéficier aux personnes mises en cause dans une plainte ou une dénonciation. Le temoin-assisté ne sera pas obligé de prêter serment et bénéficiera des droits reconnus aux mis en examen.

Le projet de loi clarifie également les conditions d'audition des témoins : les personnes refusant de comparaître après convocation seront avisées qu'elles pourront y être contraintes de force. Elles pourront être placées en garde à vue.

Cécile Prieur



Sur les 21 366 personnes en détention provisoire au 01/01/97, 70 % avaient été placées sur décision du juge d'instruction, 20 % étaient en attente de jugement ou de comparution immédiate et 10 % avaient fait appel ou formé un pourvoi en cassation.

Quatre nouvelles infractions dans le droit de la presse

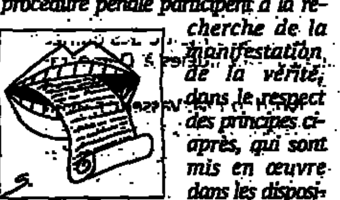
Le projet de loi crée de nouvelles infractions dans le droit de la presse. *Seront désormais punis d'une amende de 100 000 francs le fait* de publier ou diffuser des images de personnes menottées ou entravées ainsi que de réaliser ou diffuser des sondages sur la culpablité des personnes. Seront également punis de 100 000 francs d'amende le fait de divulguer l'identité d'un mineur victime et de diffuser des reproductions de *« circonstances d'un crime ou d'un délit lorsque cette reproduction porte atteinte à la dignité de la victime »*.

Le texte porte de huit jours à trois mois le délai d'exercice du droit de réponse en matière audiovisuelle, comme c'est actuellement le cas pour la presse écrite. Il permet aussi au procureur d'exercer un droit de réponse à la demande d'une personne mise en cause dans une procédure et consacre la pratique des communiqués du parquet.

« Toute personne suspectée ou poursuivie est présumée innocente... »

VOICI le texte que le projet de loi prévoit d'insérer en tête du code de procédure pénale :

« Les personnes qui concourent à la procédure pénale participent à la recherche de la manifestation de la vérité, dans le respect des principes ci-après, qui sont mis en œuvre dans les dispositions prévues par la loi.



VERBATIM

» Toute personne suspectée ou poursuivie est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été établie, dans le respect des droits de la défense et du principe du contradictoire.

» Les seules mesures de contrainte dont cette personne peut faire l'objet sont prises sur décision ou sous le contrôle effectif de l'autorité judiciaire. Elles doivent être proportionnées à la gravité de l'infraction reprochée et strictement limitées aux nécessités de la procédure.

» Il doit être définitivement statué sur l'accusation dont cette personne fait l'objet dans un délai raisonnable.

» Les atteintes à la réputation de cette personne résultant de l'accusation dont elle fait l'objet sont prévenues, limitées, réparées et réprimées selon les dispositions du présent code, du code civil, du code pénal et des lois relatives à la presse écrite ou audiovisuelle.

» L'autorité judiciaire veille à la garantie des droits des victimes au cours de toute procédure pénale. »

Les réticences des policiers face à l'intervention de l'avocat en garde à vue

LE 1er MARS 1993, *l'intervention de l'avo*cat à la vingtième heure de garde à vue avait représenté une petite révolution de la procédure pénale. Cinq ans plus tard, l'éventualité de son arrivée dès la première heure dans les *commissariats de police* soulève peu de remous. Elle a d'ailleurs reçu l'approbation du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, qui avait proposé un amendement en ce sens, en 1996, alors qu'il était député du Mouvement des citoyens.

La réforme de la garde à vue présentée par Elisabeth Guigou prévoit de transférer à la première heure ce qui n'était jusque-là envisageable qu'à partir de la vingtième heure. Si le texte est voté en l'état, l'avocat aura la possibilité de s'entretenir avec son client pendant une durée maximale de trente minutes, hors de la présence des policiers. Il n'aura pas accès au dossier mais il pourra demander qu'on y joigne ses remarques, notamment sur les conditions dans lesquelles s'exerce la garde à vue. *Le texte prévoit une gamme importante d'exceptions regroupant « certaines infractions présentant une complexité et une gravité particulières »*, selon les termes de l'exposé des motifs. Il s'agit des affaires de délinquance ou de criminalité organisée, de trafic de stupéfiants, et de terrorisme, où l'avocat ne pourra intervenir qu'à l'issue de la trente-sixième ou de la soixante-douzième heure.

PROBLÈME D'ORGANISATION

Tout en dénonçant l'existence d'exceptions, le Syndicat des avocats de France (SAF, gauche) se félicite des nouvelles possibilités ainsi offertes à la défense. *« Il nous arrive de trouver des gens à la vingtième heure de garde à vue dans un état psychologique inquiétant,* témoigne Me Jean Danet, avocat au barreau de Nantes et membre de la commission pénale du SAF. *Cette situation risque d'inciter la personne à passer des aveux non fondés. Notre présence à la première heure peut obliger les enquêteurs à privilégier encore plus nettement les preuves matérielles, et à faire tomber la tension de la garde à vue, qui, très souvent, touche aussi les policiers. »*

Jean Danet reconnaît cependant que la mesure pose un problème d'organisation *aux différents barreaux puisque* le texte multipliera les interventions en garde à vue. L'obstacle n'est pas *« insurmontable »*, précise-t-il. En 1993, des systèmes de permanence avaient été mis en place pour assurer le succès d'un dispositif dont les avocats étaient les plus ardents défenseurs. La résistance de certains policiers lui semble plus difficile à vaincre. *« Il y a toujours une défiance de leur part, à l'égard des avocats »*, dit-il.

« Le problème, rétorque André-Michel Ventre, *secrétaire général* du syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN), *c'est que l'avocat n'est pas le défenseur des droits de l'homme, il est d'abord le défenseur de son client. »* En 1993, l'intervention de l'avocat à la vingtième heure de garde à vue avait provoqué une vive réaction des policiers. Plus d'un millier de commissaires et d'inspecteurs avaient demandé au ministère de l'intérieur le retrait de leur habilitation d'officier de police *judiciaire. Cette fois, ils semblent plus* réceptifs à une mesure ressentie comme une prolongation de la loi de 1993.

Une inquiétude demeure, chez les policiers, au sujet des risques que peut faire courir à l'enquête un contact jugé trop précoce du gardé à vue avec son défenseur. *« Imaginez que l'on interpelle un véhicule pour une banale affaire de conduite en état d'ivresse,* reprend le secrétaire général du SCHFPN. *Sur la banquette arrière, les policiers découvrent un tableau de maître. Si dès la première heure, l'avocat conseille au gardé à vue de se taire, comment pourrons-nous remonter le circuit emprunté par ce tableau ? Comment effectuer les perquisitions adéquates ? »*

Pascal Ceaux

Un « souverain soumis uniquement à sa conscience et à la loi »

*« **AUCUNE** puissance humaine, ni le roi, ni le garde des sceaux, ni le premier ministre ne peuvent empiéter sur le pouvoir d'un juge d'instruction, rien ne l'arrête, rien ne lui commande. C'est un souverain soumis uniquement à sa conscience et à la loi… »* Tiré de *Splendeurs et misères des courtisanes* d'Honoré de Balzac, le point de vue illustre l'image du juge d'instruction. Héritier des structures de l'inquisition, ce magistrat a longtemps disposé de tous les leviers de la procédure, poursuivant, enquêtant et jugeant tout à la fois.

L'ancêtre du *« magistrat le plus controversé du monde judiciaire »*, selon le mot de Renaud Van Ruymbeke, est le lieutenant criminel de l'Ancien Régime, dont les pouvoirs ont été codifiés par l'ordonnance de 1670. Jetant les bases du système inquisitorial, ce texte fondateur conférait au lieutenant criminel le pouvoir de poursuivre, d'instruire et même de juger. La totalité de la procédure était secrète : le lieutenant criminel menait une instruction à charge, non contradictoire et consignée par écrit, qui constituait le socle de la future condamnation prononcée par le tribunal.

« Il était impossible à l'accusé d'avoir accès aux pièces de la procédure, impossible de connaître l'identité des accusateurs, impossible de faire valoir, jusqu'aux derniers moments du procès, les faits justificatifs, impossible d'avoir un avocat », rapporte ainsi Michel Foucault dans *Surveiller et punir.* Le lieutenant criminel pouvait même soumettre l'accusé à la torture – la *« question »* –, ce *« supplice de vérité »* destiné à étayer la culpabilité. La procédure pénale de l'Ancien Régime reposait en effet sur un système de preuve hiérarchisé, au sommet duquel se trouvait l'aveu, *« probatio probatissima »*.

La Révolution prenait le contre-pied de cette conception en introduisant le principe de l'accusatoire et de l'oralité des débats. Les fonc*tions de poursuite et d'instruction* étaient séparées, le rôle du lieutenant criminel revenait à un citoyen et l'accusé était jugé par un jury. Pour la première fois dans l'histoire de la justice française, l'accusé disposait d'un conseil, pouvait prendre connaissance du dossier et faire entendre sa version des faits. Cette architecture ne résistait cependant pas aux exigences de la répression : le Consulat, le Directoire, puis l'Empire rétablissaient progressivement l'ancien système.

LARGES POUVOIRS

En 1808, le code d'instruction *criminelle* reprenait les grands principes de l'ordonnance de 1670, tout en instaurant une séparation entre la poursuite et l'instruction. La police étant embryonnaire, le juge d'instruction continuait à effectuer lui-même l'essentiel des actes d'enquête. Il restait d'ailleurs *« un officier de police supérieur »* subordonné au parquet, dont les fonctions étaient inscrites dans le livre du code intitulé « De la police ». *« A ce stade de son évolution,* note le magistrat Denis Salas, *le juge d'instruction (…) dirige de bout en bout l'instruction, construit seul son enquête et en apprécie souverainement les résultats. En l'absence de textes, il dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour communiquer des éléments du dossier à l'inculpé. Bref, il devient "l'homme le plus puissant de France". »*

Au fil des ans, les critiques se multiplient pourtant contre la figure du juge d'instruction. Ses très larges pouvoirs, l'arbitraire dans lequel ils s'exercent, le régime du secret et le déséquilibre entre la défense et l'accusation plaident pour un aménagement de la procédure. En 1897, après un long débat engagé sous la IIIe République, la loi Constans donne, pour la première fois, des garanties à la personne poursuivie : malgré l'hostilité de la Cour de cassation, elle peut désormais bénéficier d'un avocat et avoir accès au dossier la veille de ses interrogatoires. Les mêmes prérogatives sont accordées à la partie civile en 1921.

« MAIGRET ET SALOMON »

Après avoir donné un peu de place à la *défense*, les réformes du statut du juge d'instruction renforcent peu à peu son statut de magistrat. N'était l'éphémère projet d'Henri de Donnedieu de Vabres, présenté *en 1949*, qui proposait de transférer tous les pouvoirs d'enquête au parquet, la fonction de juge d'instruction n'est pas fondamentalement remise en question. En 1958, la réforme de la magistrature fait de lui un magistrat véritablement indépendant, *débarrassé de la tutelle* du parquet.

Les réformes ultérieures viennent ensuite tempérer ses pouvoirs d'enquête, en introduisant plus d'accusatoire dans la *procédure* et en plaçant le juge d'instruction en position d'arbitre entre la défense et le parquet. Depuis le début des années 80, un débat s'est ouvert sur l'ambiguïté du statut de ce magistrat qui est juge lorsqu'il place en détention provisoire et enquêteur lorsqu'il perquisitionne ou interroge. *« Il incarne à la fois Maigret et Salomon »*, résume Robert Badinter. En 1990, la commission « Justice pénale et droits de l'homme », présidée par Mireille Delmas-Marty, estimait *qu'il existait une « incompatibilité »* entre ces deux fonctions. Pour remédier à cette confusion qui encourageait la pratique de la détention-pression, la commission proposait que le juge d'instruction conserve ses tâches d'enquêteur, mais que ses fonctions juridictionnelles – et notamment la détention provisoire – soient confiées à un « juge des libertés ». Sept ans plus tard, la commission Truche aboutissait à la même conclusion.

C. P.

هكذا من الأصل

Nicolas Bazire affirme que Matignon n'a jamais versé de fonds secrets au Parti républicain

L'ancien directeur de cabinet de M. Balladur contredit la version du PR dans l'affaire du Fondo

Interrogé, mardi 15 septembre, par les juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky dans l'affaire du prêt fictif de 5 millions de francs accordé au Parti républicain par le Fondo, l'ancien directeur de cabinet d'Edouard Balladur, Nicolas Bazire, a déclaré que Matignon n'avait pas versé de fonds secrets à des partis politiques. Cette affirmation fragilise la défense de François Léotard, mis en examen dans ce dossier.

LE DÉBAT sur l'origine des 5 millions de francs en espèces déposés, le 6 juin 1996, au Luxembourg sur le compte d'une coopérative financière italienne (le Fondo) en contrepartie d'un prêt suspect accordé à l'ex-Parti répulicain rebaptisé Démocratie libérale, gagne en confusion. Interrogé par les juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky, Serge Hauchart, un proche de l'ancien président du PR, François Léotard, *avait affirmé que la somme déposée* au Luxembourg provenait des « fonds secrets » de l'Hôtel Matignon. Les magistrates, qui avaient visiblement des doutes sur l'origine de cet argent, avaient pourtant estimé que ce montage financier relevait d'une opération de blanchiment et avaient mis en examen, pour ce motif, François Léotard, président de l'UDF et Renaud Donnedieu de Vabres député (UDF-DL) d'Indre-et-Loire.

Nicolas Bazire, directeur de cabinet de M. Balladur à Matignon de mai 1993 à mai 1995, a été entendu, pendant près de trois heures, mardi 15 septembre, en tant que témoin par Laurence Vichnievsky, au sujet d'éventuels fonds secrets versés au Parti républicain. Au cours de son audition, il n'a pas opposé le secret défense. Il se serait contenté de déclarer qu'à cette époque, les fonds secrets *« n'ont jamais été remis à des partis politiques »* en tant que personne morale.

Selon lui, ces fonds étaient gérés au gré du *« pouvoir discrétionnaire »* du premier ministre. Après avoir décrit dans le détail le système de répartition des fonds secrets entre les ministères, M. Bazire aurait laissé entendre qu'à cette époque, des fonds auraient pu être versé à des ministres, dont *un grand nombre était également* des responsables de parti. Le ministère de la défense, dirigé, sous le gouvernement de M. Balladur, par François Léotard, recevait le volant le plus important des fonds secrets afin de financer entre autres le budget de la DGSE, les services secrets français. Le chef de cabinet de M. Balladur, Pierre Mongin, interrogé vendredi 11 septembre par la magistrate, s'est refusé pour sa part à tout commentaire, se bornant à indiquer qu'il n'était pas au courant d'une bonne partie de la destination de ces fonds.

L'entourage de M. Léotard, joint par *Le Monde*, mercredi 16 septembre dans la matinée, conteste qu'avec ces déclarations, M. Bazire ait pu mettre mis en difficulté M. Léotard. La position de l'ancien directeur de cabinet d'Edouard Balladur tranche néanmoins avec les déclarations de Serge Hauchart, proche de M. Léotard, lui aussi mis en examen dans ce dossier, qui avait indiqué aux enquêteurs que les 5 millions de francs provenait d'*« économies »* réalisées par le Parti républicain sur une enveloppe venant des fonds spéciaux de Matignon.

> 5 millions de francs en espèces avaient été déposés, au Luxembourg, sur le compte d'une coopérative financière italienne

Le terme *« économies »*, employé par M. Hauchart, avait laissé planer un doute quant à la période à laquelle cette somme aurait pu être allouée au PR, alors présidé par M. Léotard.

Le président du Fondo, Guy Gennesseaux, et son fondé de pouvoir, Olivier Mével, ont affirmé, dès le début des investigations, que les 5 millions de francs avait été prélevés sur les fonds secrets de Matignon à l'époque où Alain Juppé dirigeait le gouvernement. Ils ajoutaient que l'organisateur de cette opération financière était M. Hauchart, qui leur avait confié l'origine des fonds.

Cette version des faits a conduit la juge Laurence Vichnievsky a entendre, jeudi 10 septembre, le chef de cabinet M. Juppé. Nicolas Desforges, actuel préfet du Cantal, qui occupait ces fonctions, mercredi 9 septembre. A la différence de M. Bazire, il s'est retranché derrière le secret défense tout en indiquant avoir toujours agi dans le respect de la loi. Interrogé par *Le Monde*, au tout début du mois de juillet, il indiquait : *« Le premier ministre n'a jamais demandé de débloquer une telle somme, que ce soit pour Hauchart ou pour le Parti Républicain »*. Selon lui, de tels propos relevait de *« la malveillance »*.

Le juge doit encore interroger sur cet aspect du dossier l'ancien directeur de cabinet d'Alain Juppé, Maurice Gourdault-Montagne, actuellement ambassadeur de France au Japon. Celui-ci sera entendu dès que son emploi du temps le lui permettra, a-t-on indiqué mardi de bonne source.

Jacques Follorou

L'ordre des avocats de Paris demande le renvoi du « procès Chalabi »

Les droits de la défense ne lui semblent pas assurés

APRÈS PLUSIEURS JOURS de débats désincarnés dans une salle désertée par la quasi-totalité des avocats et des prévenus, le « procès Chalabi » devait connaître son point d'orgue, mercredi 16 septembre, avec l'intervention en début d'audience d'un représentant du conseil de l'ordre des avocats de Paris. Selon nos informations, Mᵉ Mario Stasi, ancien bâtonnier, devait réclamer à la 11ᵉ chambre correctionnelle, présidée par Bruno Steinmann, le renvoi du procès qui se tient depuis le 1ᵉʳ septembre dans le gymnase de l'administration pénitentiaire de Fleury-Mérogis. La décision a été prise lors d'une réunion du conseil de l'ordre, dans l'après-midi de mardi (*Le Monde* du 15 septembre).

PROCÈS

« Notre souci est de faire en sorte que les prévenus soient bien défendus, explique-t-on dans l'entourage de la bâtonnière Dominique de La Garanderie. *Or, tel ne semble pas être le cas dans ce procès où, notamment, les avocats commis d'office n'ont pas les moyens d'assurer correctement la défense de leurs clients. »*

« PROCÈS CONDAMNÉ »

L'ordre estime que les aménagements du planning proposés par le président Steinmann ne suffisent pas en soi. *« Reporter de quelques jours l'audition d'un prévenu ne change rien au fond*, estime-t-on. *Il est tout aussi anormal d'expliquer qu'un avocat peut se contenter de lire les cotes ne concernant que son client. Il doit, s'il le désire, pouvoir avoir accès à l'intégralité du dossier. »* Un dossier qui compte en l'état 50 000 pages.

Le conseil de l'ordre avait donc besoin de *« lancer un signal »*. Dès le jeudi 10 septembre, le bâtonnier Bernard Vatier, qui assurait alors l'intérim de Mᵐᵉ de La Garanderie, absente de Paris, avait évoqué la nécessité d'un *« acte fort »*. Dans un courrier adressé à la bâtonnière, la veille de la réunion du conseil de l'ordre, les avocats, qui ont quitté la salle d'audience dès le premier jour pour protester contre un procès qu'ils jugent *« inéquitable »*, indiquaient : *« Nul ne comprendrait que ce procès, déjà très largement condamné, continue de se dérouler sans que l'ordre des avocats en exige publiquement le renvoi immédiat. »*

Les avocats semblent avoir été entendus. Lors de son intervention devant la 11ᵉ chambre, Mᵉ Mario Stasi devait donc faire constater par le tribunal que la mission de service public assurée par les avocats commis d'office *« ne peut pas être exercée convenablement »*. *« Les juges devront en tirer les conséquences »*, dit-on à l'ordre. A savoir, accepter le renvoi du procès, du moins pour ceux des prévenus dont la défense est assurée par un avocat commis d'office.

Cette requête revient en réalité à demander le renvoi de tout le procès. Le faire pour quelques-uns des prévenus équivaudrait, en effet, à réclamer une disjonction du dossier. Le conseil de l'ordre ne peut le proposer pour ne pas donner l'impression de remettre notamment en cause le chef d'*« association de malfaiteurs »*, qualifié malgré tout par certains de *« délit fourre-tout »*.

Mᵉ Stasi aurait souhaité la présence des avocats contestataires à l'audience de mercredi. Ceux-ci se disent satisfaits de la prise de position de leur ordre, mais préfèrent pour le moment poursuivre leur « boycott », *« en attendant de voir »*. Dans un texte envoyé au *Monde*, ils rappellent leur refus d'*« être les alibis d'un procès inéquitable »* et font appel *« à l'honneur* [des] *juges pour mettre un terme à ce procès qui déconsidère la justice et discrédite par avance le jugement qui pourrait être rendu au nom du peuple français »*.

Acacio Pereira

La recherche prioritaire dans le plan des universités du troisième millénaire présenté par Claude Allègre

APRÈS le schéma Université 2000, le plan des universités du troisième millénaire (U3M) : Claude Allègre achève de redessiner le paysage universitaire en affichant cette fois une nette priorité en faveur de la recherche. Le ministre de l'éducation nationale en a présenté les principales orientations, mercredi 15 septembre, à l'issue de la réunion du comité stratégique dont la présidence a été confiée à Guy Aubert, conseiller d'Etat, ancien directeur général du CNRS.

Sur la méthode, M. Allègre reprend la formule du cofinancement entre l'Etat et les collectivités locales qui avait permis, avec le schéma Université 2000, de mobiliser 42 milliards de francs. Toutefois, le ministre de l'éducation s'est refusé à fixer les montants financiers de ce plan de cinq ans qui s'intégrera dans la procédure des contrats de plan et dans la nouvelle loi d'aménagement du territoire.

En dix ans, la situation a considérablement évolué. Au début des années 90, l'objectif était avant tout d'accompagner la croissance fulgurante du nombre d'étudiants. *« A l'époque, les présidents d'université n'avaient pas vu une grue depuis quinze ans »*, a ainsi relevé M. Allègre. Selon lui, ce *« rattrapage »* est désormais acquis. A l'exception toutefois de la région parisienne et surtout des universités de la capitale. Elles devraient bénéficier en priorité du plan U3M en incluant, outre le désamiantage du campus de Jussieu – *« il coûtera trois à quatre fois plus cher que prévu »*, a concédé le ministre –, la création d'un nouveau campus sur la ZAC Rive-gauche, près de la Bibliothèque de France, mais aussi des opérations dans les universités d'Ile-de-France (Nanterre, Créteil, Orsay, Saint-Denis, Villetaneuse...).

D'une manière générale, U3M prévoit la rénovation et la remise en état des campus bâtis dans les années 60. De même, le logement des étudiants et l'augmentation des capacités d'accueil des étrangers ont été inscrits parmi les priorités.

Pour le ministre de l'éducation, toutefois, l'essentiel n'est pas là. Alors que les effectifs des étudiants se sont à peu près stabilisés, il n'est plus question de construire des amphis à tout va : *« cette notion n'est-elle pas dépassée avec l'arrivée des nouvelles technologies et l'enseignement à distance ? »*, s'interroge-t-il. Sans exclure la création de nouvelles universités, il n'hésite pas non plus à remettre en cause l'implantation de certaines antennes. *« S'il n'y a plus de clients, il faudra bien fermer les commerces »*, a-t-il affirmé. De toute évidence, l'élaboration des opérations du plan U3M devrait en passer par une nouvelle carte des formations de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire.

Enfourchant un de ses chevaux de bataille favoris, longuement développé dans son ouvrage *L'Age des savoirs* (éditions Gallimard, 1993), il entend bien *« redonner une place centrale à la recherche dans l'enseignement supérieur et les universités en particulier »*. Bien que son intention ne soit pas de *« planifier depuis Paris »*, M. Allègre a tracé plusieurs pistes de réflexion. Selon lui, il faut d'abord renforcer le potentiel et l'équipement en nouvelles technologies (les réseaux en fibres optiques et Rénater) qui devrait introduire des modifications considérables dans les méthodes d'enseignement et de recherche.

Deuxième axe, la création et le renforcement de pôles de recherche *« d'excellence »* à vocation internationale et la création de plates-formes technologiques. Cette proposition, qui figurait parmi les recommandations du rapport Attali, devrait à terme signifier un regroupement des formations et des laboratoires sur des sites préalablement déterminés. En guise de conseil, le ministre prévient les présidents d'université et les élus : *« Inutile de se battre obtenir pour tel ou tel équipement. Attirez d'abord les hommes et la matière grise sur des projets. L'intendance et les crédits suivront. »*

Michel Delberghe

Un administrateur provisoire pour la MNEF

La commission de contrôle des mutuelles, qui se réunit jeudi 17 septembre, devrait procéder à la nomination d'un administrateur provisoire à la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF). La décision, prise à l'initiative du directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), *a été annoncée par* Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

La mission de cet administrateur sera d'*« assurer le fonctionnement régulier de la Mutuelle et* [de] *provoquer des élections afin de renouveler le conseil d'administration »*. Initialement prévu à l'automne, le processus électoral devrait être reporté. S'il assure les pleins pouvoirs du bureau et du conseil d'administration, cet administrateur devra commencer par désigner un nouveau directeur général en remplacement d'Olivier Spithakis, qui a annoncé son départ.

DÉPÊCHES

■ ***JUSTICE* : une policière du commissariat de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne) a été mise en examen** pour *« violences volontaires avec arme »* en août. Elle a depuis été mutée aux Antilles *« dans l'intérêt du service »*, comme l'avait indiqué *Libération* mardi 15 septembre. En décembre 1997, dans le quartier de la plaine du Lys, lors d'une émeute après la mort d'Abdelkader Bouziane, 16 ans, tué par des policiers alors qu'il tentait de forcer un barrage, Anne Debernat, qui n'était pas en service, était descendue de son appartement munie de son arme. Un jeune du quartier avait été blessé à la cuisse par une balle tirée de l'arme de la policière, qui a toujours affirmé qu'on la lui avait dérobée.

■ **Le préfet Christian Prouteau comparaîtra le 19 novembre** devant le tribunal correctionnel de Versailles (Yvelines) pour *« recel de documents présentant un caractère de secret de défense nationale »*. L'ancien chef de la cellule antiterroriste de l'Elysée devra s'expliquer sur les documents saisis le 19 février 1997 dans un garage de Plaisir (Yvelines), où il entreposait notamment une partie des archives de la cellule (*Le Monde* du 9 avril).

■ **ÉDUCATION : à l'issue du comité technique paritaire** qui s'est tenu, lundi 14 septembre au rectorat de Créteil, 33 collèges, 197 écoles élémentaires et un lycée professionnel de la Seine-Saint-Denis ont été classés en zone d'éducation prioritaire (ZEP). Ce classement était l'une des *« mesures d'urgence »* du plan de rattrapage en faveur du département. Désormais, 36 % des élèves du premier degré et 50 % des collégiens de la Seine-Saint-Denis sont inscrits en ZEP.

rdre des avocats de Pari
demande le renvoi
du procès Chalabi »

FONDATION DE FRANCE

هكذا من الإهل

Première victoire en Bretagne contre les pesticides

Alors que ses rivières sont gravement contaminées, la région enregistre enfin une baisse des taux de pollution sur deux bassins versants

RENNES
de notre correspondante régionale

« C'est la première fois, souligne Hervé Gillet, *qu'une opération de reconquête de l'eau est basée sur un travail de recherche.* » « *Cela, après dix ans de recherches appliquées* », précise-t-il. Chargé d'une mission nationale sur la pollution des eaux, détaché de la direction générale de l'alimentation du ministère de l'agriculture, Hervé Gillet est le « monsieur pesticides » du deuxième programme « Bretagne eau pure », dirigé par le conseil régional, et qui bénéficie de divers cofinancements publics. Un rôle comme le sien nécessite indubitablement une bonne dose de patience, mais l'expert a néanmoins de quoi se féliciter. Sur deux bassins versants particulièrement contaminés des Côtes-d'Armor, les taux de pesticides dans les rivières ont sensiblement et durablement baissé depuis fin 1997, parvenant même à respecter la norme maximale autorisée.

Dans la décourageante « reconquête de la qualité de l'eau », selon l'expression consacrée dans la région, et qui passe de plus en plus pour un vœu pieux aux yeux des consommateurs, les bonnes nouvelles sont rares. Démontrer que l'on peut venir à bout des herbes folles sans traitements massifs à l'atrazine dans les *champs de maïs, ni au diuron au* bord des routes ou dans les jardins a permis d'imposer une restriction de l'utilisation de ces deux substances. *La préfecture de Bretagne* vient de rappeler que, depuis le 1er septembre, les arrêtés pris ces derniers mois s'appliquent en ce sens dans les quatre départements du territoire.

Pour les sceptiques, que l'autorité représentant l'Etat s'en prenne à la fois aux pratiques des jardiniers du dimanche et à celles des agriculteurs n'est peut-être pas dû au hasard, compte tenu des susceptibilités à ménager. M. Gillet balaie le soupçon et insiste : « *Cela a pris du temps, mais il faut dire que pour une fois, il y a une véritable cohérence entre des pratiques agronomiques innovantes et des décisions administratives.* »

Sur les deux bassins expérimentaux, un diagnostic a été réalisé dans chaque exploitation concernée, permettant de classer les zones cultivées en fonction des risques pour l'environnement : les parcelles les plus polluantes sont celles qui bordent un cours d'eau. Puis, les agriculteurs se sont vu proposer des réponses adaptées, utilisant à la fois des pesticides de substitution moins dommageables *que l'atrazine*, et des techniques de désherbage traditionnelles. Dès les premiers résultats positifs, les puissantes coopératives ont accepté de s'engager sur ce terrain, se félicite M. Gillet.

Le préfet a interdit l'atrazine sur toutes les parcelles à risques et, du 1er avril au 31 décembre, les produits contenant du diuron

Le préfet, lui, a interdit l'usage de l'atrazine sur toutes les parcelles à risques, sauf celles délimitées par une bande boisée ou enherbée de quinze mètres de large. La dérogation ne s'applique évidemment pas aux surfaces drainées, où toute matière active passe directement dans la rivière *via* les tuyaux. De même les produits antiparasitaires contenant du diuron *sont-ils proscrits* du 1er avril au 31 décembre, et plus *particulièrement dans les jardins* ou allées proches de points d'eau. Du coup, voilà que la Bretagne joue un rôle pilote. Mais les écologistes locaux, échaudés, ne sont pas loin de faire la fine bouche. De toute façon, remarquent-ils, plusieurs Etats européens ont déjà totalement prohibé ces substances.

Au moins les décisions bretonnes n'ont-elles pas connu les atermoiements peu glorieux qui ont présidé à la disparition du dinoterbe, un pesticide particulièrement toxique pour les poissons. *En novembre 1995, le ministère de* l'agriculture annonçait sa suppression, ce que confirmait le *Journal officiel* du 17 février 1996. Mais afin de permettre l'écoulement des stocks, la limite de commercialisation du produit était finalement repoussée à septembre 1997. L'atrazine et le diuron constituent eux aussi une menace pour les écosystèmes aquatiques – y compris marins – par leur présence chronique. Au cours de ces deux dernières années, des analyses ont révélé que la norme française de 0,1 microgramme par litre était dépassée dans 95 % des cas pour l'atrazine, et dans 100 % pour le diuron. Les pires relevés ont mesuré plus de 230 fois la dose autorisée.

Pour ses travaux, la « cellule pesticides » pilotée par M. Gillet *s'est elle-même appuyée sur ceux* de la Cellule d'orientation régionale *pour la protection des eaux* contre les pesticides. La Corpep, un organisme fédérant des chercheurs et des observateurs de différentes administrations, surveille huit rivières bretonnes depuis 1990. Chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique, Richard Giovanni en fait partie. Il détaille la façon dont l'atrazine perturbe la reproduction des insectes et des poissons, en modifiant leurs caractères mâles et femelles respectifs. Mais c'est encore son énumération du contenu *des rivières bretonnes qui fait* le plus froid dans le dos, d'autant que celles-ci ne sont probablement pas les seules dans ce cas. On y trouve, en vrac : du phosphore – « *c'est ce qui coûte le plus cher à traiter* » –, des métaux lourds – « *le plus cher à analyser* » –, de l'ammoniaque – « *qui fait mourir les alevins au printemps* » –, des matières organiques – « *qui colmatent les frayères* », quantités de nitrates, mais, espérons-le, moins de pesticides à l'avenir.

Martine Valo

912 substances actives

● **Catalogue** : *on recense en* France comme produits phytosanitaires (ou pesticides) 912 substances actives utilisées pour plus de 2 600 usages. Les pesticides se classent en plusieurs catégories : herbicides (contre les mauvaises herbes), insecticides (contre les insectes), fongicides (contre les champignons parasites), nématicides (contre les vers), rodenticides (contre les rongeurs), acaricides (contre les acariens)... Deux désherbants *sont massivement utilisés en agriculture et par les* collectivités locales : l'atrazine et la simazine.

● **Santé** : classés dans le groupe II b des substances chimiques, les produits phytosanitaires sont considérés comme potentiellement cancérigènes pour l'homme. Plusieurs pays, comme l'Allemagne, la Suède et le Danemark, ont interdit l'usage de certains pesticides comme l'atrazine. L'Union européenne a imposé un seuil de potabilité de l'eau de 0,1 microgramme de *pesticide par litre.*

Mulhouse veut « déléguer » la gestion de la collection Schlumpf

MULHOUSE
de notre correspondant

La bonne fortune de ses débuts reviendra-t-elle au fleuron des musées techniques de Mulhouse (Haut-Rhin) ? La célèbre collection automobile, réunie patiemment au fil des années et à l'abri des regards, dans une filature du XIXe siècle, par deux *industriels suisses*, Fritz et Hanz Schlumpf, avait d'abord émerveillé le public qui en découvrait *l'existence, à la fin des années 70, en même temps* qu'éclatait au grand jour la déconfiture de l'empire industriel derrière lequel les deux frères avaient abrité leur coûteuse passion.

Cette révélation avait été suivie : du classement comme monument historique de la collection de plus de cinq cents voitures – parmi lesquelles une fameuse Bugatti royale, le coupé Napoléon, véhicule personnel d'Ettore Bugatti ; du rachat, pour 44 millions de francs, par les collectivités publiques et par l'Etat ; de la constitution de deux associations – l'une propriétaire, l'autre gestionnaire – pour conduire l'aventure à son apogée ; et, enfin, de l'ouverture officielle en 1982. Toutes ces circonstances ont garanti un large succès, pendant *plus de dix ans*, au nouveau Musée national de l'automobile, auquel la justice, saisie par les frères *Schlumpf aujourd'hui décédés*, a imposé d'adjoindre la mention « collection Schlumpf ». Mais, au terme d'une phase *d'euphorie, la fréquentation* n'a cessé de chuter, passant de 480 000 visiteurs la première année à *moins de la moitié* – 220 000 – en 1997. Parallèlement, la situation financière s'est dégradée. Les pertes accusent *désormais un déficit* cumulé de 4 millions de francs, que l'association de gestion, regroupant le conseil général, la ville et la chambre de commerce et d'industrie, s'est engagée, selon ses statuts, à couvrir.

Il faut aujourd'hui se « *réveiller* », selon le mot de Jean-Marie Bockel, maire (PS) de Mulhouse et président de l'association gestionnaire de ce musée d'exception, sorte de Belle au bois dormant dont le patrimoine – véhicules Bugatti, Ferrari, Mercedes, Alfa Romeo et autres Maserati – est aussi riche qu'il paraît peu animé et mal valorisé. Le maire imagine pour cela une solution inédite, qu'il a fait approuver par les autres partenaires, publics et privés : il s'agit de déléguer à une société privée la gestion du musée, ainsi que celle de l'autre locomotive touristique de Mulhouse, le Musée du chemin de fer, créé en 1971, avec une collection, *unique en France, appartenant à la SNCF, et* dont les entrées plafonnent à 110 000 par an.

APPEL À CANDIDATURES

Un avis publié dans la presse début septembre rend public un appel à candidatures pour cette délégation. Sont visés principalement l'accueil des visiteurs, la politique de communication et de développement, la gestion de la billetterie, de la librairie et de la boutique, ainsi que celle des personnels : trente-trois employés au Musée de l'automobile, quinze au Musée du chemin de fer, effectif que le futur gestionnaire devra s'engager à maintenir. Déjà bénéficiaire de l'affermage de l'assainissement à Mulhouse, le groupe Suez-Lyonnaise des eaux est, à travers sa filiale Culture Espaces, un des noms les plus souvent évoqués dans la ville.

« *C'est une délégation, pas une privatisation* », souligne M. Bockel, sans vouloir « *jouer sur les mots* ». « *Rien ne change*, précise-t-il, *ni dans la maîtrise des investissements ni dans la définition de la politique culturelle* », pour laquelle a été engagée la procédure d'embauche d'un conservateur au Musée national de l'automobile. Dans le cadre de *leur restructuration, les deux structures*, qui appartiennent au réseau Musées sans frontières de la région mulhousienne, auront, ajoute le maire, bénéficié d'un investissement « *de près de 40 millions de francs d'ici à 2000* ».

Lucien Naegelen

DÉPÊCHES

■ **BORDEAUX** : une journée sans voitures sera organisée dimanche 4 octobre dans le centre de Bordeaux, une expérience qui, en cas de succès, pourrait être répétée chaque semaine, selon le député et maire de la ville, Alain Juppé. Une première journée sans voitures, impulsée par le ministère de l'environnement, doit se dérouler mardi 22 septembre dans trente-cinq villes.

■ **PARIS** : *Jean Tiberi*, le maire (RPR) de Paris, a souhaité mardi 15 septembre *que « la construction d'une ligne de tramway sur la ceinture sud de Paris fasse l'objet d'une nouvelle concertation approfondie entre toutes les parties concernées »*. M. Tiberi demande que les restrictions de circulation prévues au niveau 3 (circulation alternée et autorisation des véhicules à pastille verte) soient appliquées dès le niveau 2.

■ **DOM** : en 1995, le revenu médian par ménage après impôts s'établissait, selon une étude de l'Insee publiée mercredi 16 septembre, à 123 000 francs dans les DOM contre 152 000 en métropole, soit 20 % de moins. Il était de 143 000 francs en province, et de 191 000 francs en Ile-de-France. La Guyane apparaît comme le DOM au niveau de vie le plus élevé. La Réunion a le revenu médian le plus faible.

■ **CONTRATS-VILLE** : les départements souhaitent être associés *comme « partenaires à part entière »* aux futurs contrats-ville, a déclaré mardi 15 septembre *l'Association* des présidents de conseils généraux (APCG).

هكذا من الأصل

DISPARITIONS

Yang Shangkun

Figure historique et grognard du communisme chinois

UN MILITAIRE toute sa vie, ancien chef de l'Etat (1988-1992), longtemps proche de feu Deng Xiaoping, Yang Shangkun s'est éteint à Pékin, lundi 14 septembre, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Il avait incarné, sous Deng, une certaine normalisation de la vie publique, caractérisée notamment *par le retour de l'armée dans ses* casernes après les troubles du règne de Mao Zedong.

Né en 1907, fils de propriétaire foncier de la province du Sichuan *(Sud-Ouest), dont Deng était également* natif, Yang a officiellement rejoint le Parti communiste en 1926. Mais il s'est engagé dans les rangs d'une aile du parti principalement implantée en milieu urbain, qui se retrouva du côté de Moscou dans la rivalité contre un Mao occupé à rassembler la Chine rurale derrière le drapeau rouge. Ainsi se retrouva-t-il dans la capitale soviétique, durant les années 30, parmi un groupe d'agitateurs chinois surnommés *« les vingt-huit bolcheviques »* avec lesquels, un temps, Zhou Enlai fraya avant de se rallier à son tour au futur « Grand Timonier chinois ». La tendance pro-soviétique étouffée dans les rangs du parti chinois, Yang rejoint la Longue Marche, non sans conserver une certaine nostalgie pour ses choix de jeunesse.

Du fait de ce passé, Yang, qui fut un militaire « politique » et non un commandant de terrain, s'attira l'inimitié de Mao durant la « révolution culturelle » des années 1966-1969. Il fut accusé d'avoir espionné le chef de la Chine révolutionnaire au profit de l'ambassade soviétique à Pékin, et fut limogé de ses fonctions ultra-importantes de directeur du département des affaires générales du comité central du parti.

BUREAU POLITIQUE

Ces accusations devinrent un titre de gloire après la mort de Mao, en 1976. Réhabilité, il rentra au bureau politique et servit aux côtés de Deng Xiaoping pour présider à la mise à la retraite massive *des dirigeants hostiles aux réformes* et à l'ouverture économique. Demeuré très vert bien que vieillissant, Yang conserva un appétit de pouvoir certain, au point qu'il lui fut reproché, par la suite, des ambitions personnelles. Il passe pour avoir joué un rôle influent lors de la crise de Tiananmen en 1989 en convainquant Deng Xiaoping de la nécessité de mater par la manière forte l'agitation pro-démocratique. *« Si nous reculons d'un pas, nous perdons tout »*, aurait-il dit alors à ses pairs.

A la fois féodal et stalinien, Yang Shangkun parut trop encombrant pour que le régime tolère l'emprise qu'il avait acquise avec son demi-frère cadet Yang Baibing à la tête de l'armée. Deng dut mettre un terme à l'influence de la famille, renvoyée à ses affaires privées dans le sud de la Chine en 1992 tandis que l'actuel « numéro un », Jiang Zemin, était promu chef du bras militaire du régime.

Yang se montra encore épisodiquement, pendant plusieurs années, s'efforçant de faire courir le bruit qu'il se verrait bien reprendre du service à la tête du régime si la succession de Deng tournait mal. Avec ce vieux grognard haut en couleur, c'est une des toutes dernières figures de la saga des communistes chinois historiques qui disparaît.

Francis Deron

■ **ANTONIO NUNEZ JIMENEZ**, proche collaborateur de Fidel Castro et de Che Guevara, est mort à La Havane, dimanche 13 septembre, *à l'âge de soixante-quinze* ans. Géographe et spéléologue, il présidait la Fondation de la nature et de l'homme. Né le 20 avril 1923 près de La Havane, Nunez Jimenez fit des études de philosophie et de lettres puis de géographie et milita à la Jeunesse socialiste et au Parti socialiste populaire (communiste) jusqu'à la fin des années 40. En 1958, il rejoignit les troupes du commandant Ernesto Che Guevara, où il accéda au grade de capitaine, travaillant comme assistant *du Che, de janvier à mars 1959. Il* fut ensuite nommé directeur de l'Institut national de la réforme agraire, puis vice-président et président de la Banque nationale de Cuba. Il présida l'Académie des sciences de 1962 à 1972 avant de devenir ambassadeur au Pérou, puis, en 1978, vice-ministre de la culture.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 12 septembre sont publiés :

● **Nucléaire** : un décret abrogeant le décret qui fixait les attributions de la direction des centres d'expérimentations nucléaires ; un arrêté abrogeant l'arrêté qui organisait la direction des centres d'expérimentations nucléaires ; un arrêté modifiant l'organisation de la direction des systèmes de forces et de la prospective ; un arrêté fixant les attributions et l'organisation du département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires ; un arrêté portant organisation des divisions de la direction des centres d'expérimentations nucléaires ; un arrêté modifiant l'organisation du centre d'expérimentation du Pacifique ; un arrêté portant nomination au Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires.

Au *Journal officiel* du dimanche 13 septembre sont publiés :

● **Contrats de plan** : une circulaire du premier ministre aux préfets de région, relative aux prochains contrats de plan Etat-région, principes relatifs à leur architecture ; une circulaire de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, aux préfets de région ; une circulaire de Mme Voynet et de Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, aux préfets de région d'outre-mer, relative à la préparation de ces contrats.

● **Adoption** : un décret portant publication de la convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, faite à La Haye, le 29 mai 1993 et signée en France le 5 avril 1995.

● **Logement** : un décret et un arrêté relatifs à la revalorisation des allocations de logement ; un arrêté relatif aux plafonds de loyer et montants de la majoration forfaitaire représentative des charges applicables pour l'aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées ; un arrêté modificatif relatif au calcul de l'aide personnalisée au logement ; un arrêté modificatif relatif au calcul de l'aide personalisée au logement attribuée aux personnes résidant dans un logement foyer.

● **Justice** : un décret portant attribution d'indemnités de costumes d'audience aux magistrats de l'ordre judiciaire, aux greffiers en chef et aux greffiers, et portant mise à disposition de costumes d'audience pour les magistrats exerçant à titre temporaire et certains personnels des services judiciaires.

● **Pompiers** : un arrêté portant nomination à l'Observatoire national du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

● **Défense** : un arrêté portant désignation des auditeurs de la 35e session nationale du Centre des hautes études de l'armement.

Au *Journal officiel* daté lundi 14-mardi 15 septembre sont publiés :

● **Presse** : une décision du ministère de la culture d'attribuer une aide à des quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires, pour l'année 1998 : 10,9 millions de francs à la société Bayard Presse pour sa publication *La Croix*, 7,9 millions pour la Société nouvelle *du journal L'Humanité SA*, pour sa publication *L'Humanité*, et 100 000 francs à Play Bac Presse, pour sa publication *Mon Quotidien*.

● **Audiovisuel** : une recommandation du Conseil supérieur de l'audiovisuel à l'ensemble des services de télévision et de radio, relative aux élections partielles.

● **Pupilles** : un décret modificatif relatif au conseil de famille des pupilles de l'Etat.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Sandrine THAUBY,
Jean-Pierre
et Charles CIEBIERA,
ont le plaisir de faire part de la naissance de

Arthur,

le 7 septembre 1998.

26, chemin du Cal,
06300 Nice.

Simone DREYFUS-GAMELON
a la grande joie de faire part de la naissance de son cinquième petit-enfant,

Maud,

le 9 juin 1998, chez
Laurent et Anne GAMELON,

et de sa première arrière-petite-fille,

Noémie,

le 14 septembre 1998, chez
Emmanuel et Graciéla FRENCK.

Mariages

Le pasteur et Mme David STEWARD,
M. et Mme Victor TAHAR
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Mathieu et Elsa,

à Créteil, le 10 septembre 1998.

20, rue Saint-Thomas,
28000 Chartres.
33, boulevard Montaigut,
94000 Créteil.
117, avenue de Grammont,
37000 Tours.

Décès

– Sa famille,
Et ses proches,
ont la grande douleur de faire part du décès brutal du

docteur Michel BERNARD,

à l'âge de cinquante-deux ans.

Les obsèques auront lieu dans sa ville natale, Strasbourg, dans la plus stricte intimité, vendredi 18 septembre 1998.

Ses patients et ses amis se réuniront à l'oratoire du Louvre, 175, rue Saint-Honoré, Paris-1er, le mercredi 23 septembre, à 15 heures.

– Montpellier.

Mme Paul Caillon et sa famille
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul CAILLON,
professeur honoraire
à l'université des sciences
et techniques du Languedoc,
ancien directeur de l'UER
de physique,
ancien ingénieur du Génie maritime
de 1945 à 1948
au service d'Yves Rocard,

survenu le 24 août 1998, à l'âge de soixante-quinze ans, après une courte maladie.

« La vie est courte, l'Art est long,
l'occasion est prompte à s'échapper,
l'empirisme est dangereux,
le raisonnement est difficile. »
Hippocrate, premier aphorisme.

2, rue Saint-Firmin (11, rue Foch),
34000 Montpellier.

– Le Centre national de la recherche scientifique,
Les membres de l'Institut des textes et manuscrits modernes,
ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue et amie,

Danièle CALVOT,
ingénieur d'étude,

survenu le 10 septembre 1998, à l'âge de soixante-trois ans, à Paris.

La cérémonie funéraire a lieu jeudi 17 septembre, à 10 h 30, en l'église *Sainte-Elisabeth, 195, rue du Temple*, Paris-3e.

[Diplômée de l'Ecole des langues orientales et de l'Ecole du Louvre, entrée au CNRS en 1967, chercheur en sumérologie, Danièle Calvot avait ensuite travaillé sur la bibliographie des manuscrits médiévaux, puis collaboré, à partir de 1991, aux travaux et publications des équipes Sartre et Valéry de l'ITEM.]

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Le Chesnay.

Jean-Michel COPITET

s'est endormi dans la Lumière et la Paix du Christ, le 14 septembre 1998, à l'âge de cinquante-cinq ans, réconforté par le sacrement des malades.

La messe de funérailles sera célébrée le vendredi 18 septembre, à 14 heures, en l'église Saint-Antoine du Chesnay.

De la part de
Cécile Copitet-Henninot,
son épouse,
Laurent, Arnaud et Bertrand,
ses enfants,
Les familles Prévost et Maghin,
ses cousins,
Mme Odette Henninot-Frassaint,
sa belle-mère,
Les familles Bride-Henninot,
Henninot-Duverger, Henninot-Milet,
Ménissier-Henninot,
ses beaux-frères, belles-sœurs
et leurs enfants,
La famille Frassaint.

Souvenez-vous de lui dans vos prières en y associant son père,

Jean,

décédé en 1964,
et sa mère,

Alexandrette,

décédée en 1978.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue Guynemer,
78150 Le Chesnay.

– Christian et Brigitte Chassagnon,
Le professeur Dominique Goga
et Béatrice Goga,
ses enfants,
Pascale, Eric, Thomas, Anaïs, Quentin, Cassandre, Marie et Alice,
ses petits-enfants,
ont la profonde tristesse de faire part de la disparition de

Mary GOGA,
née CALEF,

dans sa quatre-vingt-sixième année, le *14 septembre 1998.*

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue Gounod,
75017 Paris.
10, rue des Moulins,
37250 Montbazon.

– Fleurieux-sur-l'Arbresle (Rhône). Orléans.

Yvette Poyet,
Yves et Françoise Poyet
et leurs enfants,
Marie-Françoise Poyet,
Raoul et Georgette Clapisson,
Les familles Poyet, Dupuis, Faure, Clapisson,
Parentes, alliées et amies,
ont la douleur de faire part du décès de

Albert POYET,
officier du Mérite agricole,
ingénieur divisionnaire horticole,
directeur honoraire
du service des parcs et jardins,
espaces verts et sportifs
de la ville d'Orléans,
ancien élève du lycée de Cibeins,
ancien élève du lycée horticole
de Versailles,
président d'honneur
de la Société française
des chrysanthémistes,

survenu à Villefranche, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

La cérémonie civile aura lieu au cimetière de Fleurieux-sur-l'Arbresle, le jeudi 17 septembre, à 16 h 30.

Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans, disparaissait

M. Gabriel NASZALYI,
engagé volontaire en *1940.*

Sa famille ne l'oublie pas.

Michel.

Services religieux

– L'Union libérale israélite de France annonce qu'elle organisera les offices de *Roch Hachannah* et *Yom Kippour* les 20, 21, 29 et 30 septembre 1998, au Palais des sports de Paris, porte de Versailles.
Renseignements : 01-47-04-37-27.

Conférences-débats

Dans le cadre du deuxième
Festival culturel international
de la jeunesse du Conseil
de coopération
des pays arabes du Golfe

Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 75005 Paris.

17 septembre, *18 h 30.*

● France-pays arabes du Golfe : relations bilatérales et enjeux d'avenir, par M. Abdulaziz S. Bin Salamah.

● Rapprochement entre les peuples, par Mme Moza Ghanem Ghabbache, professeur à l'université des Emirats arabes unis.

● De la différence génératrice de dialogue, par M. Mojab Al Zahrani, professeur à la faculté des lettres de l'université du Roi-Saud, délégué permanent du Royaume d'Arabie saoudite auprès de l'Unesco.

Débats animés par M. Henri Laurens, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales et auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire du monde arabe.

Conférences

– Le Centre d'éducation permanente de l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne propose, en collaboration avec l'UFR d'art et d'archéologie, des cycles de conférences dans le cadre de « *l'Université permanente* ».

Ces cycles de conférences se déroulent tout au long de l'année universitaire. Chaque cycle comprend six conférences et est suivi de visites de musées ou de sites archéologiques. Certains cycles débuteront dès le début du mois d'octobre 1998.

Exemples de thèmes proposés :

Archéologie : « Les grottes ornées de la préhistoire », « Au nord de tous les autres mondes, art et archéologie des Inuits », etc.

Histoire de l'art : « Architecture et modernité en France au XIXe siècle », « Les avant-gardes au début du XXe siècle », etc.

Contact :
Sylvie Sourmail,
1, rue Victor-Cousin, B-322,
75005 Paris.
Tél. : 01-40-46-28-57.
Fax : 01-43-54-66-91.



Incarnation du régime soviétique, ce grand maître des échecs, au style épuré mais sans émotion apparente, a toujours été le mal-aimé d'un public qui préférait le génie de Bobby Fischer ou le charisme de Garry Kasparov. La dissidence de ce dernier, en 1993, a permis à Karpov de récupérer un titre mondial très dévalué



RICHARD DUMAS

Karpov, l'apparatchik des échecs

QUOI ! ? C'est donc *cela*, Anatoli Karpov ? Ce petit homme mal mis au cheveu long et gras, *qui* trottine dans les salons de l'hôtel Plaza Athénée à Paris, est-il bien le champion dont le nom évoque le fascinant jeu d'échecs sur toute la surface du globe ? L'entretien confirme l'impression. Avec son teint cireux et ses yeux globuleux qui font immanquablement songer à un crapaud ou à un poisson, le Russe débite d'une voix aigrelette toutes les méchancetés qu'il peut sur son ennemi *juré*, Garry Kasparov. Deux heures de langue de bois dans le plus pur style soviétique. Une question le dérange ? Tel une anguille, Karpov bifurque, réécrit l'histoire, manipule les personnages, louvoie derrière ses lignes, conforte sa position, ressemblant au Loujine du *roman de Nabokov, qui construisait* sa vie comme il jouait une partie d'échecs. Un mal-aimé sur la défensive.

Malgré tous ses efforts, Karpov est classé apparatchik à vie. Marqué du sceau de la faucille et du marteau, il est l'incarnation d'un régime exécré. Il est celui que des millions de personnes voulaient voir perdre. Il est l'anti-charismatique par excellence, le méchant du film. A la question *« Qui sont vos amis ? »*, il répond dans un sourire : *« Il est beaucoup plus facile de citer les personnes avec lesquelles on est ennemi... »*

Et pourtant, quelque chose « cloche » dans ce portrait en pied de *l'affreux* Karpov. Pour qui veut croire au langage du regard, un indice se dissimulerait dans la pointe d'ironie qui s'échappe de ses yeux gris-vert à l'éclat magnétique. Le plus grand vainqueur de tournois dans l'histoire des échecs, champion du monde pendant dix ans, styliste presque parfait, ne peut être un salaud monolithique. Qui sait qu'il préside depuis de nombreuses années une importante association *caritative* venant en aide aux vétérans soviétiques de la deuxième guerre mondiale ? Qu'il vient d'en créer une autre destinée à soutenir de jeunes musiciens dans dix-sept pays ? Qu'il parraine les Olympiades d'échecs des enfants ? Le joueur russe Valeri Salov résuma un jour le paradoxe d'une phrase : *« Karpov est un mystère, une énigme, une équation insoluble. »* Tant sur l'échiquier que dans la vie.

Derrière le Karpov crypté se cache Anatoli, « Tolia » pour les intimes, un enfant fluet de treize ans dont l'ex-champion du monde soviétique Mikhaïl Botvinnik pressent, en 1964, tout le talent. Un adolescent qui, comme l'écrit Nicolas Giffard dans son *Guide des échecs* (éd. Robert Laffont), est alors *« soumis à un régime particulier, un régime de "champion-éprouvette"*, made in Soviet Union ». Et l'irrésistible ascension de ce jeune garçon docile, fils d'un ouvrier *métallurgiste*, *commence*, suivant un programme dont l'objectif ultime est le titre mondial, détenu sans interruption depuis la guerre par les représentants de l'école soviétique. Champion d'Europe junior 1967-1968, champion du monde junior 1969, grand maître international l'année suivante... Si tout va bien, Anatoli ceindra la couronne de lauriers en 1978.

Coup de tonnerre en 1972 à Reykjavik. Bobby Fischer, un Américain aussi malpoli que mal luné, détrousse prestement Boris Spasski – et l'URSS – de son titre suprême. Privé de l'un de ses ins*truments de propagande préférés*, le Kremlin fait donner la garde pour le récupérer au plus vite. Au vu de ses récents résultats, Karpov se faufile, un peu plus tôt que prévu, sur la liste des prétendants. Et, toujours sans tapage, parvient en finale des candidats *où il* rencontre, en 1974 à Moscou, un compatriote, Victor Kortchnoi, son aîné de vingt ans.

Il s'agit, déjà, d'un match des extrêmes. D'un côté de l'échiquier, une jeune idole de vingt-trois ans à la progression fulgurante et au style épuré, de l'autre, un catcheur vieillissant, d'un individualisme peu en rapport avec l'image aseptisée que veut donner l'URSS du Soviétique modèle. *« Durant ce match*, affirmera par la suite Kortchnoi, *on a délibérément favorisé Karpov – Russe de l'Oural, blond, fils d'ouvriers et membre du Parti – à mon détriment, moi qui suis brun, juif, diplômé d'histoire et d'origine bourgeoise. On m'a donné des entraîneurs médiocres, mes plans ont été divulgués par des fuites... »* Après vingt-quatre parties au cours desquelles une haine farouche s'installe entre les deux hommes, Karpov gagne d'un cheveu le droit de rencontrer Bobby Fischer, « The King ». L'affrontement n'aura jamais lieu. La Fédération internationale des échecs (FIDE) refusant de se plier aux conditions draconiennes du fantasque Américain, celui-ci abandonne purement et simplement son titre à Karpov. Bien que ce dernier ne soit pour rien dans *cette affaire*, une tache indélébile macule son curriculum vitae.

Pour tenter de l'effacer et prouver au monde qu'il n'est pas un « champion de papier », le Soviétique *écume les tournois pendant* les trois années qui le séparent de la défense de son titre. Il y peaufine un redoutable style de boa constrictor qui effraie nombre de ses adversaires. Il passe maître dans l'art de bâtir ses victoires sur *des avantages microscopiques*, de triturer insensiblement la position jusqu'à ce qu'elle lui soit favorable. *« Karpov joue comme une araignée. Il tisse sa toile, attire son ennemi puis l'étouffe. »* L'hommage est de Boris Spasski. Qui *imaginerait pourtant que ce jeune* homme froid et malingre – il pèse à l'époque 55 kilos pour 1,68 m – recèle un tel *instinct de tueur* ? Devant l'échiquier, rien ou presque ne trahit ses émotions intérieures. Son regard intense balaie les cases à la recherche d'une *certaine vérité, d'une faille*, d'un piège fatal. Rien à voir avec le spectacle télégénique, le *show*, que fournira par la suite l'exubérant et gesticulant Kasparov.

« Anatoli Karpov joue comme une araignée. Il tisse sa toile, attire son ennemi puis l'étouffe »

Boris Spasski

BAGUIO-CITY, Philippines, juillet 1978. Une pluie de *mousson s'abat sur le* Convention Center où doit se jouer la finale du Championnat du monde d'échecs opposant Karpov à Kortchnoi. C'est dans ce bout du monde que se tiendra, trois mois durant, un match à l'intensité dramatique unique dans l'histoire des échecs, *vacillant constamment* entre espionnage et crise de nerfs. Le cinéaste Richard Dembo s'en inspirera d'ailleurs largement pour son célèbre film, *La Diagonale du fou*, sorti en 1984.

Depuis 1974, la donne a changé. *Au cours d'un tournoi disputé* à Amsterdam en juillet 1976, Victor Kortchnoi s'est précipité dans un commissariat et a demandé l'asile politique. Présenté comme un renégat dans son pays, déchu de la nationalité soviétique, le dissident *apatride en lequel beaucoup* voient le « Soljenitsyne des échecs » a laissé sa femme et son *fils en URSS, dont ils* ne peuvent sortir. Sa soif de revanche est démesurée. Après Bobby Fischer, Kortchnoi symbolise la liberté et Karpov un régime visant l'anéan*tissement de l'individu*.

Le match de Baguio sera empoisonné par la présence, dans les « valises » de Karpov, du « docteur » Zoukhar, un psychologue censé réconforter *le champion* soviétique, mais en lequel Kortchnoi ne cessera de voir un hypnotiseur voulant l'envoûter. *Rapidement* mené au score, le dissident effectue une incroyable remontée et revient à 5 points partout. Le titre sera décerné au premier qui totalisera six victoires. *Karpov*, groggy, *ne* pèse plus que 47 kilos. Sa fragilité physique l'handicapera tout *au long de sa carrière. Une proie* facile ? Pas du tout. Il rassemble ses forces et conserve son titre.

Kortchnoi revient à la charge en 1981, mais son heure est passée. *Sur* la route de Karpov se dresse un nouveau personnage flamboyant dont le charisme laisse peu d'observateurs indifférents. Il est jeune, médiatique, génial, chaleureux, ce mi-juif, mi-arménien né en Azerbaïdjan. Comme Karpov, il a suivi la filière Botvinnik. Comme Karpov, il est membre du PCUS. *Comme Karpov, il sait manœuvrer* dans l'ombre. Et pourtant, Garry Kasparov se présente comme l'anti-Karpov, le chevalier blanc, le « Gorbatchev des échecs » avant l'heure. Son aura et son franc-parler éclipsent totalement le terne Anatoli auprès des journalistes. Tout au long de sa carrière, celui-*ci n'aura su se définir que par rap*port aux autres.

Le 10 septembre 1984, débute la première des cinq finales de Championnat du monde que les *deux hommes disputeront*. Et la jeunesse impétueuse se fracasse contre le mur de l'expérience. L'« ogre de Bakou » se fait manger tout cru par un Karpov impec*cable, qui mène 5 points* à 0. Au bord du gouffre, Kasparov se calme et attend, attend, attend. Les semaines passent. Les nulles s'accumulent, puis l'Azerbaïdja*nais gagne* une partie. Les nulles reprennent. Plus âgé, déstabilisé et moins endurant, Karpov, épui*sé, amaigri, souffre* d'insomnies. Il n'est plus que l'ombre de lui-même, ne voit plus les bons coups et perd deux parties de suite. Cette débâcle pousse le président de la *FIDE* de l'époque, le *Philippin Florencio* Campomanes, à interrompre le match, vraisemblablement à l'instigation de la Fédération des échecs soviétique. Pas de vainqueur ni de vaincu, dit *le communiqué. Mais, pour toute* la presse occidentale, Kasparov est le vainqueur moral. Quant à Karpov, après son titre conquis sans combattre, une deuxième tache vient ternir son image et sa réputation. Là encore, il n'a rien demandé, mais le système a tenu à le sauver.

Aujourd'hui, il présente une version réarrangée des faits, complètement abracadabrante : *« On m'a dit, après quatre mois de jeu, qu'on voulait faire des expériences scientifiques sur mon cerveau. On m'a mis des électrodes pour faire des mesures et on en a tiré la conclusion que je ne pouvais plus jouer. On a présenté ce document à Campomanes en lui disant que, s'il ne stoppait pas le match, il serait responsable de la mort des deux meilleurs joueurs du monde. »* Derrière ce « on » se cacherait l'Azerbaïdjanais Gueidar Aliev, premier vice-président du conseil à l'époque et protecteur de Kasparov. Mais quel intérêt ce dernier aurait-il eu à faire interrompre un match, alors qu'il remontait au score ? Karpov ne répond pas. Quand on lui a rapporté cette hypothèse, Kasparov n'a eu qu'une phrase : *« Laissez ce type vivre dans son monde d'illusions. »*

EN 1985, l'« ogre de Bakou » devient *enfin* champion du monde et Karpov passe à l'arrière-plan. Sa seule malchance, estiment certains, a été de vivre à la même époque que le meilleur joueur de tous les temps. Lucide, il ne voit pas les choses sous le même angle : *« Peut-être suis-je resté longtemps à un haut niveau parce que j'avais un rival fort ? »* Quand, en 1993, Garry Kasparov claque la porte de la FIDE pour créer sa propre association, Karpov récupère facilement un titre au rabais, qu'il détient toujours aujourd'hui. Un champion du monde *bis* en quelque sorte. Une tache de plus sur son CV.

Il n'en a cure et ferraille actuellement avec le président de la FIDE pour n'avoir pas à remettre sa couronne en jeu chaque année. Une nouvelle guérilla de couloirs. L'URSS n'existe plus, mais rien n'a changé. Karpov a grossi et pèse *73 kilos. Il ne gagne plus de tour*noi. Il ne travaille pas assez, vit sur ses acquis. Il ne fait plus peur.

Ses activités para-échiquéennes l'accaparent. Il passe son temps *entre deux avions, entre deux hô*tels. Il envisage d'enregistrer, pour une *chaîne de télévision chinoise*, une série d'émissions sur le jeu des rois, qui serait diffusée à une heure de grande écoute. Audience cumulée prévue : 15 milliards de téléspectateurs ! En attendant, ce citoyen honoraire du Texas fait la *promotion de son Manuel Disney des échecs*, déjà publié en seize langues et à quelques centaines de milliers d'exemplaires. L'argent revient beaucoup dans la bouche de ce fils d'ouvriers qui fut décoré, sous Brejnev, de l'Ordre de *Lénine*, la plus haute distinction politique de l'URSS...

Cela sent le désenchantement et la fin de carrière. Pour conclure l'entretien, il parle de sa passion pour la philatélie. *« J'ai tous les timbres sur les échecs. Sur les Jeux olympiques, je suis quatrième ou cinquième dans le monde. Sur l'empire russe – avant 1917 –, je suis troisième ou quatrième. Je suis le numéro un mondial pour la Belgique, un pays que j'aime. L'année prochaine, ce sera le 150e anniversaire du premier timbre belge, qui a été émis le 1er juillet 1849. J'ai le premier timbre et le premier jour d'utilisation. La philatélie est une des rares choses qui puissent me tirer des échecs. Quelques minutes ou quelques heures. »* « Tolia » sourit. Une flamme illumine ses yeux gris-vert. On y voit l'enfant qu'il fut. Il est enfin sincère.

Pierre Barthélémy

هكذا من الإصل

Le lamento péremptoire des « refondateurs »

par Jean-Jacques Dupeyroux

DANS un excellent livre qui restera comme document sociologique – *L'Année des dupes* (Le Seuil, 1996) –, Jacques Julliard nous a brillamment décrit les paresseux étés d'une faune insolite vivant en vase totalement clos, loin des tristesses de ce monde, entre ses gentilhommières du Luberon ou de la Côte d'Azur et les grandes premières des festivals d'Aix-en-Provence ou d'ailleurs. Mais les étés aussi ont une fin... L'automne revenu, les *représentants les plus médiatisés de* cette gauche caviar doivent reprendre la mission harassante dont ils se sont investis et qui consiste à donner des leçons de morale au monde entier et à leurs concitoyens en particulier.

C'est ainsi que *Le Monde* du 4 septembre a publié, sur une *pleine page Débats, une sorte de* manifeste collectif courageusement intitulé : « Républicains, n'ayons plus peur ! » Il s'agit – ni plus ni moins – de *« refonder la République »*, cette République qui a abandonné au Front national *« le drapeau tricolore »* et *« la figure de Jeanne d'Arc, la fille du peuple, chère à Michelet »*. Chère, surtout, à Pétain qui en institua le culte.

La première partie de ce texte est consacrée aux désastres dans lesquels s'enfonce notre pays et qui sont évidemment dus à l'irresponsabilé de tous. Enfin..., de tous les autres. Pêle-mêle : l'irrespect systématique de la loi, la drogue, la démission des parents, la désertion des fonctionnaires, l'humiliation des enseignants, la délinquance des jeunes, etc. Un fatras dix mille fois ressassé jusqu'à la nausée, mais qui, dans la forme qui lui est donnée ici, suscite de lourds malaises.

Les signataires de ce texte n'ont pas de mots assez durs à l'endroit des fonctionnaires qui abandonnent le service public pour des occupations plus lucratives. Sous la plume de certains d'entre eux, l'accusation surprend beaucoup...

Infiniment plus grave : divers amalgames qui lèvent le coeur. On lit ainsi : *« Est-ce céder aux sirènes du racisme que de constater... que le nombre de viols enregistrés a triplé depuis dix ans ? »* Racisme, viols... chacun aura compris le message, fruit de purs fantasmes, mais insidieusement distillé sous les plis du drapeau. Pauvre drapeau !

Une excellente question surgit : *« Comment lutter contre l'incivilité des petits si l'on tolère l'incivilité des grands qu'est la fraude fiscale ? »* On ne saurait mieux dire ! et mieux encore, si l'on précisait que les champions de cette incivilité des grands siègent au sommet même de notre République bananière : les membres du Conseil constitutionnel bénéficient d'un privilège fiscal aussi massif qu'illégal, d'autant plus lamentable que l'illustre institution a justement pour mission première de faire respecter l'égalité – des autres – devant la loi, et notamment devant la loi fiscale.

Toute cette brocante de « il n'y a qu'à » n'est là que pour servir de décor à une idée-force : un laxisme excessif à l'endroit des jeunes doit laisser place à une politique pénale énergique

Pour ne point allonger indéfiniment, le commentaire de ces lamentations un peu séniles, passons aux propositions qui, paraît-il, permettraient de refonder cette République en détresse. Ainsi conviendrait-il de *« responsabiliser les adultes »* en sanctionnant propriétaires et patrons qui écartent les demandeurs de location ou d'emploi sur *(sic)* leur faciès ou sur leur nom. Voilà qui est bien parlé ! Mais chacun sait bien que se pose un redoutable problème de preuve auquel personne à ce jour n'a trouvé la bonne solution.

C'est très joli aussi, avec un beau mouvement de menton, d'*« exiger des parents qu'ils exercent leur responsabilité parentale en contrepartie des prestations qu'ils reçoivent de la société »*. Qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Que savent des conditions d'existence des familles ainsi visées, de leur histoire, de leurs problèmes, les grands privilégiés qui formulent cette exigence ? Probablement rien. Pauvres parents toujours mis en accusation par les nantis !

Heureusement, à droite comme à gauche, des hommes et des femmes plus responsables, des maires entre autres, ont conclu de façon quasi unanime que la suppression des prestations familiales, illusoire et démagogique, serait remède pire que le mal. Il faudrait aussi responsabiliser les adolescents, les Etats étrangers... ! Personne n'échappe aux moulinets furieux des représentants attitrés de nos élites.

En réalité, on voit assez facilement que toute cette brocante de *« il n'y a qu'à »* – péremptoires et souvent niaiseux – n'est étalée là que pour servir de décor à une idée-force : un laxisme excessif à l'endroit des jeunes doit aujourd'hui laisser place à une politique pénale énergique. A l'évidence, toute la page n'a été écrite qu'au soutien de cet appel à une répression policière plus musclée, la grande nostalgie des privilégiés lorsqu'il leur semble que le monde s'écroule autour d'eux et qu'ils se *réunissent pour jouer La Cerisaie.*

Il y a certainement là matière à débat. Mais à un débat sérieux, car expédier des adolescents, voire des enfants – ceux des autres, bien sûr – en prison, il n'y a vraiment rien de plus grave. Or, force est de constater que nos auteurs n'ont même pas pris la peine de consacrer un minimum de leur temps si précieux à étudier les données de base d'un tel problème.

Plutôt que de jouer ainsi avec le feu, du haut de leur suffisance, qu'ils méditent l'exemple terrifiant que nous offrent les Etats-Unis où, avec une parfaite logique – que faire des sortants ? – on a finalement adopté une politique d'élimination systématique et définitive des trublions en tout genre.

En vérité, personne n'a de solution miracle aux problèmes sociaux dramatiques de notre société. Hélas, hélas ! Mais au moins, de grâce ! Qu'on y réfléchisse sérieusement et avec humilité au lieu de prendre des postures sous le signe du drapeau tricolore et de Jeanne d'Arc !

***Jean-Jacques Dupeyroux** est agrégé des facultés de droit et directeur de la revue Droit social.*

De la République à l'ordre moral

par Alain Minc

L'UNION sacrée n'est guère à la mode chez les intellectuels, ces satanés individualistes. Faut-il que l'ennemi soit proche et la patrie en danger pour voir les hérauts du *« national-républicanisme »*, les figures emblématiques de la *« deuxième gauche »*, l'héritière spirituelle de François Furet y *sacrifier avec enthousiasme* ! Régis Debray avait inventé une distinction intéressante entre *« républicains »* et *« démocrates »*, et voilà des représentants de ces deux courants de pensée qui, après se les être appropriés, décident de fusionner, comme deux groupes parlementaires sous la IVe République ! *« Républicains démocrates »*, tel est le nom de baptême de cette nouvelle constellation idéologique !

Pour qu'intervienne un événement aussi vital, aux yeux de ceux qui ont mené ce rapprochement sans précédent, ce « Daimler-Chrysler » de la pensée, la situation doit être, à l'évidence, critique. C'est, en effet, la conviction de nos nouveaux *« républicains démocrates »*. D'où vient le danger ? Où s'est produite la percée ennemie ? Le corporatisme gagne. Le Front national avance quand l'Etat recule. Le pays réel – celui des HLM – est à feu et à sang : les élites veulent l'ignorer, mais nos signataires, tous éminents connaisseurs des banlieues, l'affirment. Les liens sociaux traditionnels se dissolvent.

Et malheur des malheurs : la discipline a disparu. Des quartiers, où l'immigration irrégulière est la plus forte, et donc où l'insécurité est la plus grande *(sic)*. Des écoles, où le relâchement commence avec l'usage des baladeurs sous les préaux *(sic)*. De l'univers judiciaire, qui pratique le laxisme pénal. Des commissariats de police, où se développe la consommation d'alcool *(sic)*...

A lire et relire « Républicains, n'ayons plus peur », il faut parfois se pincer. Nous attendions-nous à découvrir aujourd'hui, à deux ans de la fin du siècle, un éloge aussi superficiel de *« la loi et l'ordre »*, sous la plume de quelques-uns de nos plus grands esprits ? Quelles prescriptions, au terme de ce vertige disciplinaire, proposent-ils au Prince ? Entre autres mesures, exiger des candidats à la naturalisation un examen pour vérifier leur niveau de lecture et d'écriture en français : que n'aurions-nous dit, si une telle idée était venue de l'autre bord de l'univers politique ! Responsabiliser les pays d'émigration : superbe percée conceptuelle ! Abaisser l'âge de la responsabilité pénale : voilà une mesure qui fleure bon le fonds réactionnaire français ! Sanctionner l'absentéisme des élèves : furieuse novation !

La révérence vis-à-vis des intellectuels est tellement ancrée dans notre société que nul ne s'autorise à dire à nos éminences : reprenez vos esprits, Mesdames et Messieurs les professeurs ! Oubliez vite ce dérapage qui vous a fait vous exprimer, sous couvert de la *« République »*, avec les mots des pires réactionnaires : même la CSU allemande, le plus à droite, en Europe, des partis démocratiques, n'ose pas aller si loin. Arrêtez de pratiquer un pessimisme ontologique et de voir le passé comme un paradis perdu : vous qui détestez le corporatisme, croyez-vous que, au moment où la IIIe République élaborait ses plus grandes lois, les corporations ne régnaient pas ? Les rentiers, les paysans, les industriels protectionnistes ne pesaient-ils pas sur le pouvoir ?

Hier, le bonheur, aujourd'hui, le malheur, par la faute naturellement du marché : le postulat est, vous en conviendrez, un peu fruste. La France ne va pas aussi mal que vous le croyez. Grâce à l'euro, que nombre d'entre vous ont voué aux gémonies, elle appartient au seul espace promis, dans les prochaines années, à la croissance économique. Son secteur productif a atteint une efficacité qui le rend plus compétitif que la plupart de ses concurrents. Son système éducatif, ses infrastructures, ses mécanismes sociaux font bonne figure au regard de ceux des autres grands pays occidentaux. Sa richesse collective la place dans un des premiers rangs mondiaux et chacun sait qu'en essayant de la jauger avec des critères plus qualitatifs, elle figure dans une position exceptionnelle.

Reprenez vos esprits, Mesdames et Messieurs les professeurs ! Même la CSU allemande, le plus à droite, en Europe, des partis démocratiques, n'ose pas aller si loin

Je ne cède pas par esprit de contradiction à l'irénisme. Nous faisons face à de graves problèmes mais qui, pour la plupart, sont l'apanage de tous les pays riches : une inégalité croissante avec, à la clef, l'apparition d'un nouveau lumpenprolétariat ; une montée de l'insécurité ; la difficulté de maintenir, en l'état, le *welfare state* ; une mutation accélérée qu'une partie de la population refuse... Il s'y ajoute une spécificité française, un taux de chômage plus élevé, lié certes à une démographie plus vivace que chez nos voisins, mais fruit, aussi, du choix collectif que nous avons fait, en préférant les revenus directs et indirects de ceux qui ont un emploi aux dépens des autres.

Ce n'est pas, si nous le voulons, une situation irréversible. Il existe des solutions : libérales – un surcroît de flexibilité – ou sociales-démocrates – un allègement des charges sur les bas salaires : affaire de consensus et de volonté politique.

Dans les autres ordres de la société, là où les défis s'adressent à l'ensemble des pays occidentaux, serons-nous capables de les résoudre mieux et plus vite que nos partenaires ou, prisonniers de nos arthritismes, sommes-nous condamnés à faire plus mal et plus lentement ? Ce n'est pas une question technocratique qui relève de simples pratiques gestionnaires, donc indigne des intellectuels, mais un vrai débat qui touche à la nature même du contrat social. On peut y répondre par une approche libérale de droite – le maximum de marché –, libérale de gauche – le marché tempéré par des règles d'intérêt général – ou sociale-démocrate – une priorité aux systèmes de redistribution.

Je suis de ceux qui privilégient la deuxième voie, libérale de gauche, mais je respecte la légitimité des deux autres. Chacune de ces familles d'esprit réfléchit, discute, tâtonne. Nul ne peut, en leur sein, prétendre détenir la vérité révélée, mais au moins cette quête-là n'est-elle ni gratuite, ni vaine, ni rhétorique. Prendre acte de la réalité pour la transformer, n'est-ce pas le devoir des intellectuels ? Ne semble-t-il pas plus respectable, même s'il est moins incantatoire, que de céder paradoxalement à la tentation de l'ordre moral, fût-il ravalé aux couleurs toutes fraîches de l'équipe *« républicaine démocrate »* ?

***Alain Minc** est président d'A. M. Conseil.*

Quand la gauche sort de l'âge métaphysique

par Christophe Prochasson

CE que l'histoire de la gauche moderne, telle qu'elle s'est constituée dans le dernier tiers du XIXe siècle, nous apprend de plus net est que celle-ci l'emporte lorsqu'elle prend en charge les questions qui intéressent l'ensemble de la société. Quand elle se rétracte sur les intérêts de classes ou de catégories particulières, elle part à la dérive et s'éloigne de la société qu'elle prétend transformer, changer ou, plus humblement, amender. On pourrait oser ce paradoxe : la gauche eut pour vocation de prendre en charge l'intérêt général quand la droite se fait généralement l'avocate d'intérêts particuliers.

Cette doctrine, que l'on pourrait dire sommaire, a pourtant fait les grandes heures intellectuelles et politiques de ce que l'on désigna, hélas ! trop longtemps comme le mouvement ouvrier français. La sociologie la moins dotée nous avait pourtant montré, depuis belle lurette, que les partis qu'on appelait encore ouvriers dans les années 70 ne l'étaient déjà alors plus vraiment... La « classe universelle » fut plus une utopie qu'un support social. Et, qui plus est, une mauvaise utopie, qui masquait d'autres intérêts à prendre en charge : les femmes, la nature, les immigrés, et quelques autres peut-être, au statut de victimes moins affiché.

Le souci de l'intérêt général, poussant à se soucier de la société tout entière et donc de ceux qui étaient les plus faibles aussi, inspirait pourtant naguère Jaurès comme il commande aujourd'hui les succès historiques du gouvernement de Lionel Jospin. Celui-ci a bien compris qu'il n'était pas nécessaire au Parti socialiste de changer de patronyme pour adopter pareille ligne, pour la bonne et simple raison que celle-ci s'inscrit dans la tradition même d'un socialisme français bien compris. Il s'agit bel et bien, et point par point, de lutter contre les injustices, c'est-à-dire de défendre l'intérêt général, en refusant de s'en tenir à la défense des intérêts particuliers.

Ce gouvernement, qu'il serait plaisant de qualifier de post-moderne pour en faire rager quelques-uns, a décidé de résoudre chaque question et d'avancer sur chaque front en fonction des circonstances offertes. De l'opportunisme ? Après tout, Jules Ferry, qui fit l'école publique, appartenait à une famille politique dite *« opportuniste »*. J'y vois plutôt une intelligence des situations qui assure la réalisation des projets qu'on s'est fixés. La gauche, dans sa majorité, qui a longtemps confondu l'idéal avec l'utopie, est peut-être en train de sortir de l'âge métaphysique des belles formules pour entrer enfin dans l'âge positif de la justice concrète.

Aussi faut-il quelque peu s'inquiéter de voir réapparaître des logiques minoritaires qui viennent aujourd'hui éprouver la conscience de la gauche. Je ne saurais dire *« bonne conscience »*, car celle-ci me semble précisément correspondre à sa mauvaise, à celle qui hante la gauche et la replie sur elle-même. Enfin débarrassée des seules logiques de classes qui, sans être obsolètes, ont cessé d'épuiser la sociologie immédiate de la gauche française, celle-ci devrait-elle renouer avec elles par l'héroïsation des incontestables victimes que sont aujourd'hui, à des degrés divers et pour des raisons extraordinairement variées, les chômeurs et les titulaires de bas salaires, les malades du sida, les sans-papiers ou les femmes ? Il y aurait là à la fois une faute et une erreur.

Exclure les exclus, en les transformant en avant-gardes, en porteurs d'une vérité, voire d'une authenticité ignorée par des intellectuels ou des technocrates repus, serait indécent

Non que la gauche ait à renoncer à prendre la défense des faibles. C'est là même, je crois, sa vocation première. Au-delà de *tous* les problèmes d'identité, elle trouve dans cet objectif prioritaire ce qui unit toutes ses familles entre elles. Mais dire cela avec conviction ne revient ni à soutenir que les victimes ont toujours raison, ni encore moins qu'elles doivent être les seules à composer l'âme et la force du mouvement. En se forgeant cet angélisme, la gauche y a toujours perdu, et pour longtemps. Il y a des vainqueurs, il y a des gens heureux qu'on aurait tort de prendre pour des criminels, des égoïstes ou des ennemis. Ils peuvent aussi faire partie de la famille et travailler à son œuvre aussi bien que tout autre.

L'échec ne serait que léger s'il ne se greffait sur cette erreur politique majeure une faute morale dont les victimes sont précisément ces premières victimes, ces blessés les plus graves de nos sociétés contemporaines qu'il serait désolant de voir réduits au rang de nouveaux damnés de la Terre. Car faut-il penser un instant que ce statut-là, que vénère, en une manière de constance historique, un certain romantisme de gauche, qui put en faire un jour la force pour en devenir la plus grande faiblesse, soit appelé à satisfaire quelque besoin identitaire d'une partie perdue de la société française ? Prétendre cela serait insulter tous ceux qui souffrent. Exclure les exclus, en les transformant en avant-gardes, en porteurs d'une vérité, voire d'une authenticité ignorée par des intellectuels ou des technocrates repus, faire de la douleur de vivre enfin une distinction utile au réveil d'une gauche endormie serait indécent et l'insulte même.

Si la gauche doit se targuer d'une supériorité morale, ce n'est pas de celle-là, qui n'est pas sans évoquer les traits d'une charité laïcisée et, pour tout dire, un peu vieillotte, même si le qualificatif ne suffit pas à la discréditer tout entière. La supériorité morale doit plutôt résider dans la rigueur de ceux qui prétendent l'incarner : tout simplement respecter la loi, ne point tricher avec ceux qui vous ont mandaté et renoncer au cynisme qui semble désormais régler les croyances politiques de droite et de gauche. Cette supériorité ne lui suffit d'ailleurs pas pour légitimer sa place à la direction de l'Etat. Il lui en faut d'autres, parmi lesquelles celle de l'intelligence n'est pas la dernière...

Si le gouvernement de Lionel Jospin semble autant convenir, c'est que, plus ou moins consciemment, il est dans le ton de ce que soutient aujourd'hui un courant important des sciences sociales, en rupture de ban avec la métaphysique idéologique qui les ont longtemps fondées et soucieux d'établir un rapport direct avec le monde. Chanter les louanges de la République n'a désormais de sens que si l'on parvient à s'accorder avec ce qu'elle recouvre dans chaque situation réelle.

Dépassant l'opposition, que de méchants débats tentent aujourd'hui de réactiver en réanimant la vieille polarisation réforme/révolution, cette gauche révélée à elle-même comprend qu'il n'est plus de clés uniques pour comprendre les problèmes de notre temps. Ni, *a fortiori*, pour les résoudre.

Il n'est pas impossible qu'en la matière la prise de conscience politique, au plus haut niveau, *soit* en avance sur la sensibilité d'intellectuels désenchantés dans un monde qui n'est plus le leur. Cela signifie-t-il pour autant que ce nouveau monde soit devenu étranger à toute la gauche ?

Celle-ci semble en finir avec cette maladie du « bon sens » français qui fait de l'induction l'alpha et l'oméga de la politique : de bonnes solutions locales n'ont pas besoin d'être érigées en règles générales. Il est en train de naître aujourd'hui une nouvelle culture politique de la gauche française qui fera de celle-ci, peut-être bientôt, l'une des plus adaptées au troisième millénaire. Y-a-t-il là de quoi geindre et se lamenter ?

***Christophe Prochasson** est maître de conférences à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).*



هكذا من الأصل

Sectes, Nouvel Age et tolérance religieuse

VÉRITÉ au-delà des Alpes, erreur en deçà ? En France, la Soka Gakkaï – une dissidence religieuse du bouddhisme à l'initiative d'un moine japonais du XIIIe siècle – figure parmi les 172 « sectes » recensées, en 1996, dans le rapport parlementaire Gest-Guyard. Mais en Italie, elle a pignon sur rue et compte 20 000 adhérents, dont le plus populaire est Roberto Baggio, footballeur-vedette de l'Inter Milan.

En Bavière, l'Eglise de scientologie est considérée comme l'ennemie numéro un. Mais dans la Suisse voisine, un rapport de l'universitaire Jean-François Mayer, collaborateur du département fédéral de justice et de police, vient de conclure que le danger de la scientologie ne doit pas être ignoré ni surestimé. Dans un pays encore traumatisé par les premiers massacres de l'Ordre du temple solaire (OTS), en 1994, dans le Valais et le canton de Fribourg, ce rapport conclut : *« L'immense majorité des groupes religieux minoritaires ne présentent de danger ni pour leurs membres ni pour l'Etat. »*

S'il fallait des preuves de la *confusion des esprits qui règne à* propos des sectes, du Nouvel Age et des groupes religieux qui prolifèrent à l'aube de l'an 2000, on les trouverait rassemblées dans les travaux d'un congrès qui vient de réunir à Turin, à l'initiative du Centre d'études sur les nouvelles religions (Cesnur), deux cents spécialistes américains et européens.

LE RELIGIEUX IRRATIONNEL

Plus personne ne conteste que le modèle de sécularisation pronostiqué, dans les années 60, par les nouveaux prophètes de la « mort de Dieu », a fait faillite. Mais, depuis, le déclin des utopies contestataires, des idéologies séculières, des Eglises historiques et la menace de catastrophes nucléaires ou écologiques ont contribué à la montée d'un religieux irrationnel, devenu un fonds de commerce puissant pour les gourous orientaux ou les prédicateurs d'un nouvel ordre biblique.

Cette dissémination de groupes incontrôlés, à prétention religieuse ou psychothérapeutique, n'en est qu'à ses débuts. Elle est accélérée par les migrations de population ou les réseaux de type Internet. Des communautés cherchent de nouveaux repères, comme ces *Tamouls qui célèbrent leur culte* près du Sacré-Cœur de Montmartre dont les formes rondes leur rappellent celles de leurs temples hindous. En Suède, vieux pays luthérien, les temples se vident (11 millions de pratiquants en 1970, 7 en 1997), mais les mormons, les Témoins de Jéhovah, les musulmans, les orthodoxes, les catholiques sont en expansion. Les pays de l'Est font à leur tour l'apprentissage du pluralisme religieux, en dépit de protestations du département d'Etat américain et du Vatican, la Russie orthodoxe a adopté en 1997 une législation restrictive pour les baptistes, les catholiques et autres minorités.

Tous les spécialistes tablent sur une progression des fondamentalismes protestants, hindous, musulmans. Dans certaines régions de France et même du sud de l'Italie, il n'y a plus de curé catholique, mais débarquent des missions évangéliques : Frères darbystes en Italie, « assemblées de Dieu » en France. Nées dans les quartiers les plus déshérités d'Amérique latine, les Eglises pentecôtistes (souvent appelées à tort sectes) devraient compter 400 millions de membres en l'an 2000 dans toutes les mégapoles du tiers-monde. S'émancipant de leur fondamentalisme d'origine, elles créent des sociétés d'études, des universités, et touchent désormais des milieux intellectuels. Le sociologue américain Harvey Cox fait du pentecôtisme la religion du XXIe siècle.

CONVERTIR LE LANGAGE

Devant une effervescence religieuse qui inquiète les cercles laïques et les grandes Eglises appelées à convertir leur langage et leurs méthodes (ce qui a commencé dans le catholicisme avec le Renouveau charismatique, proche des pentecôtistes), la tentation serait de céder à l'affolement, de conclure à l'« invasion » des sectes et d'adopter des législations spécifiques et répressives. Des affaires aussi tragiques que le massacre de Waco au Texas, ou les suicides collectifs de l'Ordre du temple solaire ou de la secte Heaven's Gate en Californie, ont contraint les Etats à réagir, à multiplier les actions de prévention, de surveillance et d'éducation. Mais les experts universitaires réunis à Turin ne cessent aussi d'alerter l'opinion sur les risques, au regard des libertés publiques, de l'actuelle psychose anti-sectes.

Dans des rapports officiels, la France et la Belgique ont cru bon de publier des listes où, à côté de groupes sataniques ou de sectes effectivement dangereuses (comme le Mandarom ou les Enfants de Dieu, devenus La *Famille*), figurent des groupes ésotériques traditionnels et inoffensifs (comme les rose-croix d'or) ou des *communautés en lien avec des* évêques (comme l'Office culturel de Cluny).

Depuis la publication de ces listes – établies à partir de seuls renseignements policiers ou d'enquêtes menées par les associations de défense – des exclusions visent des associations interdites de salles de réunion, des enseignants ou des médecins montrés du doigt. Aucun débat n'est actuellement plus possible entre les universitaires et avocats spécialistes des minorités religieuses et ceux qu'Anne Morelli, professeur à l'université libre (laïque) de Bruxelles, vient d'appeler dans un livre *« la secte des adversaires des sectes »*.

« PANIQUE MORALE »

Selon Massimo Introvigne, directeur du Centre d'études des nouvelles religions de Turin, on assisterait, à propos des minorités religieuses, à une sorte de *« panique morale »* fondée sur des amplifications médiatiques, des statistiques fantaisistes, des amalgames ravageurs. Devant l'absence de définitions incontestables, les chercheurs dénoncent comme arbitraire la distinction entre la « religion » – qui serait un espace de libre volonté – et la « secte » (notion très floue à laquelle les Anglo-Saxons préfèrent le mot *cult*) qui serait un espace d'oppression. Ou l'abus d'expressions aussi imprécises que « lavage du cerveau » ou « manipulation mentale ». Ou la limitation des investigations sur les sectes aux seuls ex-adeptes et victimes.

Les rapports de police récemment publiés en Italie, Suisse, Allemagne, de même que le rapport Berger au Parlement européen, ne sont pas tombés dans la facilité qui consiste à produire des listes, au prétexte qu'il vaut mieux prendre le risque de sanctionner des groupes inoffensifs que de laisser filer des mouvements aussi pervers que l'Ordre du temple solaire. L'équité exige, en effet, de ne plus mettre dans le même sac des groupes que tout oppose et de préférer, comme l'a fait la Suisse avec la scientologie, des examens au cas par cas et aux sources diversifiées.

Henri Tincq

Concurrence *par Leiter*



Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Algérie : déception à l'ONU

LE rapport remis à l'ONU par la mission d'information sur la *situation en Algérie* par son président Mario Soares, mercredi 16 septembre, a le mérite *d'exister, se félicite-t-on dans* l'entourage du secrétaire général Kofi Annan. Qu'Alger ait accepté *de recevoir* les six personnalités de la mission et, bien qu'en les encadrant étroitement, de répondre à leurs questions sur place, participerait d'une stratégie d'encouragement à l'ouverture progressive qui devrait conduire à un respect croissant des droits de l'homme. L'Algérie, conclut la mission, *« mérite le soutien de la communauté internationale dans les efforts qu'elle déploie pour combattre ce phénomène »* du terrorisme. En somme, ne condamnons pas un régime qui s'amende, sinon il se refermera.

Cette diplomatie, qui a été contestée au sein même de la mission, a conduit à refuser de rejeter dos à dos violence islamiste et violence d'Etat. Quand bien même le rapport de la mission énonce le principe que c'est en *« renforçant »* la démocratie et en *« assurant mieux le respect des droits de l'homme que l'on pourra combattre le terrorisme »*, elle y déroge en se contentant d'évoquer, non sans euphémisme, les *« excès »* des forces de police, de sécurité et d'autodéfense. Certes, écrit la mission, les agents du gouvernement algérien se sont *« rendus coupables de violations des droits de l'homme »*, mais elle se refuse, à l'inverse de nombre d'organisations gouvernementales, de les comparer aux crimes terroristes.

Or la décision surprise, annoncée vendredi 11 septembre au soir à la télévision, par le président Zeroual de raccourcir son mandat, *vient de souligner combien* cette politique d'accommodement est une impasse en Algérie. *Il faut en effet l'interpréter* comme une victoire de la ligne dure, dite « éradicatrice », au sein des forces armées. Les militaires, qui estiment qu'il ne reste plus « que » 3 200 terroristes en Algérie, veulent les éliminer coûte que coûte. Depuis 1992, cette politique ne fait guère de détails : elle accumule les morts civils, impose à une large partie de la population un état d'exception, entrave la construction d'un espace public pluraliste et démocratique.

S'il est vrai, comme le souligne avec insistance la mission, que l'Algérie a désormais un Parlement élu, *« lieu de débats animés »*, cette évolution n'est encore, en grande part, que de façade : l'armée pèse toujours d'un poids déterminant sur la vie politique, ses diverses factions s'arrangent ou s'affrontent en secret, tandis que la pratique de la torture n'a, elle, jamais été « éradiquée », que des opposants ont mystérieusement disparu et que les détentions au secret sans jugement sont légion.

La fin du terrorisme passe, en Algérie comme ailleurs, par le respect strict du droit par l'Etat. Car il n'y a jamais de solution seulement répressive à un conflit : les moyens utilisés déterminent la fin. S'ils portent atteinte aux droits fondamentaux, ils légitiment en retour la révolte et mettent en péril une sortie de crise démocratique. C'est ce message que l'ONU aurait dû donner au régime algérien.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Aldny, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

L'importation des films

LE MOUVEMENT d'opinon qui *incita le gouvernement français à* s'occuper de notre industrie du cinéma vient de trouver une satis*faction relative dans la conclusion* d'une révision des accords Blum-Byrnes de 1946.

L'obligation où se trouvent les exploitants de ne pouvoir projeter les bandes importées que dans quinze salles, l'assouplissement progressif des accords intervenus entre le gouvernement américain et le nôtre au fur et à mesure des possibilités financières de nos deux industries, telles sont quelques-unes des nouvelles dispositions.

La plus importante d'entre elles est celle qui stipule la limitation à cent vingt et une unités des films américains susceptibles d'être importés chez nous. Elles constitue un réel avantage sur le précédent modus vivendi. En ce sens que les films américains déjà amortis sur leur seul marché inté*rieur peuvent consentir aux distri*buteurs français des prix défiant sinon toute concurrence, du moins la nôtre.

D'autres dispositions précisent les possibilités d'exploitation en *version originale ou doublée des* films importés. Soixante-cinq films par an pourront nous venir d'autres pays que d'Amérique. Si l'on estime que les écrans français doivent passer de deux cent cinquante à trois cents films par an, si l'on ajoute aux soixante-cinq films précités les cent vingt et une bandes auxquelles la production américaine s'engagerait à limiter son exportation, il reste ainsi à la France une production de cent à cent vingt films. Ce n'est pas le Pérou, mais une amélioration.

Henry Magnan
(17 septembre 1948.)

RECTIFICATIFS

MAURICE ARRECKX

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *Le Monde* daté 30-31 août, Maurice Arreckx, ancien sénateur du Var et ancien maire (UDF-PR) de Toulon, n'a pas été condamné par la cour d'appel d'Aix-en-Provence pour corruption et recel d'abus de biens sociaux, mais pour recel d'abus de biens sociaux.

EUROPAVIE

L'Association des souscripteurs et des assurés d'Europavie (ASAE), nous fait savoir que, contrairement à ce qu'indiquait l'article paru dans *Le Monde* du 21 août, sur la liquidation de la société d'assurance-vie Europavie, elle a été fondée par des souscripteurs et des assurés victimes de la déconfiture d'Europavie et qu'aucun de ses adhérents n'est ou n'a été dirigeant de ladite compagnie.

PRÉCISIONS

AIDES ET LE PACS

La fédération nationale Aides ne s'est pas reconnue dans la description de sa position à propos du Pacte civil de solidarité (PACS) faite dans *Le Monde* du 11 septembre. Elle affirme soutenir ce projet, tout en restant critique quant à son contenu, et réclamer l'application de la recommandation du Parlement européen du 8 février 1994 prônant l'égalité entre les couples quelle que soit leur orientation sexuelle, c'est-à-dire le droit au mariage pour tous.

YASSER ARAFAT

La traduction française du film de John Frankenheimer *The Manchurian Candidate (1962)*, qui avait inspiré le Mossad pour une tentative d'assassinat de Yasser Arafat (*Le Monde* du 1er septembre) est *Un crime dans la tête*.

La dure et juste loi des marchés financiers

Suite de la première page

La chute des monnaies asiatiques qui suivit celle du baht apparaît, sur le plan économique, et avec le recul, comme tout aussi logique. *« La plupart des pays asiatiques souffraient de déséquilibres ou de désordres divers rendant la crise financière inévitable »*, note Patrick Artus, économiste à la Caisse des dépôts et consignations : investissements inefficaces pour certains, mauvaise spécialisation productive et endettement excessif et mal géré pour d'autres, politiques de changes inadaptées pour presque tous.

La dévaluation du rouble, dans une Russie tirant l'essentiel de ses ressources de matières premières dont les cours ne cessaient de baisser et dirigée par un gouvernement incapable de lever l'impôt, fut-elle davantage une injustice économique ?

Dans tous ces cas – on pourrait ajouter à la liste la déstabilisation récente des marchés financiers du Brésil, qui vit au-dessus de ses moyens avec un déficit courant de 50 milliards de dollars et une dette extérieure deux fois supérieure à ses réserves de change –, les troubles monétaires n'ont pas précédé le désordre économique : celui-ci leur préexistait. Les opérateurs de marchés n'ont fait que le sanctionner.

Peut-on leur en vouloir de s'être rendu compte que les déséquilibres économiques dans ces nations devenaient intenables, peut-on leur reprocher d'avoir retiré leur argent en constatant l'incapacité des dirigeants politiques nationaux à remettre en bon ordre leurs structures économiques et financières ?

Il est vrai que, par leur comportement brutal, les marchés ont considérablement aggravé les difficultés économiques et financières de ces pays. La fuite panique des capitaux étrangers a désorganisé en profondeur les circuits de financement de l'économie et accentué, dans des proportions importantes, les dysfonctionnements antérieurs. Si la violence des mouvements est liée au comportement mimétique des opérateurs, elle résulte aussi du rôle faussement rassurant joué par les autorités monétaires internationales : en apportant, par exemple, son soutien à Moscou, le FMI a incité les investisseurs à demeurer sur le marché russe et à prendre des risques inconsidérés. La rupture n'en a été que plus brutale.

DÉSTABILISATION

De même, l'afflux de capitaux dans les économies émergentes, au cours de la dernière décennie, a eu un rôle déstabilisateur. Les montants étaient souvent disproportionnés par rapport aux besoins réels des pays et à la capacité de leur système bancaire, sous-dimensionné et mal organisé, à les absorber et à les utiliser à bon escient, ce qui a favorisé l'apparition de bulles spéculatives, les gaspillages et les investissements inefficaces.

Faudrait-il pour autant, comme certains le suggèrent, interdire aux capitaux venus des pays industrialisés de se placer sur les places financières émergentes ? Et d'abord, *comment ?* L'instauration d'un contrôle des changes n'a pas démontré, dans le passé, une grande efficacité. Reste la possibilité, extrême, pour un gouvernement, de tenter de se soustraire aux lois du marché en le supprimant. Mais le marché a tendance à réapparaître, plus incontrôlable encore, sous la forme du marché noir.

Limiter les flux de capitaux étrangers n'est donc pas, pour un pays émergent, une tâche facile. Les Etats qui l'avaient fait ne semblent plus guère convaincus, aujourd'hui, de son utilité : le Chili a levé, cet été, les mesures restrictives qu'il avait mises en place. Enfin, les partisans de la libre circulation des capitaux mettent en avant le récent bilan économique des nations en développement, notamment asiatiques.

La grave récession que connaîtra par exemple la Corée du Sud (le PIB baissera de 8 % en 1998) ne doit pas faire oublier que le pays a connu, au cours des dix dernières années, un rythme de croissance proche de 9 %, rythme qui n'aurait pas été atteint sans l'afflux de fonds extérieurs (plus de 100 milliards de dollars entre 1994 et 1996). Le solde de la décennie reste largement positif. Sans l'argent des investisseurs privés, prenant le relais des aides d'Etat inefficaces, le développement industriel de ces pays n'aurait pas été aussi rapide.

Le débat sur le contrôle des mouvements de capitaux est d'abord celui du choix du mode de croissance dans les pays en développement : entre une expansion régulière mais lente et une progression rapide mais heurtée. Le danger serait que les dirigeants des grands pays industrialisés le tranchent à la place des principaux intéressés : les élus des nations émergentes.

Pierre-Antoine Delhommais

هكذا من الأصل

BOURSES Les *hedge funds*, ces fameux fonds spéculatifs anglo-saxons souvent accusés d'être à l'origine des attaques contre les devises et les marchés boursiers des pays émergents, ne sortent pas indemnes de la crise financière des dernières semaines. ● LES PERTES ENREGISTRÉES par certains fonds inquiètent les banques chez qui ils empruntent de l'argent pour financer leurs opérations à effet de levier. ● GEORGE SOROS, le plus connu des gérants de *hedge funds*, a déclaré mardi 15 septembre que le système capitaliste mondial est menacé de désintégration en raison du risque de contraction généralisée du crédit. ● MAIS L'INDUSTRIE des fonds spéculatifs est loin d'être entièrement sinistrée : certaines catégories, *comme* celle pariant sur la baisse des cours, ont largement profité du plongeon des cours du mois d'août.

Les fonds spéculatifs ont souffert de la crise des marchés émergents

Le financier américain George Soros aurait perdu plus de 22 milliards de francs, dont la moitié sur la Russie. En revanche, les « hedge funds », qui parient sur la baisse des cours, ont beaucoup gagné au cours des dernières semaines

LONDRES
de notre correspondant à la City

La crise russe et la chute des *marchés boursiers occidentaux ont* provoqué, au mois d'août, d'importants dégâts pour certains « hedge funds » – les fonds d'investissement spéculatifs – aux gérants très médiatiques. Aux dernières nouvelles, au cours des quatre dernières semaines, le financier américain George Soros aurait perdu 4 milliards de dollars (22,8 milliards de francs), dont la moitié rien que sur la Russie, sur des actifs totaux de 21,5 milliards de dollars. La pire journée a été pour lui celle du 31 août, lorsque l'indice Dow Jones de la Bourse de New York a plongé de 512 points. Même si cette contre-performance doit être relativisée – elle s'établit à – 20 %, *ce que certaines sicav traditionnelles* ont également perdu dans la tourmente, et le Soros Fund Management reste en bausse de 7,45 % depuis le 1er janvier après plusieurs années de performances exceptionnelles –, le mois d'août 1998 restera une période sombre pour M. Soros. Il n'est pas le seul dans ce cas.

Quel cataclysme ce maelström russe pour ces fonds d'investissement spéculatifs ! Plusieurs d'entre *eux, qui avaient massivement in*vesti sur le rouble, les actions russes ou les obligations à haut rendement GKO, ont disparu corps et biens. D'autres, pourtant mieux diversifiés, ont également laissé des plumes : Leon Cooperman, Marty Zweig, Jo DiMenna..., ces grands noms ont été touchés par la bourrasque russe, la baisse de Wall Street, la *fermeté* du yen, l'intervention des autorités de Hongkong pour empêcher une glissade du Hangseng, ou les contrôles sur les sorties de capitaux imposés en Malaisie. Sans parler du scandale Lewinsky et de ses retombées sur *Wall Street. La palme de la* contre-performance revient au Long Term Capital Management, géré par l'ancien trader vedette de Salomon Brothers, John Meriwether, qui a perdu 2,1 milliards de dollars le mois dernier, soit 44 % de ses avoirs.

Les pertes colossales enregistrées par certains « hedge funds » inquiètent les banques chez qui ces fonds empruntent de l'argent pour *financer leurs opérations* à *effet* de levier. Ces dernières redoutent l'effet domino des inévitables cessions d'actifs destinées à financer les pertes considérables sur le « risque russe ».

« *La facture est salée* », insiste un analyste londonien. La City se prépare à des retraits importants d'actifs de la part de membres de ces « clubs » à la fin du mois ou à la fin de l'année (un préavis de un ou de trois mois est exigé avant de pouvoir retirer le *patrimoine* investi). Les investisseurs de « hedge funds » agissent en effet par réaction plutôt que par anticipation. Par ailleurs, le naufrage russe devrait entraîner de nombreux licenciements dans cette industrie inventée dans les années 50 et qui a connu un formidable développement avec plus de 4 000 fonds recensés aujourd'hui contre 200 en 1990.

« NOUS ÉTIONS DANS L'ERREUR »

« *Nous avions pris un risque et nous étions dans l'erreur* » : comme l'a reconnu implicitement Stanley Druckenmiller, chef du Quantum Fund et bras droit de Soros, l'aveuglement de gérants souvent imbus de leur légitimité devant les opportunités des marchés émergents est à la base de ces mauvais paris.

Si aucun des opérateurs, qui brassent des sommes énormes, ne voulait imaginer chute si brutale, c'est qu'ils avaient tous le sentiment qu'il existait des garde-fous (Fonds monétaire international, soutien politique occidental à Boris Eltsine, succès de la Chine et de Taiwan, stabilité politique en Amérique latine...) pour protéger cet environnement porteur. Sûrs de leurs succès passés, ils ont pris des risques inconsidérés, ignorant superbement les avertissements, s'exposant au moindre vent contraire.

Par ailleurs, si nombreux sont les accusés, George Soros lui-même est nommément désigné pour avoir mis le feu aux poudres en insistant sur la nécessité d'une dévaluation du rouble tout en précisant, mais trop tard, qu'il ne spéculait pas contre la monnaie russe. Pour beaucoup, l'Américain d'origine hongroise n'a pas vu venir la houle, plus intéressé désor*mais par ses fondations en Europe* de l'Est que par les arcanes de l'arbitrage boursier. La prééminence de ses deux hommes liges, Druckenmiller, le successeur désigné et fils spirituel, à New York, et Nick Roditi à Londres, et la montée en force de son fils, Robert, directeur de Quantum Industrial, l'arme capital-risque du groupe, soulignent la demi-retraite du spéculateur devant l'Eternel, âgé de soixante-huit ans.

« *On est dans une période transitoire. Après des chocs de cette amplitude, il est rare de rebondir immédiatement. Certains s'ajustent en allégeant leur portefeuille, d'autres ne touchent à rien. Mais il n'est pas question d'augmenter les risques en ce moment* », explique Antoine Bernheim, directeur de la *Hedge Fund News*, une lettre confidentielle publiée à New York. Il compare la crise de 1998 à celle de 1990, provoquée également par des facteurs extérieurs, en l'occurrence l'invasion du Koweït par l'Irak. « *C'est cyclique* » : en bon professionnel, notre interlocuteur estime que les fonds offrent toujours des perspectives de profits intéressantes. Il est vrai que l'industrie des « hedge funds » est loin d'être entièrement sinistrée.

Au contraire, certaines catégories – comme celle des fonds de *short selling* pariant sur la baisse des cours ou celle des gestionnaires utilisant des systèmes permettant d'identifier les grandes tendances, ce qui a leur permis de jouer le recul des Bourses – ont largement profité du plongeon des cours du mois d'août.

C'est ainsi, que selon Hennessee Group, un institut américain recensant les performances de 300 fonds spéculatifs, 51 % d'entre eux ont réussi, en août, à faire mieux que la Bourse de New York. Le meilleur résultat a été obtenu par le compartiment des *short-sellers* qui a enregistré une performance mensuelle positive de 30,72 %.

CERTAINS LIMITENT LA CASSE

D'autres, malgré leurs engagements en Russie, sont parvenus à limiter la casse : c'est par exemple le cas de Julian Robertson, moins médiatique que M. Soros mais autre grand nom de la gestion spéculative, qui, s'il a perdu 600 millions de dollars en août sur le marché russe, a terminé le mois sur un gain de 1,1 %, portant sa performance à + 33 % depuis le début de l'année.

De l'avis général, les fonds « macro » qui agissent à l'échelle mondiale plutôt que sur des régions ou des produits spécifiques de nos jours sont jugés moins vulnérables en cas de retournement. Enfin, dans ce type de gestion à risque – pour laquelle les souscripteurs savent qu'ils *peuvent gagner* beaucoup, peuvent aussi perdre énormément –, les opportunités se déclenchent toujours là ou personne ne les attend. La preuve, un consultant londonien Watson Wyatt vient de lancer une campagne visant à persuader les fonds de pension d'investir dans les « hedge funds » les moins spéculatifs !

Marc Roche

George Soros : « Le capitalisme mondial est menacé »

Le *système* capitaliste mondial est menacé de désintégration en raison du risque de contraction généralisée du crédit et en l'absence d'une action énergique des grands pays industrialisés, a estimé mardi 15 septembre le financier américain George Soros. « *Le système capitaliste mondial, qui a engendré une remarquable prospérité dans ce pays ces dix dernières années, est en passe de se désintégrer* », a ainsi déclaré le milliardaire devant la commission bancaire de la Chambre des représentants. « *Le Congrès* [américain] *a une énorme responsabilité parce qu'il doit permettre au FMI de continuer à exister* », a-t-il lancé en référence au refus de la Chambre des représentants, contrôlée par les républicains, de voter la part des Etats-Unis (18 milliards de dollars) dans l'augmentation des ressources du FMI. Mais, a relevé M. Soros, accroître les ressources du FMI ne sera pas suffisant pour régler la crise financière mondiale actuelle qui a ravagé l'Asie, la Russie et ébranle l'Amérique latine.

Conflit sur l'indemnisation des assurés d'Europavie

LE PROCESSUS d'indemnisation des assurés d'Europavie, première compagnie d'assurance-vie à être mise en liquidation, promet d'être long. Un arrêté du ministère des finances – qui vise à suspendre les effets des contrats d'assurance – doit sortir dans les tout prochains jours, après l'avis de la Commission de contrôle des assurances rendu le 19 août (*Le Monde* du 21 août), mais les questions restent entières sur l'indemnisation des milliers d'assurés.

Jusqu'à présent, il n'existe aucun fonds de garantie en assurance-vie. Pour combler cette lacune, une loi sera présentée en octobre sur l'épargne populaire et la sécurité de la place financière, avec un volet sur l'assurance, mais ne sera pas votée avant début 1999. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des fi*nances, a annoncé le 27 août que des « mesures spécifiques »* concernant les assurés de la société Europavie seront inscrites dans le projet de loi. Il avait réaffirmé alors que « *les assurés ne seraient pas lésés* ».

Des affirmations qui peuvent laisser entendre que la loi sera rétroactive. Ce qui signifie que les assureurs paieront, ce que certains refusent fermement. « *Le principe de rétroactivité n'est aujourd'hui pas inscrit dans la loi, et ce serait inconstitutionnel* », indique-t-on dans certaines compagnies. La Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) se refuse à tout commentaire. Les modalités ne sont pas connues, ni les plafonds d'indemnisation des assurés, ni les principes de répartition des versements entre les membres. Rappelons que la FFSA, présidée par Denis Kessler, a estimé à plusieurs reprises, et notamment en juin 1996, que « *les procédures de liquidation des sociétés d'assurance-vie ne sont pas adéquates et devront faire l'objet d'une réforme* ». La fédération patronale rappelait alors que « *les assurés doivent vérifier que les sociétés d'assurances auxquelles ils s'adressent présentent toutes les garanties nécessaires* »... lourde tâche !

Bercy ne perd pas l'espoir de voir la profession de l'assurance faire un geste. Celle-ci, lors de la mise en faillite d'Europavie, fin 1997, s'était dédouanée de toute responsabilité en rappelant que la FFSA avait refusé l'adhésion d'Europavie à la fédération. De fait, plusieurs assureurs estiment que c'est l'Etat qui doit prendre en charge le coût de cette faillite. Donc le contribuable. « *Il n'y a aucune raison pour que le contribuable prenne en charge les sinistres financiers* », affirme un proche du dossier. Les discussions sont à cette date au point mort. Derrière ce débat, ce sont 3 000 à 4 000 assurés qui cherchent à récupérer leur mise. Les *engagements totaux envers les assurés sont* évalués à 391 millions de francs pour des actifs d'un peu plus de 200 millions.

Parallèlement, des voix de plus en plus fortes s'élèvent pour dénoncer la mauvaise gestion du dossier par les pouvoirs publics. Maître Robert Morin, du Groupement des investisseurs Europavie (GIE), a récemment révélé des documents mentionnant clairement que, dès mi-1995, les autorités de contrôle avaient été alertées par une « *solvabilité incertaine de la société* », des « *anomalies graves concernant la gestion d'Europavie, de fausses déclarations faites par les dirigeants...* ». L'Association des souscripteurs et des assurés d'Europavie (ASAE) a obtenu que le tribunal administratif se penche sur la gestion de ce dossier par l'Etat, mais le ministère des finances a fait appel de cette décision. L'affaire est entre les mains de la justice.

Pascale Santi

Négociations à l'arraché entre Coca-Cola et le ministère de l'économie pour la reprise d'Orangina

LA NÉGOCIATION-MARATHON autour du rachat d'Orangina, qui se déroule depuis mardi entre les services du ministère de l'économie et les représentants de Coca-Cola, est en train de tourner au bras de fer franco-américain. Après une journée entière de discussions, mardi, la négociation a été suspendue dans la soirée pour reprendre mercredi matin. C'est jeudi 17 septembre au plus tard que le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, *doit annoncer sa décision*.

Celui-ci est *a priori* favorable à la transaction, qui permettrait de donner à Orangina une dimension mondiale dans le giron de Coca-Cola, et à Pernod-Ricard de se renforcer dans son métier de base, l'alcool, *grâce aux 5 milliards de francs que* doit lui verser l'américain pour le rachat de la boisson gazeuse. Mais, au vu du rapport remis début août par le Conseil de la concurrence, qui pointe du doigt les risques que ferait courir ce rachat pour la libre concurrence *dans le secteur dit du hors domicile* (cafés, restaurants...), Bercy n'entendait pas donner une autorisation sans condition.

Les discussions se sont donc focalisées sur ce marché qui représente, en France, 25 % des ventes de « soft *drinks* » et pour lequel Orangina est lié jusqu'ici par un accord de distribution avec Pepsi-Cola. Le principe d'une séparation des activités de commercialisation d'Orangina, entre la grande distribution et le « hors-domicile », semble acquis, soit par filialisation de cette dernière activité, soit en la confiant à un intervenant extérieur, qui pourrait être Pernod-Ricard. Selon nos informations, les discussions achoppent sur deux points. D'une part, la définition précise du « hors-domicile » : Coca-Cola souhaiterait la cantonner au périmètre classique incluant les cafés, hôtels, restaurants et boîtes de nuit. La DGCCRF (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) voudrait y inclure l'ensemble des lieux publics où l'américain est susceptible d'installer ses buvettes et ses fameuses armoires réfrigérées : cinémas, stades, gares... C'est le cœur même de la croissance *de Coca-Cola qui est ainsi mis sur la* sellette. Le deuxième sujet de litige est la durée pour laquelle serait instaurée cette séparation des activités. Le groupe américain ne souhaite pas aller au-delà de deux ans, les pouvoirs publics veulent imposer *une durée plus longue*.

LOBBYING

Sûr de sa puissance, Coca-Cola a délibérément joué la montre, en refusant jusqu'à ces derniers jours d'entrer dans une phase active de *négociation avec Bercy, préférant* utiliser toutes les armes du lobbying. La firme d'Atlanta a ainsi sollicité, entre autres, l'appui de l'ambassadeur de France aux Etats-Unis. Agacé, le ministre des finances a fait envoyer, en fin de semaine dernière, à Atlanta un projet d'arrêté ministériel laissant entendre qu'il donnerait son feu vert au rachat de la marque Orangina uniquement pour l'étranger et qu'il refuserait la reprise de la société en France. L'électrochoc a apparemment fonctionné, puisque lundi *matin*, les hommes de Coca-Cola revenaient à Paris assistés de leurs avocats.

Dès mardi soir, un protocole d'accord social était *signé* avec les syndi*cats d'Orangina, répondant pour* l'essentiel aux demandes formulées par les salariés (*Le Monde* du 12 septembre). La multinationale d'Atlanta s'est engagée à maintenir les contrats de travail, fonctions et salaires en l'état au moins deux ans *après le rachat effectif, soit jusqu'au* 31 décembre 2000. Elle maintiendra les dispositifs de la loi de Robien en vigueur dans l'entreprise et encouragera à la mobilité, dans l'entreprise ou chez Coca-Cola, sur la seule base du volontariat. Enfin, dans les six mois suivant la prise de contrôle, un accord de principe doit être établi pour d'éventuels départs volontaires. Reste, donc, à régler le problème de la concurrence. Les révélations du *Canard enchaîné*, mercredi 16 septembre, sur d'éventuels projets de délocalisation d'usines françaises par Coca-Cola en Irlande, devraient renforcer encore l'intransigeance de Bercy.

Pascal Galinier

La SNCF lance le TGV facile

L'entreprise ferroviaire simplifie ses tarifs avec la suppression du système des « niveaux », remplacé par un prix unique

APRÈS le lancement de la nouvelle gamme de tarifs réduits en avril, la SNCF s'attaque, pour la rentrée, à la simplification des prix sur le TGV. A compter du 29 novembre 1998, les niveaux N1, N2, N3 du TGV disparaîtront pour laisser la place à un prix unique en première classe et à deux prix en seconde, l'un pour les périodes de pointe, l'autre pour les périodes creuses. Concrètement, il en coûtera 367 francs pour aller de Paris à Marseille, en tarif plein, en période normale. Aux heures de pointe, l'addition s'élèvera à 437 francs, contre 428 et 447 francs dans les anciens TGV N2 et N3. La SNCF affirme que deux TGV sur trois circuleront en *« période normale »*. En première, le prix unique sera de 598 francs, à comparer aux trois anciens tarifs de 558, de 574 et de 652 francs.

Cette simplification, testée sur Paris-Lille depuis le début de l'année, devrait permettre de changer de TGV beaucoup plus facilement. A titre expérimental, les 24 % voyageurs payant le tarif plein pourront même emprunter, jusqu'à une heure avant ou après, et sans échanger leur billet, un autre TGV que celui pour lequel ils avaient réservé. Les clients de seconde classe paieront simplement l'éventuelle différence de prix auprès du contrôleur à bord du train.

CROISSANCE DES RECETTES

Grisée par le succès de sa nouvelle politique commerciale (9,8 % de croissance des recettes sur les grandes lignes et les trains régionaux), la SNCF a accédé, lundi 15 septembre, à l'une des grandes revendications des consommateurs : toutes les réductions seront désormais calculées à partir du plein tarif du TGV pour lequel le client a réservé et non à partir du prix de base. Ainsi, le Paris-Lyon avec une réduction de 50 % (carte jeune, senior...) descendra à 192 francs en période de pointe, contre 232 francs dans les anciens TGV N3. En période normale, son prix restera de 152 francs.

Cette mesure représente 100 millions de francs supplémentaires de manque à gagner pour la SNCF, qui s'ajoutent aux 800 millions de francs consentis lors du premier train de simplifications tarifaires d'avril dernier. Jusqu'à présent, ce pari commercial s'est avéré payant, la baisse du prix moyen du billet (le nombre de clients voyageant à prix réduit est passé de 70 à 74 %) étant largement compensée par la hausse du trafic.

Ainsi, alors que l'entreprise ferroviaire avait tablé sur une croissance de 1 milliard de francs de son chiffre d'affaires grandes lignes dans son budget 1998, Guillaume Pepy, directeur clientèle de la SNCF, estime aujourd'hui que, *« sous réserve des quatre derniers mois de l'année* [la SNCF devrait] *être au-delà de* [ses] *objectifs, avec 1,5 à 1,8 milliard de francs de croissance ». « Nous parions sur le fait que la SNCF retrouvera plus vite l'équilibre en transportant plus de gens qui paient moins cher qu'en transportant moins de gens qui paient plus cher. La SNCF a changé de stratégie, c'est clair »*, a-t-il ajouté.

La SNCF réfléchit enfin à la possibilité d'étendre le « service cadencé » (des trains qui partent à l'heure pile ou toutes les demi-heures) sur de nouvelles lignes, comme Paris-Nantes. La mise en place de ce service sur Paris-Lyon et Paris-Lille s'est traduite par une hausse du trafic de 11,5 % et 19 %. Enfin, la SNCF va ouvrir un système de réservation de billets de train sur Internet à partir du 1er octobre. Le site Internet de la SNCF (www. sncf. fr) donnait jusqu'à présent des informations sur les horaires et les tarifs, mais ne permettait pas de réserver, à la différence du serveur SNCF sur le Minitel.

Christophe Jakubyszyn

Rabais de 5,7 milliards de francs sur le missile nucléaire M. 51

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE pour l'armement a obtenu des industriels responsables du programme de missile nucléaire M. 51, destiné aux nouveaux sous-marins stratégiques français, qu'ils rabattent de 5,7 milliards de francs le coût total de ce système d'armes qui s'établit, actuellement, à 30 milliards pour le développement et à 10 milliards pour la production en série de quelque 57 missiles. Le délégué général pour l'armement, Jean-Yves Helmer, l'a annoncé, mardi 15 septembre, à Paris.

Les industriels concernés sont Aerospatiale, qui est le maître d'œuvre du programme M. 51 ; la direction des constructions navales (DCN), et un GIE constitué de la division SEP (Société européenne de propulsion) de la Snecma et de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE). Le M. 51 entrera en service en 2008, à bord du quatrième sous-marin nucléaire lance-missiles stratégiques, dont la commande sera passée en 2000.

MODIFICATION DU CALENDRIER

Selon M. Helmer, les économies ainsi réalisées se répartissent notamment en 2,4 milliards de francs pour le missile lui-même ; 1,9 milliard pour pouvoir maintenir en état opérationnel les missiles M. 4 et M. 45 embarqués à bord des sous-marins aujourd'hui en service, le temps que le M. 51 soit prêt ; et 1,2 milliard de francs pour adapter le nouveau missile au quatrième sous-marin nucléaire. Dans un premier temps, le missile M. 51 emportera des charges nucléaires TN-75, du modèle de celles qui ont été testées lors des derniers essais décidés par Jacques Chirac, en 1996, puis il sera doté de nouvelles têtes, dites TNO, prêtes pour la décennie 2015.

M. Helmer a assuré que ces économies ont été obtenues sans modifier les caractéristiques et les performances du M. 51 établies en 1996. Pour l'essentiel, ces économies résultent d'une modification du calendrier de mise en service du M. 51, avancée à 2008 au lieu de 2010.

NOUVELLE ORGANISATION

Ce qui a obligé les industriels à *« contracter »* la durée de son développement, à prévoir une nouvelle organisation des essais (les tirs expérimentaux depuis le centre des Landes sont abandonnés, au profit de lancements à partir d'un caisson immergé), et un réaménagement de certaines mesures techniques.

Le M. 51 est un missile à trois étages dont les propulseurs sont à propergol solide. Le premier étage développe une poussée de 180 tonnes. Le second, une poussée de 50 tonnes, et le troisième a la particularité d'inclure des propulseurs dits d'espacement, c'est-à-dire qu'il permet à un seul missile de larguer plusieurs charges explosives sur des objectifs distincts et séparés dans le temps et dans l'espace selon sa trajectoire.

Selon le délégué général, ce programme M. 51 fait partie d'un catalogue d'armements – 82 au total – à propos desquels a été lancée, auprès des industriels, une politique systématique de révision des coûts pouvant aller jusqu'à des baisses de 10 à 30 % par rapport aux devis initiaux. Entre 1996 et septembre 1998, les économies ont porté sur 43,5 milliards de francs, sur un engagement financier, pour l'Etat, qui s'élève globalement à 530 milliards en matière d'équipement d'ici à 2002.

Jacques Isnard

Renault poursuit ses efforts de rentabilité malgré des résultats record

Le bénéfice net du constructeur automobile s'élève à 4,4 milliards de francs au premier semestre

Grâce au succès des nouveaux modèles et à la politique de réduction des coûts menée depuis deux ans, Renault affiche un résultat net semestriel de 4,4 milliards de francs, en hausse de 165 %. Ce bénéfice record est annoncé alors que doivent s'engager les discussions avec les syndicats sur les 35 heures. La CFDT déplore que la reprise de l'activité se soit traduite par une précarisation de l'emploi.

1997 fut l'année du retour aux bénéfices, 1998 s'annonce comme celle des profits records. Dans un communiqué savamment intitulé *« Nouvelle étape dans la stratégie de croissance rentable menée par Renault »*, le premier constructeur français a annoncé, mardi 15 septembre, avoir quasiment triplé son résultat semestriel. Son bénéfice atteint 4,4 milliards de francs sur les six premiers mois (contre 1,61 milliard au premier semestre 1997) pour un chiffre d'affaires de 121,7 milliards, en hausse de 21 %. La performance déjà remarquée de l'année 1997 – 5,4 milliards de bénéfices – sera sans doute largement dépassée cette année. Une perspective saluée par la Bourse de Paris, qui a ouvert, mercredi, sur une hausse du titre de 5,7 %.

Pour expliquer ces bons résultats, l'ex-Régie avance deux arguments. Tout d'abord, la croissance des ventes d'automobiles de 16,8 %, tirée par le succès des Mégane, Clio II et Kangoo, et par la reprise du marché. Au premier semestre, les ventes d'automobiles ont augmenté de 10,3 % en France et de 7,7 % en Europe occidentale. Certains pays, comme l'Italie ou le Royaume-Uni, devraient se rétracter à partir du second semestre, mais Renault table sur une hausse des ventes sur les marchés émergents, notamment en Amérique latine et en Turquie. *« Notre objectif est de réaliser 50 % de notre chiffre d'affaires hors Europe occidentale en 2010 »* a répété le PDG, Louis Schweitzer.

Autre facteur : la politique de baisse des coûts, où le constructeur a pris une longueur d'avance sur son compatriote Peugeot-Citroën, dont les résultats atteignent tout juste la moitié de ceux de Renault (*Le Monde* du 10 septembre). Depuis mars 1996, les charges ont été réduites de 3 850 francs par voiture et un plan d'économies globales de 20 milliards de francs pour l'an 2000 a été lancé en 1997. L'effet conjugué de cette politique et de la bonne tenue des ventes *« devrait permettre une très forte amélioration du résultat de la branche automobile »* en 1998, estime la direction. Des propos nettement plus optimistes que ceux tenus le 19 février, lors de l'annonce de 2 700 suppressions de postes, justifiée par *« les perspectives de croissance médiocres »* du marché français.

« Depuis, les ventes sont reparties, mais l'emploi n'a pas suivi », déplore Emmanuel Couvreur, délégué CFDT, qui observe une précarisation de l'emploi, citant l'exemple de l'usine de Flins : pour mettre en place une troisième équipe « du soir », le groupe a recruté 500 intérimaires pour seulement 100 contrats à durée indéterminée. *« La logique des plans sociaux doit être stoppée, maintenant que l'entreprise a renoué avec les bénéfices »*, ajoute M. Couvreur. Mais la direction ne l'entend pas de cette oreille : *« Les marchés occidentaux sont arrivés à maturité. L'industrie automobile européenne n'est plus créatrice d'emplois »*, affirme-t-on au siège.

Ce débat risque de s'envenimer lors de la négociation sur les 35 heures. Aucun calendrier n'a été fixé, mais le groupe a déjà rencontré sept fois les syndicats depuis février. De plus, le démarrage des négociations chez PSA Peugeot Citroën (*Le Monde* des 13-14 septembre) pourrait donner le signal du départ. Pendant un temps, on avait cru que les deux groupes aborderaient de concert la question des 35 heures, pour évoquer la pyramide des âges dans l'industrie automobile française et réclamer une aide du gouvernement. Aujourd'hui, cette solution est écartée. Mais les préoccupations de Renault restent inchangées.

« La négociation sur les 35 heures doit s'inscrire dans une réflexion plus large sur le rajeunissement des effectifs et la compétitivité », explique la direction. La CFDT, au contraire, voudrait descendre jusqu'à 32 heures annualisées en usine pour *« absorber les gains de productivité et les variations d'activité sans sacrifier l'emploi durable »*. Ces deux logiques opposées risquent de s'affronter d'autant plus violemment que Renault enregistre des résultats records.

Hélène Risser

Une vague de nominations

Simultanément à l'annonce de ses résultats, Renault a procédé à cinq nominations destinées à *« accompagner la stratégie »* du groupe. Principal changement, Patrick Faure, actuel directeur commercial et président de Renault-Sport, sera nommé PDG de Renault Véhicules Industriels, en remplacement de Shemaya Lévy, qui devient directeur général adjoint de Renault. Le poste de directeur commercial sera dorénavant occupé par François Hinfray. Georges Douin devient directeur général adjoint et Patrick Bain directeur commercial France.

Des obligations indexées sur l'inflation sont maintenant disponibles

La France est le premier Etat européen à lancer ce type d'emprunt

L'Etat français a lancé mardi 15 septembre son premier emprunt indexé sur l'inflation pour un montant de 24 milliards de francs. Cette obligation assimilable du Trésor indexée (OATi) sera dotée d'un coupon réel de 3 %. Il s'agit de la première obligation indexée sur l'inflation émise par un Etat de la zone euro.

C'EST devenu une tradition française, les ministres de l'économie aiment laisser une trace dans l'histoire en associant leur nom à un placement. Après l'emprunt Pinay, l'emprunt Giscard, les sicav Monory, les OAT Alphandéry, Dominique Strauss-Kahn n'échappe pas à la règle et se montre particulièrement prolixe. Moins de six mois *après le début de la commercialisation* des contrats d'assurance-vie « DSK », c'est au tour des « DSK Bonds » de faire leur apparition. Il s'agit cette fois d'obligations (bonds dans la terminologie anglo-saxonne) dont la rémunération varie en fonction de l'inflation.

Baptisés OATi (obligation assimilable du Trésor indexée), ces titres offrent l'avantage de la simplicité. *« Il n'y a pas besoin d'être actuaire pour comprendre comment elles fonctionnent »*, se félicite Philippe Mimran, gestionnaire à la CPR (Compagnie parisienne de réescompte). Comme une obligation classique, le capital est remboursé au bout de 10 ans. Mais, dans le cas *d'une OATi, il est majoré de l'inflation* constatée au cours de cette période et, en cas de déflation, l'obligation est remboursée au pair, l'investisseur est donc assuré de retrouver sa mise de départ.

Les OATi versent un coupon annuel qui varie en fonction de l'inflation. Il est égal au taux facial de l'obligation multiplié par le taux d'inflation constaté sur un an au moment du versement du coupon. Pour mesurer l'évolution des prix, le thermomètre choisi par le Trésor s'est finalement porté sur l'indice des prix à la consommation hors tabac établi par l'Insee. Le taux de coupon facial de l'OATi qui servira au calcul du coupon de l'OATi lancée le 15 septembre a été fixé à 3 % et le premier coupon de l'OATi lancée le 15 septembre sera payé le 25 juillet 1999.

Les OATi vont servir une rémunération moins élevée que les obligations du Trésor classiques (OAT). L'inflation au cours des douze prochains mois devrait se situer autour de 1 %, les futurs détenteurs d'OATi peuvent donc tabler sur un rendement réel d'un peu plus de 3 % *contre 4,20 % pour une OAT* classique. Mais la hausse des prix, historiquement basse, pourrait s'accélérer dans les prochaines années.

UN PLACEMENT DE RÊVE

Selon les observateurs, ce nouveau placement devrait rencontrer un succès important. Pour des générations d'épargnants qui ont vu dans les années 70 et au début des années 80 leurs économies grignotées par l'inflation, les OATi prennent l'allure d'un placement de rêve. Mais il peut également séduire les détenteurs de sicav monétaires, qui rapportent désormais moins de 3 % l'an, qui n'ont pas souhaité se reporter sur les actions. *« Nous ne visons pas spécialement les particuliers en distribuant les OATi, mais ces derniers semblent sensibles au fait qu'elles offrent un rendement proche des livrets d'épargne »*, note Jean-François Borgy, responsable de l'ingénierie obligataire à la BNP. Tous les grands réseaux, Crédit agricole, BNP, Crédit lyonnais et Société générale en tête, sont prêts à répondre à la demande.

Du côté des investisseurs professionnels, cette nouvelle race d'obligations rencontre également un écho favorable. *« Ce type de placement indexé sur l'inflation est particulièrement intéressant pour les caisses de retraites qui versent des pensions dont le montant s'ajuste en fonction de l'évolution des prix »*, analyse Hervé Goulletquer, économiste au Crédit lyonnais. Les OATi sont de la même manière attendues par les compagnies d'assurances. *« L'inflation pénalise les acteurs qui gèrent de l'épargne sur le long terme, car elle détruit une partie des capitaux que nos clients nous confient. Les OATi pourraient jouer le même rôle que les investissements immobiliers dont la revalorisation a permis de se protéger contre l'indice des prix »*, souligne Daniel Fruchard, directeur des placements au GAN. Ces obligations indexées sur l'inflation présentent aussi un intérêt pour les gérants de fonds. *« Selon des simulations effectuées, ces titres permettent de réduire la volatilité du fonds tout en procurant un rendement équivalent »*, note Xavier Nicolas de chez Fimagest.

Bercy espère également conquérir des investisseurs étrangers avec les OATi. Dominique Strauss-Kahn s'est félicité que *« la France soit le premier grand émetteur souverain d'Europe continentale à lancer un emprunt indexé sur l'inflation »*, tandis que ces titres existent en Grande-Bretagne, en Australie ou aux Etats-Unis. Ironie de la situation, les fonds de pension, interdits en France, sont particulièrement visés par cette innovation française. *« Aux Pays-Bas notamment, ceux qui souhaitent lier leur actif à leur passif, sans courir de risque de change, montrent de l'appétit pour ce type de produit »*, remarque Philippe Rakotovov de la Société générale.

Si cet intérêt se confirme, il redonnera de la vigueur au marché obligataire français, alors que les OAT sont délaissées par les investisseurs étrangers au profit des Bunds allemands.

Joël Morio

Les 35 heures font l'unanimité au laboratoire pharmaceutique Schering

L'accord devrait permettre la création de trente-huit postes, essentiellement en contrat à durée indéterminée, d'ici à la fin de l'année prochaine

LILLE
de notre correspondante

« On n'a pas attendu le vote de la loi Aubry pour commencer à réfléchir aux questions d'aménagement et de réduction du temps de travail ; la signature de cet accord s'inscrit dans une réflexion de longue date », souligne Antoine Duclerck, directeur des ressources humaines au laboratoire pharmaceutique Schering de Lys-lez-Lannoy, près de Roubaix (Nord), filiale française du groupe allemand Schering AG spécialisée dans la recherche, la fabrication et la commercialisation d'une soixantaine de spécialités pharmaceutiques.

REPORTAGE

« On a pris le temps de discuter. L'accord est le résultat d'un projet commun »

« On était tous déterminés à aller dans le même sens, on a donc décidé de démarrer très tôt pour rechercher ensemble les meilleures solutions possibles », poursuit Philippe de Vreese, le délégué syndical CGT. *« Pendant neuf mois, on a pris le temps de discuter. L'accord est le résultat d'un projet commun plus que d'une négociation serrée »*, renchérit Eric Brix, son homologue de la CFDT.

Dans cette entreprise – l'un des cinq principaux sites de production du groupe en Europe –, qui compte quelque 620 salariés – dont environ un tiers d'ouvriers et d'employés, un tiers de cadres, techniciens et agents de maîtrise, auxquels s'ajoutent les visiteurs médicaux –, chacun est fier de l'accord conclu cet été en matière de réduction du temps de travail. Un accord facilité, il est vrai, par la bonne santé économique de la filiale – elle a franchi l'an dernier le cap du milliard de francs de chiffre d'affaires – et une longue tradition de dialogue social. *« Cela fait une vingtaine d'années que le personnel bénéficie déjà d'horaires aménagés et individualisés »*, souligne le DRH.

PASSAGE EN DEUX ÉTAPES

Il n'empêche. Signé dès le 29 juin par l'ensemble des syndicats – CGT, CFDT, CFTC, FO et CGC – ainsi que par les élus du comité d'entreprise, l'accord devrait permettre la création de trente-huit postes, essentiellement en contrat à durée indéterminée, en production d'ici à la fin de l'année prochaine.

Le passage aux 35 heures doit s'effectuer en deux étapes : 37 heures depuis le 1er juillet, puis 35 heures dès le début de l'année prochaine. *« Un temps de rodage nécessaire pour régler le fonctionnement des activités et pour gérer au mieux les répercussions salariales ; une façon aussi de permettre aux salariés de s'adapter »*, explique le DRH. Concrètement, cette RTT se traduit donc déjà pour l'ensemble du personnel par deux demi-journées ou une journée entière de repos supplémentaire par mois. Ce sera quatre demi-journées ou deux journées dès janvier 1999.

Si les salaires subissent une petite réduction – les 37 heures sont rémunérées 38 –, celle-ci est largement compensée par une augmentation du taux horaire, due aux bons résultats de l'entreprise. Pour 1998 et 1999, en revanche, les hausses salariales sont déjà organisées et modulées : elles s'élèveront à au moins 2,6 % sur les salaires inférieurs à 10 000 francs brut, au moins 260 francs brut sur les salaires entre 10 000 et 14 444 francs et au moins 1,8 % pour les salaires supérieurs à 14 444 francs. *« L'objectif est de parvenir à un maintien des salaires les moins élevés »*, se réjouit-on du côté syndical.

Quant aux heures supplémentaires, elles font l'objet de dispositions spécifiques. Jusqu'à la fin de l'année, sont considérées comme supplémentaires les heures de travail à partir de la 38e heure effectuée. A partir du 1er janvier et jusqu'à l'entrée en vigueur de la deuxième loi Aubry, l'heure de travail sera considérée comme supplémentaire dès la 36e heure.

Nadia Lemaire

Des grèves américaines en trompe-l'œil

GENERAL MOTORS en juin et juillet, les salariés de l'entreprise de téléphone US West en août, les pilotes de Northwest Airlines en septembre... Un an après la grève des salariés de United Parcel Services (UPS), assistons-nous à un regain des conflits sociaux aux Etats-Unis, comme ces exemples le laissent supposer ? Ne va-t-il pas de soi que, dans un pays où le chômage est particulièrement bas (4,5 %) et les bénéfices des entreprises élevés, les salariés ne craignent plus de revendiquer de meilleures conditions salariales, y compris en faisant grève ? Pourtant, les quelques conflits importants de ces derniers mois donnent une vision trompeuse de la réalité sociale outre-Atlantique. Les statistiques du ministère américain du travail ont recensé 51 conflits concernant plus de 1 000 salariés en 1989, 44 en 1990, 40 en 1991. Après deux années où les conflits ont été particulièrement peu nombreux – 35 en 1992 et 1993 –, le chiffre a regrimpé à 45 en 1994 pour redescendre à 31 en 1995, 37 en 1996 et... 29 en 1997, année qui fait figure de plancher historique. 1998 ne semble pas, pour le moment, marquer de retournement de tendance : au premier trimestre, on n'a relevé que cinq conflits impliquant plus de mille salariés. Malgré une courbe en dents de scie depuis dix ans, la tendance est *donc plutôt à une diminution du* nombre de conflits.

PERSPECTIVE

Mais, à son tour, ce résultat ne doit pas être trompeur. Selon une enquête dont les résultats ont été publiés par *The Economist* (5 septembre), malgré une augmentation des salaires réels depuis deux ans, les gains du salarié médian restent inférieurs de 3,1 % à ce qu'ils étaient en 1989. Au contraire, durant cette même période la rémunération moyenne des dirigeants a doublé et représente... 116 fois ce que gagne le travailleur moyen !

Dans un tel contexte inégalitaire, les grèves des salariés qui contestent leurs conditions d'emplois (UPS) ou protestent contre d'éventuels transferts de production à l'étranger (General Motors) sont populaires. Finalement, la question est de savoir pourquoi les salariés américains ne font pas davantage grève. Une réponse partielle est peut-être dans un sondage réalisé par deux universités – la Rutgers University et l'université du Connecticut –, repris par *Business Week* (21 septembre) : 55 % des salariés interrogés s'estiment très satisfaits de la sécurité de leur emploi. Pourtant : moins de la moitié d'entre eux s'attendent à travailler pour le même employeur dans cinq ans. Un responsable de la Rutgers University explique ce paradoxe : *« les gens peuvent avoir le sentiment d'être plus en sécurité dans un marché du travail tendu, mais la perception que la sécurité de l'emploi décline est toujours très vivace. »*

La baisse des conflits s'explique également par d'autres raisons plus structurelles, comme la tertiarisation de l'économie et l'importance croissante prise par les petites et moyennes entreprises, où les syndicats ont le plus grand mal à s'implanter. Dans un article consacré à « La grève contre la mondialisation chez General Motors », publié dans la revue de l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales), le chercheur Catherine Sauviat rappelle que l'UAW, le syndicat de l'automobile, a vu le nombre de ses adhérents passer de 1,5 million en 1979 à moins de 800 000 actuellement.

Environ un salarié sur trois était syndiqué dans les années 50. Aujourd'hui, on en dénombre un sur six. Alors que l'économie américaine crée environ 300 000 emplois par mois, les syndicats américains perdent chaque année plus de 100 000 adhérents.

Frédéric Lemaître

هكذا من الأصل

Les éditions Play Bac lancent deux quotidiens pour enfants

Trois ans après « Mon quotidien », destiné aux 10-14 ans et diffusé à 52 000 exemplaires, « L'Actu », pour les plus de 14 ans, et « Le Petit Quotidien », pour les 6-9 ans, font leur apparition

ALORS que la diffusion des quotidiens décline dans les pays occidentaux, que le lectorat des journaux semble vieillir inexorablement, un éditeur français fait le pari d'avoir trois quotidiens spécialement créés pour les enfants. Les éditions Play Bac – qui ont créé le jeu éducatif « Les Incollables » – ont lancé il y a un peu plus de trois ans *Mon quotidien*, qui affiche, selon l'éditeur, une diffusion de 52 000 exemplaires. La famille s'élargit aujourd'hui avec un petit frère, *Le Petit Quotidien*, pour les 6-9 ans, et un grand, *L'Actu*, pour les plus de 14 ans, lancés simultanément mercredi 16 septembre.

Les éditions Play Bac sont nées en 1985 de la rencontre de trois copains, qui décident de créer un Trivial Pursuit du bac. En 1989, ils lancent « Les Incollables », qu'ils ont exporté dans dix pays. Grâce au succès de cette marque, ils ont créé, début 1995, *Mon quotidien*, un journal de 8 pages, pour les enfants de 10 à 15 ans. S'appuyant sur les écoles, les parents et les enseignants, l'idée prend peu à peu son essor : 34 000 exemplaires fin 1995, 40 000 fin 1996, et 52 000 exemplaires aujourd'hui (dont 8 000 souscrits par des établissements scolaires). La diffusion se fait uniquement par abonnements.

La recette de *Mon quotidien* est la même que celle des Incollables : il s'agit d'« *utiliser un fond sérieux et une forme qui attire* », explique François Dufour, rédacteur en chef des trois journaux. « *Nous ne voulons surtout pas expliquer l'actualité des adultes aux enfants*, poursuit-il ; *il faut chercher dans l'actualité ce qu'ils vont lire.* » Le souci est aussi pédagogique, pour que les enfants utilisent le journal à l'école, pour des exposés notamment. « *Nous essayons de nous mettre dans leur peau et de chercher ce qui leur plaît.* » Un instituteur de CM2 fait réagir ses élèves sur les sujets du quotidien et relit le journal tous les soirs. Des enfants sont régulièrement invités à participer aux conférences de rédaction.

Les premiers lecteurs de *Mon quotidien* commençaient à abandonner le journal, en grandissant. C'est le cas de Jonathan, 15 ans, qui a participé au cours de la première semaine de septembre à la préparation du lancement de *L'Actu*. Il lit *Phosphore* et *Science et Vie Junior*. Il veut des « *reportages originaux* » sur le cinéma et le sport, mais aussi des « *sujets sur la crise* ». Il était là à 7 h 30 pour voir comment se fabrique son quotidien.

MUSIQUE ET SPORT

Entre un sujet sur les baleines qui aident à mesurer la pollution et la situation au Kosovo, il préfère le second, tout comme Astrid, l'autre élève (de première) qui participe à la conférence. Chacun des trois titres est conçu pour se lire en *10 minutes, avec à chaque fois une* infographie très pédagogique. En quatre pages, *Le Petit Quotidien* est construit autour de cette infographie et de deux ou trois informations. Le samedi, quatre pages supplémentaires sont consacrées à des jeux. Destiné aux plus de 14 ans, *L'Actu* est, sur seize pages, un projet plus ambitieux. Il est la suite de *Mon quotidien* et répond à la définition proposée par une mère, alors lectrice de *Mon quotidien* : « *Vous êtes un "InfoMatin" d'"InfoMatin".* »

L'Actu a le même format que l'ex-journal d'André Rousselet. Il s'ouvre par une carte du monde pour situer les endroits où se déroulent les sujets du jour. Une quinzaine d'informations sont ainsi présentées de façon brève. Le même système est adopté pour la France. Chaque jour un événement fait la « une » du journal. Deux pages y sont consacrées, de même que l'infographie en pages centrales. « *On cherche à être pédagogiques en trouvant des idées pour relier l'actualité aux programmes scolaires.* » Une large place est consacrée à la musique et au sport. Au départ, les éditeurs voulaient commencer par ces sujets, mais au cours des études, les élèves ont demandé que le journal commence par l'actualité.

Trente-deux personnes réalisent *les quotidiens, dont 26 journalistes*. Ils sont jeunes, sortent généralement des écoles et sont tous payés au même prix : 12 500 francs par mois. Ils sont répartis par desk, reçoivent les dépêches de l'AFP et d'AP et les photos de Reuters. Ils font des reportages, et obéissent à la règle des trois quotidiens : pas de commentaires. Des pigistes, *aux Etats-Unis et au Japon*, sont utilisés régulièrement. Et l'un des journalistes a été envoyé à Moscou pour faire un reportage sur le troc.

En trois ans, *Mon quotidien* a su, dans son secteur, s'imposer. Il réalise un chiffre d'affaires de 30 millions de francs et, selon François Dufour, il a été profitable dès la troisième année. Ce qui a permis de dégager un budget de 2 millions de francs pour réaliser les études sur les nouveaux titres. Il bénéficie *cette année d'une aide de l'Etat* aux quotidiens à faibles ressources publicitaires de 100 000 francs. Ce qui montre bien qu'il est entré – même modestement – dans le circuit de la presse française.

Alain Salles

Projets internationaux

Les éditions Play Bac comptent sur la représentation à l'étranger des « Incollables », grâce à des accords de licence dans dix pays du monde, pour implanter *Mon quotidien*. A commencer par les Etats-Unis, où la version *américaine du jeu Brain Quest* est bien implantée. L'idée d'un quotidien pour enfants a été peu explorée dans le monde.

Au Japon, l'*Asahi Shimbun* (douze millions d'exemplaires) diffuse une édition pour les plus jeunes à trois cent mille exemplaires. Play Bac est en discussion avec plusieurs éditeurs anglais et allemands pour adapter *Mon quotidien*. Aux Etats-Unis, des contacts ont été pris avec les principaux journaux. L'idée est de proposer, en syndication, à chacun de ces titres *un supplément quotidien destiné* aux enfants, réalisé à New York par les équipes de Play Bac.

« La Voix du Nord » : nouveau report dans la bataille juridique

LILLE
de notre correspondant

L'épisode très attendu du feuilleton judiciaire engagé depuis le printemps autour de l'actionnariat et donc du contrôle du quotidien *La Voix du Nord* (Lille), qui devait avoir lieu mardi 15 septembre devant la cour d'appel de Douai, a été repoussé. *La cour devait statuer sur* une décision du tribunal de commerce de Lille qui, le 19 mai, avait donné raison au Rasar (Rassemblement des actionnaires salariés ou retraités) de *la Voix du Nord* contre la holding VNI (Voix du Nord Investissement).

Le Rasar conteste l'application d'un droit d'agrément pour les actionnaires de VNI en estimant que cette restriction ne peut s'imposer aux actionnaires à l'intérieur de la société.

L'enjeu est d'autant plus important que le Rasar s'est rapproché *d'un groupe important* d'actionnaires hostiles à l'actuelle direction du groupe La Voix du Nord. Ils ont lancé une offre publique d'achat (OPA) sur lui qui s'était soldée par un échec, le 5 mai. L'assemblée générale avait refusé de prendre en compte 2 700 voix de la *succession* de l'ancien président du groupe, René Decock, et des cessions effectuées par des actionnaires au *bénéfice du groupe* hostile.

De cette assemblée générale contestée par le Rasar est née une société en commandite par actions (SCA) qui donne tous les pouvoirs à un triumvirat formé de Jean-Louis Prévost, PDG du groupe de *communication* nordiste, André Soleau, directeur général-adjoint et Jean-Louis Oliveau, vice-président. Pour M. Prévost et ses proches, il s'agit *d'assurer* l'indépendance du quotidien et du groupe. Pour le Rasar et les auteurs de l'OPA, menés par Jacques Ménard, ancien directeur de la publicité de *La Voix du Nord*, il s'agit d'une prise de possession au détriment des petits actionnaires et à la suite d'un rachat de l'entreprise par les salariés (RES) contesté.

SOUTIEN DISCRET

Depuis le début de l'affaire, des rumeurs font état du soutien discret d'un important groupe de presse à M. Ménard. Les noms du groupe Hersant et de son allié belge, Rossel – éditeur du *Soir* de *Bruxelles* –, *sont régulièrement* évoqués.

Le feuilleton devrait se prolonger. La dernière péripétie juridique en cours est due à une plainte pour violation du secret bancaire émanant du président du Rasar contre le Crédit agricole, partenaire de M. Prévost dans la défense contre l'OPA. Ce n'est pas la première mise en cause de la banque *sur ce dossier et il se pour*rait que la cour d'appel ait préféré en savoir davantage sur les investigations du SRPJ, avant de se prononcer.

Entre une direction qui affirme agir pour l'indépendance du journal et des raiders qui entendent *sauver* une entreprise malade, la rédaction de *La Voix du Nord* n'est pas inactive. Elle a élaboré un contrat *de rédaction destiné* à remplacer celui qui la gouverne depuis 1981. Il introduit quelques verrous sur l'indépendance journalistique et la place de la rédaction dans l'entreprise. Il sera soumis aux deux parties. Le clan des raiders a déjà fait savoir qu'il était prêt à tout *signer*.

Pierre Cherruau

DÉPÊCHES

■ **RADIO : les personnels de RMC ont voté la reconduction de la** grève débutée lundi 14 septembre. A l'unanimité, les grévistes ont voté la poursuite du mouvement pour 24 heures. *Ils protestent contre* un plan social prévoyant 120 suppressions d'emplois sur 249 salariés.

■ ***TÉLÉVISION* : un préavis de grève générale *« tournante et illimitée »*** à partir du 21 septembre a été déposé mardi 15 septembre par la Confédération des syndicats autonomes (CSA) et le SNFORT-Force ouvrière de la radio-télévision d'outre-mer (*RFO*). *Tous deux dé*noncent la mauvaise gestion de l'emploi et des engagements non tenus et demandent une *« garantie »* écrite sur le *« rajeunissement des effectifs »*.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **GENERAL MOTORS : le constructeur américain va porter de 3,3 % à environ 10 % sa participation** dans le capital du japonais *Suzuki Motors*.

● **SMART : une centaine d'ouvriers des chaînes de de la Smart**, la mini-urbaine construite à Hambach par la société Micro Compact Car (MCC), ont observé un arrêt de travail de deux heures, mardi 15 septembre, a annoncé la direction. Ils protestaient contre les conditions de rémunération et de travail.

● **COGEMA : l'entreprise publique projette d'entrer à** hauteur d'environ 10 % dans le capital de Comilog (groupe Eramet).

● **THOMSON-CSF : Thomson-CSF a annoncé mardi une restructuration qui devrait** se traduire par des pertes en 1998.

● **PHILIPS : les syndicats néerlandais** estiment que la division composants de Philips s'apprête à supprimer 4 800 emplois et à fermer douze usines. la direction se refuse à tout commentaire.

● **TRACTEBEL : le groupe d'énergie belge**, filiale de Suez-Lyonnaise, a remporté mardi la vente de Gerasul, société qui fournit 7 % de l'énergie au Brésil, pour 945,7 millions de reais (4,5 milliards de francs).

● **TRANSPORT MARITIME : la Commission européenne devait infliger, mercredi, des amendes** d'un montant de 290 millions d'écus (environ 2 milliards de francs) pour non-respect des règles de la concurrence à seize armateurs de lignes régulières transportant des conteneurs sur l'Atlantique nord.

SERVICES

● **BT : l'opérateur britannique** *dégagera un bénéfice imposable* exceptionnel de 9,48 milliards de francs sur la vente des 20 % de l'américain MCI.

● **LEROY MERLIN : la chaîne française de magasins spécialisés** a constitué en Italie une société commune à 50/50 avec Rinascente, a-t-elle annoncé mardi à Lille (Nord). Elle espère y réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard de francs en 1999.

● **AÉROPORTS DE MILAN : à moins de nouvelles propositions de l'Italie**, la Commission européenne devait *déclarer illégal, mercredi*, le transfert des vols des compagnies non italiennes de l'actuel aéroport de Linate, proche de *Milan, à celui de Malpensa moins* bien desservi.

FINANCES

● **ING : le bancassureur néerlandais vient de prendre 40 % de la quinzième banque allemande**, la BHF, pour 9 milliards de francs.

● **IMMOBILIÈRE BATIBAIL : la foncière française a signé un protocole d'accord** pour reprendre, à parité avec la Caisse des dépôts du Québec, 42 immeubles parisiens appartenant à Credisuez, pour 1,54 milliard de francs.

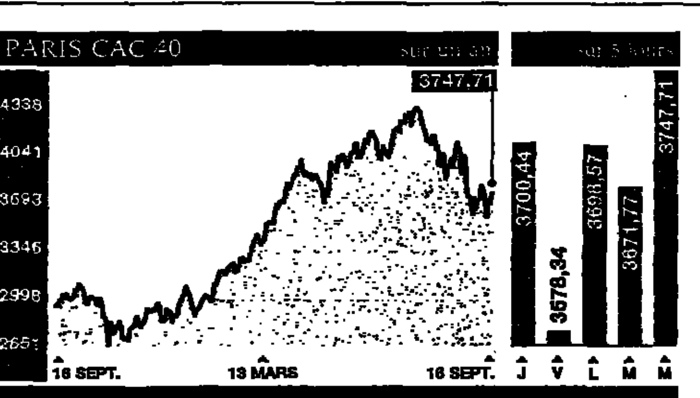
RÉSULTATS

■ **RENAULT : le constructeur a annoncé 4,4 milliards** de francs de bénéfices net au premier semestre *(lire p. 17)*.

■ **VALEO : résultat en hausse de 13 % au premier semestre 1998**, à 836 millions de francs, pour l'équipementier automobile, avec un chiffre d'affaires de 19,1 milliards de francs.

■ **CAP GEMINI : le groupe français de services informatiques a** plus que doublé son bénéfice net au premier semestre, à 454 millions de francs, pour un chiffre d'affaires de 12,5 milliards (+ 33 %).

★ **Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse**



Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 16/09	Var. % 15/09	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3747,71	1,34	24,97
- SBF 120	2532,44	1,19	23,43
- SBF 250	2385,55	1,03	22,86
- SECOND MAR.	2035,66	– 0,08	12,47
- MIDCAC	1729,94	0,82	8,91
LONDRES FT100	5348,50	1,23	4,11
AMSTERDAM AEI	1029,03	1,49	12,71
BRUXELLES BEL	2258,50	0,80	34,56
FRANCFORT D30	4542,97	2,31	18,31
MADRID IBEX35	8564,50	2,92	11,11
MILAN MIB30	30553	2,83	22,90
SUISSE SMI	6739,70	2,34	7,57
STOXX 666	239,33	1,50	—
EURO STOXX 326	272,31	1,58	—
STOXX 50	3017,85	1,74	—
EURO STOXX 50	2937,54	1,71	—

Monde ▶	Cours 15/09	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	8024,39	0,99	1,47
- SP 500	1037,63	0,80	6,93
- NASDAQ	1676,11	0,76	6,86
BUENOS-AIRES M.	369,97	8,90	– 46,19
JOHANNESBURG	5894,10	3,98	– 23,32
MEXICO BOLSA	197,10	14,66	– 41,07
SANTIAGO IPSA	59,32	8,73	– 47,50
SAO PAULO BOU.	6235	18,68	– 32,28
TORONTO FSE I.	5857,04	– 0,38	– 12,57
ASIE 10h15	16/09	15/09	31/12
BANGKOK SET	14,04	5,25	– 42,88
HONGKONG H.	7060,62	1,64	– 26,69
SÉOUL	25,25	1,05	– 15,80
SINGAPOUR ST.	—	—	—
SYDNEY ALL O.	2592,20	– 0,04	– 2,42
TOKYO NIKKEI	14197,70	– 0,21	– 6,96

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 15/09	Var. % 14/09	Var. % 31/12
ECIA	1059	+ 9,90	– 9,17
BOUYGUES OFFS	164	+ 8,42	– 34,94
ALTRAN TECHNO.	1195	+ 5,84	+ 159,78
SGE	232	+ 5,40	+ 48,71
DEVEAUX(LY)#	830	+ 4,76	+ 25,71
CPR	328,90	+ 4,41	– 32,87
ERAMET	170	+ 4,29	– 25,43
REXEL	479	+ 4,13	+ 2,18
USINOR	62,95	+ 4,04	– 27,56
CHRISTIAN DAL.	581	+ 3,75	– 16,26

Baisses ▶	Cours 15/09	Var. % 14/09	Var. % 31/12
MICHELIN	249,90	– 10,72	– 18,67
BIS	509	– 9,10	+ 3,77
RHONE POULENC	246,10	– 8,54	– 8,71
ISIS	435	– 7,99	– 33,93
RHODIA	92,95	– 7,06	—
METALEUROP	39,40	– 6,03	– 52,02
ESSO	455	– 5,20	– 7,89
TECHNIP	494,80	– 4,88	– 22,07
GROUPE ANDRE	593	– 4,35	– 1,82
CRED.FON.FRAN	75	– 4,33	– 20,21

PARIS SBF 250 — 3 mois
2385,55
2799 · 2697 · 2596 · 2494 · 2392 · 2290
16 JUIN · 31 JUIL. · 16 SEPT.

NEW YORK Dow Jones 3 mois
8024,39
9702 · 9154 · 8696 · 8178 · 7660 · 7161 · 6653 · 6145
17 JUIN · 31 JUIL. · 16 SEPT.

LONDRES FT100 3 mois
5346,50
6199 · 5901 · 5603 · 5305 · 5006 · 4711 · 4413 · 4115
16 JUIN · 3 AOÛT · 16 SEPT.

FRANCFORT DAX 30 3 mois
4942,99
6503 · 6105 · 5707 · 5309 · 4911 · 4513 · 4115
19 JUIN · 4 AOÛT · 16 SEPT.

TOKYO Nikkei 3 mois
14197,70
18469 · 16946 · 15425 · 13142 · 11620
17 JUIN · 31 JUIL. · 16 SEPT.

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

MERCREDI 16 SEPTEMBRE, la Bourse de Paris enregistrait une nette reprise en fin de matinée, dans le sillage de Wall Street.

En hausse de 1,27 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait à *12 heures un gain de 1,30 %*, à 3 746,10 points.

L'indice CAC 40 avait perdu 0,45 % mardi, tiré vers le bas par Michelin après *l'annonce de résultats* décevants et par Rhône-Poulenc, qui a dû fermer temporairement une usine aux Etats-Unis dans l'Illinois. Les milieux financiers sont soulagés par les déclarations du président Bill Clinton sur l'aide à apporter aux pays d'Amérique latine. Le groupe des sept pays industrialisés (G7) devrait adopter d'ici au début octobre un plan d'action commun pour stabiliser les marchés mondiaux, a affirmé mardi le directeur général du Fonds monétaire international, Michel Camdessus.

FRANCFORT

MERCREDI 16 septembre, l'indice Dax a débuté la séance par une hausse de 1,54 %, à 4 926,04 points. La Bourse allemande a réagi positivement à la hausse de Wall Street et à l'attente d'une baisse des taux *aux Etats-Unis. Les valeurs financières* comme Allianz ont profité de cette perspective. La veille, l'indice Dax avait abandonné 1,33 % en *séance officielle*, pénalisé par les déclarations du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, qui a exclu une détente de la politique monétaire en Europe.

LONDRES

MARDI 15 septembre, la Bourse de Londres a terminé la séance sur un gain de 0,25 %, à 5 281,70 points. La tendance a été soutenue par les propos du gouverneur de la Banque d'Angleterre, qui a estimé que le cycle de hausse des taux en Grande-Bretagne touchait à sa fin.

TOKYO

MERCREDI 16 septembre, la Bourse de Tokyo a reculé de 0,21 %, à 14 197,70 points. La séance a encore été marquée par une nouvelle chute de 34 % de l'action LTCB après le rejet par l'op*position du nouveau plan de sau*vetage proposé par le gouvernement. En revanche, les valeurs exportatrices ont bénéficié de *la faiblesse* du yen, revenu à *134* pour 1 dollar.

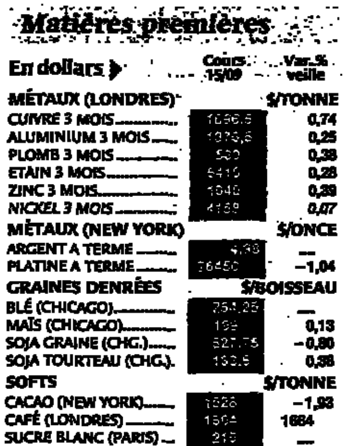
NEW YORK

MARDI 15 septembre, la Bourse américaine a terminé la séance sur un gain de 0,99 %, à 8 024,39 points, grâce au rebond des places financières latino-américaines (+ 18,67 % à Sao Paulo, + 8,9 % à Buenos Aires). Les investisseurs attendent l'intervention du président de la Réserve fédérale devant le Congrès. Il pourrait annoncer une baisse des taux.

Valeur du jour : Rhône-Poulenc pénalisé par sa filiale Centeon

LA SEULE évocation du nom de Centeon fait trembler les détenteurs d'actions Rhône-Poulenc. Et pour n'avoir pas pris en compte ce facteur psychologique, la direction de Rhône Poulenc s'est retrouvée dépourvue devant la chute de son action, mardi 15 septembre (– 8,5 % à 246,1 francs). Paradoxalement, celle de Hoechst, pourtant partenaire à 50 % dans le capital de Centeon, est restée stable, à 72,2 marks.

Action Rhône-Poulenc
en francs à Paris
246,1
360 · 340 · 320 · 300 · 280 · 260 · 240
J F M A M J J A S



L'erreur de Rhône-Poulenc est d'avoir omis de prévenir le marché que la production de flacons d'eau *stérile de Centeon aux Etats-Unis*, cette filiale spécialisée dans les produits sanguins, avait été arrêtée depuis la mi-août à la demande de la Food & Drug Administration (FDA). La société n'a pas estimé que cette nouvelle était importante, car « *elle n'implique pas le rapatriement des lots ni la destruction des stocks. Et, par ailleurs, Centeon avait déjà prévu de stopper la production et de procéder à des investissement de modernisation* », rappelle Philippe Cottet, analyste chez Crédit Lyonnais Securities. « *Les frais qui devaient être supportés en 1999 seront engagés dès 1998* », souligne-t-il. Mais la discrétion de Rhône-Poulenc a fait mauvais effet. Car Centeon traîne un lourd passé. En 1996, la FDA avait constaté que les flacons d'albumine présentaient des fuites. Conséquence, la production a été stoppée, les lots ont été rapatriés et d'importants investissements ont été effectués pour mettre la production aux normes sanitaires. Cela avait nettement réduit la rentabilité de Centeon. Mais, en 1997, la situation s'est aggravée, la FDA obligeant Centeon à de nombreux arrêts de production. Cela s'est traduit par une baisse des ventes, par l'obligation d'acheter des produits à des concurrents pour honorer les contrats et par une hausse des investissements. Résultat, cette filiale, autrefois très rentable, a affiché une perte de 300 millions de francs dans les comptes de Rhône-Poulenc. Mais ce dernier tablait sur un retour aux bénéfices de Centeon en 1998. Las, le coût de l'arrêt de la production, estimé à 100 millions de francs par Philippe Cottet, réduira à néant cet espoir. Un autre analyste, ayant déjà prévu une contribution nulle, s'attend donc à une légère perte, sans la chiffrer. Mais cet épisode ne remet pas fondamentalement en cause les prévisions de croissance du résultat opérationnel de Rhône-Poulenc pour 1998 (+ 15 % à environ 10 milliards de francs). Plus préoccupant, le groupe français est très sensible à la baisse du dollar. L'affaire Centeon serait donc aussi un prétexte pour vendre une valeur qui déçoit les investisseurs.

Enguérand Renault

Matières premières

En dollars ▶	Cours 15/09	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1636,5	0,74
ALUMINIUM 3 MOIS	1375,5	0,25
PLOMB 3 MOIS	530	0,38
ETAIN 3 MOIS	5415	0,28
ZINC 3 MOIS	1040	0,39
NICKEL 3 MOIS	4169	0,07
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	4,98	—
PLATINE A TERME	76450	– 1,04
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	258,25	—
MAÏS (CHICAGO)	193	0,13
SOJA GRAINE (CHG.)	527,75	– 0,80
SOJA TOURTEAU (CHG.)	163,5	0,38
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1526	– 1,93
CAFÉ (LONDRES)	1504	1684
SUCRE BLANC (PARIS)	215	—

Pétrole

En dollars ▶	Cours 15/09	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	1309	1,17
WTI (NEW YORK)	14,7	0,89
LIGHT SWEET CRUDE	14,72	0,89

Or

En francs ▶	Cours 15/09	Var % 14/09
OR FIN KILO BARRE	53300	– 1,02
OR FIN LINGOT	54000	– 0,64
ONCE D'OR LONDRES	290,65	+ 0,16
PIÈCE FRANCE 20 F	320	+ 0,31
PIÈCE SUISSE 20 F	325	+ 2,85
PIÈCE UNION LAT. 20 F	316	—
PIÈCE 20 DOLLARS US	3005	—
PIÈCE 10 DOLLARS US	1502,50	—
PIÈCE 50 PESOS MEX	2030	– 1,96

MONNAIES

● **Dollar** : le billet vert s'inscrivait en hausse, mercredi 16 septembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il cotait 1,6958 mark, 5,6870 francs et 134,34 yens.

La monnaie américaine était soutenue par le rebond, la veille, des places boursières d'Amérique latine, qui représente un partenaire commercial et financier important des Etats-Unis.

« *Le communiqué du G7 a aidé le dollar à reprendre du terrain* », a estimé un opérateur de la Yokohama Bank à Tokyo.

Mais, selon lui, les gains du dollar restaient limités, mercredi matin, les investisseurs restant prudents dans l'attente d'un discours du président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, dans l'après-midi. « *Les investisseurs veulent voir s'il va dire quelque chose sur la possiblité de baisser les taux d'intérêt* », a indiqué cet opérateur.

Cours de change

16/09 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR. S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,66	6,58	9,49	4,06	2,97	4,20	0,34	3,35	—
DM	1,70	1,96	2,84	1,21	0,89	0,13	0,99	—	0,30
LIRE (100)	1676,52	1939,31	2803,97	1198,08	876,81	1239,20	—	987,84	294,66
YEN (100)	135,29	156,53	226,17	96,52	70,66	—	8,07	79,69	23,77
FLORIN	1,91	2,21	3,20	1,37	—	1,42	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,40	1,62	2,35	—	0,73	1,04	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,60	0,69	—	0,43	0,31	0,44	0,04	0,35	0,11
ECU	0,86	—	1,45	0,62	0,45	0,64	0,52	0,51	0,15
DOLLAR	—	1,16	1,67	0,71	0,52	0,74	0,06	0,59	0,18

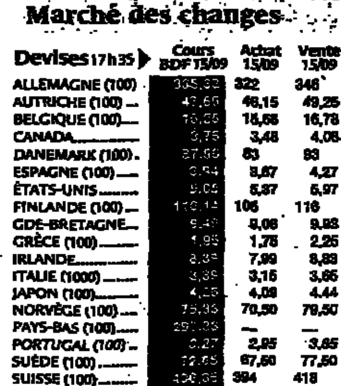
Taux d'intérêt (%)

Taux 15/09 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,34	3,41	4,15	4,96
ALLEMAGNE	3,38	3,38	3,97	4,93
GDE-BRETAG.	7,56	7,27	5,11	4,86
ITALIE	5,19	4,89	4,47	5,38
JAPON	0,39	0,16	0,96	—
ÉTATS-UNIS	5,72	4,86	4,86	5,22
SUISSE	1,12	1,49	2,82	3,98
PAYS-BAS	3,28	3,38	4,14	4,95

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 16/09	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	58237	109,46	109,60
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	3122	96,46	96,48

Marché des changes



Devises 17h35 ▶	Cours BDF 15/09	Achat 15/09	Vente 15/09
ALLEMAGNE (100)	335,33	322	346
AUTRICHE (100)	47,65	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,26	15,56	16,78
CANADA	3,75	3,48	4,08
DANEMARK (100)	87,98	83	93
ESPAGNE (100)	3,94	3,67	4,27
ÉTATS-UNIS	5,63	5,37	5,97
FINLANDE (100)	110,15	106	116
GDE-BRETAGNE	9,48	9,06	9,88
GRÈCE (100)	1,95	1,76	2,25
IRLANDE	8,39	7,99	8,83
ITALIE (1000)	3,39	3,16	3,65
JAPON (100)	4,23	4,09	4,44
NORVÈGE (100)	75,33	70,50	79,50
PAYS-BAS (100)	297,23	—	—
PORTUGAL (100)	3,27	2,95	3,65
SUÈDE (100)	72,65	67,50	77,50
SUISSE (100)	406,08	394	418

TAUX

● **France** : le marché obligataire a ouvert en baisse, mercredi 16 septembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, cédait 25 centièmes, à 109,35 points.

Les opérateurs affichaient leur déception après les déclarations du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, pour qui il serait « *faux de voir dans le communiqué du G 7 un signal à une détente monétaire générale* ». Dans leur communiqué, les sept pays les plus industrialisés avaient mis lundi en exergue la faiblesse, voire la diminution, de l'inflation dans de nombreuses parties du monde, rompant avec leur credo habituel sur la lutte contre la hausse des prix.

Pour le moment, il n'y a « *aucune raison pour une détente monétaire en Europe continentale* », a ajouté M. Tietmeyer, au regard notamment de la croissance économique qui se poursuit.

ÉCONOMIE

Excédent commercial record en Allemagne

L'ALLEMAGNE a enregistré en *juillet* son plus fort excédent commercial depuis dix ans, estimé à 14,2 milliards de deutschemarks (47,5 milliards de francs), *a indiqué mercredi 16 septembre* l'Office des statistiques. En juin 1988, avant la réunification allemande, l'excédent commercial avait atteint 14,233 *milliards* de deutschemarks. Sur les sept premiers mois de l'année, l'excédent commercial atteint 80,6 milliards de deutschemarks contre 62,6 milliards sur les sept premiers mois de 1997. La balance des paiements courants était déficitaire de 1,4 milliard de deutschemarks en juillet.

■ **Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a déclaré mardi** qu'il serait *« faux de voir dans le communiqué* (du G7 de lundi) *un signal à une détente monétaire générale »*. Pour le moment, il n'y a *« aucune raison pour une détente monétaire en Europe continentale »*, a ajouté M. Tietmeyer, au regard notamment de la croissance économique qui se poursuit.

■ ***FMI* : le groupe des Sept pays industrialisés (G7) devrait adopter d'ici début octobre un** plan d'action commun pour stabiliser les marchés mondiaux, affirme le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), M. Michel Camdessus, dans une interview publiée mercredi par le quotidien japonais des affaires *Nihon Keizai Shimbun*. Ce plan sera décidé lors de la prochaine réunion à Washington des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G7, a précisé M. Camdessus. *« Les dirigeants des pays industrialisés sont d'avis que le moment est maintenant venu de prendre une initiative coordonnée car la situation actuelle risque d'évoluer et de devenir une crise si rien n'est fait »*, a-t-il expliqué.

■ **Le FMI a défendu mardi soir la politique qu'il avait adoptée** au cours de l'année écoulée en Asie mais a prévenu que la Russie aurait beaucoup de difficulté à retrouver la confiance de ses créanciers. Lors d'un discours de politique générale devant le European-American Business Council à New York, le directeur général du FMI, Michel Camdessus a également affirmé que son organisation était prête à aider les économies d'Amérique latine.

■ **JAPON : le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI)** a chiffré mercredi à 0,6 % le recul de la production industrielle de l'archipel en juillet, par rapport à son niveau de juin. Le MITI avait initialement évalué à – 0,8 % la baisse de cet indicateur.

■ **ÉTATS-UNIS : les ventes de détail** dans l'ensemble des secteurs de l'économie américaine ont progressé de 0,2 % tout au long du mois d'août après avoir baissé de 0,6 % le mois précédent (chiffre révisé), a annoncé mardi le département du commerce.

■ **FRANCE : les chefs d'entreprise interrogés par la Banque de France** constatent une activité industrielle toujours élevée en juillet et prévoient pour les prochains mois une progression sensible dans tous les secteurs. Dans son enquête de conjoncture publiée mercredi, la banque note qu'en juillet, la demande globale s'est quelque peu infléchie. Le marché intérieur est demeuré ferme mais *« à l'exportation, les débouchés tendent à se réduire avec un repli sensible des ventes vers l'Asie du Sud-Est »*. Cependant, *« les conséquences de la crise russe apparaissent limitées »*, ajoute-t-elle.

■ **ESPAGNE : le produit intérieur brut (PIB) a progressé** de 3,7 % au deuxième trimestre 1998 en rythme annuel, soit le même taux de croissance qu'au premier trimestre.

■ **UKRAINE : la Banque mondiale a annoncé mardi l'octroi de deux prêts** d'un montant de 300 millions de dollars chacun à l'Ukraine pour soutenir le développement de ses entreprises et renforcer son secteur financier.

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 16 SEPTEMBRE

Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12h30

CAC 40 PARIS +1,56 %
CAC 40 : 3755,81

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
Schlumberger #	296	294,50	- 0,50	09/10/98
Shell Transport #	34,60	—	—	15/05/98
Siemens #	376,30	388,90	+ 3,34	24/02/98
Sony Corp. #	428,50	424,90	- 0,84	29/06/98
STmicroelectronics	346	352	+ 1,73	—
Sumitomo Bank #	46,50	46,50	—	30/06/98
T.D.K #	411,10	402	- 2,21	29/06/98
Telefonica #	205	215	+ 4,87	18/05/98
Toshiba #	19,35	19,90	+ 2,84	29/06/98
Unilever #	378	381	+ 0,79	22/05/98
United Technol. #	449	455,90	+ 1,53	10/09/98
Volkswagen A.G #	412,20	425,90	+ 3,32	05/06/98
Yamanouchi #	127,10	127,30	—	29/06/98
Zambia Copper	9,40	9,40	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MERCREDI 16 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
G.T.I (Transport)		400	395
Immobail		225	230
Immobanque	◆	665	665
Lucia	◆	75	75
Monoprix		495	499
MLPC International		499	480
Metal Deploye	◆	380	380
Mors		7,80	6,80
M.R.M. (Ly)		314	314
Navigation (Nle)	◆	140	140
ONA 100 DH	◆	685	685
Optorg		385	385
Exa.Clairefont(Ny)	◆	870	870
Paris Orleans		340	340
Promodes (CI)	◆	2370	2370
PSB Industries Ly		685	685
Raynal Roq.et.SAP	◆	410	410
Rougier #		285	284
Saga		316	316
Gaillard (M)	◆	1699	1699
Gd Moul.Strasbourg	◆	2275	2275
Hotel Lutetia		630	630
Hotels Deauville	◆	940	940
L.Bouillet (Ly)		379,10	397
Lloyd Continental	◆	11490	11490
Matussiere Forest		55	55,50
Moncey Financiere	◆	3300	3300
Part-Dieu(Fin)(Ly)	◆	122,10	122,10
Pollet		530	528

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MERCREDI 16 SEPTEMBRE

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MERCREDI 16 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligène Oncor	◆	24	24
Belvédère		712	735
BVRP		352	368
Chemunex		10	10
Duran Duboi		370	365
Eurofins scientific		495	494,90
FDM Pharma n.		36	36,20
Genset		417,30	435
Guyanor action B		6,40	6,35
Infonie		155,50	158
Joliez-Regol		75	76
La Cie Group		126	121,70
Olitec		826	828
Omnicom		705	688
Picogiga		158,90	153,60
R2I Santé		375	388
Serp Recyclage		733	737

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MERCREDI 16 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech	◆	84	84
Europe Finance Ind.	◆	700	700
Cibox-LCI	◆	228	228
CTT-SCETA	◆	520	520
Sté lecteurs du Monde	◆	171	171
Troc de l'Ile	◆	154,60	154,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demande; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 15 septembre

LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE

Asie 2000	308,60	295,31
Saint-Honoré Capital	22352,25	21701,21
St-Honoré March. Emer.	350,43	335,34
St-Honoré Pacifique	521,71	499,34
St-Honoré Vie Santé	2039,16	1951,35

LEGAL & GENERAL BANK

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

Actimonétaire C	39251,40	39251,40
Actimonétaire D	31097,35	31097,35
Cadence 1 D	1091,03	1080,23
Cadence 2 D	1078,84	1068,16
Cadence 3 D	1067,60	1057,03

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

SPORTS Le Trophée Lancôme de golf se dispute à Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines) du 17 au 20 septembre. Parmi un plateau très homogène figurent cinq des dix meilleurs joueurs mondiaux, confirmant la valeur croissante de ce tournoi richement doté. ● LA DÉLÉGATION américaine sera conduite par Mark O'Meara, tenant du titre, vainqueur en 1998 du Masters et du British Open, et David Duval, numéro deux mondial derrière Tiger Woods. Ce dernier sera le grand absent de la compétition française, à la fin d'une saison 1998 moins fructueuse que la précédente. ● APRÈS avoir connu des fortunes diverses sur le circuit américain, Colin Montgomerie, Nick Faldo et Jesper Parnevik, trois héros de la dernière Ryder Cup, espèrent assurer leur qualification pour la prochaine édition de la prestigieuse confrontation entre les sélections européenne et américaine.

Cinq des dix meilleurs golfeurs mondiaux au Trophée Lancôme

Doté de huit millions de francs de prix, le rendez-vous de Saint-Nom-la-Bretèche est devenu l'une des compétitions les plus attractives du circuit européen, et le sommet de la saison française

QUE SOIT D'ABORD NARRÉE ici l'édifiante histoire d'un joueur de golf qui rêvait de devenir numéro un. L'homme s'appelait Colin Montgomerie. Il dissimulait derrière ses airs pataudS, presque replets, une formidable détermination. Le gaillard était un combattant, un bloc de courage, un Ecossais. Il n'avait peur ni du « Tigre » Eldrick Woods, ce prodige américain qu'il entendait bien détrôner, ni même de cette petite balle blanche qui sait si bien user les plus solides tempéraments.

Pour atteindre, à trente-cinq ans, le firmament, avec lequel il flirtait depuis des années, Colin Montgomerie décida d'amender légèrement sa technique, à la fin de l'année 1997. Le mieux est la tentation permanente du golfeur et son incorrigible erreur. Ce fut là le début du malheur et de mois d'errance sur les parcours verdoyants de la planète. Le joueur, dont on louait auparavant la régularité qui lui avait permis de remporter cinq fois le titre de meilleur Européen, ne parvenait plus à maintenir son jeu d'aplomb pendant les quatre jours que dure un tournoi.

Comble de l'humiliation pour ce métronome, Colin Montgomerie échoua plusieurs fois au « cut », ce couperet qui décide au bout de deux jours de l'élimination des engagés les plus faibles. Fatalement, l'homme se mit à s'interroger. *« En onze ans de carrière, c'est la première fois que je trouve le jeu difficile. Auparavant je n'avais jamais cogité sur mon swing sur le parcours. Aujourd'hui, je pense à toutes sortes de choses et cela me perturbe. »*

Ses piètres performances ne tardèrent pas à le faire dégringoler à la septième place du classement mondial. Dès lors, il n'était plus question d'être numéro un, mais simplement d'essayer de rejouer correctement au golf. Qui a jamais tapé dans une balle de golf ou déjà simplement fait ce cauchemar comprendra par quels tourments passait notre héros.

Au mois d'août, à la fin d'une dernière journée catastrophique à l'US Open, Colin Montgomerie, au bord de la dépression, se décida à appeler Bill Ferguson, l'entraîneur de ses débuts, dont il avait cru pouvoir se séparer. *« J'ai essayé de m'améliorer et ça n'a pas marché,* admit le joueur en repentir. *Maintenant, je dois revenir à ce que j'étais avant. » « Mon élève a besoin de frapper au moins 2 000 balles avant de se retrouver à l'aise »,* pronostiqua Ferguson. L'Ecossais se remit donc humblement à l'entraînement, enchaînant seau de balles après seau de balles sous l'oeil de son mentor.

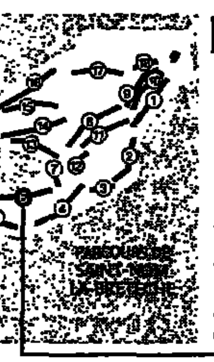
LE RETOUR DE O'MEARA

Qu'on se rassure, la morale de cette histoire est heureuse : dimanche 13 septembre, Montgomerie a remporté en Angleterre son premier tournoi depuis longtemps. Cette fable exemplaire pour dire combien il serait hasardeux de pronostiquer le vainqueur du 29e Trophée Lancôme qui se disputera du 17 au 20 septembre, à Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines).

Le plateau proposé lors de cette édition est particulièrement relevé, avec cinq des dix meilleurs joueurs du monde. Mais ces cadors ont, à un moment ou un autre, souffert des caprices de leur sport. Qu'ils aient vingt ans ou le double, tous ont déjà eu l'occasion de pratiquer l'autodérision. Chacun d'eux a endossé au moins un jour le rôle de « Mister Fun », celui dont on rigole de la maladresse.

Le plus beau coup du Trophée Lancôme

Le Monde a demandé à Gaëtan Mourgue d'Algue, fondateur du Trophée en 1970, de nous raconter le plus beau *coup de golf qu'il a vu sur le parcours de Saint-Nom-la-Bretèche.*
Il a choisi un exploit de Severiano Ballesteros, le jeudi 11 septembre 1997.



1 "Au trou numéro 6, par 5, long de 477 mètres, Severiano Ballesteros égare sa balle au drive à gauche, sous un pin. Les branches l'empêchent de prendre une position normale et de faire un swing. De plus, d'autres arbres étant dans sa ligne de jeu, il doit faire passer sa balle par une petite lucarne entre deux branches pour l'envoyer en direction du green, distant de 200 mètres. Aucune solution en vue sauf tenter une sortie de côté, qui le replacerait sur le fairway et lui permettrait de sauver son par.



L'Espagnol ne l'entendait pas ainsi ; il sort son bois 4, se place à genoux devant la balle. Son mouvement enroulé autour de son corps est court.



La balle s'envole, basse, passe dans la lucarne, poursuit sa trajectoire avec un léger effet de droite à gauche et finit à quelques mètres du green. Dopé par ce coup miraculeux, il fait quatre birdies de suite. Il avouera ensuite qu'il s'entraîne à ce genre de coup depuis sa plus tendre enfance. »

L'Américain Mark O'Meara, vainqueur de l'épreuve française en 1997, sait mieux que quiconque la fragilité d'une trajectoire. A quarante et un ans, ce vieux routier des parcours menait depuis 1980 une belle mais discrète carrière, avant de remporter coup sur coup en 1998 deux épreuves du Grand Chelem, le Masters et le British Open.

Son compatriote David Duval n'avait pas remporté le moindre succès en quatre ans et quatre-vingt-douze tournois. Il a explosé à la fin de 1997 et totalise aujourd'hui sept victoires et nombre de places d'honneur qui lui ont permis de se hisser à la deuxième place du classement mondial, à vingt-six ans.

Que dire du Texan Fred Couples, trente-huit ans, ou de l'Anglais Nick Faldo, quarante et un ans ? Ces deux gloires du milieu ont connu une année noire, en 1997, qui les a renvoyés au-delà de la cinquantième place mondiale. Le premier a retrouvé le plaisir de jouer cette saison. Le second traîne toujours son spleen sur des parcours paradisiaques. Naufragé sur le circuit américain, l'homme aux trois Masters et aux trois British Open est revenu en Europe sans qu'aucune bonne nouvelle ne vienne, pour l'heure, effacer son désarroi.

Pour Nick Faldo comme pour Colin Montgomerie et tant d'autres émigrants, le rêve américain s'est brisé. La victoire, en septembre 1997, de l'équipe d'Europe dans la Ryder Cup, *la prestigieuse compétition* bisannuelle qui oppose une sélection du Vieux Continent à une sélection des Etats-Unis, leur avait tourné la tête. Elle leur avait laissé croire qu'ils pourraient briller sur le lucratif circuit américain. L'extrême concurrence qui sévit outre-Atlantique a eu raison de leur assurance et a consumé leur golf.

JOLIE SOMME

Depuis la fin du mois d'août, ces déçus du Nouveau Monde sont donc revenus sur le circuit européen comme on entre au sanatorium. Ils ont un an pour se refaire une santé morale et financière. La prochaine Ryder Cup aura lieu en septembre 1999 dans le Massachusets, au Country Club Brookline, près de Boston. Et la sélection européenne se fera selon le classement établi entre le 28 août 1998 et le 31 août 1999 dans les épreuves du circuit continental. Le mode de classement est prosaïque : il s'établit selon les gains, calculés en solides livres anglaises, obtenus sur cette période...

Dès lors, les 8 millions de francs de dotations du Trophée Lancôme constituent une jolie somme, même dans un sport aussi prospère. Sans rêver de rivaliser avec les quatre tournois du Grand Chelem (Masters, British Open, US Open, US PGA), la compétition française est devenue une des plus attractives. Et le chèque d'environ 1,3 million de francs remis au vainqueur aiderait grandement à remonter le moral d'un golfeur affligé.

Benoît Hopquin

Le choc des continents

Le classement mondial repose sur un ratio complexe qui tente de faire la synthèse des résultats obtenus sur les différents circuits (Amérique du Nord, Europe, Australasie, sud de l'Afrique).

● **Le classement mondial** (en gras, les joueurs qui participent au Trophée Lancôme) : 1. **Tiger Woods** (EU) : 12,04 ; 2. **David Duval** (EU) : 10,09 ; 3. Ernie Els (AfS) : 9,88 ; 4. Davis Love III (EU) : 9,81 ; 5. **Mark O'Meara** (EU) : 9,73 ; 6. Nick Price (Zim.) : 8,90 ; 7. **Colin Montgomerie** (Eco.) : 8,59 ; 8. **Lee Westwood** (Ang.) : 8,08 ; 9. Phil Mickelson (EU) : 8,08 ; 10. **Fred Couples** (EU) : 8,05, etc.

● **Le classement européen :** 1. Westwood, 614 463 livres ; 2. Darren Clarke (Irl. du N.), 606 067 ; 3. Montgomerie, 580 017 ; 4. Patrik Sjöland (Suè.), 442 186 ; 5. Thomas Björn (Dan.), 420 218, etc.

Pour revoir Tiger Woods en France, il faut encore attendre un peu...

LA SEULE APPARITION en France de la grande vedette golfique du moment, l'Américain Tiger Woods, remonte à 1994. Il n'était encore qu'un amateur qui, à dix-huit ans, faisait déjà beaucoup parler. Quatre ans ont passé, et il sera le grand absent de ce 29e Trophée Lancôme. Pourtant, il n'a pas encore gagné dix-huit titres du Grand Chelem (dont six Masters), comme son compatriote Jack Nicklaus. Il n'a pas remporté quatre-vingt douze victoires dans le circuit professionnel (dont six Ryder Cups) comme Arnold Palmer, autre golfeur de légende venu des Etats-Unis. Il n'a pas, non plus, le palmarès du Sud-Africain Gary Player, qui a accumulé notamment neuf titres du Grand Chelem.

Tiger Woods a une excuse : il n'a pas, non plus, vingt-trois ans. Dans un sport qui permet de se maintenir au meilleur niveau au-delà de quarante ans, le prodige américain a encore largement le temps d'égaler ou de dépasser ses prestigieux aînés. Il en a également le talent. Sa tonitruante entrée dans le circuit professionnel, sa démonstration lors de son premier Masters, en 1997, à vingt et un ans, trois mois et quatorze jours, l'a prouvé.

Il est pourtant une statistique pour laquelle le jeune homme au polo rouge est déjà entré dans le livre des records. Les contrats mirifiques qui s'accumulent (40 millions de dollars de Nike – soit 226 millions de francs –, 20 millions de dollars de Titleist/Cobra – un autre équipementier –, 20 millions de dollars d'American Express), plus encore que ses gains dans les tournois, avoisinant déjà 5 millions de dollars (plus de 28 millions de francs), font de lui un des golfeurs les plus riches de l'Histoire.

Avec pour revers de devoir mériter les sommes dépensées sur son nom. Comme le footballeur Ronaldo, autre « produit » Nike, Tiger Woods doit aujourd'hui justifier sur les terrains moins sa valeur sportive qu'une renommée soudaine, en partie artificielle et sans doute excessive.

Or l'année 1998 du prodige s'avère plus difficile que la précédente. Le champion n'a remporté que deux tournois sur dix-huit disputés, terminant cependant sept fois dans les cinq premiers. Lors de chaque apparition, les caméras de télévision et plusieurs dizaines de milliers de spectateurs le suivent pas à pas sur le parcours, quêtant l'exploit. La pression est énorme.

« TIGERMANIA » INTACTE

Lors du Masters 98, le tenant du titre, au drive surpuissant, s'est encore cru obligé de forcer son geste, commettant ainsi de nombreuses fautes. Lors du British Open, de l'US Open et de l'US PGA, les trois autres tournois du Grand Chelem qui lui restent à inscrire à son palmarès, Tiger Woods a connu *chaque fois une journée sans, anéantissant* les excellentes cartes rendues les trois autres jours.

Pour l'heure, ces résultats mitigés n'ont pas atténué la « Tigermania » qui fait rage outre-Atlantique. Dans un pays qui compte déjà 25 millions de pratiquants, le jeune métis est censé attirer vers le golf les minorités asiatiques et africaines. Des enfants des quartiers défavorisés sont régulièrement conviés à des démonstrations du prodige, rencontres hautement médiatisées. Les sociétés ont déjà très largement rentabilisé les campagnes publicitaires investies sur sa personne. Nike, quasi inexistant dans ce sport auparavant, espère arriver à un chiffre d'affaires de 180 millions de dollars (plus de 1 milliard de francs) dans le secteur à la fin de 1998.

Pour l'heure, le marché américain suffit amplement aux sponsors de Tiger Woods. Les apparitions du joueur hors de son pays sont donc rarissimes et s'orientent plutôt vers le marché asiatique, le deuxième de la planète. Il *n'est pourtant pas irréaliste* d'espérer admirer prochainement le champion au Trophée Lancôme. Le groupe IMG-McCormack, qui gère ses intérêts, est également propriétaire du tournoi français.

B. H.

En Coupe de l'UEFA, le Rapid Vienne ravive la nostalgie des supporteurs bordelais

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Rien n'y fait, et c'est désolant. L'effet Mondial entretenu avec ferveur sur la plupart des stades français n'a pas de prise sur la vie des Girondins à Bordeaux. L'impassible leader du championnat de France surfe sans allégresse sur la crête de ses succès (cinq matches et autant de victoires). Moins de 15 000 spectateurs se sont déplacés mardi 15 septembre au Parc Lescure pour assister au 32e de finale aller de la Coupe de l'UEFA face au Rapid Vienne (Autriche), comme si la balade bordelaise était vouée à s'étioler telle une banale romance d'été.

Le saumâtre résultat nul (1-1) concédé à l'équipe autrichienne ne risque pas de renverser la tendance aussi grise que le ciel, ce mardi soir. Pour leur premier accroc, les Girondins ont quitté le pré lestés d'une bordée de sifflets. L'indulgence n'a pas cours en ces lieux où l'on cultive la nostalgie comme un bien précieux.

Il faut reconnaître que l'histoire s'y prête. Voilà un peu plus de deux ans, Bordeaux stupéfiait l'Europe en brassant les coups d'éclat. Après un premier exploit face au Betis Séville (Espagne), les Girondins ébréchèrent la souveraineté du grandissime Milan AC (Italie) au cours d'un quart de finale retour épique (3-0, après une défaite 0-2 à l'aller).

Elevés au rang de héros, le 12 juillet après France-Brésil (3-0), Christophe Dugarry, Bixente Lizarazu et Zinedine Zidane l'étaient déjà à Bordeaux, et pour l'éternité, *malgré l'échec en finale de la* Coupe de l'UEFA 1996 face aux Allemands du Bayern Munich (1-3, 0-2). De cette épopée, il ne reste au club qu'un seul joueur, François Grenet, dont la notoriété n'a pas encore aiguisé la convoitise d'équipes plus fortunées. Les successeurs mesurent match après match le poids du souvenir.

Ali Benarbia, recruté à l'AS Monaco en juillet pour donner du style aux offensives, sera fatalement comparé au maestro de la Juventus, d'autant plus qu'il se verrait bien cohabiter avec Zidane en équipe de France. Sylvain Wiltord, dévastateur de défenses françaises (six buts depuis le début de la saison), n'échappera pas à la comparaison entre son style chaloupé et la technique cristalline de Dugarry. Quant à l'Espagnol Victor Torres Mestre, débarqué fraîchement de l'Espanyol Barcelone, déjà plus personne ne l'imagine *battre le record des montées offensives* détenu par Lizarazu.

Pour Jean-Didier Lange, coprésident des Girondins, le départ du trio de vedettes était inéluctable compte tenu de la surface financière des clubs acquéreurs (Juventus, Milan et Bilbao). En deux ans, l'opération reconstruction aurait été menée au pas de charge et en bon ordre. *« En 1997, on nous avait reproché l'arrivée massive de nouveaux joueurs et cette saison nous sommes taxés de conservatisme »,* ironise M. Lange, qui se porte garant d'une montée en puissance fondée sur la sérénité : *« Nous n'avons pas triomphé après notre excellent début de championnat, on ne va pas baisser la tête pour avoir laissé échapper la victoire sur le Rapid. Attendez la seconde manche à Vienne dans deux semaines avant de porter un jugement. »*

Pour l'entraîneur, Elie Baup, la contre-performance ne remet pas en cause la valeur de l'équipe démontrée depuis six semaines. *« Physiquement, nous étions un peu court, mais ce n'est pas préoccupant. J'annonce que nous marquerons à Vienne. »* Le capitaine, Michel Pavon, opte pour un optimisme plus circonstancié : *« Tout reste possible à condition de jouer plus intelligemment. Quand on attaque maladroitement comme lors de nos vingt dernières minutes, il n'est pas possible de marquer un but. »* Et encore moins de ramener au Parc Lescure la fièvre des années folles.

Elie Barth

Monaco et Lyon s'imposent à l'extérieur

Des cinq clubs français ayant participé aux 32es de finale aller de la Coupe de l'UEFA, mardi 15 septembre, l'AS Monaco est celui qui a fait le plus grand pas vers une qualification. Les joueurs de Jean Tigana se sont imposés (3-1) sur le terrain du LKS Lodz (Pologne). L'Olympique lyonnais a également réalisé une bonne performance en allant gagner (1-0) à Blackburn (Angleterre) grâce à un magnifique but en reprise de volée de son arrière polonais, Jacek Bak.

***A l'issue de son déplacement en République tchèque,* l'Olympique de Marseille a connu d'énormes difficultés pour obtenir un match nul (2-2) face à la modeste équipe de Sigma Olomouc. Le FC Metz, enfin, est le seul club français à avoir connu la défaite, mardi. Les Lorrains ont perdu (2-1) sur la pelouse de l'Etoile rouge de Belgrade. Le but inscrit par Bruno Rodriguez à la dernière minute de jeu est le premier marqué par Metz depuis le début de la saison en compétition officielle. Les matches retour auront lieu le 29 septembre.**

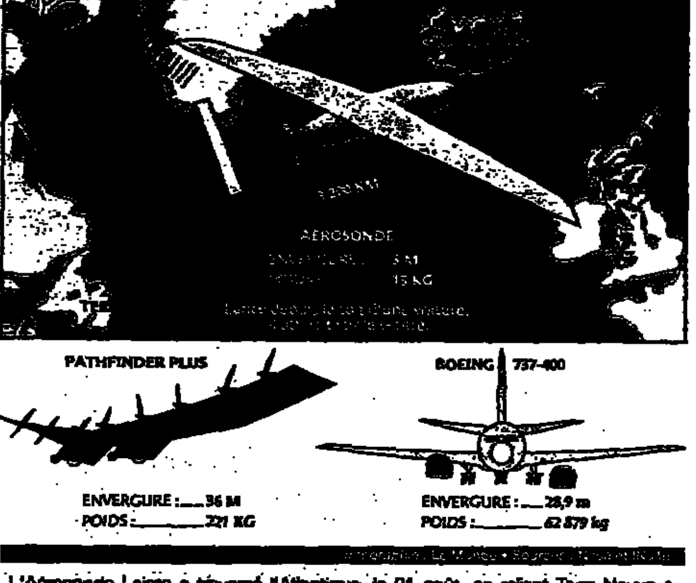
Les avions sans pilote battent des records et intéressent les chercheurs

Naguère trop coûteux et réservés aux militaires, les drones passent au civil

Les armées ont, longtemps, été les seules à pouvoir s'offrir des avions sans pilote utilisés comme cibles mouvantes ou pour des missions de reconnaissance. Le système de positionnement par satellite a réduit le coût et augmenté les performances de ces engins complexes, leur ouvrant de nouvelles applications en météorologie, surveillance aérienne, ou télécommunications.

LINDBERGH doit se retourner dans sa tombe. Un engin d'une quinzaine de kilos, parti le 20 août de Saint John's, à Terre-Neuve, est arrivé vingt-six heures plus tard sur la côte ouest de Benbecula, dans les Hébrides, au large de l'Ecosse. Avec l'Atlantique derrière lui, et sans aucune assistance humaine. Certes, l'aérosonde *Laima*, affrétée par la société américaine Insitu et l'université de Washington à Seattle, a coupé au plus court. Mais ce vol transatlantique « inhabité » ne figurera pas moins dans les registres, tout comme la traversée du *Spirit of Saint Louis*, qui rallia Le Bourget depuis New York le 21 mai 1927, en 33 heures et 32 minutes, après 5 800 km de traversée.

Personne ne pourra raconter l'odyssée de *Laima*, dont le cerveau électronique avait pour seule fonction de garder le cap, guidé en cela par un récepteur GPS (Global Positioning System) qui lui donnait sa position via le célèbre réseau de satellites américain. On ne saura quelles tourmentes il a dû affronter, mais son nom, qui désigne la déesse lettonienne de la bonne fortune, lui a servi de sésame. Trois autres appareils ont quitté Terre-Neuve. L'un s'est écrasé quelques minutes après le décollage, les deux autres ne sont jamais arrivés...



L'Aérosonde Laima a traversé l'Atlantique, le 21 août, en reliant Terre-Neuve à l'Écosse en 26 heures. Ce drone à l'endurance étonnante, autoguidé grâce aux satellites GPS, n'est plus du modèle réduit que le géant Pathfinder Plus de la NASA qui, lui, avait atteint, le 6 août, 24,5 km d'altitude grâce à l'énergie solaire.

L'APPARITION DU GPS

Le record établi par *Laima* fait écho à celui – d'altitude – du *Pathfinder Plus* de la NASA, établi cet été. Ces deux exploits quasi simultanés, l'un effectué par un modèle réduit amélioré et l'autre par un géant ultraléger (36 mètres d'envergure), indiquent que les avions sans pilote entrent dans l'âge de la maturité. Et qu'ils vont sans doute cesser d'être l'apanage des armées, leurs premières utilisatrices, tant pour des missions de reconnaissance et d'espionnage que sous forme de cibles mouvantes servant à tester missiles et autres DCA. Le *Global Hawk*, dernier-né des avions de reconnaissance sans pilote du département de la défense américain, a volé pour la première fois en février. D'une envergure de trente mètres, il devrait être capable de parcourir 24 000 km en 40 heures, pour un coût d'environ 10 millions de dollars l'unité. *« Non seulement nous avons battu le département de la défense*, se réjouit Juris Vagners, du département d'aéronautique de l'université de Washington, *mais nous l'avons fait pour une fraction de ce coût. »* La revanche des drones civils a peut-être sonné.

Quel a été le tournant ? Sans conteste, c'est l'apparition du GPS. *« Il y a quinze ans, on était loin des systèmes autoguidés*, se souvient Daniel Martin, du laboratoire des sciences du climat et de L'environnement de Gif-sur-Yvette. *Les systèmes automatiques étaient trop chers et, pour faire des prélèvements atmosphériques, nous utilisions des drones télécommandés, dotés d'une faible autonomie »*. Daniel Martin a été amené à étudier des moyens de mesure (ozone, benzène, oxydes de carbone et d'azote...) en altitude, au-dessus de l'île d'Amsterdam, un « caillou » battu par les vents de l'océan Indien. Ni le parachute ascensionnel, ni les ballons-sonde, captifs ou non, n'étaient appropriés. Les modèles d'avions télécommandés sans pilote européens étaient trop chers et supposaient en outre un terrassement coûteux pour la piste. Les aérosondes seront-elles plus compétitives ?

Daniel Martin se dit en tout cas *« bluffé »* par leurs performances. A en croire Tad McGeer, le président d'Insitu, celles-ci n'ont pourtant rien d'exceptionnel. *« Si notre aérosonde a pu traverser l'Atlantique avec si peu de carburant, c'est tout simplement parce qu'il s'agit d'un petit avion*, dit-il. *Son moteur n'est pas particulièrement performant, comparé au rendement d'engins plus gros, et son aérodynamique n'est pas non plus très affinée »*. Aussi promet-il une endurance encore plus impressionnante *« lorsque ces problèmes seront résolus »*. La prochaine génération devrait être capable de parcourir 7000 km en trois à cinq jours, emportant une charge utile de 1 à 5 kg, capable de mesurer la force des vents, l'altitude, la pression, l'humidité, et d'autres paramètres qu'elle devra retransmettre par le biais de relais satellites.

MANQUE D'INFORMATIONS

Déjà, l'Aérosonde a été capable de se glisser dans l'œil de cyclones, et d'aller là où même les pilotes les plus chevronnés ne peuvent se risquer. Le développement du programme est soutenu par les services météorologiques de l'Australie, du Canada, de Taïwan et des États-Unis, qui espèrent que les drones pourront ravauder un réseau d'observation météorologique parfois distendu. *« Les drones peuvent répondre à une problématique scientifique »*, assure Philippe Courtier, du laboratoire d'océanographie dynamique et climatologie à Jussieu.

Le programme Fastex 97, portant sur les perturbations formées dans les fronts froids, a montré que les erreurs de prévision étaient souvent dues à un manque d'informations sur des zones océaniques précises où règne une instabilité barométrique forte. *« Il y a un réel enjeu à observer ces zones »*, indique le chercheur. Les ballons sont très faiblement dirigeables, et se perdent, les bateaux marchands susceptibles de fournir les données sont peu nombreux, les avions de ligne pourraient lâcher des sondes, mais pas en dehors des couloirs établis, et les satellites météorologiques n'ont pas encore la précision requise. *« Il est tout à fait concevable d'envoyer des drones survoler ces zones, à plusieurs altitudes différentes, de manière à obtenir une coupe verticale de l'atmosphère. »* Encore faudrait-il déterminer le coût d'entretien d'une telle flotte – à moins de 10 000 francs l'unité –, et coordonner les lancers afin d'être efficace au niveau mondial.

Mais la météorologie n'est pas le seul « marché » des avions sans pilote. Ils pourraient aussi se révéler efficaces dans la lutte contre les incendies, la surveillance de zones à risques (fumerolles volcaniques, accident nucléaire ou chimique), le comptage du bétail dans les grandes plaines ou le contrôle de la vitesse sur les autoroutes. Certains rêvent d'en faire de nouveaux « avions renifleurs », capables de scanner automatiquement le géomagnétisme terrestre et d'y détecter des anomalies indiquant la présence de minerais. Ou encore d'utiliser des avions de haute altitude, tournoyant à l'aplomb des grandes métropoles comme relais de télécommunications, concurrents ou complément des constellations de satellites.

Encore faudra-t-il convaincre les autorités aériennes de laisser des robots en suspension au-dessus de nos villes et de nos aéroports. Les drones n'ont pas encore gagné la partie réglementaire.

Hervé Morin

Toujours plus haut

***Pathfinder Plus*, c'est l'anti-Icare. Seulement mû par l'énergie solaire, propulsé par huit hélices, ce drone a atteint 24,5 kilomètres d'altitude le 6 août, au-dessus de l'île de Kauai, à Hawaï, au cours d'un vol qui dura quinze heures. Hormis les fusées et missiles, un seul avion à réaction, le SR-71 de Lockheed, est capable de voler plus haut. Élaboré par la société américaine AeroVironment pour le compte de la NASA, *Pathfinder Plus* fait partie d'une série d'avions sans pilote ultra-légers (315 kg) mais de grande envergure (36 m), capables d'effectuer des vols de haute altitude et de longue durée, destinés notamment à l'étude de la haute atmosphère. *Le Centurion*, qui aura une envergure de plus de 60 mètres, commencera les essais en vol en octobre et pourrait dépasser 27 km d'altitude. Le modèle Hélios comprendra, lui, des batteries qui lui éviteront de redescendre la nuit, et lui permettront, espère la NASA, de tenir l'air pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois.**

Des traces d'iode 131 repérées dans la Meuse

LA STATION DE MESURE DE L'OFFICE DE PROTECTION contre les rayonnements ionisants (OPRI) de Rancennes (Ardennes) a détecté début septembre une *« augmentation significative, bien que faible »*, de la teneur en iode 131 de la Meuse. Le maximum observé a été de 10 becquerels par litre d'iode 131, en léger excédent par rapport aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé pour l'eau potable (6 Bq/l). Ce radionucléide à vie courte (huit jours) ne semble pas provenir de la centrale nucléaire de Chooz, actuellement à l'arrêt, ni du centre de médecine nucléaire de Charleville-Mézières. La piste des entreprises utilisant des sources radioactives non scellées est écartée, car elles font appel à d'autres radioéléments. Reste l'hypothèse, *« plus que probable »* selon l'OPRI, qui procède aux dernières vérifications, d'urine radioactive rejetée par des patients traités en médecine nucléaire.

DÉPÊCHES

■ **PALÉONTOLOGIE : de nombreuses empreintes de dinosaures** viennent d'être retrouvées en Alaska. Ces traces suggèrent que de nombreux dinosaures peuplaient l'Arctique 90 à 110 millions d'années avant notre ère. Les empreintes appartiennent à cinq espèces différentes de dinosaures et ont été retrouvées sur treize sites éparpillés sur plus d'une centaine de kilomètres le long de la rivière Colville, à l'extrême nord du territoire de l'Alaska. Jusqu'à cette découverte, précise Roland Gangloff (université d'Anchorage), une seule et unique trace attestant la présence de dinosaures avait été identifiée dans la région.

■ ***OVNI* : le service d'expertise des phénomènes de rentrées atmosphériques** (Sepra), dépendant du Centre national d'études spatiales, procède actuellement à des vérifications concernant l'observation par trois personnes d'un phénomène non identifié dans le ciel de Voreppe (Isère), dimanche 6 septembre au soir. L'objet, décrit comme silencieux et sombre, de forme ovoïde, d'un diamètre apparent de quatre à cinq mètres, a été filmé au caméscope. Le film fait l'objet d'une analyse afin d'en évaluer l'authenticité. Le Sepra indique ne pas pouvoir se prononcer sur la nature et l'origine du *« supposé phénomène »*.

Le séquençage du génome humain devrait être achevé en 2003

Trois milliards de bases sont à décrypter

LA COURSE au séquençage du génome humain s'intensifie aux Etats-Unis. Quelques mois après l'annonce faite par Craig Venter, l'un des pionniers du décryptage génétique aujourd'hui passé dans le domaine privé, les scientifiques en charge du projet gouvernemental viennent d'annoncer leur intention de dresser la carte génétique complète de l'homme d'ici à l'an 2003. Soit deux années plus tôt que prévu, grâce à une rallonge budgétaire de 60,5 millions de dollars (365 millions de francs).

« Ces nouveaux objectifs sont ambitieux, même audacieux », a affirmé le directeur de l'Institut national de recherche sur le génome humain (NHGRI), Francis Collins, en présentant au public, lundi 14 septembre, le nouveau calendrier de son projet. *« Nous devrions pouvoir finir un tiers du séquençage du génome humain dès l'année 2001. »* Ce qui met le décryptage complet, *« achevé et de haute qualité, à portée de main pour l'année 2003 »*.

« De haute qualité. » Plus encore que dans la date de réalisation fixée, c'est dans ces trois mots que réside l'atout principal du NHGRI. En mai dernier, le généticien Craig Venter faisait en effet sensation en annonçant que sa société, l'Institut pour la recherche sur le génome (TIGR) de Rockville (Maryland), achèverait le décryptage de 99 % du génome humain en 2001 (*Le Monde* du 3 juin). Une déclaration prise d'autant plus au sérieux par les experts que Venter annonçait que cette aventure serait menée à bien en association avec la firme Perkin-Elmer, géant américain de l'électronique et de l'instrumentation appliquées aux sciences. Le tout avec un budget oscillant entre 200 et 250 millions de dollars, soit moins du dixième du budget (3 milliards de dollars) dédié au même programme par le National Institute of Health (NIH), le ministère américain de la santé.

Si crédible soit-elle, la stratégie de séquençage de Venter, qui propose une analyse directe et globale du génome, comporte néanmoins une faiblesse importante. Loin de donner la séquence complète de notre ADN (acide désoxyribonucléique), elle y laissera des « trous » un peu partout. *« Cette séquence sera donc éparpillée en milliers de fragments. On est loin d'un " livre de la vie " écrit sans interruption ni ambiguïté »*, résume Francis Gallibert, responsable français du programme Génome au CNRS.

UNE ÉBAUCHE GROSSIÈRE

Là réside la principale force de la recherche publique, dont la technique de séquençage, plus lente et plus coûteuse, offre en revanche un décryptage intégral de l'ADN. Lancé en 1990, le projet mené par le NHGRI aurait déjà permis de répertorier plus de 100 millions de paires de bases (les maillons élémentaires de l'ADN). Quand on sait que les chromosomes humains en comportent environ 3 milliards, on mesure le chemin qui reste à parcourir. Pour gagner du temps, les chercheurs de l'organisme gouvernemental envisagent de fournir tout d'abord une ébauche grossière de l'ensemble du génome, puis de l'affiner pour aboutir à une version finale très détaillée. Rendez-vous, donc, en 2003...

Catherine Vincent

هكذا من الأصل

La Moselle parée de la Toison d'or

C'est un original baptême lorrain de l'euro qui a eu lieu dans la forteresse de Mensberg, au milieu des trésors de l'ancien empire bourguignon

THIONVILLE
de notre envoyé spécial

Tous les élus français n'ont pas eu l'idée, comme en Moselle, de célébrer par un acte culturel la naissance de l'euro. Au château fort de Mensberg, édifice défensif des XIIIe et XVIIe siècles, sur une hauteur au nord-est de Thionville, à dix minutes de la frontière franco-germano-luxembourgeoise, les responsables lorrains ont, *mutatis mutandis*, refait ces dernières années, pour 100 millions de francs (*dont 30 % à la charge de l'Union* européenne), le coup de Napoléon III et Viollet-le-Duc à Pierrefonds (*Le Monde* du 9 avril).

Aimablement rebaptisé *« château de Malbrouck »* par les élus locaux, en mal de *« clin d'œil européen à nos amis anglais »* (les destinataires sont néanmoins restés de glace), l'ancien fort, refait à neuf mais à l'identique, doublé de béton mais revêtu de vieilles pierres, fut en effet occupé en 1705, durant la guerre de Succession d'Espagne, par Malborough, *« cet ancêtre de Winston Churchill qui s'en allait gaiement guerroyer, afin d'embêter Louis XIV, alors en train de placer un de ses petits-fils sur le trône d'Espagne »*. Cependant *« Malbrouck retraita assez piteusement devant le maréchal de Villars »*, rappelle un érudit du cru.

Le peuple français chansonna donc longtemps *« Malbrouck »* – on l'entend encore aujourd'hui – et Villars fut décoré de la Toison d'or par Philippe V, nouveau monarque espagnol *made in France*.

La Toison d'or ! D'Alexandre le Grand à Napoléon 1er, l'aventure de Jason en Colchide (actuelle Georgie) fouetta les imaginations du Vieux Monde. A l'heure de la « tremblante » du mouton, nouveau cauchemar à l'horizon européen, la laine même mordorée d'un bélier a-t-elle encore une chance de faire rêver ?

Cent cinquante œuvres d'art insignes – des marbres antiques à Velasquez ou Bernard Buffet, de la *« tragi-comédie à machines »* de Corneille jouée aux noces de Louis XIV jusqu'aux incroyables carapaces en diamant des décorations ibériques – rendent en tout cas éblouissante l'exposition installée sous les voûtes de l'ex-caserne de Marlborough-Malbrouck.



D'AUTRICHE OU D'ESPAGNE

On s'y rend compte à quel point la légende païenne de cet héroïque voyou de Jason – reprise à Bruges et Dijon en 1429-1430, comme *symbole d'un nouvel ordre chrétien de chevalerie*, par un autre célèbre coureur de jupons et de chemins, Philippe le Bon, duc de Bourgogne – inspira ou galvanisa artistes et guerriers, lointaines dynasties et jeunes ambitieux. La loi salique régissant la Toison d'or dans ce mirifique empire bourguignon, dilaté un moment de la Hollande au Charolais *via* le Luxembourg et la Lorraine, la direction de l'ordre échut aux Habsbourg d'Autriche, lorsque l'un d'entre eux épousa en 1477 la dernière Capétienne de Bourgogne. Un autre *mariage* ayant donné plus tard l'Espagne aux Habsbourg, Charles Quint tenta de ligoter la France avec sa Toison d'or paneuropéenne, désormais étirée de la Hanse à Grenade et du Rhin aux colonnes d'Hercule.

Si Villars, soldat du Roi-Soleil, eut droit à la Toison d'or, c'est qu'il avait contribué à offrir l'Espagne à un Bourbon, lequel, à peine intronisé, *« toisonna »* malgré les protestations autrichiennes. Napoléon 1er s'en souvint lorsqu'il fut maître à la fois de Madrid et de Vienne : en 1809, il institua la décoration européenne des Trois-Toisons d'or, qui toutefois fut vite oubliée. En 1912, François-Joseph d'Autriche-Hongrie et Alphonse XIII d'Espagne rapprochèrent leurs Toisons d'or, avant *que les deux ordres ne reprennent* chacun sa vie.

En Autriche, nous dit Otto de Habsbourg, député européen et aîné de sa lignée : *« Je suis à présent le grand-maître de la Toison d'or qui a cinquante membres de différents pays. Il n'y a pas de rapport direct avec l'ordre espagnol. La Toison d'or continue exactement selon les statuts de sa fondation. L'ordre, dans sa branche autrichienne, est reconnu comme association de droit international. »*

Le trésor initial de la Toison d'or, ramené en catastrophe de Bruxelles à Vienne pendant la Révolution française, est toujours pour l'essentiel gardé en Autriche, d'où en principe il ne sort jamais.

LA CROIX DU SERMENT

Apparemment, une seule pièce de là-bas se trouve à l'expo de Mensberg : la fameuse croix bourguignonne du Serment de la Toison d'or, datée de 1430, dont les émaux et les perles passent pour cacher un fragment de la Vraie Croix.

En Espagne, l'ordre est dynastique et étatique. Le roi y a admis diverses personnalités, tel l'écrivain José Maria Peman, adaptateur de Claudel et Bernanos en espagnol, ou Torcuato Fernandez Miranda, l'un des artisans de la démocratie couronnée en même *temps qu'un admirateur patenté* de Machiavel...

Eternel emblème européen ou vieillerie surdorée, la Toison d'or continue d'évidence à fasciner, à voir les visiteurs accourus à Mensberg d'Alsace-Lorraine, du Benelux, d'Allemagne. Outre des merveilles d'art pluricentenaires ou modernes dans leur provisoire écrin lorrain, ils découvrent aussi un coin vert, vallonné et viticole de l'industrielle Moselle, orné de vaches apparemment pas « folles », de ruisseaux clairs et de forêts saines. Presque comme sous Philippe le Bon, en somme...

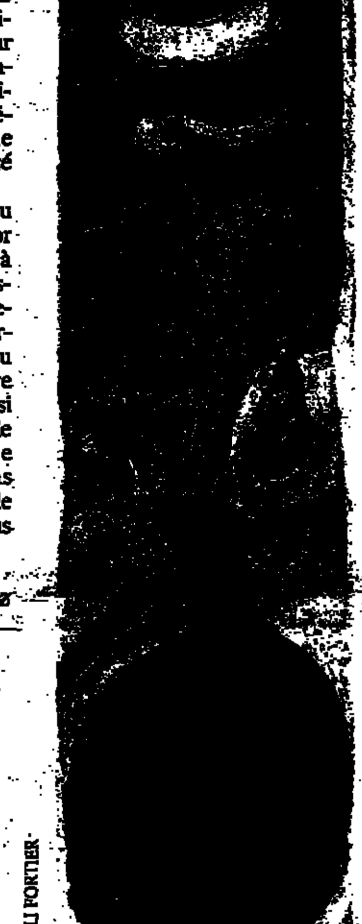
Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Carnet de route

● **Manifestation :** exposition « La Toison d'or, un mythe européen », jusqu'au 13 décembre au fort de Mensberg, dit « château de Malbrouck », Manderen (Moselle). Entrée individuelle gratuite. Visite guidée pour groupes : 300 F. Tél. : 03-87-37-59-59.

● **Lecture :** *La Toison d'or, un mythe européen*, livre-album collectif en couleur, sous l'égide de Jean Richard, de l'Institut, et de Jean-Luc Liez, coéd. Somogy-Serpenoise, 225 p., 245 F.

● **Table :** au Relais du château de Mensberg (57480 Manderen, tél. : 03-82-83-73-16), on est reçu par les jumeaux Schneider, fameux dans la contrée pour leur porcelet à la bière ou à l'estragon (75 F). Menus de 120 à 250 F. Le Relais a aussi des chambres (300 F), mais une seule, la 12, a vue sur le fort.


NATALI FORTIER

Dubrovnik, beauté croate

A peine trois heures de vol de Paris, et l'avion se pose sur une *riviera* luxuriante où jaillissent des cyprès effilés. La côte dalmate, sur la rive orientale de l'Adriatique. Mer de cristal, plages rocheuses, végétation méditerranéenne au pied de collines pelées. La terre, ici, s'effiloche en îles. Dubrovnik. Pour la décrire, les hommes, éblouis, ont recours à des périphrases. *« Athènes des Balkans »*, *« perle de l'Adriatique »* ou, plus simplement, rivale de Venise. Aujourd'hui, l'ancienne *Raguse* compte *quelque 50 000* habitants. La ville ancienne, à l'intérieur de puissants remparts, au bord d'une mer d'un bleu intense, est une beauté, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité. Pénétrer à la tombée du jour, par la porte de l'horloge, dans Stradun, la rue qui la traverse de part en part. Pavée de marbre, bordée de maisons en pierre, à deux étages, volets verts à demi soulevés, elle est telle qu'en son âge d'or, le XVIe siècle. *Déambuler le matin, à la fraîche, dans les* rues en escaliers, quand les « locaux » prennent le café et lisent le journal, assis dans les fauteuils des touristes. Pots de fleurs et plantes sont posés à même les *marches, le linge sèche en l'air.* De pollution, point : les voitures et panneaux d'affichage sont interdits. On peut y aller en toute saison, l'automne et le printemps étant l'idéal. Les hivers sont doux, l'été chaud (40° à l'ombre en juillet dernier), l'eau de mer délicieuse. Destination parfaite, donc, pour un très long week-end ou, mieux, une semaine. Croatia Airlines (tél. : 01-42-65-30-01) assure un vol quotidien Paris-Dubrovnik avec escale à *Zagreb* (2 490 F à partir *du 24 octobre*). Peu de voyagistes pour l'instant. Havas Voyages semble, sinon le seul (il y a aussi Jet Tours et Fram), du moins le meilleur, comme on a pu le constater en visitant les différents hôtels proposés par les uns et les autres. En effet, si la cité ancienne est restaurée, l'hôtellerie se remet lentement en état après les bombardements d'obus serbes en 1991-92. Exclusivité Havas Voyages, la Villa Dubrovnik (40 chambres) : le bon goût *absolu.* Déjeuner sous la charmille et déguster les vins en contemplant la vieille ville et l'île de Lokrum (7 nuits en chambre double et demi-pension, vols, transferts, à partir de 6 000 F, d'avril à octobre). Sur la baie de Lapad, le Splendid, un hôtel tout simple (même forfait, à partir de 2 500 F). Et, paradis des sportifs, le très moderne Croatia, à la lisière de Cavtat, village de pêcheurs à vingt minutes de Dubrovnik en car ou bateau (à partir de 3 200 F). Pour ces trois forfaits, s'adresser à la centrale de réservations Havas Voyages Vacances, tél. : 01-41-06-41-23, Minitel 3615 Havas Voyages. Le soir, on ira dîner au Nautika (300 F environ, vins inclus), à côté des remparts, *avant d'aller prendre un jus d'abricot ou de* pêche, de fabrication locale, sur la terrasse du Gradska Kavana, « le » café de la vieille ville. Peu de plages de sable. On se baigne au creux des rochers, après avoir descendu une ribambelle de marches aménagées dans la colline. Celle de la ville, en béton, trahit un monde totalitaire et sans grâce qui a vécu. Pour les croisières dans les îles, – celle de Mljet a un lac intérieur d'eau salée –, s'adresser à Atlas (tél. : 00-385-20-44-22-22) *qui possède une flotte* de bateaux dont des caïques (un jour, 150 F, *une semaine, 2 000 F). Le même organise* des excursions à Cilipi (danses folkloriques et marché le dimanche) et à Konavle, où l'on déjeune de produits locaux, au bord de la rivière.

Renseignements et brochures à l'Office national croate du tourisme (tél. : 01-40-06-03-05). Guides : *Croatie, Istrie et Dalmatie* (Nelles) et *Croatie* (encyclopédie Gallimard), à paraître au printemps.

Danielle Tramard

PARTIR

■ ***L'ART AU JAPON.*** L'art sera le fil conducteur de cet itinéraire japonais, d'Osaka à Tokyo en passant par Nara où, depuis le IVe siècle, se sont *constituées* la puissance impériale et l'unité du Japon, et Kyoto, *« image figée d'un passé qui s'estompe »*. Le musée privé Yamato Bunkakan, les petits monastères provinciaux de l'école bouddhique Shingon, les temples *noyés* au cœur de jardins de promenade ou de contemplation, mais aussi les villas impériales, temples et jardins privés que l'on visite *munis d'autorisations spéciales*, ainsi que les réalisations de l'école d'architecture contemporaine feront partie intégrale de cette initiation dirigée par Françoise Chappuis, chargée de mission au Musée Guimet. Du 17 au 29 octobre, 29 900 F, incluant les vols réguliers Japan Airlines, la demi-pension et l'hébergement dans de très bons hôtels situés au cœur des villes, ce qui permet de se promener à pied dans les quartiers anciens et évite des pertes de temps.

★ **Association française des amis de l'Orient, 19, avenue d'Iéna, 75116 Paris, tél. : 01-47-23-64-85.**

■ **LA ROUTE DES CARILLONS.** Plus d'un tiers des carillons recensés en France tintinnabulent dans la région du Nord-Pas-de-Calais. Une route des carillons propose, le dimanche 20 septembre, de découvrir ceux qui rythment les heures des habitants de Douai, de Saint-Amand et de Tourcoing. Accompagnée par Bernard Paschal, restaurateur et installateur de cloches à Wimereux, la visite partira de Douai à 10 h 15 pour s'y achever à 18 h 15. Le prix (150 F) comprend le transport en autobus grand tourisme, les visites guidées et le déjeuner.

★ **Renseignements au 01-48-00-59-62.**

■ **L'ANGLAIS DU VOYAGEUR.** Pourquoi ne pas profiter de la rentrée pour « polir » son anglais ou, carrément, l'apprendre ? En une trilogie efficace – cours, découverte de la ville et mise en pratique immédiate de ses connaissances –, OISE (Oxford Intensive School of English), organisme spécialisé dans l'enseignement de *« l'anglais des touristes et des voyageurs »*, permet de comprendre les annonces dans un avion, à l'aéroport, de commander son menu au restaurant ou de demander sa route. Exemple : une semaine à Dublin, ville attachante s'il en est, avec cinq cours quotidiens de quarante-cinq minutes, en petit groupe, ou deux leçons particulières, logement dans une famille, du dimanche au dimanche, 6 000 F, vols non inclus. Logement possible à l'hôtel. Ces mêmes stages ont aussi lieu à Oxford et Cambridge, villes réputées pour leur *anglais très* pur.

★ **OISE, 21, rue Théophraste-Renaudot, 75015 Paris, tél. : 01-44-19-66-66.**

■ **GREENS D'ASIE.** D'un côté, la mer de Chine et la plus belle plage de l'île de Bintan, en Indonésie, à moins d'une heure de ferry de Singapour ; de l'autre, un luxuriant parc tropical de 500 hectares. Avec ses quatre tridents, Ria Bintan, le dernier-né des villages du Club Med, figure au sommet de la hiérarchie du voyagiste en matière de standing : 308 chambres spacieuses et climatisées avec vue sur mer, télé et téléphone, 4 restaurants, etc. De plus, il s'affiche d'ores et déjà comme une exceptionnelle destination golfique avec, dans les environs, trois 18-trous signés Jack Nicklaus, Ian Baker-Finch et Greg Norman, et, aux portes mêmes du village, un parcours époustouflant dessiné par Gary Player. Le *nec plus ultra* de la planète golf ! De quoi combler les GM sportifs, qui peuvent également s'adonner à la plongée, au tennis, au squash, à la planche à voile, au kayak de mer et, dans le cadre d'une étonnante école de cirque, au trapèze volant. Avec le transport aérien de Paris, compter, pour sept jours en pension complète, de 9 890 F à 14 390 F par personne (selon la période choisie) en chambre double, un *green-fee* coûtant environ 300 F en semaine et 450 F le week-end. Le village est ouvert toute l'année et les enfants y sont accueillis et encadrés à partir de deux ans. En option, une escapade de trois jours à Singapour (à partir de 3 200 F), dont le jardin botanique et l'étonnant zoo nocturne méritent la visite.

★ **Renseignements au 08-01-80-28-03.**

هكذا من الأصل

Nuages au nord, soleil au sud

JEUDI. Le vaste minimum dépressionnaire situé au sud de la Scandinavie dirige toujours un flux de nord-ouest qui alimente le nord du pays en air humide de basse couche. Plus au sud, l'air est plus sec et le temps plus ensoleillé.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – De la Bretagne à la Normandie, les nuages seront nombreux du matin au soir et le soleil restera timide. En Bretagne, le ciel se couvre, avec quelques gouttes, en fin d'après-midi. Dans les pays de Loire, après la dissipation des brumes matinales, le soleil sera plus généreux. Peu de changement côté température.

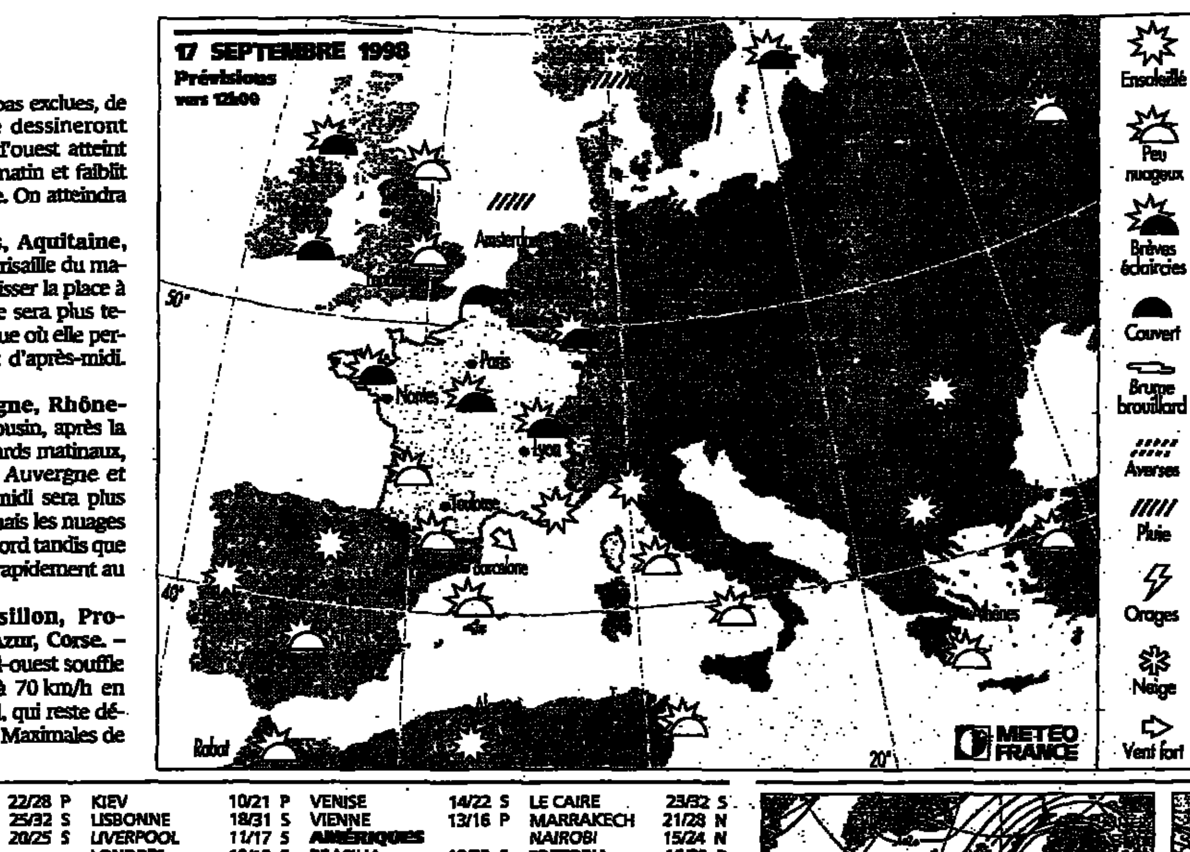
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le ciel sera souvent nuageux. La couche nuageuse se déchirera par endroits, surtout l'après-midi, permettant au soleil de faire de petites apparitions. On atteindra 17 à 20 degrés du nord au sud.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Après une matinée très nuageuse et venteuse, au cours de laquelle quelques gouttes ne sont pas exclues, de timides éclaircies se dessineront l'après-midi. Le vent d'ouest atteint 60 km/h en pointe le matin et faiblit un peu dans la journée. On atteindra 15 à 18 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – La grisaille du matin se dissipera pour laisser la place à un généreux soleil. Elle sera plus tenace dans le Pays basque où elle persistera jusqu'en début d'après-midi. Maximales de 21 à 24.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Dans le Limousin, après la dissipation des brouillards matinaux, le soleil domine. En Auvergne et Rhône-Alpes, l'après-midi sera plus belle que la matinée, mais les nuages restent nombreux au nord tandis que le soleil s'impose plus rapidement au sud.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le vent de nord à nord-ouest souffle modérément, jusqu'à 70 km/h en pointe. Il nettoie le ciel, qui reste dégagé du matin au soir. Maximales de 22 à 26.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ MEXIQUE. Le centième hôtel Méridien ouvrira ses portes à Cancun, au bord de la mer des Caraïbes, en octobre. Pendant les cent jours suivant l'ouverture, une réduction d'environ 600 F sera appliquée sur toutes les notes pour des séjours d'au moins quatre nuits au tarif normal (1 200 F la chambre). Les compagnies aériennes partenaires du groupe Forte Hotels attribueront un supplément de 100 miles à leurs clients séjournant pendant la même période dans l'un des hôtels Méridien. Réservations au 0-800-40-22-15.

■ CORÉE. Les possesseurs de la carte Visa reçoivent gracieusement un « *Visa passeport privilèges* » chez la plupart des partenaires de l'opération « La Corée accueille la carte Visa », qui leur ouvre jusqu'en juillet 1999 des réductions allant jusqu'à 40 % dans quelque 150 hôtels, restaurants, boutiques et sites culturels. Office national du tourisme coréen, tél. : 01-45-38-71-23.

PRÉVISIONS POUR LE 17 SEPTEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	22/28 P	KIEV	10/21 P	VENISE	14/22 S	LE CAIRE	23/32 S
				POINTE-A-PIT.	25/32 S	LISBONNE	18/31 S	VIENNE	13/16 P	MARRAKECH	21/28 N
				ST-DENIS-RÉ.	20/25 S	LIVERPOOL	11/17 S	AMÉRIQUES		NAIROBI	15/24 N
				EUROPE		LONDRES	10/19 S	BRASILIA	19/32 S	PRETORIA	16/20 P
				AMSTERDAM	11/15 P	LUXEMBOURG	9/14 N	BUENOS AIR.	9/17 N	RABAT	21/26 S
FRANCE métropole		NANCY	9/16 C	ATHENES	19/26 N	MADRID	17/30 S	CARACAS	25/28 N	TUNIS	21/30 N
AJACCIO	15/24 S	NANTES	11/21 N	BARCELONE	18/25 N	MILAN	16/26 S	CHICAGO	15/24 S	ASIE-OCÉANIE	
BIARRITZ	13/21 N	NICE	16/24 S	BELFAST	9/14 N	MOSCOU	8/17 S	LIMA	14/19 N	BANGKOK	26/30 P
BORDEAUX	11/24 S	PARIS	11/20 N	BELGRADE	11/19 P	MUNICH	9/12 P	LOS ANGELES	17/24 S	BOMBAY	26/29 P
BOURGES	8/21 N	PAU	10/22 N	BERLIN	10/12 P	NAPLES	19/25 S	MEXICO	14/21 C	DJAKARTA	27/32 C
BREST	12/18 C	PERPIGNAN	15/26 S	BERNE	9/14 N	OSLO	9/17 P	MONTREAL	8/20 S	DUBAI	29/38 S
CAEN	12/17 N	RENNES	11/21 N	BRUXELLES	12/15 C	PALMA DE M.	17/27 S	NEW YORK	21/25 C	HANOI	26/29 C
CHERBOURG	12/17 N	ST-ETIENNE	9/21 N	BUCAREST	11/23 S	PRAGUE	8/12 P	SAN FRANCIS.	11/17 C	HONGKONG	25/30 N
CLERMONT-F.	10/23 S	STRASBOURG	10/16 C	BUDAPEST	12/16 P	ROME	18/24 S	SANTIAGO/CHI	11/20 N	JERUSALEM	24/32 S
DIJON	9/19 C	TOULOUSE	12/24 S	COPENHAGUE	10/15 P	SEVILLE	20/35 S	TORONTO	13/23 S	NEW DEHLI	26/32 N
GRENOBLE	8/22 N	TOURS	9/20 N	DUBLIN	9/15 N	SOFIA	13/21 S	WASHINGTON	23/33 C	PEKIN	17/26 C
LILLE	10/17 N	FRANCE outre-mer		FRANCFORT	10/15 P	ST-PETERSB.	10/16 P	AFRIQUE		SEOUL	20/27 S
LIMOGES	9/22 S	CAYENNE	23/32 S	GENEVE	11/18 N	STOCKHOLM	11/16 N	ALGER	21/28 S	SINGAPOUR	27/29 C
LYON	10/21 N	FORT-DE-FR.	26/31 S	HELSINKI	10/16 N	TENERIFE	17/23 S	DAKAR	27/29 P	SYDNEY	10/20 S
MARSEILLE	15/25 S	NOUMEA	21/25 P	ISTANBUL	17/22 S	VARSOVIE	8/14 P	KINSHASA	19/29 S	TOKYO	22/28 C

Situation le 16 septembre à 0 h TU

Prévisions pour le 18 septembre à 0 h TU

JARDINAGE

Lierres, vignes vierges et murs de maçon

LIERRES et vignes vierges semblent inquiéter de nombreux jardiniers débutants, tandis que quelques amateurs chevronnés continuent de les accuser de tous les maux.

Il est, certes, exact que le lierre dégrade les murs anciens en pisé, en torchis ou faits de pierres, de briques assemblées au mortier bâtard, fait de chaux et de sable de carrière, ou au plâtre gros – typique de la région Ile-de-France jusqu'à la première guerre mondiale. Les crampons d'*Hedera elix* sont, en fait, de minuscules racines qui ne demandent qu'à devenir grandes : trouvant un « terrain » favorable, elles s'insinuent entre les pierres, les déchaussent et finissent, après de longues années, par faire tomber des pans de murs entiers. Mortier de chaux, plâtre sont des matériaux tendres, poreux et riches en éléments nutritifs dont le lierre se régale. La vigne vierge s'accroche, elle, grâce à des ventouses multiples très efficaces et d'une résistance à l'arrachage étonnante. Elle ne dégrade pas les façades et peine d'ailleurs à grimper à l'assaut de celles qui sont en plâtre lissé et peint à la chaux ou laissé nu : les ventouses s'y accrochent moins fort et il n'est pas rare que quelques branches, alourdies par une pluie abondante, se décrochent. Sur ces façades-là, supprimer la vigne vierge est un jeu d'enfant : il suffit de tirer dessus, et elle ne laisse même pas beaucoup de ventouses desséchées. La vigne vierge, sauf cas d'école qui resterait à étudier, est sans danger pour les murs anciens, qu'elle protège de la pluie dès qu'elle est en feuille. De nombreux oiseaux acceptent de nicher dans son feuillage. Les trois problèmes posés par cette grimpante (qui nous ont fait renoncer à la nôtre) viennent de ce qu'elle attire les guêpes et les abeilles (surtout les guêpes) quand elle est en fleurs, de sa rapidité de croissance et de sa vigueur, qui contraignent à la tailler plusieurs fois dans la saison si l'on ne veut pas qu'elle soulève les tuiles et bouche les gouttières, et de l'abondance de feuilles mortes à ramasser et à faire brûler, car elles pourrissent *difficilement* – un peu comme celles du marronnier d'Inde.

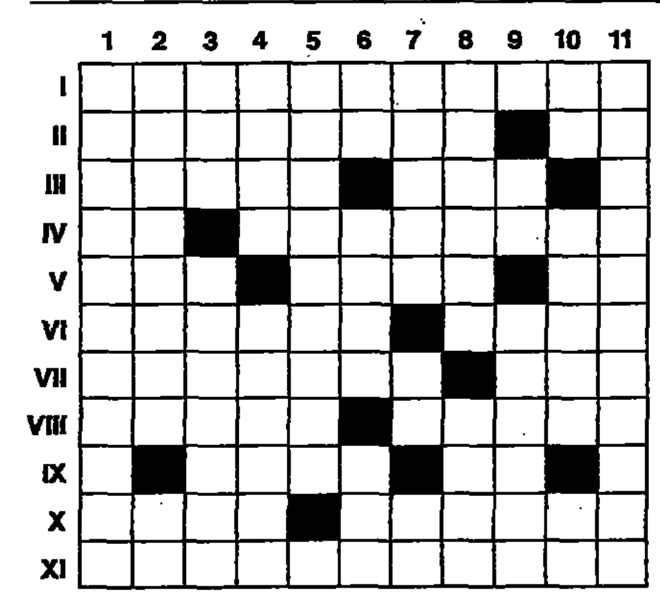
Le lierre n'abîmera aucun mur de construction moderne du moment que pierres ou briques ont été assemblées avec du ciment gris ou blanc, peu importe : ce que l'on appelle chaux de nos jours et qui se trouve chez tous les marchands de matériaux... est du ciment.

Le lierre pousse lentement, sa taille est aisée, son feuillage vernissé ne retient pas la poussière, il est permanent et, de ce fait, pourra garnir les façades orientées plein ouest, qu'il protégera efficacement de la pluie. *Le lierre ne supporte* en revanche pas le plein sud, voire le sud-ouest : le soleil grille alors ses jeunes feuilles, mais, surtout, favorise l'installation des araignées rouges et grises qui piquent l'envers des feuilles qu'elles décolorent. Il ne devra pas atteindre gouttières et tuiles et ses éventuelles branches fructifères seront supprimées impitoyablement.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98222



HORIZONTALEMENT

I. Mise sous pression des travailleurs. – II. Fermeture étanche. Possessif. – III. Plein comme un bar. Remplit les cabinets. – IV. Personnel. Gardien des trésors à Saint-Pétersbourg. – V. Drôle de zig, ce président devenu roi. Cachet pour le voyage. Préposition. – VI. Apportent leur renfort ou prêtes à tout détruire. Tarde à agir. – VII. Chargées d'un blanc manteau. Touffu et serré. – VIII. Beau coup de dés. Où les vieilles sont vendues au plus offrant. – IX. Prince troyen. Champion. – X. Préparée comme une sauce. Mouvement. – XI. Vient de faire sa rentrée.

VERTICALEMENT

1. *En meilleure place sur le I.* – 2. Ecrite pour convaincre. Un peu d'intérêt. – 3. Etendue de cailloux. Folles et sans chaleur. – 4. Sans apprêt. Bien fatiguée. – 5. Etourdie. – 6. Pris en considération. Va au tapis pour rapporter. Un petit morceau de travail. – 7. Fournisseur d'huile. Scandium. Marque le lieu. – 8. Regroupe les facultés. Travailla pour des haricots. – 9. Arrose le Nord. On lui doit *une fière chandelle de l'avoir supprimée.* – 10. Dans la nature. Comportement. Départ musical. – 11. Bien équipée, elle devrait réussir.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98221

HORIZONTALEMENT

I. Hémistiches. – II. Apogée. Abri. – III. Lointain. RG. – IV. Lune. Divan. – V. Use. Breveta. – VI. Cernée. Etat. – VII. Isabeau. – VIII. Noé. Tonus. – IX. Ah. Tenv (vent). Tir. – X. Nier. Digère. – XI. Tonifiasses.

VERTICALEMENT

1. Hallucinant. – 2. Epouse. Ohio. – 3. Moinerie. En. – 4. Igné. Ns. Tri. – 5. Set. Béate. – 6. Tea. Rebondi. – 7. Ide. Envia. – 8. Caniveau. Gs. – 9. HB. Vétustes. – 10. Errata. Ire. – 11. *Signataires.*

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde, 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

BRIDGE

PROBLÈME N° 1806

POLONAIS SUR LA CORDE RAIDE

C'est souvent un chelem sur la corde raide qui est le facteur décisif d'un grand match. Dans la Bermuda Bowl de Yokohama, l'entame à Pique était la seule qui semblait mortelle.

Nord : ♠ A 4 ♡ R 6 5 ◊ R ♣ R D V 7 6 5 3
Ouest : ♠ R D V 9 ♡ 10 9 7 3 ◊ A 8 2 ♣ 8 2
Est : ♠ 7 6 3 ♡ V 4 ◊ V 10 9 5 4 3 ♣ 10 9
Sud : ♠ 10 8 5 2 ♡ A D 8 2 ◊ D 7 6 ♣ A 4

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♣	passe	2 ♣	passe
2 SA	passe	3 ♣	passe
3 ♡	passe	3 SA	passe
4 ♣	passe	4 ♡	passe
4 SA	passe	5 ♡	passe
6 ♣	passe	passe	passe

Ouest trouva facilement l'entame à Pique. Après avoir pris avec l'As de Pique, *comment Gawrys, en Sud, joua-t-il* pour gagner ce PETIT CHELEM À TRÈFLE contre toute défense ?

Réponse :

Il y a onze levées sur table (un Pique, trois Cœurs *et sept* Trèfles), et la douzième levée ne peut provenir que du quatrième Cœur de Sud ou d'un squeeze à Carreau-Cœur si le même adversaire (Ouest en l'occurrence a l'As de Carreau et la grande à Cœur). *Mais comment le squeezer* quand il n'y a pas eu de « rectification de compte », c'est-à-dire quand les adversaires n'ont pas fait la levée à laquelle ils avaient droit ?

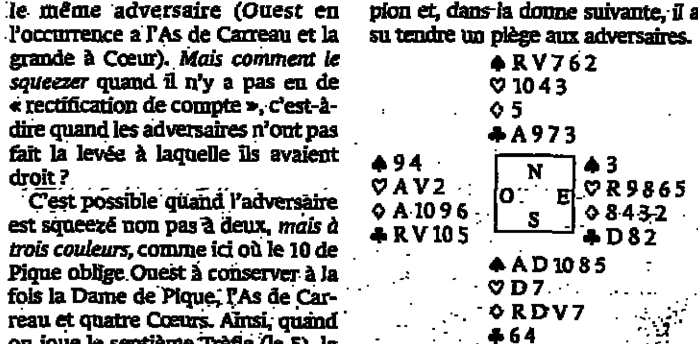
C'est possible quand l'adversaire est squeezé non pas à deux, *mais à trois couleurs*, comme ici où le 10 de Pique oblige Ouest à conserver à la fois la Dame de Pique, l'As de Carreau et quatre Cœurs. Ainsi, quand on joue le septième Trèfle (le 5), la position est la suivante :

Nord : ♠ 4 ♡ R 6 5 ◊ R ♣ 5
Ouest : ♠ D ♡ 10 9 7 3 ◊ A
Sud : ♠ 10 8 ♡ A D 8 2

Sur le 5 de Trèfle et la défausse du 8 de Pique, Ouest est sans défense. Il jette la Dame de Pique, mais le 10 de Pique procure la douzième levée. S'il jette un Cœur, c'est le quatrième Cœur de Sud qui est affranchi...

COUP PSYCHOLOGIQUE DE KAPLAN

L'Américain Edgar Kaplan, qui nous a quittés il y a un peu plus d'un an, était écrivain et commentateur du rama dans tous les grands championnats internationaux. En plus de ces activités, il était le rédacteur en chef de la revue américaine *Bridge World*. Il a été quelque temps capitaine de l'équipe américaine, mais Kaplan a été aussi un grand champion et, dans la donne suivante, il a su tendre un piège aux adversaires.



Nord : ♠ R V 7 6 2 ♡ 10 4 3 ◊ 5 ♣ A 9 7 3
Ouest : ♠ 9 4 ♡ A V 2 ◊ A 10 9 6 ♣ R V 10 5
Est : ♠ 3 ♡ R 9 8 6 5 ◊ 8 4 3 2 ♣ D 8 2
Sud : ♠ A D 10 8 5 ♡ D 7 ◊ R D V 7 ♣ 6 4

Ann. : E. don. Tous vuln.

Ouest X...	Nord Kay	Est Y...	Sud Kaplan
–	–	passe	1 ♠
passe	4 ♠	passe	passe

Ouest a entamé le 4 de Pique et Est ayant fourni, *comment Kaplan, en Sud, a-t-il joué pour essayer de gagner* ce contrat de QUATRE PIQUES ?

Philippe Brugnon

INDICES DE POLLUTION POUR LA JOURNÉE DU 15 SEPTEMBRE ET *ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR (*) POUR LA JOURNÉE DU 16 SEPTEMBRE 98*

⇨ PARIS : 3 (* Stable) ⇨ MARSEILLE : 4 (* Dégradation) ⇨ BORDEAUX : 4 (* Stable) ⇨ STRASBOURG : 2 (* Dégradation) ⇨ RENNES : 3 (* Dégradation) ⇨ LENS : 2 (* Stable)

(Source ADEME - Réseau ATMO) Les indices vont de : 1 excellent à 10 exécrable.

CINÉMA Premier long métrage d'un réalisateur de quarante et un ans, Erick Zonca, *La Vie rêvée des anges* est un des événements de l'année cinématographique. La présence d'Elodie Bouchez et de Natacha Régnier, *toutes deux récompensées au Festival de Cannes*, suffirait à elle seule à justifier le déplacement. ● LA CAMÉRA magnifie les comédiennes, réunies dans une cohabitation antagoniste, et réussit à privilégier la sensation, même si le *récit n'échappe pas toujours à un* déterminisme réducteur. ● LE STUDIO DES URSULINES, à Paris, profite de cette sortie pour programmer les trois courts métrages d'Erick Zonca, *débutant tardif, qui termine* actuellement un film pour Arte. ● ORIGINAIRE d'ORLÉANS, le réalisateur a reçu le soutien de l'Atelier de production Centre-Val-de-Loire, qui lui a *permis de bénéficier d'aides de la région* Centre.

L'impossible cohabitation entre Isa la brune et Marie la blonde

La Vie rêvée des anges. Irradié par Elodie Bouchez et Natacha Régnier, ses deux actrices récompensées à Cannes, le film d'Erick Zonca n'échappe pas toujours à la tentation déterministe. Mais, en privilégiant la sensation plutôt que le discours, son auteur s'en sort avec les honneurs

Film français d'Erick Zonca. Avec Elodie Bouchez, Natacha Régnier, Grégoire Colin, Jo Prestia, Patrick Mercado. (1 h 53.)

Le jury du Festival de Cannes 1998 ne s'y est pas trompé en décernant aux actrices de ce film un double prix d'interprétation féminine. Authenticité, justesse ou magie, qu'importe le terme : il y a là une force d'évidence qui justifie à elle seule le déplacement. Les deux personnages incarnés par Elodie Bouchez et Natacha Régnier provoquent une déflagration comme on en n'a pas vu depuis belle lurette dans le cinéma français.

La qualité de leur interprétation ne suffit toutefois pas à expliquer la réussite d'un film fondé sur la mise en œuvre d'un mystère étonnamment opératoire. La puissance d'incarnation qu'il engendre tient, paradoxalement, à ce qui pourrait passer ailleurs pour un échec, s'il n'était ici aussi intelligemment assumé : la tentative constamment malheureuse de faire tenir ensemble les divers couples qui le constituent. Au point que sa figure-maîtresse semble être le mariage de la carpe et du lapin, personnages, récit et mise en scène participant de concert à la célébration de ces noces contre nature.

Ce dualisme est manifeste dans le couple que forment les deux principaux personnages, à commencer par l'inadéquation délibérée de leur carnation et de leur tempérament : *Isa la brune* (Elodie Bouchez), claire comme un jour qui se lève ; Marie la blonde (Natacha Régnier), sombre comme la nuit qui vient. L'innocence de la foi et l'acceptation de la vie d'un côté ; la complexité de l'esprit et la révolte contre le monde de l'autre. Ces deux-là, qui se rencontrent par hasard dans la froidure *et la grisaille nordique (l'action se* déroule à Lille), partagent pourtant la même galère, le même dénuement, la même vacuité rageuse de l'instant lorsque Marie invite Isa à partager l'appartement qu'elle occupe provisoirement.

LE TORCHON BRÛLE

Mais elles ne sont pas plus tôt réunies que le récit va s'appliquer à ruiner cette cohabitation, en enclenchant, depuis et contre le point mort de l'exploitation sociale (leur brève expérience dans un atelier de couture clandestin) et du passe-temps sentimental (leur rencontre avec deux videurs de boîte de nuit), un *double mécanisme de fiction*, lui-même profondément antagoniste. C'est, d'une part, la passion déchirante de Marie pour Chriss (Grégoire Colin, aussi éblouissant que les deux filles), rejeton de la bourgeoisie locale, jeune et veule félin qui l'éblouit à moindres frais. De l'autre, le mystérieux acte de foi qui pousse Isa à visiter quotidiennement la cousine de Marie en état de coma à l'hôpital, depuis qu'elle a découvert son journal intime dans l'appartement qu'elles occupent. Entre la première, qui mortifie son corps et son âme dans les bras d'un mort-vivant, et la seconde, qui sanctifie la vie en entretenant un dialogue avec une demi-morte, le torchon a vite fait de brûler.



JEAN-MICHEL SICOT

Elodie Bouchez, Erick Zonca et Natacha Régnier pendant le tournage de « La Vie rêvée des anges ».

Il brûle même parfois avec trop d'évidence. Le récit, alors, n'échappe pas tout à fait à la tentation de la vieille malédiction déterministe. Elle aura pointé d'emblée son nez chez les deux filles, dont le comportement et le destin pourraient être *rapportés à la théorie des « humeurs »* du XVII[e] siècle ou à celle des « physiologies » chère à la littérature naturaliste du XIX[e]. Plus encore, la vision du monde proposée par Erick Zonca obéit à un fatalisme programmatique (en gros, les bourgeois sont par essence des ordures, les pauvres de braves gens, et rien n'empêchera jamais les seconds d'être victimes des premiers) qui ne semble pas moins réducteur. Réducteur mais efficace, dès lors que la mise en scène prend le contre-pied du récit, privilégiant la sensation plutôt que la rhétorique, l'instant *plutôt que la narration*, les *corps* plutôt que les discours.

Risquant sans cesse d'être réduits à l'état d'outil par l'enchaînement des causes et des effets romanesques ou sociologiques, les personnages d'Isa et de Marie reprennent chair à chaque seconde, propulsés d'un plan à l'autre par une caméra portée qui les traque et les magnifie tout à la fois. Les actrices qui les interprètent en deviennent resplendissantes de vérité. Et le film d'Erick Zonca, qui n'aura cessé de s'interroger sur la possibilité de la gratuité et du don dans une société gangrenée par la marchandise et la solitude, offre à cet égard un exemple magnifique de concours mutuel.

Jacques Mandelbaum

Une œuvre au noir

Le Studio des Ursulines programme les trois courts métrages d'Erick Zonca

ÉRICK ZONCA a réalisé trois courts métrages avant de se lancer dans l'aventure de *La Vie rêvée des anges*. A l'initiative de la société de *production* Bagheera, *qui soutient* le cinéaste depuis le début de sa carrière, et du Studio des Ursulines, ces trois films sont programmés à l'occasion de la sortie de son premier long métrage. Excellente initiative qui permet de constater la cohérence d'un univers cinématographique, et plus encore de *suivre comme à vue d'œil la sédimentation* des thèmes et du style qui le constituent.

Rives (1992), le premier d'entre eux, met en scène la rencontre inattendue, quasiment abstraite, d'une fillette et d'un homme au sujet desquels le film ne nous apprend rien. Parties d'une aire de jeu en pleine campagne, la conversation qui s'engage et l'histoire qui s'ébauche ne tiennent qu'en vertu d'une présence absente, la mère de la fillette, figure entrevue (sur photographie) *du désir et de la fiction* que l'homme ne rencontrera jamais.

Eternelles (1993) approfondit cette figure de l'absence en lui donnant un corps, celui d'une vieille femme plongée dans une léthargie létale. Son fils, qui projette d'ores et déjà de réaménager la *maison familiale en brûlant les af*faires de la vieille femme, et son petit-fils, qui l'accuse de l'enterrer vivante, s'affrontent au sujet de ce corps suspendu entre la vie et la mort.

Autour de cette famille de maçons est posée la question de savoir sur quoi on bâtit sa vie, et celle du poids *d'une construction* qui sape ses propres fondations.

La disparition du lien familial et social incarné dans un corps qui agonise met en péril la cohésion et *la pérennité du monde, et c'est par* la fenêtre que l'on s'en échappe comme d'une maison qui croule (cette figure revient dans le long métrage, de manière plus radicale), à l'instar de l'adolescent d'*Eternelles*. Désormais sur la route – comme Elodie Bouchez au début de *La Vie rêvée des anges* –, il reste *au héros « zoncaïen »* à *connaître* l'épreuve de la solitude, de l'injustice et de la trahison, tandis que les cadres et les plans, jusque-là soigneusement composés, se mettent à vaciller dangereusement. C'est précisément ce qui arrive à la jeune fille de *Seule* (1995). *L'histoire*, située à Paris, est celle d'une chute *inexorable et violente dans la pré*carité et le désespoir. L'inertie et le mouvement, la sédentarité et l'instabilité constituent bien les pôles entre lesquels oscillent les personnages de Zonca, et par la même occasion son cinéma.

J. M.

★ Studio des Ursulines. 10, rue des Ursulines, 5[e]. RER : Luxembourg. Tél. : 01-43-26-19-09. Séance quotidienne à 18 heures.

La marche en avant d'un cinéaste débutant et tardif

« QUAND j'étais jeune, j'étais... pas très inséré dans le monde du travail. » Malgré l'hésitation, on sent que la formule a déjà servi, on ne lui en tient pas rigueur. Il est arrivé à Erick Zonca tout le mal qu'on souhaite à un jeune cinéaste : un premier long métrage sans concession, porté à bout de désir par une poignée d'acolytes – scénariste-alter ego, producteur complice, comédienne *conquise* –, *qui se retrouve en compétition officielle au* Festival de Cannes et devient l'un des événements de l'année cinématographique parmi les plus recherchés : le premier film français de l'année, sur lequel se bâtissent tant de déclarations, des plus généreuses aux plus intéressées. Pour Zonca commence la noria des interviews, des phrases répétées, des obligations de se présenter, de se résumer. Il s'y prend bien, séducteur du genre chaleureux. Heureux.

PORTRAIT

Sans diplôme et sans relations, Erick Zonca réalise, à quarante et un ans, son premier long métrage

« Quand j'étais jeune... » A quarante et un ans, il n'est plus exactement un « jeune cinéaste ». Débutant, certes, mais tardif : c'est que, voulant depuis toujours faire du cinéma, il avait longtemps cru le milieu hors de portée d'un provincial (d'Orléans) sans diplôme et sans relations. Il prend des chemins de traverse, s'inscrit à un cours d'acteur, écrit des scénarios qu'il ne termine pas, *s'envole pour l'Amérique, où il côtoie, fauché mais pas* manchot, les milieux du spectacle d'avant-garde. Se fait des amis dans l'entourage de John Cage, fréquente la Kitchen, épouse une danseuse de la troupe de Merce Cunningham. Rentre à Paris pour passer son bac et s'inscrire – à trente ans – dans une fac de philo qu'il ne fréquente guère, ayant fini par se résoudre à passer la porte peu exaltante des stages pour entrer sur les plateaux de tournage.

« J'ai jeté tous mes vieux scénarios, j'ai travaillé pour la télévision pour manger, j'ai réalisé des courts métrages pour apprendre, et j'ai rencontré François Marquis. Il a commencé comme producteur en même temps que moi comme réalisateur, on a avancé ensemble. » Zonca commence l'écriture de ce qui deviendra, après moult aléas, *La Vie rêvée des anges*, *« inspiré de personnages que j'ai connus durant mon adolescence, et conçu pour pouvoir être produit dans des limites financières raisonnables »* (il coûtera finalement 8 millions de francs, soit le tiers du budget moyen d'un film français). L'essentiel du tournage a lieu à Lille : *« Je voulais une ville du Nord, en hiver, cette lumière-là. Et un endroit où la cassure entre les quartiers riches et pauvres soit bien visible. Entre la partie aisée de Lille et Roubaix, on avait ce qu'il fallait »*, explique le cinéaste, qui s'est, pour la première fois, éloigné de la région Centre, sans couper les ponts avec elle.

UN CYCLE BÉNÉFIQUE

Au générique figure, à la rubrique « collaboration artistique », Virginie Wagon. C'est quoi, collaboration artistique ? *« C'est tout, elle a participé à toutes les étapes du film. Maintenant, je fais la même chose pour elle, sur ce qui sera son premier film. »* Il a l'air de trouver que c'est la moindre des choses, et qu'il va de soi qu'il soit lui-même en train de terminer déjà un film pour Arte (*Les Petits Voleurs*, pour la série « Gauche-droite »), et que son prochain long métrage – *« l'histoire du kidnapping d'un enfant de dix ans »* – soit en cours d'écriture. Il a l'air de trouver naturel *que tout, ainsi, se soit mis en* mouvement. Pas prétentieux pour un sou, juste entré comme par enchantement dans un cycle bénéfique où il paraît capable d'entraîner bien du monde. Ça aussi, c'est une bonne nouvelle.

Jean-Michel Frodon

Avec le renfort de L'Atelier et du Centre

BLOIS
de notre correspondant

Dès qu'il apprit que son film était sélectionné pour Cannes, Erick *Zonca téléphona à ses copains* de L'Atelier, Philippe et Jean-Raymond, à Château-Renault. Château-Renault, Indre-et-Loire, 6 000 habitants, un donjon et L'Atelier : l'APCVL, Atelier de production Centre-Val-de-Loire, créé et codirigé depuis juillet 1991 par Jean-Raymond Garcia et Philippe Germain. Zonca : *« On va tous à Cannes ! »*

Philippe Germain et Jean-Raymond Garcia sont un peu ses anges gardiens. Des angelots : si Erick n'a pas encore fêté ses quarante-deux ans, Jean-Raymond et Philippe en ont à peine trente-deux. Ils en avaient vingt-cinq quand, tous deux étudiants à Tours, fous de cinéma et auteurs de courts métrages inachevés ou jamais diffusés, ils se demandent pourquoi les collectivités locales n'aident pas les gens comme eux. Maurice Dousset (UDF), président d'une région Centre en recherche d'identité, dit *« banco »* aux gamins. Accueillis par la commune de Château-Renault, ils démarrent seuls et signent un contrat de trois millions de francs sur trois ans avec la région, qui crée parallèlement un fonds de soutien aux courts métrages de 600 000 F et leur en confie les procédures d'attribution. Sept ans plus tard, ils disposent d'un budget annuel de sept millions de francs et instruisent une enveloppe d'aide à la création audiovisuelle de deux millions.

L'Atelier emploie dix personnes et a signé, en 1997, 80 contrats d'intermittents et une convention avec l'ANPE. L'opération « Lycéens au cinéma » touche 8 000 scolaires, l'APCVL édite des livrets pédagogiques et un *Guide annuel de politique de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle* qui font référence, un fichier de comédiens et techniciens, assure l'accueil des tournages, organise le festival Images en régions à Vendôme, diffuse un programme de courts métrages dans les salles, monte des ateliers de création dans les quartiers en difficulté, etc. Philippe et Jean-Raymond ne sont pas peu fiers aussi de Last Kitchen Hero, un de leurs enfants naturels : une entreprise de cantine de tournage créée par deux jeunes restaurateurs à Château-Renault.

Le premier projet, admis à un financement à l'automne 1991, s'intitulait *Rives*. Vingt-cinq minutes et deux personnages, 100 000 F de la région et 40 000 F de la DRAC. Primé en 1993 au Festival du court métrage de Clermont-Ferrand, c'est le premier des trois courts métrages tournés par Erick Zonca. Celui-ci recevra ensuite, *via* L'Atelier, 90 000 F en 1993 pour *Eternelles* (Grand Prix 1995 à Clermont), 50 000 F d'aide à l'écriture en 1996 pour *La Vie rêvée* et 300 000 F d'aide à la production. Alors que l'action du film se déroule à Lille, Zonca a tourné dans la région Centre (sans quoi il n'aurait pu accéder à ces aides) les scènes d'intérieur n'exigeant pas un environnement spécial. Le compagnonnage du cinéaste avec L'Atelier ne se limite pas à recevoir des aides : il coordonne l'opération « Un été au cinéma » en région Centre, intervient en milieu scolaire et anime des ateliers dans des ZUP.

Jacques Bugier

Convoi de l'espoir dans la nuit nazie

Train de vie. Le périple imaginaire et humoristique des habitants d'un « shtetl » à travers l'Europe centrale

Film français de Radu Mihaileanu. Avec Lionel Abelanski, Clément Harari, Rufus, Michel Muller, Agathe de La Fontaine. (1 h 43.)

Train de vie se regarde comme on lit l'hébreu : de droite à gauche. En commençant donc par la fin, *sur cette image d'un déporté*, derrière les barbelés de son camp d'extermination, nous expliquant que l'histoire qu'il vient de raconter n'est que le produit de son imagination. *Train de vie* ne s'affirme pas pour autant comme un film désordonné. C'est au contraire un essai méthodique, savamment calculé. Cet homme derrière ces barbelés est le fou du village, mais le fou d'un *shtetl* d'Europe centrale, ce qui lui *confère un statut, une compétence*, et un droit pour exposer son point de vue.

Le sien est lucide. Pour échapper à la catastrophe qu'il sait imminente, il propose aux sages du *shtetl* d'affréter un vrai-faux train de déportation où les habitants du village s'habilleraient pour une moitié en déportés, et pour l'autre en soldats nazis dûment qualifiés pour amener ce convoi à sa destination. Celle-ci n'est pas Auschwitz, mais dans un premier temps la Russie, puis la Palestine.

On imagine la myriade des questions qui a dû submerger Radu Mihaileanu durant l'écriture, le tournage et le montage de son film : la validité d'un point de vue humoristique sur la Shoah ; la manière la plus pertinente à ses yeux de transmettre la mémoire d'un événement et le souvenir des six millions de morts qui l'accompagne ; le moyen de faire sourire d'une tragédie tout en permettant au spectateur de mesurer l'ampleur du désastre.

Depuis la présentation et le triomphe à Cannes cette année de *La vie est belle*, de Roberto Benigni, la comédie sur la Shoah semble considérée comme un genre cinématographique tout à fait acceptable. Un exorcisme bienvenu où l'association entre pantalonnade et déportation procurerait le plus grand soulagement et se chargerait de transmettre une mémoire sans sombrer dans les lamentations.

DES INDIVIDUS

Train de vie n'appartient pas à ce genre. Il ne s'agit pas de jouer un film contre l'autre, ce qu'un début de polémique relayé par la presse italienne au dernier Festival de Venise laissait entendre (*Le Monde* du 10 septembre). Radu Mihaileanu se pose, à l'inverse de Benigni, trop de questions pour cela.

L'idée du cinéaste est simple, et en fait assez belle. Pour nous donner une idée infime de ce qui a été exterminé, il a renoncé à montrer des montagnes de cadavres, à nous présenter le spectacle de centaines d'hommes et de femmes se préparant à entrer dans une chambre à gaz. Il s'est concentré sur les vivants. Son point de vue n'est pas technique, il se focalise sur ce qui s'est perdu à Auschwitz : des individus – pas seulement des numéros et des chiffres –, et avec eux toute une culture. *Train de vie* s'interroge avec finesse sur la manière d'aborder la Shoah après *Shoah* de Claude Lanzmann, après *La Liste de Schindler* de Steven Spielberg. Les réponses de Radu Mihaileanu sont évidemment discutables, c'est-à-dire susceptibles de donner matière à débat, mais elles ont l'honnêteté de chercher un moyen de maintenir intacte la mémoire de la Shoah.

Train de vie regorge de moments de comédie d'une vraie inventivité : les *mezuzahs*, destinées en principe à protéger les foyers juifs et qui sont ici disposées sous les croix gammées nécessaires pour rendre crédible ce train ; la rencontre entre ce faux convoi et un autre, tout aussi factice, composé de Tsiganes qui avaient mis au point le même stratagème ; la sélection anarchique parmi les habitants du *shtetl* pour choisir ceux qui auront le profil pour endosser l'uniforme nazi – ils devront particulièrement, grâce aux conseils d'un juif viennois, avoir un accent allemand pas trop yiddischisé pour être crédibles ; la métamorphose des juifs endossant l'uniforme nazi, investis d'un véritable pouvoir, dont l'exercice tout relatif est nécessaire pour mener ce convoi à bon port.

CLICHÉS TOURNÉS EN DÉRISION

Train de vie est confiné entièrement entre les parois d'un cerveau. Le procédé n'est pas nouveau. Sergio Leone l'avait mis au point dans *Il était une fois en Amérique*. A l'échelle de *Train de vie*, ce procédé repousse les limites de ce que l'on peut imaginer à l'intérieur d'un camp de la mort, et la nécessité de lui donner coûte que coûte sa dimension ironique. Certains appeleront cela de l'humour juif, et une capacité certaine à tourner en dérision ses propres clichés (les habitants du village semblent sortis d'un théâtre yiddisch où se distinguent le vieux rabbin, le tailleur, le communiste, la jolie jeune fille que son père cherche à marier, le fou du village).

On y verra simplement un besoin vieux comme le monde de raconter des histoires pour donner une cohérence à des vies qui, sans cela, se réduiraient au chaos. Mihaileanu nous explique que la fable est une réponse, et l'humour l'ultime forme de résistance, mais il prend aussi soin de bien nous faire comprendre qu'ils ne constitueront jamais une alternative.

Samuel Blumenfeld

LES NOUVEAUX FILMS

GODZILLA

■ *Il y a donc un gros film catastrophe*, qui essaie de se faire aussi imposant que son lézard 3D et que le mythe de la bestiole alimentée par une kyrielle de nanars japonais plutôt plaisants (surtout les premiers). Hormis le plaisir enfantin de voir casser les immeubles de Manhattan comme assiettes en plâtre à la fête foraine, tout cela est assez idiot, très prévisible et serait franchement paresseux, y compris au regard des règles d'un genre peu audacieux si... si, dans le gros film à effets spéciaux, ne se dissimulait une petite comédie, plus intrigante à défaut d'être réellement passionnante. Cette comédie oppose le Petit Poucet français au Goliath américain. Au début – là est l'astuce –, le petit est bête et méchant, mais c'est quand même lui qui finira par avoir raison du dragon. Hollywood est une usine efficace et *sans âme, qui* a toujours su réutiliser à son avantage ce qui prétendait la contester. Voilà Jean Reno, petit soldat de la DGSE, de la franchouillardise et de l'exception culturelle réunies, promu au rang d'ultime cow-boy européen sauvant le monde avant de disparaître dans ce qui reste de soleil couchant, après que l'armada US s'est emmêlée les lasers dans son gigantisme arrogant. Ah, les malins ! *J.-M. F.*

Film américain de Roland Emmerich. Avec Jean Reno, Matthew Broderick, Hank Hazaria, Maria Pitillo. (2 h 06.)

LA DETTE

■ Le titre complet est : *La Dette ou la mort insolite, la résurrection plus surprenante et la seconde mort d'Ali Ibrahim Maria de los Altos Pozos y Resuello surnommé le Turc*. Ce titre proclame l'ambition du film, et l'impasse où il s'enferme à la suite de la majorité des films latino-américains : vouloir donner un équivalent cinématographique au réalisme magique qui fit – fait encore – les riches heures de la littérature du continent, avec Garcia Marquez en exemple canonique. C'est montrer piètre opinion à la fois de l'écriture et du cinéma que de croire possible de *transvaser ainsi l'une dans* l'autre. L'erreur est particulièrement manifeste ici, justement parce que messieurs Alvarez et Buenaventura, cinéastes quasi débutants mais doués, tiennent du mieux possible cette gageure. Cette chronique d'une bourgade colombienne truffée de fantômes, de secrets indicibles, de pulsions coupables, de coups du destin et de truculentes notations quotidiennes manque plus d'une fois de sombrer dans le gadget folklo, mais y échappe grâce à un goût certain dans les cadrages, l'organisation et la mise en rythme du récit. Le scénario tourne autour de ce que chaque membre de la ville doit à l'usurier retrouvé assassiné. *Mais c'est la dette du film en*vers le roman qui déclenche une catastrophe qu'aucun miracle ne viendra cette fois interrompre. *J.-M. F.*

Film colombien de Manuel José Alvarez et Nicolas Buenaventura. Avec Humberto Dorado, Alejandra Borrero, Marcela Valencia, Vicky Hernandez, Jairo Camargo. (1 h 37.)

SUE PERDUE DANS MANHATTAN

■ *Sue* combine plusieurs éléments symptomatiques du cinéma indépendant américain : une action située à *Manhattan, un goût appuyé* pour le misérabilisme, la nécessité de s'attacher à une frange marginale de la population. Une telle grammaire finit par fatiguer, car elle véhicule ses propres poncifs et confine à un véritable conformisme. Le film d'Amos Kollek propose pourtant, derrière cet amas de clichés, un portrait de femme tout à fait intéressant. Sue a la quarantaine, elle vient de perdre son travail, a du mal à en trouver un autre, se trouve sur le point d'être expulsée de son appartement, et n'arrive *plus à communiquer* avec sa mère. Amos Kollek arrive à créer à partir de ce portrait des situations tout à fait surprenantes, et en tire une description convaincante de la dépression. A un homme qui la prend pour une prostituée, Sue répond par la négative, mais entreprend de coucher avec lui pour rien, elle refuse systématiquement toute proposition d'aide financière qui lui permettrait de payer son loyer, elle finit même par mettre fin à la liai*son qu'elle entretenait* avec un journaliste. Ce choix de s'attacher à un individu qui verse toujours vers le pire et prend systématiquement la plus mauvaise solution rend ce film attachant pour peu que l'on veuille bien se débarrasser de tout le pathos et des tics de cinéaste indépendant qui l'entourent. *S. Bd*

Film américain de Amos Kollek. Avec Anna Thomson, Matthew Powers, Tahnee Welch. (1 h 30.)

I WANT YOU

■ Tout n'est pas clair. Le garçon qui enregistre sa sœur s'envoyant en l'air avec les *quidams* de passage est, peut-être, réfugié bosniaque. Peut-être. Et sans doute muet. Pas sûr. Helen la shampouineuse a eu une liaison avec ce Martin qui rôde autour du salon de coiffure, puis il a été en prison, mais pourquoi ? Helen, qui est très pauvre, habite une grande maison avec piscine couverte, et dont un mur est un aquarium où nagent des murènes, c'est chic. Martin casse la figure de l'animateur radio à queue de cheval qui aime Helen – mais auquel elle refuse de se donner dans son 4 × 4 sur la plage. Mais pourquoi, grand dieu ? Quand il ne loue pas les services de strip-teaseuses qui *se déhanchent au fond d'un hangar crasseux*, Martin ment à la blonde au décolleté plongeant dont on veut nous faire croire qu'elle serait son juge d'application des peines, faudrait quand même pas nous prendre pour des brêles. On a compris que Winterbottom bricole une sorte de polar social lorgnant vers le cauchemar sensuel dans un petit port britannique, bon. On a admis que l'outrance est ici parti pris stylistique, bien. Pour que cette surenchère mène vers un déchaînement des corps, un réveil des terreurs, jusqu'à la folie et le meurtre (c'est le but de l'opération), il aurait juste fallu que le parcours ne soit pas *fléché d'aussi insistante manière*, l'obscurité ne relevant ici ni de la magie ni de la complexité des choses, *mais du pur attrape-gogo*. Du coup, il convient cette fois d'être clair : ces pauvres gens peuvent bien s'entre-culbuter ou se dessouder en couronne autant qu'il leur chante, on s'en tape. *J.-M. F.*

Film britannique de Michael Winterbottom. Avec Rachel Weisz, Alessandro Nivola, Labina Mitevska, Luka Petrusic. (1 h 37).

LA VIE RÊVÉE DES ANGES

Lire page 26

TRAIN DE VIE

Lire ci-contre

Quand le FBI traquait les Groucho-marxistes

LA SÛRETÉ FÉDÉRALE (FBI) avait un intérêt particulier pour l'humoriste Groucho Marx, *révèle cette semaine* un article publié dans l'hebdomadaire américain *The Nation*, daté du 28 septembre. Un professeur de l'université de Californie, Jon Wiener, a pu consulter, dans le cadre de la loi sur la liberté d'information, 186 pages du dossier Groucho Marx du FBI, couvrant vingt-sept ans. Seize pages de ce dossier ont été classées *« secret défense »* et n'ont pu être consultées. Ce document fait référence à un procès pour une affaire de propriété intellectuelle, sans rapport avec les activités politiques supposées de l'humoriste. Mais il s'intéresse aussi au militantisme de gauche de Groucho Marx à Hollywood, dans les années 30 et 40.

Un mémorandum adressé *en décembre* 1953 au directeur du FBI, John Edgar Hoover, et intitulé « Synopsis des faits », note qu'un membre du Parti communiste de San Diego (Californie) *« a récemment fait remarquer à un informateur que Graucho* (sic) *Marx cotise largement au PC »*. Le même mémo précise toutefois que, selon un informateur de Los Angeles, Groucho Marx *« n'a jamais été membre du Parti communiste »*. Il avait d'ailleurs un jour déclaré qu'il n'adhérerait *jamais « à un club qui accepterait des gens comme moi »*. Groucho Marx avait une fois chanté : *« Quoi que ce soit, je suis contre »* et avait inspiré un fameux slogan de mai 1968 : *« Je suis marxiste tendance Groucho. »* – (AFP)

Saint-Sébastien rend hommage à Mikio Naruse, cinéaste de la fatalité quotidienne

Le festival basque propose une rétrospective en quarante longs métrages du réalisateur japonais

Pour sa *quarante-sixième* édition, le Festival de Saint-Sébastien propose, du 17 au 26 septembre, la plus large rétrospective jamais tenue en Europe de Mikio Naruse, le cinéaste le plus méconnu du classicisme japonais. Le réalisateur de *Nuages flottants* (1955), décédé en 1965, est l'auteur d'une œuvre principalement dévolue au shomin-geki, genre privilégiant la description des petites gens et des mœurs contemporaines.

IL EST de notoriété sinon publique, du moins cinéphilique que le Festival de Saint-Sébastien se signale avant tout par la qualité et l'intérêt de ses rétrospectives. Après avoir remis en lumière l'œuvre de Gregory La Cava, de Tod Browning et de Mitchell Leisen au cours de ses précédentes éditions, il abandonne cette année l'astre hollywoodien pour mettre le cap sur le Soleil-Levant. L'objectif de ce revirement se nomme Mikio Naruse, soit, aux côtés de Kenji Mizogushi, Yasujiro Ozu et Akira Kurosawa, le quatrième des trois mousquetaires du classicisme cinématographique japonais, le plus tardivement découvert et le plus méconnu en Occident.

En France, quelques rares films ont été montrés, parmi lesquels *Nuages flottants* (1955), dont la distribution en 1984 suivait la première rétrospective d'importance (vingt films) consacrée au cinéaste en Europe, un an auparavant, par le Festival de Locarno. Organisée sous la houlette du recteur de l'université de Tokyo, Shiguehiko Hasumi, celle de Saint-Sébastien double la mise, quinze ans plus tard, en présentant quarante longs métrages d'une œuvre qui en compte, quatre-vingt-sept, réalisés entre 1930 (*M. et Mme Chambara*) et 1967 (*Nuages épars*).



HIROKO GOVAERS

Mikio Naruse (au centre), Setsuko Hara (à gauche) et So Yamamura (à droite), lors du tournage du « Grondement de la Montagne », en 1954.

PEINTURE DE MŒURS

Né en 1905 à Tokyo, décédé en 1969, Naruse, réputé pour sa modestie et sa timidité, est l'auteur d'une œuvre principalement dévolue au shomin-geki, genre privilégiant la description des petites gens et des mœurs contemporaines. Entré à l'âge de quinze ans aux studios Shochiku comme accessoiriste, il passe assistant réalisateur en 1926 et signe son premier film, une comédie burlesque tournée en quelques jours, en 1930.

Sa première période, partagée, comme celle d'Ozu à la même époque, entre la comédie et le mélodrame, se tarit avec la montée du régime nationaliste à la fin des années 30. Après-guerre, Naruse refait surface plus tardivement que ses grands contemporains, notamment avec *Le Repas* (1951), où il va poser les principaux repères d'une veine réaliste, inaugurant avec ce film une série d'adaptations de l'œuvre de la romancière Fumiko Hayashi.

L'histoire est celle d'un couple en crise, dans la ville d'Osaka, qui va finalement se retrouver au terme d'un voyage physique et spirituel, lorsque le mari rejoindra sa femme à Tokyo. Instant magnifique que cette célébration des retrouvailles filmées au milieu d'une procession populaire dans les rues de la ville, à la faveur desquelles on songe immanquablement au Rossellini du *Voyage en Italie*. Ce moment de rédemption finale n'en reste pas moins une exception chez ces couples en crise qui constituent une des grandes figures de l'univers narusien. L'accommodement tragique à la fatalité du quotidien prédomine plutôt, comme en témoigne exemplairement le célèbre *Nuages flottants* (1955), qui inspira à Serge Daney cette belle formule à propos du couple qui s'y anéantit inexorablement : *« Un état dure en eux, et ils durent dans un monde qui, régulièrement, les lâche. »*

FIGURES DE FEMMES

La famille et les conflits de générations constituent un autre thème de prédilection, qui montre généralement de quel poids de solitude se paie l'émancipation de la tutelle sociale et familiale. C'est la jeune héroïne de *L'Eclair* (1952), ou plus encore la femme mure de *Nuages d'été* (1958), premier film en Cinémascope et en couleurs, fresque bouleversante sur la paupérisation et l'éclatement d'une famille paysanne et la dissolution des codes traditionnels. Mais, pour autant qu'on puisse l'affirmer, la principale figure narusienne est celle de la femme japonaise, qui domine ses films et les hommes qui les peuplent de toute la hauteur et de toute la force d'une dignité souvent bafouée et d'un amour souvent impossible.

Ce trait récurrent, ainsi que le réalisme social de son œuvre, rapproche le cinéma de Naruse de celui de Mizoguchi. Mais c'est avec Ozu qu'il partage, à l'évidence, les plus profondes affinités, à travers l'intimisme de ces chroniques qui enregistrent à petites touches existentielles les mutations d'une société. Moins sophistiqué que le premier, moins dépouillé que le second, son style est celui de la transparence, conforme à la grisaille des sentiments et à l'usure de la vie qui dévorent ses protagonistes. C'est en tout cas ce qu'on peut en dire à ce jour, sur la foi d'une bibliographie et d'une cinématographie relativement lacunaires, avant que cette rétrospective ne vienne peut-être reconfigurer ces aperçus.

J. M.

Quatorze films pour une Conque

Dix-huit films composent cette année la sélection officielle, parmi lesquels quatorze se disputeront les suffrages – et la Conque – d'un jury constitué notamment des cinéastes Jerzy Skolimowski, Jeremy Thomas et Valéria Sarmiento. Les cinématographies anglo-saxonne (Etats-Unis, Angleterre, Irlande) et hispanophone (Espagne et Amérique latine) se taillent comme chaque année la part du lion, avec respectivement huit et cinq films. Parmi les premiers, on remarquera *Your Friends and Neighbours*, deuxième long métrage de l'Américain Neil Labute, le jeune réalisateur du grinçant *En compagnie des hommes*. Parmi les seconds, *Barrio*, deuxième long métrage de l'Espagnol Fernando Leon de Aranoa, dont la comédie *Familia*, affriolante parodie des sitcoms, a enchanté cette année le public du Festival Premiers Plans d'Angers (le film sort en France le 28 octobre).

***On n'en attendra pas moins avec davantage d'impatience les films* qui constituent la part congrue de cette sélection, qu'il s'agisse du Japonais Hirokazu Kore-Eda (*After Life*), de l'Iranien Abolfazl Jalili (*Don*), de l'Italien Bernardo Bertolucci (*L'Assedio*) et, *last but not least*, des Français Robert Guédiguian (*A la place du cœur*) et Olivier Assayas (*Fin août, début septembre*).**

Au Forum de Strasbourg, les professionnels changent de stratégie face à l'AMI

STRASBOURG (Union européenne)
de notre correspondant

Dans son discours de clôture du troisième Forum du cinéma de Strasbourg, mardi 15 septembre, Catherine Trautmann s'est prononcée en faveur de *« la construction d'un véritable marché intérieur des œuvres cinématographiques et audiovisuelles »* dans l'Union européenne. Sans cacher ses doutes, la ministre de la culture a sèchement ajouté : *« J'attends maintenant les propositions concrètes de la Commission. »*

La députée européenne italienne Luciana Castellina s'était auparavant interrogée sur la capacité des vingt commissaires à dégager une position commune. Ce qui, selon elle, accroît le nombre de *« pièges »* que recèlent les négociations de l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements), qui reprennent le mois prochain. Marcelino Oreja, commissaire chargé de la culture et de l'audiovisuel, a soigneusement évité d'aborder la question, préférant mettre en relief les efforts consentis pour soutenir les productions des Quinze, surtout dans le domaine de la distribution (150 films aidés depuis 1996).

REPRISE DES POURPARLERS LE 19 OCTOBRE

Le traité international négocié dans le cadre de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) avait suscité assez d'oppositions pour que sa signature, prévue en avril, soit ajournée. Mais la reprise des pourparlers a été fixée au 19 octobre. Entre-temps, l'idée que la mondialisation demande l'adoption de règles internationales précises, y compris dans le secteur culturel, a progressé.

Les professionnels tiennent désormais un discours différent. L'atelier du Forum consacré à ce sujet conclut : *« Il ne s'agit plus de se battre pour une exception culturelle sur un mode défensif, qui serait remise en cause à chaque nouvelle négociation par les tenants de l'ultralibéralisme »*, mais plutôt de promouvoir un *« modèle de société européen fondé sur la promotion de la richesse due à la diversité culturelle et linguistique »* du Vieux Continent.

Marcel Scotto

Les meilleures entrées en France

	[illegible]	Semaines	Entrées*	Nombre d'écrans	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	Total depuis la sortie
1	L'Homme qui murmurait à l'oreille des chevaux	2	414 598	400	+3 %	928 431
2	Armageddon	6	243 999	610	-21 %	4 103 294
3	6 jours, 7 nuits	3	176 037	362	-17 %	885 161
4	Restons groupés	2	168 106	229	-5 %	396 656
5	Lautrec	1	151 407	198		151 407
6	Dr Dolittle	5	81 788	401	-21 %	1 082 672
7	L'Arme fatale 4	6	75 490	300	-23 %	3 188 811
8	Chapeau melon et bottes de cuir	4	66 376	340	-43 %	1 273 420
9	A Vendre	3	55 206	185	-22 %	258 565
10	Le Dîner de cons	22	54 476	224	+12 %	7 981 142

* période du mercredi 09/09 au dimanche 13/09 inclus

L'Homme qui murmurait à l'oreille des chevaux, le nouveau film de Robert Redford, confirme sa domination sur le box-office avec plus de 400 000 nouveaux fidèles en cinq jours, totalisant plus de 900 000 entrées en deux semaines d'exploitation. Le film se permet en plus d'augmenter sa fréquentation de 3 % d'une semaine sur l'autre, bénéficiant d'une impressionnante moyenne de 1 036 spectateurs par salle.

Armageddon enregistre 243 000 entrées supplémentaires pour sa sixième semaine d'exploitation. L'absence d'autres grosses productions américaines, en attendant la sortie de *Godzilla* cette semaine, a permis au film de garder son potentiel intact. *6 jours, 7 nuits*, en enregistrant une baisse de fréquentation de seulement 17 %, pour arriver à un total de 885 000 entrées en trois semaines, soutient aussi la comparaison.

Plusieurs films français tirent leur épingle du jeu. *Lautrec*, de Roger Planchon, réalise 151 000 entrées dans une combinaison relativement réduite de 198 salles, *Restons groupés* rassemble 168 000 spectateurs, soit presque autant que la semaine dernière, tandis que *A vendre* continue son petit bonhomme de chemin avec 55 000 entrées. A noter le remarquable score de *Tokyo Eyes*, qui attire plus de 28 000 spectateurs dans ses 38 salles, réalisant la plus belle moyenne de spectateurs par écran après le film de Redford.

SORTIR

PARIS

Ningen
Après le succès remporté par *Candides* en 1996, le Cirque baroque retrouve l'Espace chapiteaux avec *Ningen* (homme, en japonais), de Christian Taguet, dans une mise en scène d'Augustin Letelier, inspiré de l'univers artistique et émotionnel japonais et plus particulièrement d'un de ses représentants modernes les plus emblématiques : l'écrivain Yukio Mishima. Du théâtre d'ombres aux numéros aériens en passant par le jonglage, ce sont une vingtaine d'artistes polyvalents qui font revivre la diversité du personnage de Mishima, partagé entre un ardent désir de vivre et l'irrésistible appel de la mort.
Espace chapiteaux du parc de La Villette, parc de La Villette, 19e. Du 16 septembre au 31 octobre. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 08-03-07-50-75. 90 F et 110 F.

Sophie Calle
Dans le cadre de l'exposition de Sophie Calle présentée jusqu'au 2 novembre (*Le Monde* du 11 septembre), deux films seront diffusés quotidiennement à l'hôtel Salomon de Rothschild : *No Sex Last Night*, de Sophie Calle et Greg Shepard, réalisé au cours d'un voyage à travers les Etats-Unis, et *Contacs/Sophie Calle*, de Jean-Pierre Krief.
Centre national de la photographie, Hôtel Salomon de Rothschild, 11, rue Berryer, 8e. Jusqu'au 2 novembre, tous les jours sauf le mardi, à partir de 12 heures. Tél. : 01-53-76-12-32.

François-Frédéric Guy, Nicolas Angelich (piano)
Brahms : *Symphonie nº 4*. Rachmaninov : *Suite pour deux pianos op. 17*.
Ces deux jeunes pianistes sont incontestablement deux des jeunes artistes français les plus en vue du moment. Ils ne jouent pas ensemble par hasard, se connaissant depuis bien longtemps déjà. Leur programme est typique de la jeune génération qui ose associer Brahms et Rachmaninov.
Courson-Monteloup (91). Château de Courson. Le 18, à 21 heures. Tél. : 01-44-94-28-50. 90 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

La Dette
de Manuel José Alvarez (France-Colombie, 1 h 37).
Godzilla
de Roland Emmerich (Etats-Unis, 2 h 18).
I Want You (*)
de Michael Winterbottom (Grande-Bretagne, 1 h 37).
Sue perdue dans Manhattan
d'Amos Koller (Etats-Unis, 1 h 30).
Train de Vie
de Radu Mihaileanu (France, 1 h 43).
La Vie rêvée des Anges
d'Erick Zoncka (France, 1 h 53).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

REPRISES

L'Ange ivre
d'Akira Kurosawa. Japonais, 1948, noir et blanc (1 h 38).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-29-79-89).
Scarface
de Howard Hawks. Américain, 1932, noir et blanc (1 h 30).
VO : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

VERNISSAGES

Bruno Barbey, Esther & Jochen Gerz, Shirin Neshat
Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, 4e. Mº Saint-Paul, Pont-Marie. Tél. : 01-44-78-75-00. De 11 heures à 20 heures. Fermé lundi, mardi et fêtes. Du 16 septembre au 8 novembre. 30 F. 15 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Aphrodite
de Pierre Louÿs, mise en scène d'Emmanuelle Meyssignac, avec Claudie Decultis, Emmanuelle Meyssignac et Véronique Gantes-Vogt (harpiste).
Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue rue Saint-Martin, 3e. Mº Rambuteau, Etienne-Marcel. Le 16, à, à 21 heures. Tél.: 01-44-54-53-00. 60 F et 80 F.

La Cerisaie
d'Anton Tchekhov, mise en scène d'Alain Françon, avec en alternance Alain Pralon et Nicolas Silberg, Catherine Ferran, Muriel Mayette, Thierry Hancisse, Andrzej Seweryn, Céline Samie, Florence Viala, Léo Berliner, Patrice Bertrand, Dominique Compagnon, Christine Leprêtre, Delphine Salska, Catherine Turlan, Alain Umhauer et Vincent Vernillat.
Comédie-Française, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, 1er. Mº Palais-Royal. Le 16, à 20 h 30. Tél.: 01-44-58-15-15. De 30 F à 190 F.

Flip!
de Tom Rooney, mise en scène de Roger Mirmont, avec Christian Charmetant, Laurence Côte, Jacques Spiesser, Bruno Madinier, Mireille Perrier et Christine Citti.
Théâtre Fontaine, 10, rue Fontaine, 9e. Mº Blanche, Pigalle, Saint-Georges. Le 16, à 20 h 15. Tél. : 01-48-74-74-40. 160 F et 230 F.

Malina
d'Ingeborg Bachman, mise en scène de Jean Milochevitch, avec Maïté Maillé.
Ménagerie de verre, 12-14, rue Léchevin, 11e. Mº Parmentier. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. De 40 F à 80 F.

Popcorn
de Ben Elton, mise en scène de Stephan Meldegg, avec Laurent Bateau, Jean Lescot, Mélodie Bérenfeld, Marie Parouty, Pierre-Olvier Mornas, Léa Gabrièle, Géraldine Bonnet-Guérin, Ursule Piverd et Jean-Yves Bilien.
Théâtre La Bruyère, 5, rue La Bruyère, 9e. Mº Saint-Georges. Le 16, à 21 heures. Tél. : 01-48-74-76-99. De 70 F à 210 F.

Les Poubelles Boys et l'Ecole des maris
d'après Molière, mise en scène de Benno Besson, avec Kamel Benac, Stéphane Benac, Jean-Baptiste Musset, Maurice Aufair, Emmanuelle Bataille, Bruno Dani, Corinne Fisher, Jean-Charles Fontana, Roger Jendly, Sandro Palese et Martine Paschoud.
Eldorado, 4, boulevard de Strasbourg, 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-42-38-07-54. De 100 F à 200 F.

Le vampire suce toujours deux fois
de Victor Haïm, mise en scène de José Valverde, avec Dominique Arden, Alida Latessa, Odile Mallet, Georges Ser et José Valverde.
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, 4e. Mº Hôtel-de-Ville. Le 16, à 20 h 30. Tél.: 01-42-78-46-42. De 60 F à 150 F.

The Divine Comedy
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, 18e. Mº Pigalle. Le 16, à 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 148 F.

Miles Griffith Trio
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1er. Mº Châtelet. Les 16 et 17, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

André Ceccarelli Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, 1er. Mº Châtelet. Le 16, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Sylvain Del Capo Quartet
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, 1er. Mº Châtelet. Le 16, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Naked
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, 8e. Mº Saint-Augustin. Le 16, à 23 h 30. Tél.: 01-42-25-18-06. Entrée libre.

Holden
Café Ephémère (Forum des Halles), cour intérieure niveau –1, 4e. Mº RER : Châtelet-Les-Halles. Le 17, à 19 heures. Entrée libre.

Cypress Hill
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, 18e. Mº Anvers. Le 17, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 143 F.

Sapho
Limonaire, 18, cité Bergère, 9e. Mº Rue-Montmartre. Les 16 et 17, à 22 heures. Tél. : 01-45-23-33-33. Entrée libre.

Patricio Villaroel, Philippe Deschepper
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. Le 16, à 20 h 30. Tél.: 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

DERNIERS JOURS

21 septembre :
Eluard et ses femmes
Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri, 93 Saint-Denis. Tél. : 01-42-43-05-10. De 10 heures à 17 h 30; dimanche, de 14 heures à 18 h 30. Fermé mardi et fêtes. 20 F et 10 F.

EN VUE

■ *« Nous croyons dans la liberté, mais la liberté n'est pas sans limites »*, a rappelé, mardi 15 septembre, l'ayatollah **Ali Khamenei**, guide de la République iranienne, aux commandants des pasdarans, gardiens de la révolution.

■ **Emilio Dominguez**, un Hondurien découvert grelottant par des mécaniciens de l'aéroport de Miami, qui, pour émigrer aux Etats-Unis, avait voyagé dans le train d'atterrissage d'un avion d'Iberia, à 10 000 mètres d'altitude, par grand froid, sans beaucoup d'oxygène, sera reconduit dans son pays.

■ Les *corridos*, complaintes mexicaines, qui chantaient autrefois les exploits de **Pancho Villa**, vantent aujourd'hui ceux des clandestins qui s'introduisent aux Etats-Unis.

■ Pour mieux *« résister aux tentations »*, **Bill Clinton** se fera aider par le révérend **Gordon McDonald** de Lexington, contraint, il y a une dizaine d'années, à *quitter provisoirement* son ministère, après avoir reconnu une liaison extra-conjugale.

■ Le prêcheur **Zeine Ramadan Chalakami**, de Sila Accharkeya, en Egypte, furieux depuis que le ministère des biens religieux a nommé un imam pour officier à sa place dans la mosquée du village, construite sur son terrain, menace de transformer ce lieu de culte en poulailler.

■ Creatif Marketing, une entreprise de Singapour, met en vente une ceinture de chasteté en acier à l'intention des femmes qui redoutent d'être violées.

■ Des mécaniciens suisses ont fait apparaître un lit secret long de 2,10 mètres en tirant une manette dissimulée sous la banquette arrière de la Rolls Royce de **Lord Mountbatten**, vice-roi des Indes, homme à femmes de grande taille.

■ Le géant **Hussain Mohammad Ahmad**, Somalien, 2,49 mètres, garde dans un hôtel de Dubaï, qui, pour attirer la clientèle, l'emploie aux côtés d'un nain, veut succéder dans le Guide Guinness des records au Pakistanais **Mohammad Alam Channa**, 2,31 mètres, mort, en juillet, d'une insuffisance rénale.

■ A l'occasion de son 90e anniversaire, l'université du Caire rendra hommage à sa bienfaitrice, la fille du **khédive Ismaïl, Fatima**, la *« princesse aux bijoux »*, qui lors de son mariage portait, dit-on, une robe ornée de *« tellement de pierres précieuses qu'il fallut deux eunuques pour la soutenir »*.

■ L'école de tauromachie de Madrid a reçu une amende de 400 000 pesetas (16 000 francs) pour avoir, en septembre 1997, accordé dans l'enthousiasme à un « puntillero » les deux oreilles et la queue d'un toro encore vivant.

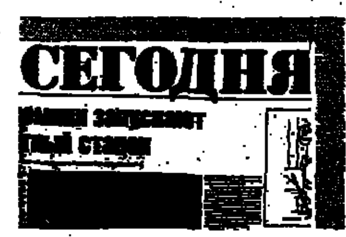
Christian Colombani

Anatoli Sobtchak se porte bien

La presse russe se penche sur le cas de l'ancien maire de Saint-Pétersbourg, poursuivi par la justice de son pays et exilé à Paris. L'intéressé n'a pas, en tout cas, de problèmes de santé

C'EST le nouvel épisode d'un feuilleton politico-judiciaire qui dure depuis près de trois ans et met en cause l'une des figures du mouvement démocratique russe de la fin des années 80, Anatoli Sobtchak. Lundi 14 septembre, le procureur général de Saint-Pétersbourg a décidé d'entamer des poursuites judiciaires, pour corruption et abus de pouvoir, contre celui qui fut le maire de la ville de 1991 à 1996. Plusieurs quotidiens russes rappellent, mardi 15 septembre, les méandres de cette affaire, tandis qu'Anatoli Sobtchak, de Paris où il vit depuis novembre 1997, crie *« à la provocation politique »*.

Sous le titre « Anatoli Sobtchak a une place toute prête à la prison de Krecty », le quotidien *Kommersant* fait état des charges retenues par le procureur général contre l'ancien maire. En 1994 et 1995, M. Sobtchak et *« plusieurs hauts fonctionnaires de la ville »* auraient reçu des pots-de-vin de l'entreprise de construction Renaissance en échange de droits à construire et autres contrats juteux. Selon *Kommersant*, une nièce du maire



aurait ainsi reçu gratuitement un appartement d'une valeur de 54 000 dollars. D'autres logements auraient été donnés ou vendus à des prix sacrifiés à certains de ses proches collaborateurs.

« Anatoli Sobtchak est prêt à rentrer en Russie uniquement à titre de témoin », titre le quotidien *Sevodnia*. Dans ce journal, la femme de l'ancien maire, Loudmila Laroussova, elle-même députée à la Douma, juge les charges retenues contre son mari *« absolument risibles »*. *« Elles s'écrouleront dès qu'un tribunal les examinera sérieusement »*, ajoute-t-elle, se disant satisfaite de pouvoir enfin organiser sa défense. M. Sobtchak s'interroge sur le moment choisi pour déclencher les poursuites. Cette *« nouvelle provocation politique »* viserait, estime-t-il, à empêcher la nomination de Vladimir Putin comme directeur du FSB, l'ex-KGB. M. Putin fut un de ses collaborateurs, et sa promotion à un poste stratégique donnerait lieu à de sourdes luttes d'influence.

Il apparaît peu probable que M. Sobtchak choisisse de rentrer en Russie, estime la presse qui rappelle les conditions rocambolesques de sa fuite à Paris, il y a près d'un an. Le 3 octobre 1997, l'ancien maire avait échappé à un premier interrogatoire de police en se faisant hospitaliser *« au centre médical 122, dont le médecin-chef était un ami personnel »*, rapporte *Kommersant*. Le 7 novembre 1997, il s'envolait dans le plus grand secret pour Paris afin d'y être soigné.

« Il y avait des menaces réelles pour la vie de mon mari, qui s'apprêtait à se faire soigner dans un hôpital militaire de Saint-Pétersbourg. Comment réagiriez-vous si on vous appelait pour vous dire qu'on va vous découper sur la table d'opération ? », déclarait alors son épouse. Celle-ci avait précisé qu'un avion sanitaire finlandais avait été affrété, pour un coût de 30 000 dollars. Quelques jours plus tard, l'hôpital américain de Neuilly faisait savoir que M. Sobtchak était sorti de ses murs *« après une série d'examens »* qui n'avaient pas nécessité de soins. *« Tout va bien »*, concluait le communiqué médical.

François Bonnet

DANS LA PRESSE

NEWSWEEK
Michael Elliott

■ Le prologue est terminé. La pièce a commencé. Avec la publication, vendredi dernier, du rapport du procureur indépendant Kenneth Starr sur l'affaire Lewinsky, la crise de la présidence Clinton change de décor. La salacité du rapport Starr pourrait, par un effet de boomerang, se retourner contre son auteur et tourner à l'avantage du président. Mais il est aussi plausible que le processus enclenché aboutisse au départ du président, soit par destitution, soit, comme ce fut le cas pour Richard Nixon il y a vingt-quatre ans, parce que le président, privé de tout soutien politique, serait amené à démissionner. C'est un événement d'une importance considérable pour le monde entier. Ceci explique pourquoi nous consacrons largement ce numéro de *Newsweek* au rapport Starr et publions de larges extraits de ce rapport qui est, de fait, un réquisitoire contre le président. Ce texte comporte des descriptions crues des relations sexuelles de Clinton et Lewinsky, un type de littérature que nous ne publierions pas en temps ordinaire. Nous le faisons cette semaine parce, qu'on le veuille on non, elles sont au cœur de l'accusation de Starr, c'est-à-dire que Clinton a menti sous serment à deux reprises lorsqu'il a décrit la nature de ses relations avec Lewinsky (...)
J'étais un jeune journaliste en août 1974 lorsque Nixon a démissionné. J'ai alors été frappé par la dignité et la maturité politique avec laquelle la nation américaine s'est débarrassée d'un président qui avait failli. *« Le système a fonctionné »*, disait-on alors avec une fierté justifiée. Quel que soit le résultat de la crise politique de 1998, je parierais volontiers que l'on n'entendra pas cette petite phrase cette année. Le système est malade.

TIME
Lance Morrow

■ Si la présidence Clinton peut être sauvée, ce sera parce que deux forces très différentes, l'indulgence de l'opinion et, de façon plus surprenante, son indifférence, conjugueront leur action. La destitution est un processus autant politique que légal. Clinton s'est comporté de façon désastreuse lors des premières cérémonies publiques de repentir, mais vendredi dernier, lors du petit déjeuner de prière à la Maison Blanche, il a fini par prononcer un *mea culpa* convaincant. C'était fascinant d'observer le président parler en direct, avec, encadrés sur l'écran de télévision, les cours du Dow Jones osciller comme un électrocardiogramme. L'indice boursier baissait lorsque Clinton a commencé à parler et s'est redressé fortement pendant son discours.

RFI
Dominique Burg

■ C'est un jour heureux pour la liberté, pour les droits de la personne, et au bout du compte pour la justice. Tant pis pour les imperfections du texte d'Elisabeth Guigou, ses contorsions, et ses lacunes. Tant pis pour le scepticisme des avocats, tant pis pour les critiques furibondes des magistrats. Toute tentative pour sauver ce qu'il reste d'humanité dans la justice est bonne à prendre. Car enfin, on vit dans un drôle de pays, la patrie des droits de l'homme, qui bafoue tous les jours tranquillement et massivement un principe pourtant fondamental : toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été établie.

www.gloupgloup.com

Le site officiel des « entarteurs » de l'Internationale pâtissière expose des photos des victimes

QUEL EST le point commun entre Bernard-Henri Lévy, Jean-Luc Godard, Patrick Bruel, Patrick Poivre d'Arvor, Nicolas Sarkozy et Jean-Pierre Elkabbach ? Tous ont été victimes du redoutable « entarteur » Noël Godin, leader de l'Internationale pâtissière. Cette organisation subversive basée en Belgique a décidé de se faire connaître du monde entier en créant un site Web baptisé Crème et Châtiment : *« L'Internationale pâtissière entend assassiner par le ridicule toutes les célébrités mondiales se prenant spectaculairement au sérieux. C'est ainsi que, ces dernières années, en France et en Belgique, ont reçu des tartes à la crème en pleine figure bon nombre d'illustres baudruches. »*



Le site rappelle tout d'abord les exploits passés des entarteurs, en affichant des séries de photographies prises sur le vif : on y voit une vingtaine de victimes tentant vainement d'échapper au châtiment pâtissier, puis maculées, penaudes, vaincues.

Après avoir sévi dans le monde francophone, Noël Godin et sa bande ont décidé de s'attaquer à l'Amérique et de faire parler d'eux sur les autoroutes de l'information, en s'attaquant à Bill Gates : *« En entartant à Bruxelles le 4 février dernier Bill Gates, symbole de la nouvelle arrogance marchande, les guérilleros-chantilly ont trompetté en chœur* "Entartons, entartons le polluant pognon !" » Une rubrique entière est consacrée à l'événement, proposant une séquence vidéo prise lors de l'attentat, ainsi que la réaction de la victime sur CNN. Très fière de son action contre l'homme le plus riche du monde, l'Internationale pâtissière affichait aussitôt ses revendications sur le Web : *« Si Bill Gates ne veut pas être entarté une seconde fois avant le printemps, il devra verser un jour de son salaire quotidien, soit 300 millions de francs belges, au sympathique sous-commandant zapatiste Marcos. »*

En attendant de mettre sa menace à exécution, le site publie la liste de ses prochains entartages : *« La star Demi Moore, pour son film fasciste* G. I. Jane, *et tous les chefs d'Etat, de Jacques Chirac à Tony Blair, Bill Clinton et Fidel Castro. Et puis le pape, qui est un dangereux* serial killer *avec ses décrets anti-préservatifs. Mais il n'y a pas de monopole pour l'attentat pâtissier ! »* Non contents de se vanter de leurs forfaits, les agitateurs exhortent les internautes à leur envoyer des suggestions et même à les imiter : *« Nous souhaitons que vous ensevelissiez sous la chantilly tous les détenteurs d'autorité qui vous empoisonnent l'existence. Do it ! »*

Xavier de Moulins

SUR LA TOILE

LES AL FAYED SUR LE WEB

■ Mohamed Al Fayed, propriétaire du grand magasin londonien Harrods et père de Dodi Al Fayed, l'ami de la princesse Diana qui a péri en même temps qu'elle dans l'accident de voiture du 31 août 1997, a ouvert un site Web. Son objectif est de fournir *« une base de données exhaustive des articles de presse consacrés à la vie intéressante de M. Al Fayed* [fils] », ainsi qu'à celle de Diana. Trois rubriques supplémentaires sont en préparation : « L'histoire d'amour », « Le 31 août » et « Questions sans réponses ».
www.alfayed.com

NOUVELLE VICTOIRE DES SCIENTOLOGUES

■ M. Zenon Panoussis, qui avait affiché sur un serveur Internet suédois un manuel de l'Eglise de scientologie sans avoir demandé d'autorisation, a été condamné par un tribunal de Stockholm à payer une amende de 100 000 couronnes suédoises (environ 73 000 F) pour violation de copyright, plus 1,2 million de couronnes (environ 876 000 F) pour rembourser à l'Eglise de scientologie ses frais de justice. – *(AP.)*

Une question de regard

par Alain Rollat

INCURSION sur TV5. Retour sur « Bouillon de culture ». Bernard Pivot se marre. La « papesse » de l'édition, Françoise Verny, raconte sa dernière brouille avec Dieu : *« Il ne m'a pas fait signe. Il ne m'a pas rendu visite. Il m'a complètement larguée. J'ai été voir les reliques de sainte Thérèse, je croyais que ça allait faire quelque chose, mais ça n'a rien donné et ça m'a complètement dégoûtée... »* Sacristain espiègle, Bernard Pivot la tance : *« Quel orgueil extraordinaire ! »* Comment décrire la scène ? Est-ce drôle ou pathétique ? Comment parler de Françoise Verny ? Au présent ou au passé ? Comment interpréter l'image d'une dame monumentale qui, au crépuscule de sa carrière, joue les épaves déchues et solitaires ? Comment toucher à toute une vie de littérature sans la déchirer ?

Cas d'école. Question de regard. Revient en mémoire le portrait au scalpel qu'en a fait Philippe Lançon, le critique de télévision de *Libération* : *« Roulant de droite à gauche son énorme tête androgyne, elle mâche ses mots en souriant, les déglutit, en avale une partie, recrache l'autre : gargouille narquoise, elle est tombée en repentir voltairien du haut des toits de Notre-Dame. »* Françoise Verny en Quasimada de la cathédrale des lettres ! Pourquoi pas ? Frère Pivot préfère lui porter le regard de l'affection : *« Votre dernier livre est terrible. Vous vous dites "alcoolique", vous racontez ce que vous appelez votre "déchéance", votre "débâcle". Pourquoi raconter ce que d'autres cachent ? Est-ce que vous essayez, par la sincérité, par l'aveu, de regagner votre estime ? »* Sœur Françoise se confesse : *« C'était une thérapie. Je ne m'aimais plus, je vais mieux... »* Métamorphose de la gargouille. Elle brise la gangue minérale dans laquelle elle s'était enfermée. *« J'ai peut-être méconnu le fait que si l'on ne s'aime pas soi-même les autres ne vous aiment pas... »* Chère Françoise !

D'où nous vient donc cette manie de séquencer les vies, de les découper en morceaux, de les mettre en pièces, d'opposer leurs facettes les unes aux autres ? Pourquoi nous arrêtons-nous aux profils que les gens nous présentent ? Par quelle illusion d'optique sommes-nous conduits à considérer les images comme des réalités figées ? Pourquoi limitons-nous notre champ de vision à la surface des êtres et des choses ? Par quelle infirmité mentale ne les voyons-nous pas également du dedans, de leur propre centre ? Ne sommes-nous que des obturateurs étroits, obtus ? Nous croyons savoir observer, évaluer, examiner, analyser, soupeser, critiquer, diviser, subdiviser, disséquer, etc. Quand notre regard apprendra-t-il à embrasser avant de réfléchir ?

MERCREDI 16 SEPTEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 Le Champion ■■
Mark Robson (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

21.10 Tiens bon la barre Jerry ■■
Norman Taurog (Etats-Unis, 1959, N., 90 min). Cinétoile

21.20 Cible émouvante ■■
Pierre Salvadori (France, 1992, 95 min). RTBF 1

21.55 Partir revenir ■■
Claude Lelouch (France, 1985, 120 min). Ciné Cinémas

22.10 Le Chevalier mystérieux ■■
Riccardo Freda (Italie, 1948, N., v.o., 95 min). Ciné Classics

22.40 Le Chant du Missouri ■■
Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1944, v.o., 105 min). Cinétoile

22.45 Fiorile ■■
Paolo et Vittorio Taviani (France - Italie, 1992, 115 min). Cinéstar 1

23.45 L'Affaire Cicéron ■■
Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 110 min). Ciné Classics

0.25 Taxi Driver ■■■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1975, v.o., 115 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.00 Stars en stock. *Anthony Quinn. Deborah Kerr.* Paris Première
19.00 Les Lumières du music-hall. Isabelle Aubret. Fernandel. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Bran Van 3000 ; Virginie Despentes ; Sandra Bullock ; Harry Connick Jr ; Laurent Garnier. Canal +
20.00 Savoir plus santé. Lève-toi et marche. TV 5
20.05 Spécial votations. Taxe poids lourds. Retraite des femmes. TSR
20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. Jeux de rôles à Carpentras. Arte
20.55 Des racines et des ailes. La bouddhamania. Les enfants du carrefour. Vous avez dit surdoués ? France 3
21.00 Dunia. Invité : Bernard Adam. TV 5
21.00 Les Dossiers de l'Histoire. Les étoiles volantes. Histoire
22.45 Ça se discute. Quel espoir pour les maladies rares ? France 2
22.50 Le Canal du savoir. Spécial littérature : lire madame de Sévigné avec Philippe Sollers. Paris Première
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Jean Lacouture ; Catherine Clément ; Christian Petitfils ; Jean-Jacques Becker. Histoire
23.30 Un siècle d'écrivains. Jules Romains aux trois cents personnages. France 3
0.50 Le Cercle. Théâtre. Avec Annie Girardot ; Françoise Fabian ; Danièle Darrieux ; Eric-Emmanuel Schmit. France 2

DOCUMENTAIRES

19.00 A propos de sexe. [1/4]. Arte
19.00 Les Grandes Civilisations oubliées. [1/4]. Histoire
19.00 Les Métiers. La région Centre : le vannier et le sabotier. Odyssée
19.30 A la poursuite des dieux engloutis. Odyssée
20.00 Conférences de presse. [1/2]. Archives du 28 octobre 1958. Histoire
20.15 L'Argent des flammes. Arte
20.35 W.E.B. DuBois, le premier activiste noir américain. [1/2]. Planète
21.00 Les Cités prestigieuses d'Italie. [11/12]. Turin. Odyssée
21.35 Les Jardins du paroxysme. [5/7]. Planète
21.35 Amérique latine, un continent déraciné. [5/6]. Odyssée
22.00 Pompidou, l'école du pouvoir. Planète
22.00 Chine jaune, Chine bleue. [2/2]. Histoire
22.00 Ravel. Muzzik
22.30 Musica. Richter, l'insoumis. [2/2]. Arte
22.45 Les Chevaliers de la Manjha. Odyssée
23.15 Equinoxe. Dieu seul le sait. Odyssée
23.50 Profil. Eric Rohmer, preuves à l'appui. [1/2]. Arte
0.00 Lonely Planet. Philippines. Planète
0.20 L'Amour, pas l'héro. France 3
0.20 Le Siècle des loisirs. TSR
0.45 La Lucarne. Fuite sans fin. Arte
0.50 La Loi du collège. [1/3]. Planète
0.50 L'Amérique des années 50. [2/7]. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

20.35 Football. Ligue des champions. RC Lens - Arsenal FC. TF 1

DANSE

21.00 Le Ballet royal dans Winter Dreams. Chorégraphie de Kenneth MacMillan. Musique de Tchaïkovski. Muzzik

MUSIQUE

19.55 *Theatre of Voices.* Enregistré à Paris, en 1997. Avec : Ellen Hargis, soprano ; Steven Rickards, contre-ténor ; Alan Bennett, ténor ; Paul Elliott, ténor ; Paul Hillier, basse. Muzzik
21.50 Dinosaur Junior. Concert enregistré le 15 août 1997, lors de la Route du rock de Saint-Malo. Paris Première
23.45 Nigel Kennedy joue Bruch. Interprété par le City of London Sinfonia : *Concerto pour violon et orchestre nº 1 en sol mineur opus 26.* Muzzik
0.40 Jane Bunnett & Cuban Piano Masters. Concert enregistré au Spectrum de Montréal, le 5 juillet 97. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.40 *Prisonnière de son passé.* Mimi Leder. RTL 9
20.45 Emilie, fille de Caleb. Jean Baudin [1 et 2]. TMC
20.50 Disparue dans la nuit. Bill L. Norton [1 et 2/2]. M 6
20.55 Passion interdite. Thierry Binisti. France 2

SÉRIES

19.00 Demain à la une. Le passage des cigognes. M 6
19.20 Equalizer. Le règne de la terreur. 13ème Rue
21.45 Presque parfaite. Je suis Gregory Peck (v.o.). Canal Jimmy
22.15 Friends. Celui qui a un rôle. Celui avec George (v.o.). Canal Jimmy
22.25 Rocambole. [3/6]. Festival
22.30 La Loi de Los Angeles. La guerre des avocats. Du sang et des larmes. Une croix sans dieu. Téva
0.05 Profit. Chinese Box (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **20.55 France 3**
Des racines et des ailes
Patrick de Carolis présente son magazine de rentrée en direct du temple bouddhiste de La Boulaye. Le premier sujet est consacré au succès récent et massif de la philosophie tibétaine et japonaise en France. Pour illustrer cette *« bouddhamania »*, Frédéric Wilner a installé sa caméra chez Dominique, divorcée, et sa fille Mélanie, ancienne toxicomane, qui exploitent les vertus curatives de la prière pour s'aider à surmonter leur quotidien. Jacques Breton, prêtre catholique, quitte quant à lui son église deux fois par semaine pour aller prêcher la parole bouddhiste à un groupe d'initiés parisiens. La société française se convertit si vite à la croyance zen que l'on murmure déjà qu'elle pourrait être le pays de la renaissance du mouvement. Le reportage aurait gagné à aborder le phénomène dans sa dimension spirituelle plutôt qu'à travers le prisme racoleur de l'insolite. – *S. Bn*

● **20.55 France 2**
Passion interdite
Alors qu'il s'apprête à se remarier, Richard, cinquante ans, chirurgien et père d'une adolescente, s'éprend de l'amie de celle-ci, âgée de quinze ans. En général, ce genre d'histoires finit mal. Richard le sait. Il essaie de résister aux charmes juvéniles de Manon, mais la passion lui fait tourner la tête. *Thierry Binisti, réalisateur de ce* téléfilm (diffusé en mai sur Festival, voir supplément « TRM » daté 10-11 mai 1998) et coauteur du scénario, a trouvé le ton juste pour raconter cet amour illicite. Didier Sandre est parfait dans le rôle du quinquagénaire déchiré entre passion et remords, et Myriam Moraly nous émeut en gamine trop vite grandie. – *S. Ke*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Le Bigdil.
19.55 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Centenaire de l'aviation, Météo.
20.35 Football. Ligue des Champions. 20.45 Lens - Arsenal. 22.40 Les autres rencontres.
0.20 Minuit sport. Spécial nautisme.
0.45 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.45 ▶ Cap des Pins.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
19.56 Météo.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Passion interdite. Téléfilm. Thierry Binisti.
22.45 Ça se discute. Quel espoir pour les maladies rares ?
0.35 Journal, Météo.
0.50 Le Cercle. Théâtre.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Le Kadox.
20.35 Tout le sport.
20.50 Consomag.
20.55 Des racines et des ailes. La bouddhamania. Les enfants du carrefour. Vous avez dit surdoués ?
23.00 Météo, Soir 3.
23.30 Un siècle d'écrivains. Jules Romains aux trois cents personnages.
0.20 L'Amour, pas l'héro.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Miami Rhapsody ■ Film. David Frankel.
22.30 Palerme Milan, aller simple ■ Film. Claudio Fragasso.
0.10 Transatlantique ■ Film. Christine Laurent.
2.00 Les Aventures de Don Juan ■ Film. Vincent Sherman (v.o.).

ARTE

19.00 A propos de sexe. [1/4]. Le langage secret du regard.
19.50 Arte info.
20.15 L'Argent des flammes.
20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. Jeux de rôles à Carpentras.
22.20 Les Cent Photos du siècle. *La Guerre d'Espagne*, une photo de Robert Capa, 1936.
22.30 Musica. *Richter, l'insoumis.* [2/2].
23.50 Profil. Eric Rohmer, preuves à l'appui. [1/2].
0.45 La Lucarne. Fuite sans fin.
1.30 En avoir (ou pas) ■ Film. Laetitia Masson.

M 6

19.00 Demain à la une.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Joyeuse pagaille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 *Décrochage info,* Les Voyages d'Olivia.
20.50 Disparue dans la nuit. Téléfilm. Bill L. Norton [1 et 2/2].
0.10 L'Heure du crime.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. *Vous avez dit minimalisme ?* [3/5].
20.30 Agora. Jacqueline Steb, à propos de *La Délivrance dans les contes de fées*, de Marie-Louise von Franz.
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. *La Dose mortelle Bardot*, d'Agnès Bismuth.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Par le Quatuor Vogler : œuvres de Brahms, Hindemith, Brahms.
22.30 Musique pluriel.
23.05 Les Greniers de la mémoire.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. *Béatrice et Bénédict*, opéra comique d'après Shakespeare, de Berlioz, par le Chœur et l'Orchestre de Paris, dir. Barenboïm, Minton (Béatrice), Domingo (Bénédict), Cotrubas (Héro), etc.
22.25 Les Soirées... (suite). Shakespeare en musique.

JEUDI 17 SEPTEMBRE

FILMS DU JOUR

13.10 L'Ombre des châteaux ■■
D. Duval (F, 1976, 90 min). Ciné Cinémas

14.30 L'Aveu ■■
Constantin Costa-Gavras (France, 1969, 150 min). Histoire

15.10 La Kermesse des aigles ■■
George Roy Hill (Etats-Unis, 1975, 110 min). Ciné Cinémas

15.30 Le Chevalier mystérieux ■■
Riccardo Freda (Italie, 1948, N., 95 min). Ciné Classics

15.50 Cul-de-sac ■■■
Roman Polanski (Grande-Bretagne, 1966, N., 110 min). Cinétoile

17.00 Ludwig van B ■■
Bernard Rose (Etats-Unis, 1994, 120 min). Ciné Cinémas

17.05 Rendez-vous de juillet ■■
Jacques Becker (France, 1949, N., 100 min). Ciné Classics

17.40 Taxi Driver ■■■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1975, 110 min). Cinétoile

18.45 L'Affaire Cicéron ■■
Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 105 min). Ciné Classics

19.30 Non coupable ■■
Henri Decoin (France, 1947, N., 95 min). Cinétoile

20.05 Hôtel des Amériques ■■
André Téchiné (F, 1981, 90 min). TV 5

20.40 Fog ■■
John Carpenter (Etats-Unis, 1979, 93 min). 13ème Rue

20.55 Intérieurs ■■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1978, 95 min). Téva

21.00 Quai des brumes ■■■
Marcel Carné (France, 1938, N., 95 min). Paris Première

21.05 Rocco et ses frères ■■■
Luchino Visconti (Italie, 1960, N., *170 min*). Cinétoile

22.10 Madame Butterfly ■■■
Frédéric Mitterrand (France, 1995, v.o., 130 min). Cinéstar 1

22.15 Colonel Redl ■■■
Istvan Szabo (Allemagne - Autriche - Hongrie, 1985, 135 min). Arte

22.20 Les Feux de l'enfer ■■
Andrew V. McLaglen (Etats-Unis, 1968, 120 min). RTL 9

22.25 La Double Vie de Véronique ■■■
Krzysztof Kieslowski (France - Pologne, 1991, 95 min). Cinéstar 2

22.30 Alexandre Nevski ■■
Sergueï Eisenstein (Urss, 1938, N., *110 min*). Mezzo

23.55 1941 ■■
Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, v.o., 115 min). Cinétoile

1.50 Passion d'amour ■■
E. Scola (It., 1981, 115 min). Cinétoile

4.35 La Horde sauvage (version longue) ■■
Sam Peckinpah (Etats-Unis, 1969, v.o., 144 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

10.55 Arrêt sur images. Dopage, les journalistes savaient-ils ? Invité : Patrick Chêne. La Cinquième
13.00 Envoyé spécial. Viagra : l'or bleu. Afrique du Sud : La vérité et le pardon. Europ Assistance. TV 5
13.25 Parole d'Expert. Marie-José Nat. France 3
13.30 Envoyé spécial, les années 90. Fécondation in vidéo. France-touche. Invités : Pierre Jouannet ; Pascal Boniface. Histoire
15.35 Le Vrai Journal. Canal +
18.00 Stars en stock. Ingrid Bergman. Marlon Brando. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Khaled, Rachid Taha, Faudel ; Philippe Starck ; Gérard Garouste ; Agnès Michaux. Canal +
19.00 Voyages, voyages. Le Portugal. Arte
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jean Lacouture ; Jean-Jacques Becker ; Catherine Clément ; Christian Petitfils. Histoire
19.00 Les Lumières du music-hall. Philippe Clay. Mouloudji. Paris Première
20.15 Temps présent. Le zoo de Vincennes. L'inventeur et la raie volante. Le siècle en images : Le Zeppelin explose. TSR
20.50 Envoyé spécial. Camus, Johnny et le Stade de France. Les concouristes. France 2
22.25 Pulsations. Troubles de l'apprentissage. RTBF 1
22.35 Paroles de femmes. Invitée : Annie Duperey. TMC
22.35 Faxculture. Marguerite Duras. TSR
23.20 Le Club. Pierre Gaspard-Huit. Ciné Classics
23.30 De l'actualité à l'Histoire. L'or noir. Invités : Xavier Houzel ; Loïck le Floch-Prigent ; Pierre Terzian ; Peter Bogin. Histoire
0.50 La 25e Heure. Daphné et Eléanor. France 2
1.00 Des racines et des ailes. La bouddhamania. Les enfants du carrefour. Vous avez dit surdoués ? France 3

DOCUMENTAIRES

17.00 Les Grandes Civilisations oubliées. [1/4]. Histoire
17.10 L'Esprit du jaguar. [2/4]. La jungle des Mayas. Odyssée
17.30 Israël, 1948-1998. [3/6]. Militarisation et sécurité. Planète
18.00 Conférences de presse. [1/2]. Archives du 28 octobre 1958. Histoire
18.00 Toute une vie... Sur les traces de Bela Bartok. Odyssée
18.25 Objectif. Vie sauvage. Planète
18.30 Le Monde des animaux. Le seigneur des aigles. La Cinquième
19.00 *Gouverner, c'est choisir ?* Odyssée
19.20 Mon mari est un gangster. Planète
19.40 Amadeus Quartet. Muzzik
19.45 Paquebots de légendes. [3/4]. Duel de géants. Odyssée
20.10 Méditerranée, rive sud. [7/13]. *Algérie, le grand désert.* Planète
20.15 La Maillot jaune. Arte
20.15 Gestes d'artisans. [2/2]. Histoire
20.35 La Bataille du Chili. [2/3]. Le coup d'Etat. Planète
20.40 Les Métiers. La région Centre : le vannier et le sabotier. Odyssée
20.40 Soirée thématique. Les Habsbourg. Arte
21.00 Virtuoses. Maria Joao Pires. Mezzo
21.00 The Gershwin Years. [1/2]. From Tin Pan Alley to Carnegie Hall. Muzzik
21.10 A la poursuite des dieux engloutis. Odyssée
22.20 Cent ans de collisions automobiles. Planète
23.15 Amérique latine, un continent déraciné. [5/6]. Ruines, rituels, romans. Odyssée
23.20 W.E.B. DuBois, le premier activiste noir américain. [1/2]. Planète
23.55 Souvenir. Serge et Jane, je t'aime moi non plus. Canal Jimmy
0.40 Pompidou, l'école du pouvoir. Planète

SPORTS EN DIRECT

14.55 Cyclisme. Tour d'Espagne : Benasque - Jaca. TSR - Eurosport
17.00 Football. Coupe des coupes (16es de finale, aller) : CSKA Kiev - Lokomotiv Moscou. AB Sport
18.00 Football. Coupe des coupes (16es de finale, aller) : Levski Sofia - FC Copenhague. Eurosport
20.30 Football. Coupe des coupes (16es de finale, aller) : Paris-SG - Maccabi Haïfa. Canal +

MUSIQUE

18.00 *Jazz à Montreux 91.* Avec : Herbie Hancock ; Diane Reeves ; David Sanborn ; Miles Davis ; Ruth Brown. Muzzik
22.35 Paul McCartney. Enregistré au Royal Albert Hall, le 14 octobre 1997. Paris Première
22.50 *Hommage à Charlie Parker.* Concert enregistré à la Grande Halle de la Villette à Paris, en 1989. Muzzik
23.50 Concerto Palatino. Concerti ecclesiastici. Muzzik
0.15 Peter Grimes. Mise en scène d'Elijah Moshinski. *Par l'Orchestre du Royal Opera House de Covent Garden,* dir. Colin Davis. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Paparazzo. Edward Bennett. Festival
22.40 Terreur à l'hôpital. Larry Shaw. M 6
22.50 Obscures révélations. David Anspaugh. TF 1
23.00 Secrets. Peter Hunt. Téva
23.05 *Séduction aveugle.* Tom Donnelly. France 3

SÉRIES

19.00 Demain à la une. L'énigme de Lucius Snow. M 6
19.20 Equalizer. Chacun chez soi. 13ème Rue
20.50 Aux frontières du réel. Détour. Prométhée post-moderne. M 6
21.50 Urgences. Le lien du sang. TSR
21.55 Rocambole. [4/6]. Festival
0.20 Booker. La guerre des gangs. M 6
1.00 Spicy City. Sex Drive (v.o.). Canal Jimmy
1.25 Chapeau melon et bottes de cuir. Le grand penseur (v.o.). 13ème Rue
2.25 Game On. Barbe à papa et sucre d'orge (v.o.). Canal Jimmy
4.20 Profit. Chinese Box (v.o.). Canal Jimmy

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code *ShowView* – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « *Le Monde Télévision-Radio-Multimédia* ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **20.40 Arte**
Thema

Les Habsbourg, histoire et légende

FAUT-IL que le douloureux destin de l'impératrice Elisabeth de *Wittelsbach, épouse de l'empereur* d'Autriche François-Joseph, ait frappé les esprits pour qu'un siècle après son assassinat à Genève par un anarchiste italien, le 10 septembre *1898, Arte, après avoir* consacré une « Thema » à Sissi, rediffuse quatre jours plus tard la soirée à la gloire de la dynastie des Habsbourg qu'elle proposait il y a *moins de deux ans. Si les Français* gardent une tendresse surprenante pour la malheureuse princesse – sans doute grâce à la double incarnation de Romy Schneider dans le triptyque d'Ernst Marischka, et le crépusculaire *Ludwig II*, de Visconti –, ils ne retiennent au mieux que les figures de Charles Quint, rival de François Ier, et la reine Marie-Antoinette.

Même si on ne suivra pas les outrances du commentaire – qui étire sur sept siècles une puissance qu'on ne peut indexer sur la mort de l'impératrice Zita, quatre-vingts ans après la faillite de 1918, ou adjuge à la Maison d'Autriche le record de longévité des Capétiens –, les trois documentaires qui encadrent le superbe film d'Istvan Szabo, *Colonel Redl*, ont quelques mérites. Passons sur *Ascension et splendeur des Habsbourg*, de Brigitte Vacha, dont l'option laudative gomme *les phases de recul et* héroïse les monarques avec une indulgence certaine – un bon point toutefois sur le piège d'un trône qui n'est héréditaire dans les *faits qu'au prix* d'une surenchère de privilèges octroyés aux grands. Des deux documentaires d'Ernst Trost, c'est le premier, *Chronique de la mort d'un Empire*, qui est le *plus construit. Le plus touchant* aussi, car le seul à travailler la charge nostalgique de la maison de Habsbourg sans sacrifier au kitsch. L'évocation du parcours *oublié* du dernier empereur Charles Ier (1916-1918), mort prématurément à trente-cinq ans en exil à Madère, a le charme des découvertes. *Vienne et les vestiges de l'Empire*, sorte de promenade fluide mais peu composée à travers un imaginaire typé jusqu'à la caricature, clôt une évocation qui a encore du mal à choisir l'Histoire contre la légende.

Philippe-Jean Catinchi

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 La loi est la loi.
16.40 Sunset Beach.
17.30 Beverly Hills.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, L'image du jour.
20.40 Centenaire de l'aviation.
20.50 Météo.
20.55 Commissaire Moulin. Silence radio.
22.40 TF1 magazine.
22.50 Made in America. Obscures révélations. Téléfilm. David Anspaugh.
0.30 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.55 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.50 Derrick.
14.50 Placé en garde à vue.
15.45 Tiercé. En direct.
16.00 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Sauvés par le gong, la nouvelle classe.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 ▶ Cap des Pins.
19.15 1000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 Au nom du sport.
19.55 Météo, Journal, Météo.
20.50 Envoyé spécial. Camus, Johnny et le Stade de France. Les concouristes.
22.45 Expression directe.
22.55 Kill Me Again ■ Film. John R. Dahl.
0.40 Journal, Météo.
0.50 La 25e Heure. Daphné et Eléanor.

FRANCE 3

13.25 Parole d'Expert.
14.30 Les Craquantes.
15.00 Corky, un adolescent pas comme les autres.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kouij.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kadox.
20.35 Tout le sport.
20.55 Les Rois du gag. Film. Claude Zidi.
22.30 Météo, Soir 3.
23.05 Séduction aveugle. Téléfilm. Tom Donnelly.
0.35 Espace francophone. Chanter dans la francophonie [2/2].
1.00 Des racines et des ailes.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 13.35
13.35 Le Journal du cinéma.
14.00 Un candidat idéal. Téléfilm. James Keach.
15.25 Surprises.
15.35 Le Vrai Journal.
16.20 Leçons de séduction. Film. Barbra Streisand.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Football. PSG - Maccabi Haïa.
22.45 La vérité si je mens ■ Film. Thomas Gilou.
0.20 Un éléphant sur les bras. Film. Howard Franklin (v.o.).
1.50 Golf.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Qu'est-ce qu'on mange ?
13.30 Le Journal de la santé.
13.45 Les Ladakhis du Cachemir.
14.40 La Cinquième rencontre... Justice - société. 14.45 Quand elles changent de vie. 15.35 Entretien.
16.00 Modes de vie, modes d'emploi.
16.30 Correspondance pour l'Europe.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Voyages, voyages.
19.50 Arte info.
20.15 La Maillot jaune.
20.40 Soirée thématique. Les Habsbourg. 20.45 Ascension et splendeur des Habsbourg. Sept cents ans d'histoire en Europe. 21.30 Chronique de la mort d'un Empire. De Sarajevo à Madère. 22.15 Colonel Redl ■■■ Film. Istvan Szabo. 0.30 Vienne et les vestiges de l'Empire. 1.05 Sissi face à son destin. Film. Ernst Marischka.

M 6

13.35 Cœur de voyou. Téléfilm. Steven H. Stern.
15.15 Les Routes du paradis.
16.10 et 1.10 Boulevard des clips.
17.20 M 6 Kid.
18.00 Highlander.
19.00 Demain à la une.
19.54 Le Six minutes, Météo.
20.10 Joyeuse pagaille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Passé simple.
20.50 Aux frontières du réel. Détour. Prométhée post-moderne.
22.40 Terreur à l'hôpital. Téléfilm. Larry Shaw.
0.20 Booker. La guerre des gangs.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique. Vous avez dit minimalisme ? [4/5].
20.30 Agora. Marcel Lachiver (*Par les champs et par les vignes*).
21.00 Lieux de mémoire. L'absinthe.
22.10 For intérieur. Avec Claude Verdier.
23.00 Nuits magnétiques. De folles expériences [3/5].
0.05 Du jour au lendemain. Daniel Bougnoux (*La Communication, une introduction*).

FRANCE-MUSIQUE

19.05 Restez à l'écoute. *Fads and Fancies in the Academy*, de Cage ; *Quatuor nº 2* (extrait), de Schoenberg.
19.45 Prélude.
20.00 Concert. Donné en direct, salle Pleyel, à Paris, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Evgueni Svetlanov. Œuvres de Bloch.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Di Tucci, Boesmans.
23.05 Papillons de nuit. L'âme de villes.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Gide et le romantisme. *Sonate pour piano nº 27*, de Beethoven, Kempff, piano ; *Sonate pour violon et piano nº 1 op. 105*, R. Schumann ; Œuvres de Schubert, Beethoven, R. Schumann.
22.35 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert, Wagner, Beethoven.

هكذا من الأصل

Le Monde
JEUDI 17 SEPTEMBRE 1998

Au secours, le PACS attaque !

par Pierre Georges

LE MARIAGE, la famille, les enfants. Bravo ! Encore bravo ! Le modèle modélisant. Vivre sa vie dans les clous, ainsi et pas autrement. Le maire fait la famille, carrée, comme la poule fait l'œuf, ovale. Hors le mariage point de salut, point de statut, point de vertu. Et tant qu'on y est, pas de prix Cognacq-Jay pour les mères non mariées de famille nombreuses puisqu'elles ne se sont pas soumises à l'obligation sociale.

Ah ! le mariage, la famille ! Ils n'ont que ces mots-là à la bouche, que ces valeurs-là en tête, ligne Maginot d'une morale entre religieuse et républicaine depuis longtemps tournée par la réalité. Pas d'enfants hors le mariage. Pas de vraie famille hors l'union légale. Pas de valeurs sans paraphe au bas d'un parchemin ! Au secours, le PACS attaque !

Des milliers de maires de droite, de gauche et d'ailleurs, pétitionnent, paraît-il, sur le thème si le PACS arrive je ne l'appliquerai point ! Ils rêvent ou quoi ? Ils vivent leur mandat comme un cours appliqué d'histoire ancienne ? Ils ne regardent pas autour d'eux, tout près d'eux, comment leurs enfants vivent, comment la société évolue, comment la simple, la banale réalité quotidienne s'impose ?

Ils sont aveugles et sourds. Tenez, il vaut mieux en rire ! Alors rions un peu de cette frénésie marieuse grimée en valeur morale et républicaine. Notre statut normé de marié et de père de famille nous octroie au moins ce droit de moquerie.

Des fois à la campagne, entre deux bols de café bien serrés pour corser la guimauve, on se surprend à lire avec délices, dans le quotidien régional, les dernières nouvelles de la vie des couples. Et, notamment, cette moisson somptueuse qui, chaque lundi, avec photo de couple et sous le titre assez convenu de « Deux oui pour un nom » fait le bilan de l'état des unions. C'est une rubrique formidable. Comme un rituel de noces de papiers.

Eh bien ! à notre grand désespoir, nous devons bien constater que la morale républicaine fout le camp. Que voit-on, en effet, que ne veulent voir les maires ? Que les mariés n'ont plus de savoir-vivre qui, désormais, n'hésitent plus à convoler en famille, avec leurs enfants, témoins enchantés. Des couples de non-mariés existent ainsi sournoisement et procréent sans vergogne, qui sortent un jour de l'ombre et viennent régulariser leur condition de sans-papiers de l'amour. C'est, on le concevra, inadmissible ! Halte aux couples sans papiers, sans permis de famille. Vive, et seulement elle, la mariée !

Et pour ceux, multiples, des millions, qui se refusent à légaliser, surtout pas de statut. Surtout pas de PACS. Pas d'existence reconnue. Des sans-famille ! Ces couples-là n'existent pas ! Aimables balivernes, on l'aura compris, qui ne servent qu'à masquer, sous de multiples prétextes et de spécieux argumentaires, la grande peur ou le grand refus d'admettre une autre forme de réalité sociale, une autre forme de couple, homosexuel celui-là, et une autre forme du droit commun à aimer, vivre et vieillir ensemble. C'est aussi simple, aussi bête que cela.

PS. Cela devait arriver comme un acte manqué. Dans la chronique d'hier, nous avons inversé la « une » de *Allô !* et la « une » de *Oh là !* Est-ce tragique ? Comique ? Toutes nos excuses en tout cas.

Tirage du Monde daté mercredi 16 septembre : 512 050 exemplaires. 1 –

Le Conseil d'Etat examine l'autorisation du maïs transgénique

Plusieurs associations demandent la suspension de la mise en vente prévue pour novembre

LES PLANTES génétiquement modifiées ont décidément du mal à creuser leur sillon dans la terre de France. Après l'avis réservé sur leur diffusion rendu, en juin, par la Conférence des citoyens, le premier maïs transgénique commercialisé est soumis au jugement du Conseil d'Etat. Vendredi 18 septembre, sa section du contentieux examinera un recours en suspension formé par l'association Greenpeace et visant à empêcher immédiatement la commercialisation du maïs produit par la firme Novartis, autorisé le 4 février 1997 et inscrit au Catalogue officiel des espèces de plantes cultivées par un arrêté du ministère de l'agriculture du 5 février 1998. C'est cet arrêté que Greenpeace attaque, soutenu par un recours en intervention formé par l'association Ecoropa, représentée par Mᵉ Corinne Lepage, ancienne ministre de l'environnement. Par ailleurs, les mêmes associations, ainsi que la Confédération paysanne, ont introduit un recours en annulation de l'arrêté, qui sera jugé plus tard.

Les requérants invoquent essentiellement le principe de précaution, qui, selon eux, aurait été mal appliqué par le ministère de l'agriculture. Ils affirment aussi que de nombreux vices de procédure ont entaché la légalité de l'arrêté.

IMPACTS SUR LA SANTÉ

Dans son mémoire – arguments rédigés à l'avance, la procédure au Conseil d'Etat étant écrite –, Mᵉ Alexandre Faro, conseil de Greenpeace, entend démontrer que le texte n'a pas suffisamment pris en compte les impacts éventuels des plantes transgéniques sur l'environnement et la santé, la décision n'ayant qu'à peine impliqué les ministères concernés par ces aspects.

Sur le plan de la procédure, Mᵉ Alexandre Faro relève, par exemple, que la Commission de génie biomoléculaire, principal conseil de l'administration en la matière, est restée incompétente du fait de la démission de son président, Axel Kahn, le 13 février 1997, et ce jusqu'à son remplacement, le 7 juillet 1998. Il note aussi que le dossier technique de Novartis a été présenté en langue anglaise, ce qui ne pouvait en faciliter l'analyse par les experts.

Dans sa réponse, la société Novartis insiste sur son respect des procédures juridiques françaises. Quant au ministère de l'agriculture, il s'emploie à justifier la procédure suivie, rappelant, par exemple, que, selon le décret du 18 octobre 1993, l'absence de notification d'opposition par le ministère de l'environnement vaut accord. Sur la question du principe de précaution, il indique que l'autorisation a subi l'examen de trois comités, du ministère de l'environnement, et de la Commission européenne. Il souligne enfin que, si la culture du maïs révélait des effets néfastes, le gouvernement pourrait lui retirer son autorisation.

Les nombreux arguments juridiques avancés de part et d'autre exigeront une analyse précise du Conseil d'Etat, où l'on range l'affaire parmi celles *« qui posent des questions de droit nouvelles et délicates »*. La décision sur le recours en suspension, qui devrait être connue début octobre, est importante, même si elle ne fera que précéder la décision sur le fond qui, elle, devrait être rendue avant la fin de l'année.

En effet, une suspension de l'arrêté bloquerait la commercialisation des semences de maïs transgéniques, prévue à partir de novembre. C'est le succès ou l'échec de la campagne agricole des maïs transgéniques qui se jouera donc vendredi.

Hervé Kempf

Bruxelles accorde une aide aux producteurs de porcs de l'UE

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Le budget européen financera le stockage de la viande de porc au cours des six mois à venir. Ainsi en a décidé le comité de gestion, mardi 15 septembre à Bruxelles, avec l'espoir de favoriser ainsi un redressement des cours : affectés tant par la surproduction que par la fermeture du marché russe, depuis l'éclatement de la crise financière, ceux-ci sont tombés au-dessous des prix de revient dans l'ensemble de l'Union européenne (UE). La Russie absorbe normalement plus de 30 % de la viande de porc exportée par l'Europe.

Au terme de ces six mois, les producteurs auront l'obligation d'exporter la viande ainsi stockée. La prise en charge par le Fonds européen agricole sera de 315 écus la tonne pour quatre mois, 352 pour cinq mois, 389 pour six mois (1 écu = 6,5 F environ). Cette obligation, classique dans ce genre d'opération, est nécessaire pour éviter qu'une mise sur le marché intérieur de l'Union ne provoque alors une nouvelle dégringolade des cours. Les éleveurs devront donc rechercher de nouveaux débouchés pendant ce semestre, en espérant évidemment que les Russes ou les Ukrainiens reprennent leurs achats.

LICENCES D'EXPORTATION PROROGÉES

Le comité de gestion a également décidé de proroger à soixante jours la durée des licences d'exportation accordées avant le 29 août (lorsqu'ils demandent une licence afin de recevoir une subvention, les producteurs doivent déposer une caution, perdue s'ils n'exportent pas effectivement leur marchandise). Mais, contrairement à ce que demandaient Français et Allemands, il n'a pas augmenté la « restitution » (subvention) accordée pour exporter vers les pays tiers. « Le faire n'aurait strictement aucun sens, alors que nos marchés d'exportation habituels ne sont pas acheteurs », expliquait, mardi, un haut fonctionnaire bruxellois. Les ministres de l'agriculture des Quinze débattront du dossier lors d'une réunion informelle prévue du 20 au 22 septembre à Saint-Wolfgang, en Autriche. Le sentiment dominant est, en effet, que l'aide au stockage ne suffira pas pour juguler la crise, alors qu'on s'attend que la production continue encore à croître pendant plusieurs mois.

Luc Guyau, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) française et de la Fédération européenne des syndicats agricoles (COPA), a répondu, dès mardi, en jugeant ces mesures *« très insuffisantes »*. Il réclame l'augmentation des aides à l'exportation sur les pays tiers, la réduction à court terme des quantités de porc mises en marché et l'annonce d'un plan de réforme de l'Organisation commune de marché (OCM) du porc.

Philippe Lemaître

Jacques Attali s'oppose au « Mitterrand » de Jean Lacouture

LES ÉDITIONS Fayard et Jacques Attali demandent, en référé – l'audience devait avoir lieu mercredi 16 septembre devant le premier vice-président du tribunal de Paris, Jean-Jacques Gomez – *« la suppression de quelques citations »* du livre de Jacques Attali *Verbatim*, insérées dans le tome II du *Mitterrand, une histoire de Français*, de Jean Lacouture (Seuil), qui sera en librairie jeudi 17 septembre.

Jacques Attali et son éditeur réclament en premier lieu la suspension de la diffusion et, au besoin, la saisie du livre. Ils estiment que ces mesures doivent être assorties d'une astreinte de 5 000 francs par infraction. Ils demandent également une provision de 50 000 francs de dommages-intérêts. La loi permettant de faire de courts emprunts (13 à 15 lignes) à un auteur, Olivier Bétourné, directeur général de Fayard, précise que la demande ne vise que les citations trop longues de M. Lacouture, une quinzaine sur plus de cent. *« Nous ne demandons pas l'interdiction du livre,* précise M. Bétourné, *mais uniquement sa mise en conformité avec la loi. »*

A l'origine du litige, Jean Lacouture et Le Seuil auraient demandé, en août, à Fayard l'autorisation de reprendre de larges extraits de *Verbatim*. Mais Jacques Attali aurait attendu septembre, alors que l'ouvrage était imprimé, pour s'opposer à cette demande. Les citations en cause sont qualifiées par M. Attali (qui se serait trouvé en voyage à l'étranger au moment où la lettre du Seuil lui aurait été envoyée) de *« reproduction illicite »*. Fayard, par la voix de M. Bétourné, reproche au Seuil *« d'avoir fait preuve d'arrogance en nous mettant devant le fait accompli »*.

DÉPÊCHES

■ **SANS-PAPIERS : depuis le 15 septembre,** seuls les recours contre les refus de régularisation déposés dans les deux mois suivant le refus du séjour seront examinés, a précisé le ministère de l'intérieur, mercredi 16 septembre, en réponse à l'inquiétude et à la confusion suscitées par la fixation de cette date par l'administration. Concrètement, seuls les recours contre des refus notifiés depuis le 15 juillet seront désormais pris en considération. Cette règle vaut tant pour les recours gracieux (dans les préfectures) que hiérarchiques (au ministère).

■ **ESPACE : la 110ᵉ fusée européenne Ariane** a lancé avec succès, mercredi 16 septembre à 8 h 31 (heure française), le satellite de télévision directe PAS-7 de la société américaine Panamsat. Ce tir, effectué depuis Kourou (Guyane), est le cinquième que réussit cette année la société Arianespace, bloquée quatre mois durant dans ses activités par les retards des satellites à lancer. Pour atteindre l'objectif de onze tirs en 1998, Arianespace effectuera ces lancements à un rythme accéléré.